TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — Nº 10 878 — SAMEDI 19 JANVIER 1980

La Corée du Sud accepte la proposition du Nord de reprendre le dialogue

LIRE PAGE 8

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,30 DM ; Autriche, 13 sch. ; Belgique, 15 f. ; Canada, $ 0,95 ; Côte-d'Ivoire, 220 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 30 p. ; Grèce, 35 dr. ; Iran, 95 ris. ; Italie, 600 L. ; Liban, 275 p. ; Luxembourg, 15 fr. ; Norvège, 3,75 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 190 F CFA ; Suède, 3,50 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 95 cts ; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

RETROUVAILLES FRANCO-ALGÉRIENNES

Paris et Alger sont d'accord pour souhaiter que la visite en France, ce vendredi 18 janvier, du chef de la diplomatie algérienne, M. Mohamed Saddik Benyahia, amorce une étape fructueuse dans l'histoire tourmentée des relations bilatérales, riche en « occasions manquées ». Les brouilles et les réconciliations se sont, en effet, succédé avec une consternante régularité depuis l'accession de l'Algérie à l'indépendance en 1962. Déjà, en 1973, M. Bouteflika, alors ministre des affaires étrangères, était venu en visite officielle en France pour mettre un terme à la crise pétrolière qui, deux ans plus tôt, avait conduit les deux pays au bord de la rupture.

En 1975, M. Houari Boumediène proposait à M. Giscard d'Estaing, premier président français à se page » sur le passé et d'en écrire une nouvelle engageant l'avenir des deux peuples. L'immense espoir suscité alors devait être de courte durée : dès la fin de l'année, Paris était accusé de soutenir Rabat dans le conflit du Sahara occidental. La crise, profonde, devait se prolonger pendant près de trois ans. Il semble bien qu'elle ait été surmontée.

Les relations franco-algériennes ont toujours été la résultante d'une alchimie subtile dans laquelle la psychologie a souvent eu autant d'importance que la politique. Il ne fait pas de doute que la dernière dégradation en date de ces rapports relevait d'une sorte de dépit amoureux tenant, pour une bonne part, à des analyses approximatives, voire erronées, faites dans les deux capitales : Paris avait eu tort de minimiser la détermination d'Alger dans l'affaire saharienne et de surévaluer les difficultés de son partenaire, au point de croire qu'il risquait d'être facilement « déstabilisé ». Alger, de son côté, avait trop ostensiblement espéré une victoire de la gauche française, suscitant un vif ressentiment à l'Elysée. Depuis lors, les deux pays ont pris l'un de l'autre une plus juste appréciation.

La France a remarqué la façon dont la succession de Boumediène a été assurée dans l'ordre et la légalité constitutionnelle, ce qui est peu fréquent dans le tiers-monde. Mieux, on estime à Paris que l'Algérie est un des rares pays en développement à avoir « une *expérience économique cohérente* », à être « véritablement non aligné » et à pratiquer une « *politique d'indépendance nationale complémentaire de celle de la France* ». Revenant aux analyses gaulliennes, les dirigeants français rappellent enfin que le voisin d'outre-Méditerranée « est le plus grand Etat de la région » et aura atteint dans dix ans le niveau de développement actuel de l'Espagne.

De leur côté, les héritiers de Boumediène ont vu dans une transition sans heurts la confirmation du travail accompli, de la solidité du régime et de la qualité des hommes qui l'ont édifié. L'Algérie a découvert qu'elle était sortie avec succès de sa crise d'adolescence. Ses dirigeants, se sentant plus assurés, sont enclins à se montrer plus sereins dans leurs rapports avec Paris, les deux partenaires *se situant sur* un pied d'égalité.

Enfin, les impératifs de la géopolitique se sont imposés aux deux capitales. L'Algérie retrouve les vertus du dialogue euro-arabo-africain après avoir été déçue par ce que d'aucuns ont appelé son « rêve américain » : les Etats-Unis ont en effet à la fois réduit leurs projets d'achat de gaz et apporté un soutien accru à Rabat dans l'affaire du Sahara au moment où la France commençait à pratiquer réellement la neutralité dont elle se réclamait. De même, en une période difficile, les deux capitales redécouvrent les avantages d'un monde « multipolaire » et les mérites d'une coopération susceptible de renforcer leurs indépendances respectives.

(Lire nos informations page 3.)

● **KABOUL**

Des combats opposeraient près de la capitale des unités soviétiques et afghanes

En Afghanistan, alors que les journalistes américains étaient consignés jeudi 17 janvier en attendant d'être expulsés, des combats se déroulaient non loin de l'aéroport entre troupes soviétiques et unités en dissidence de l'armée afghane.

Au Pakistan, le chef de l'Etat, le général Zia Ul Haq, a qualifié de « broutilles » *l'aide économique et militaire promise par les Etats-Unis et a demandé à Washington de garantir la liberté et l'intégrité de son pays.*

D'autre part, alors que d'importants effectifs soviétiques stationnent en Afghanistan, près de la frontière iranienne, M. Bani Sadr, ministre de l'économie de Téhéran et candidat à la présidence de la République islamique, a assuré que l'U.R.S.S. « veut intervenir en Iran comme en Afghanistan pour avoir accès à l'océan Indien ».

La crise afghane continue de provoquer des remous en France. En s'abstenant de toute critique de l'intervention soviétique, les dirigeants de la C.G.T. ont sensiblement accentué le malaise ressenti par de nombreux militants déjà heurtés par les pressions exercées ces derniers mois par le P.C.F. sur la centrale syndicale.

LES PROLONGEMENTS DE LA CRISE

Le malaise s'accroît dans les rangs de la C.G.T.

« *L'Afghanistan n'est pas notre affaire essentielle, nous ne voulons pas perdre trop de temps avec une question qui n'a représenté qu'un vingtième des débats à la dernière réunion de la commission exécutive de la C.G.T.* », a déclaré M. Georges Séguy, interrogé, le 17 janvier, à Antenne 2. Certes, si les frontières d'un lointain pays avaient été franchies par des blindés américains ou chinois, l'événement ne provoquerait guère de remous à la C.G.T. : il aurait été condamné d'une seule voix, au nom de l'interdiction du recours à la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Mais l'intervention soviétique en Afghanistan a bouleversé les données du problème. Venant après Budapest et Prague, elle choque profondément une classe ouvrière, attachée au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et elle jette une brutale lumière sur les liens entre Moscou et le P.C.F. et sur les rapports entre ce dernier et la C.G.T.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 7.)

● **BELGRADE**

Les autorités s'efforcent de rassurer les Yougoslaves qu'inquiète l'« après-titisme »

Le dernier bulletin de santé du président Tito a accru, en Yougoslavie, une inquiétude que les autorités s'efforcent d'apaiser. Le communiqué établi par les médecins note une amélioration de l'état général, mais signale une aggravation de l'état de la jambe malade.

De notre envoyé spécial

Belgrade. — Pour la première fois depuis que sont publiés à Belgrade des bulletins quotidiens sur la santé du président Tito, le communiqué signé jeudi 17 janvier par le conseil des médecins qui entourent le chef de l'Etat yougoslave a annoncé une « *aggravation* ». Après avoir indiqué que l'état général du malade était « *meilleur* » et que la température, la tension et le pouls restaient « *dans les limites de la normale* », le texte, qui est, comme les jours précédents, la seule information autorisée, ajoute : « *L'état de la jambe gauche opérée connaît une aggravation graduelle.* »

La façon même dont ce communiqué au contenu *apparemment contradictoire* est rédigé pourrait être une manière, estime-t-on parfois ici, de préparer l'opinion à une décision grave consistant dans l'amputation de la jambe malade.

L'équipe médicale qui suit le président paraît se trouver en ce moment devant un problème qu'elle n'arrive pas à résoudre. Le « *pontage* » sur les vaisseaux sanguins de la jambe gauche n'ayant pas réussi, les médecins seraient conscients que, sans amputation, l'issue fatale interviendra plus ou moins vite, mais inéluctablement.

Mais procéder maintenant à une seconde opération, plus éprouvante que la première, est risqué. Elle ne se terminerait pas à coup sûr, étant donné l'âge du malade, par un succès. Et ce serait oublier que le maréchal Tito n'est pas un patient comme les autres. Cet homme au port élégant, à la démarche fière et qui toujours sut accorder un soin particulier à sa mise, ne peut que rejeter une solution qui équivaudrait pour lui à une mutilation définitive. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, selon des rumeurs persistantes, il aurait déjà écarté à deux reprises une telle éventualité.

En l'absence de toute explication officielle ou officieuse à ce sujet, et de la moindre indication dans la presse, qui se contente de reproduire jour après jour les bulletins médicaux, il est toutefois impossible d'avancer une telle information avec certitude. Il en va de même en ce qui concerne les activités des dirigeants qui assument aujourd'hui, à Belgrade, la lourde charge de faire tourner, comme si de rien n'était, la *machine du parti et de l'Etat*. Ainsi, on dit avec insistance dans la capitale yougoslave que M. Bakaritch, le nº 2 du régime, se serait rendu au cours des dernières vingt-quatre heures à Ljubljana, la *capitale de la Slovénie, où* le maréchal Tito a été hospitalisé.

Le dirigeant croate, accompagné de plusieurs autres dignitaires, aurait conféré avec les médecins qui soignent le maréchal. Il aurait même été reçu en tête à tête par ce dernier. Les milieux autorisés se refusent à confirmer cette rumeur.

MANUEL LUCBERT.

(Lire la suite page 4.)

Flambée sur l'or

Le cours de l'once dépasse 800 dollars

Un vent de folie soufflait à nouveau vendredi 18 janvier sur les marchés internationaux de l'or, le cours de l'once de 31,1 g bondissant de près de 100 dollars pour dépasser largement 800 dollars tandis qu'à Paris, le cours du lingot s'élevait aux environs de 100 000 F, tous les records étant largement battus de part et d'autre.

Une accalmie avait pourtant été observée jeudi matin, le cours de l'once, qui avait allégrement franchi la barre des 700 dollars la veille, revenant de 765 dollars à 738 dollars sous la pression des ventes bénéficiaires. Cette accalmie devait être courte, car, dans l'après-midi de jeudi, les cours remontaient au niveau de 750 dollars l'once. A New-York, quelques heures après, dans une atmosphère très nerveuse, nourrie des rumeurs les plus folles — par exemple, les troupes soviétiques étaient entrées en Iran, — le niveau des 800 dollars était atteint. Quelques heures après, encore, le marché de Hongkong poussait les enchères à près de 840 dollars pour revenir à 810 dollars, puis était relayé par Zurich et Londres, où l'on a finalement coté lors de la première cotation par opposition *(fixing)* 825,50 dollars.

« *Folie furieuse... Comportement irrationnel...* » Tous ces commentaires ne pèsent rien devant deux évidences. Tout d'abord la peur de la guerre est devenue le principe moteur du marché, au moment où le maréchal Tito est très malade et où les combats se poursuivent en Afghanistan, tandis que les flottes de combat se concentrent dans l'océan Indien. Effectivement, si on croit à la guerre, quel doit être le prix de l'or ?

La deuxième évidence est que la spéculation est déchaînée sur les marchés à découvert, où la mise de fonds ne dépasse pas 20 % du montant des achats : en une semaine, les transactions sur la place de New-York et de Chicago portent sur des quantités de métal supérieures à la production mondiale annuelle. Ajoutons enfin que le gouvernement américain ne se soucie donc plus guère de la folle montée de l'once dans la mesure où le dollar, qui se maintient aisément, n'en fait, cette fois, pas les frais.

LE GOUVERNEMENT CHERCHE A COMPENSER PAR DES RÉFORMES SOCIALES SES ÉCHECS DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION ET LE CHOMAGE.

(Lire pages 26 et 27.)

La perplexité américaine

De notre correspondant MICHEL TATU

Washington. — La vive réaction du gouvernement américain aux événements d'Afghanistan et la tension qui en est résultée dans les relations entre les deux grands a créé ici un climat propice aux rumeurs alarmistes. La *plus récente concerne* la situation en Yougoslavie. Selon des experts du Pentagone, des concentrations de troupes russes ont été décelées en Europe de l'Est, notamment à la frontière soviéto-roumaine. En outre, une partie des troupes soviétiques en R.D.A. aurait été placée en état de « *semi-alerte* ». D'autres experts cités par la chaîne de télévision C.B.S. jeudi 17 janvier ont parlé d'une possible percée de l'armée rouge vers la Yougoslavie à partir du territoire de la Roumanie.

Les responsables de la Maison Blanche et du département d'Etat, sans démentir les informations *sur ces mouvements de troupes*, ne vont pas aussi loin dans leurs conclusions. Selon eux, il peut s'agir de mesures de précautions normales en cette période de tension ou d'une « *diversion* » pour détourner l'attention de l'Asie du Sud.

D'autre part, fait-on observer, le commandement soviétique a dû puiser dans ses réserves pour mener à bien son opération du 27 décembre. Une partie des troupes utilisées a été transférée d'Europe vers l'Asie centrale, et les mouvements actuels auraient pour but de combler les vides. On note encore qu'entre un tiers et la moitié des quatre-vingt mille *militaires envoyés en Afghanistan* sont des réservistes. D'autres réservistes (cent mille environ) seraient rappelés ces jours-ci.

Mais si l'on préfère croire en haut lieu *que les dirigeants du* Kremlin ne s'intéressent qu'à l'Asie pour le moment, d'autres rumeurs ont donné à penser que l'armée rouge se préparait déjà pour une prochaine étape dans la même région, en direction de l'Iran.

Les observateurs militaires ont été frappés de constater que les forces soviétiques en Afghanistan participaient peu ou pas du tout aux combats contre les rebelles, mais restaient l'arme au *pied dans la région occidentale* du pays, le long de la frontière iranienne, alors que la frontière pakistanaise, celle par laquelle passe le gros de l'aide aux insurgés, restait largement dégarnie. De là à conclure que l'U.R.S.S., après avoir doublé en quelques jours la longueur de sa frontière avec l'Iran, se prépare à exploiter plus vite que prévu le « *vide géostratégique* » qu'est devenu ce pays, il n'y a qu'un pas que certains ont franchi.

Là encore, les responsables *plus* haut *placés* se montrent plus prudents. Les capacités de transport aérien de l'armée soviétique, *font-ils remarquer*, sont sensiblement inférieures à celles des Etats-Unis et elles *seraient* déjà utilisées à 60 % par l'opération afghane. De plus, malgré le ralentissement des combats, les Soviétiques ne sont toujours pas *assurés de consolider rapidement* leurs positions. Leurs pertes s'élèveraient à mille deux cents hommes tués ou blessés, qui ont dû être évacués depuis le début de la campagne. Enfin, certains observateurs indépendants font remarquer que Washington a intérêt à grossir la menace contre l'Iran dans l'espoir d'amener ses dirigeants à une attitude « responsable » dans l'affaire des otages. Le porte-parole de la Maison-Blanche ne cesse d'en appeler aux « têtes froides » de Téhéran pour comprendre que le danger qui les menace ne provient pas des Etats-Unis, mais de leur voisin du Nord et maintenant de l'Est.

Toutes ces rumeurs ne font en tout cas que confirmer les dirigeants américains dans l'idée que les intentions soviétiques ne sont pas encore clairement établies, et qu'il *convient* d'autant plus, pour les Etats-Unis et le reste du monde, de dissuader par de fermes actions le Kremlin de poursuivre son intervention.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Le musée imaginaire

Grosse émotion en apprenant que Georges Marchais avait été enlevé. Mais finalement l'inquiétude s'est vite dissipée : vérification faite, il s'agissait seulement de la statue en cire du secrétaire général du P.C.F., dont un exemplaire était exposé au musée Grévin.

Reste maintenant à savoir pourquoi ce rapt : peut-être la pièce de collection manquait-elle au musée Staline ? Mais non, c'est impossible : chacun sait que le musée Staline est un musée imaginaire.

BERNARD CHAPUIS.

« LE MARIAGE DE MARIA BRAUN », de Fassbinder

Procès d'un miracle

Dans « le *Mariage de Maria Braun* », *Rainer Werner Fassbinder*, cinéaste souvent obscur et déroutant, transforme une histoire romanesque en une *métaphore* sur le miracle économique allemand. Mais, cette fois, sa démonstration est d'une simplicité (certains parleront de simplisme) lumineuse. Si l'on exclut (Dieu soit loué) la dernière image du récit, le destin *de son héroïne se confond, en effet,* point *par* point, avec celui de l'Allemagne vaincue et renaissante. Il en est *l'exact reflet, l'écho fidèle*, l'image en quelque sorte personnifiée. C'est peu de dire que Maria Braun symbolise l'Allemagne : de toute évidence, aux yeux de Fassbinder, dans sa chair et son sang, elle « est » l'Allemagne.

C'est sous les bombes que Maria *a épousé Hermann*. Une nuit d'amour, puis Hermann part pour le front, est porté disparu. Un *monde s'écroule*. L'Allemagne vit son année zéro. Dans les ruines, où règnent le troc et la prostitution, *Maria se débrouille, trafique*, couche avec un G.I. noir et, contre toute raison, continue d'attendre le retour de son Hermann.

La nuit où, libéré par les Russes, celui-ci réapparaît, un drame éclate : Maria tue le G.I. qui l'entretenait. S'étant accusé du meurtre, Hermann est condamné à une longue peine de prison. Voilà Maria de nouveau seule. Mais maintenant *elle a une raison de vivre.* « Je construirai une maison pour toi », dit-elle à son mari en le quittant.

Comme l'Allemagne, *Maria a repris confiance.* Dure au travail, sans complexes et sans scrupules, elle sent que le succès est à portée de la main. Sa liaison avec un industriel français sentimental et timoré va lui permettre de démontrer ses qualités de femme d'affaires. Grâce à ses conseils et aux capitaux américains qu'elle a sollicités, l'entreprise de son amant devient vite florissante et Maria profite largement du pactole.

JEAN DE BARONCELLI.

(Lire la suite page 20.)

Le Monde

idées

L'AFFAIRE LACAN

Après la « dissolution », proclamée par Jacques Lacan, de l'Ecole freudienne de Paris, certains de ses membres ont introduit des instances en référé pour faire nommer un mandataire chargé d'administrer provisoirement l'E.F.P. et de convoquer deux assemblées générales portant sur la dissolution ou le maintien de l'E.F.P. et sur l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Cette initiative est expliquée ci-dessous par MM. Jacques-Alain Miller et François Roustang, membres de l'E.F.P. M. Jean Clavreul, vice-président, commente la lettre du Dr Lacan.

L'AVENIR D'UN SYMPTOME

par JACQUES-ALAIN MILLER

C'ETAIT elle, ou c'était lui. Si, d'un soudain *Mené, thékel, oupharsin*, il ne l'avait enfin dissoute (de seulement le dire), cette « Ecole » l'enterrait, avec son enseignement. D'où la révolte de l'esclave. Lacan, qui travaillait pour tous les autres, la grève qu'il fit deux ans durant (son fameux « *silence* »), et maintenant la mise à mort de l'indocile maîtresse.

« *Elle me résistait, je l'ai assassinée !* » Les hommes de loi occupent la scène. Le rideau tombe — mais se relève : on le congratule, cet assassin du troisième âge, on se rue chez lui, déjà il forme une Société des amis du crime.

Le côté farce de l'histoire, qui n'échappe à personne, ne doit pas faire croire qu'il s'agit d'un fait divers parisien. C'est un glissement de terrain, une époque nouvelle de la psychanalyse qui s'annonce. Car la voilà déchaînée.

Les psychanalystes ont toujours rêvé de mettre l'embargo sur le savoir élaborable à partir de l'expérience de Freud. Aujourd'hui encore, leurs instituts se donnent le ridicule d'imposer des conditions d'admission draconiennes. Mystères de pacotille, cachotteries pour vérités défraîchies, alors que le savoir depuis longtemps a foutu son camp, qu'il est dehors, et se promène dans la rue.

Cet héritage berlinois (1920, premier Institut de formation des analystes, fondé par Eitingon) se comprend néanmoins, car l'efficace de l' « interprétation » (intervention du psychanalyste) tient à l'effet de vérité qu'elle produit, où la surprise n'est pas pour rien (voir la dissolution de l'Ecole freudienne précisément). On peut d'ailleurs constater que la durée des cures s'est sensiblement allongée à mesure que le savoir analytique s'intégrait davantage au discours commun, tandis qu'autrefois il arrivait que l'on baptise une « analyse avec Freud » quelques pas dans le jardin en sa compagnie.

Si Lacan tient le pari, depuis quelque trente ans, de diffuser au tout-venant la théorie qu'il construit de son expérience, c'est qu'il la renouvelle. Et c'est aussi bien ce qui fait tenir sa pratique des « séances courtes » (la psychanalyse n'est pas une relaxation). Les psychanalystes ne lui ont pas encore pardonné d'avoir ouvert son séminaire : ils le voulaient pour eux tout seuls. Quel gâcheur ! C'est bien simple : il sabote l'inconscient !

Sur le fondement du principe de la raison

Lacan, personne n'en doute plus aujourd'hui, est en guerre avec les psychanalystes et leurs sociétés protectrices, où à loisir *Asinus asinum fricat* (pour des raisons qui ne sont pas seulement de calembour, l'âne mérite d'être éponyme de la confrérie). Lacan leur est insupportable. Pour le dire simplement, en des termes qui devraient être qualifiés : il est rationaliste (jusqu'à structurer l'expérience mystique), il dénonce l'idéalisme (jusque dans le matérialisme), il travaille à la transmission exotérique de la psychanalyse.

Le mystère qui entoure celle-ci, et pour le praticien lui-même, doit beaucoup au caractère privé et foncièrement incontrôlable, de l'opération. Mais les traits matérialistes de la pratique voulue par Freud ne font pas de doute. Pas d'effusion, ni d'ascèse, pas même de concentration. « *Nulle orientation de l'âme,* écrit Lacan, *nulle ouverture de l'intelligence, nulle purification prélude à la communication. La psychanalyse joue au contraire sur la non-préparation. Une régularité quasi bureaucratique est tout ce qui est exigé. La laïcisation aussi complète que possible du pacte préalable installe une pratique sans élévation* ».

Cette rejection de tout *pathos*, cette foi faite au matériel aléatoire fourni par l' « association libre », permettent d'apercevoir en quoi la psychanalyse a partie liée avec la science. Il fallait en effet que les adhérences imaginaires de l'homme au monde (micro-macrocosme) aient été assez dissoutes à partir de la mise au point du « sujet de la science », pour que le procédé freudien fût seulement concevable.

Procédé déterministe, peut-on dire, à la folie. Puisque l'analyste est là aux fins d'inciter l'analysant (c'est le terme de Lacan pour ce que l'on appelait le « patient ») à dire n'importe quoi, lui garantissant de sa présence même que tout ça — les bafouillages, les « conneries » qui lui viendront — a du sens, sert à quelque chose. Ce qui fait que l'acte analytique n'est pensable que sur le fondement du principe de raison (Leibniz) : « *Tout a une cause.* » Postulat, voire imposture, mais de structure, et pas sans effets.

Il faut expliquer maintenant pourquoi cette pratique simple, sobre, laïque, se prête depuis ses origines à une dérive religieuse, et donne lieu, chez les psychanalystes, à des phénomènes de groupe qui font légitimement douter qu'ils aient eux-mêmes atteint le point où ils se targuent d'amener leurs patients (c'est ce que dit Freud).

C'est d'abord que le psychanalyste, qui est lui-même dans la position de se prendre pour la cause de tout (de tout le processus de la cure), glisse facilement à s'identifier, si je puis dire, au Saint-Sacrement (voir *l'Ane chargé de reliques*, La Fontaine, *Fables*, V, 14). C'est ensuite qu'il est continuellement affronté à la rencontre d'une vérité qui « fatigue les preuves » et excède le démontrable, ce qui le rend volontiers visionnaire — et l'on sait que le trou creusé par le second théorème de Gödel dans le fantasme logicien du tout-savoir a parfois servi à ce qu'on y loge l'âme, à ce qu'on y fonde la *foi*. C'est enfin que l'incontrôlable de sa pratique le jette souvent dans les bras d'une idole qu'il forge de son désarroi : l'*Internationale de psychanalyse* (issue du rêve de Freud, que si tous les analystes du monde voulaient bien se donner la main, ils pourraient oublier qu'ils ne savent pas où ils vont) — ou Lacan (le Lacan imaginaire, le Lacan du cancan).

La différence entre les deux, c'est que Lacan dénonce au public l'absence de garantie de qui *se dit* psychanalyste, nuit ainsi au *sérieux* (?) dont l'adepte de Freud voudrait être crédité dans le monde, ouvre les vannes en proférant que « *l'analyste ne s'autorise que de lui-même* », ne se tient pas bien, fait scandale, en remet. A son âge ! Jusqu'aux fonctionnaires du calembour (le brave *Canard*) qui trouvent qu'il y va fort !

C'est un fait : Lacan n'a pas pour lui le *Nobodaddy* (W. Blake) des mass media, dont la terreur conformiste s'énonce, au nom des lumières : « *Parle de manière à être compris de tous.* » Lacan ne se laisse pas faire : — « *Et toi-le à matelas ?* »

Avec l'heureuse dissolution de l'Ecole freudienne, avec les cinq cents, mille, deux mille membres de la nouvelle association de Lacan, la psychanalyse va connaître, en France tout au moins, un autre cours, un autre style. La psychanalyse doit-elle, peut-elle être faite par tous, non par un ? Elle a, en tous les cas, l'avenir du symptôme.

PEUT-ÊTRE

par FRANÇOIS ROUSTANG

A ceux qui pensaient l'Ecole freudienne dissoute, le simple rappel du fait qu'il n'en est rien, étant donnés les statuts de cette association, est apparu à beaucoup comme une position grotesque : comment un psychanalyste peut-il prendre argument d'une situation juridique ? Petite question qui amène à en soulever d'autres plus importantes. Car la proposition que voile cet étonnement s'énonce ainsi : un psychanalyste peut se *permettre* n'importe quoi ; le champ où il opère n'a pas de limite, il n'est *bordé* par *rien, il est un dedans sans dehors.*

Sans doute le *psychanalyste*, dans sa pratique, non seulement n'a de compte à rendre à personne, mais *ne peut rendre compte à personne, parce que ce qui se passe dans son* cabinet, étant de l'ordre du rêve, du fantasme, du désir, ne tombe sous le coup d'aucune *prise sociale*. Déjà ici cependant de strictes limites internes sont posées : il est exigé de l'analyste qu'il n'utilise pas à ses *fins la relation transférentielle*, qu'il ne cherche pas à *faire des disciples*, qu'il mette entre parenthèses ses propres opinions, qu'il vise à l'indépendance finale du patient, bref qu'il ne sorte *pas de la position* qu'il a accepté de prendre à l'égard de celui qu'il écoute.

Mais l'absence de prise sociale cesse évidemment lorsque le psychanalyste sort de son cabinet, lorsqu'il rencontre d'autres psychanalystes *et qu'il traite avec eux de questions théoriques et pratiques. Or* il s'est fait jour, du moins en France, depuis une dizaine d'années, une idéologie selon laquelle il n'y a pas à instaurer de coupure entre la relation analytique et le reste de l'existence, parce que la psychanalyse est juge de tout et ne peut être jugée par personne ; cela à la faveur de la constitution d'un milieu analytique où analystes et analysants ne se retrouvent plus qu'entre eux, parlent un même langage, n'ont d'autre culture que celle produite par ce milieu ou transformée par lui. Une mini-société s'est formée avec ses lois propres, ne s'intéressant qu'en fonction d'elle-même au monde extérieur, dont elle ne saurait admettre nul impératif.

Ce qui se profile, en effet, à l'horizon de cette mutation de l'analyse comme dedans sans dehors, c'est la fusion de tous ses membres en un seul. La mer sans autre variété que les nuances de la couleur de l'écume. Dans ce petit monde acclimaté à la démission par l'expérience du transfert, s'il se présente quelqu'un ayant l'audace d'affirmer Moi-Seul-Personne d'Autre et possédant le gabarit indispensable pour soutenir cette position périlleuse, la foule, qui attendait la désignation du lieu où elle puisse se perdre, se précipite, dans l'enthousiasme ou dans la terreur, de peur de manquer cette chance inestimable d'anéantissement.

Le petit drame ou la comédie qui est en train de se jouer revêt une *signification qui* dépasse de beaucoup le champ de la psychanalyse. Ce qui s'y montre, comme dans un miroir grossissant, n'est qu'un cas particulier d'un phénomène beaucoup plus général. Il y a plus de quatre siècles, La Boétie montrait, de façon décisive, que « le Nom d'Un », la fascination de l'Un était le fondement de la « servitude volontaire », cette absurdité que les peuples de génération en génération réclament et fabriquent sans se lasser. L'Un Seul peut bien être relayé par Léviathan, par le Château, par la Machine, par la Vérité ou par le Joueur de flûte, comme dans le récit des Niebelungen, s'il émet des paroles ou des sons, il ne saurait *se faire entendre.*

S'il y a un espoir, *peut-être*, d'échapper à l'emprise de l'Un Seul protéiforme, ce ne sera que par la décision la plus solitaire et la plus secrète, cette folie, comme le notait Kierkegaard. Car il ne sert à rien de s'opposer. On sait comment se retournent les révolutions et comment la Machine peut faire, des non et des oui, un fin mélange délicieux. Toutefois le non qui est proféré face au Nom d'Un peut servir un instant de butée pour se donner le temps de décider, contre toute évidence et sans aucune attention aux conséquences, qu'il y a *peut-être* plusieurs ; plusieurs hommes, plusieurs chemins, plusieurs paroles. Je ne vois pas que l'expérience psychanalytique puisse se poursuivre en dehors de cette hypothèse minimale.

L'ÉGLISE FREUDIENNE DE PARIS

par JEAN CLAVREUL

C'EST à la lettre qu'il faut lire Lacan, comme il nous a appris à lire Freud. Il faut lire sa lettre de dissolution.

Il est vrai que l'Ecole freudienne était devenue une Eglise. Elle avait ses messes, blanches et noires, ses dévots et ses théologiens contestataires, ses inquisiteurs et ses sorcières. Le dogmatisme de certains transformait les analyses en confessions des péchés antilacaniens ; on y pratiquait ouvertement la direction de conscience. A l'Ecole même, c'est le catéchisme qu'on y enseignait. On y répétait Lacan comme ailleurs on répète Freud, Marx ou l'Evangile. On y attendait moins que la Vérité s'y révèle que d'y recevoir un enseignement sur la Vérité révélée.

Le religieux ne vient pas de ce que certains parmi nous témoignent de leurs liens avec leur religion d'origine. Le religieux ne vient pas non plus de ce que certains d'entre nous conservent les mêmes attitudes qu'ils avaient auparavant dans leur parti politique.

Ce qui nous rapproche du religieux, c'est plutôt que nous disons que l'homme n'est pas ce qu'il croit, qu'il est traversé par le langage, comme ailleurs on annonce le primat du Verbe. On pourrait dire cela aussi du marxisme qui dit que l'homme se détermine pour d'autres raisons (matérielles) que ce qu'il croit dans son idéologie. Quand on a reçu une telle *révélation sur soi-même*, quand on a été dépossédé de ce qu'on croyait savoir sur soi, on se concocte avec ceux qui ont eu la même révélation... Le « Moi » étant cassé, on le reconstitue dans l'unité du groupe et on s'emploie à ce que le groupe, lui, tienne le coup : cela donne une Eglise.

Quand on a reçu la psychanalyse comme Vérité révélée, on entre en analyse comme ailleurs on entre en religion ou au parti communiste. On jure fidélité à la Vérité révélée, et on refuse de s'interroger sur l'auteur de la Révélation, Dieu, Marx, Freud ou Lacan. On n'oserait faire autre chose que de répéter. C'est le rôle de l'Eglise. C'est aussi la fonction de l'Université que de répéter. Elle est héritière des facultés de théologie.

Les psychanalystes de l'Ecole freudienne sont allés à l'Université et ils s'y sont très mal conduits. Car, pour les psychanalystes, pour Freud, la répétition, c'est la mort. Puis, Jacques-Alain Miller a repris en main le département de psychanalyse à Vincennes et tout y va pour le mieux. J.-A. Miller est un excellent universitaire et il a mis son talent au service de Lacan en se faisant le curateur de ses séminaires : il a droit à notre respect et il avait sa place à l'Ecole freudienne. Mais, il traîne l'Université partout où il met les pieds. Aussi s'est-il attiré l'animosité des psychanalystes de l'Ecole freudienne. Quand il dit que Lacan « *a toujours été idéologiquement minoritaire dans son Ecole* », il se trompe. C'est lui qui est minoritaire. Et, surtout, c'est lui qui prend Lacan pour un idéologue. C'est normal : c'est parce que pour lui la psychanalyse fonctionne comme une Vérité révélée par Lacan.

Ainsi croit-il que les psychanalystes ont « horreur » de leur pratique : « *La réalité de leur opération professionnelle est si évanescente qu'il faut l'Autre, supposé psychanalyste, qui les rassure au moins sur le fait qu'il n'en sait pas plus long... d'où la fonction de l'Autre qui se présente comme de bonne foi et fait preuve pour toute la compagnie.* »

Eh bien ! non. Tout cela fait lacanien parce qu'on croit y reconnaître quelques mots, quelques formules, mais cela ne l'est pas. Qu'est-ce qui pourrait « *faire preuve pour la compagnie* » quand Lacan nous dit « *le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même* » ? Et qu'en est-il de ce concept de « bonne foi » ? Il est vrai que Melman, dans son sermon au directoire d'octobre 1979, avait parlé de « bonne foi » et de « mauvaise foi » pour distinguer les bons des mauvais lacaniens. Mais cela ne nous garantit pas qu'il s'agisse d'un concept psychanalytique, alors que cela nous renvoie à l'évidence au religieux.

Et puis, surtout ! les psychanalystes ne peuvent entendre sans hurler — ou rigoler — que la « réalité » de leur pratique est « évanescente ». C'est sans doute nécessaire à J.-A. Miller de le croire pour établir que la théorie psychanalytique est Vérité révélée par Lacan. Mais Lacan dit tout le contraire et « père sévère » dans sa lettre : ce qu'il sait, il ne le doit qu'à son « expérience » qui n'est sans doute pas si évanescente que ça ! Cela explique pourquoi on pouvait être à l'Ecole réticent à l'égard de J.-A. Miller, justement parce qu'on est lacanien.

Sur cette expérience, j'ai eu la chance de travailler avec Lacan, non seulement dans une analyse et un contrôle personnels, mais aussi en contrôle collectif chaque semaine de 1953 à 1956 et au jury d'agrément depuis onze ans. Pourquoi Lacan aurait-il consacré tant de temps et d'énergie pour construire et protéger de tels lieux de travail s'il n'y puisait la source de son élaboration théorique ? J.-A. Miller nous assure que le psychanalyste, après son travail, « *raconte des histoires, fait de la littérature, est visité par des visions* ». Lacan, à l'évidence, témoigne qu'il entend tout autre chose des analystes.

Il est vrai qu'il est difficile de rendre compte d'une psychanalyse, mais cela tient au fait que c'est la théorie qui est toujours insuffisante et insatisfaisante. Par exemple, je ne peux rendre compte que maintenant du fait que ma toute première patiente a été « guérie » par la psychanalyse, alors qu'elle ne pouvait qu'être enfoncée par les psychiatres dans la « schizophrénie » qu'ils avaient diagnostiquée. Et cela tient à ce que je ne possédais pas en 1953 les développements théoriques donnés depuis par J. Lacan. Des faits de cet ordre, tous les analystes les rencontrent, par exemple en contrôle où ils interrogent après coup ce qui a été opérant dans ce qu'ils ont fait. C'est ça le rôle de la théorie, qui ne peut alors aucunement apparaître comme vérité révélée. Quand on fonctionne ainsi, on ne risque pas d'être lacanien par référence idéologique comme *le* dit J.-A. Miller ou par fascination pour le Maître comme *le* dit Roustang. On est à la fois émerveillé par l'outil théorique et on le trouve insuffisant. C'est pourquoi Freud et Lacan n'ont cessé de le perfectionner !

Lacanien sans le savoir

Ainsi on peut être lacanien sans le savoir ou sans savoir ce que cela veut dire (comme moi en 1953). Ainsi Lacan a pu dire de Freud qu'il était lacanien. Il l'a dit aussi de Françoise Dolto. Cela explique qu'il ait laissé paraître au « Champ freudien » des auteurs très discutables sur le plan théorique, mais il ne l'a pas fait pour les mêmes raisons (de copinage) qu'invoque pour lui-même J.-A. Miller pour sa trop tolérante (?) direction d'*Ornicar*. Si Lacan se déclare contre toute censure, ce n'est pas par vain libéralisme, mais parce que cela appartient à l'éthique même du psychanalyste : c'est parce qu'on sait que chacun en dit toujours plus qu'on ne croit et qu'il ne croit lui-même. Sinon on se retire toute possibilité de pratiquer l'analyse !

Il est vrai que Lacan nous libère en proclamant la dissolution de l'Ecole. Personnellement, je suis libéré de la position de curé de gauche où j'étais coincé, pestant contre le Sacré-Collège et le Saint-Office presque autant que contre ceux qui nous mettent des bâtons dans les roues quand on veut préserver au Jury d'Agrément un lieu où il soit possible de parler de psychanalyse.

Chacun se demandait si Lacan allait parler car il parlait de moins en moins. Pour être cohérent avec sa propre théorie, il vaut mieux se demander d'où il peut parler. Il n'y a plus de possibilité de parler de cette place où nous l'avions mis, celle d'un pape « *avec ce que cela comporte d'infaillibilité* » : mais de la place où il s'est mis, celle de la dissolution, il peut dire : « *Je parle, avec ce que cela comporte d'inconscient.* »

Personne ne peut douter que dans sa lettre, Lacan ne parle, et de façon terrible : « *Je parle sans le moindre espoir — de me faire entendre notamment.* »

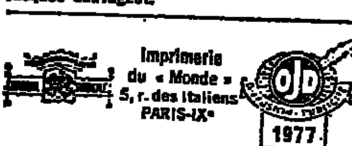
Dès le lendemain, ses dévots se précipitaient auprès des *médias* pour expliquer qu'ils avaient compris. Quoi ? Qu'ils étaient les élus et les autres les damnés. Mais quel groupe veulent-ils former sur la haine de cette expérience « évanescente », la psychanalyse ?

Les autres, les damnés, avaient aussi compris. Quoi ? Qu'il y avait derrière tout cela une opération machiavélique. Mais quel groupe peuvent-ils former sur la base d'une exclusion de Lacan et d'une soumission de la psychanalyse au juridique (qu'il n'est nul besoin d'être psychanalyste pour en connaître le dérisoire ?).

Lacan « *ne se plaint pas desdits membres de l'Ecole freudienne : « Plutôt les remercié-je » d'avoir été par eux enseigné » d'où moi, j'ai échoué, c'est-à-» dire me suis pris les pieds.* »

Espérons qu'il n'aura pas à se plaindre des membres « dissolus » de l'Ecole freudienne.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1977

Commission paritaire n° 57 437.

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

LA VISITE A PARIS DU MINISTRE ALGÉRIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris et Alger attendent des conversations un «approfondissement» de leur coopération

Fait inhabituel, c'est le *ministre des affaires étrangères en personne*, et non le chef du protocole, qui devait aller ce vendredi 18 janvier accueillir à Orly son collègue algérien, M. Mohamed Seddik Benyahia. Ce geste souligne à la fois la bonne entente qui s'est établie entre les deux hommes lorsque M. Jean François-Poncet s'est rendu à Alger les 23 et 24 juin dernier pour ce que l'on qualifie ici de « *visite des retrouvailles* », et l'importance que Paris attache à ce déplacement : les deux parties, dit-on encore, entendent lui donner « *un caractère hautement politique* » et en faire la « *visite de l'approfondissement* ».

C'est la raison pour laquelle le programme, ne comportant pas de rencontres avec les ministres techniques, prévoit des conversations avec le chef de l'Etat et le premier ministre et plusieurs tête-à-tête entre MM. Benyahia *et François-Poncet pour leur* permettre d'aller « *librement au fond des choses* ». Ils chercheront donc en priorité à définir ce que pourrait et devrait être la coopération entre Paris et Alger sur le plan international et régional et à donner en conséquence aux commissions mixtes les directives nécessaires pour apurer les contentieux bilatéraux.

Si les Français affichent un certain optimisme, les Algériens *se montrent plus prudents « à cause des multiples déceptions éprouvées dans le passé »*. Ils admettent cependant que le climat « *n'a sans doute jamais été aussi bon depuis la crise pétrolière de 1971* » et soulignent que c'est la première fois — mis à part le voyage du président Giscard d'Estaing *en* Algérie, *en* 1975 — qu'une visite officielle aura été préparée avec autant de soin par un dialogue constant et de nombreuses séances de travail. Les commissions techniques qui ont siégé à Paris et Alger (*le Monde* du 22 décembre) ont permis, précise-t-on, « *de donner aux différents contentieux leur importance relative, de mieux cerner les problèmes et la manière de les résoudre. Les plus délicats, comme celui de l'émigration, ont été discutés dans une bonne atmosphère, ce qui est déjà important* ».

Ce climat a sensiblement changé à propos du conflit du Sahara *occidental, qui a été une* des causes principales de la dégradation entre Alger et Paris. La France souligne qu'elle n'a cessé d'affirmer sa « *neutralité* ». Elle ne l'avait pas, toutefois, entièrement manifestée sur le terrain. *Le coup d'Etat du 10 juillet 1978* à Nouakchott et l'évolution de la situation militaire ont permis à la diplomatie *française* de faire coïncider les principes avec la pratique. On rappelle au Quai d'Orsay, au risque de déplaire à Rabat, qu'il s'agit d'un « *problème de décolonisation* », et l'on souligne que l'ONU et l'OUA se sont prononcées pour l'autodétermination du peuple sahraoui. On constate, enfin, que ni la volonté ni la combativité du Front Polisario n'ont été entamées par l'opération Ohoud lancée par le *Maroc, qui se trouve dans une* situation difficile.

Le problème de l'émigration

De leur côté, les Algériens ont enregistré avec satisfaction la position de M. François-Poncet qui a déclaré récemment : « *La solution du problème du Sahara occidental ne peut être que politique, c'est pourquoi nous souhaitons qu'une négociation véritable s'engage, aussitôt que possible, entre toutes les parties en cause.* » Ils ont également constaté qu'à l'ONU des pays liés à la France, qui votaient en faveur des thèses marocaines, s'abstiennent ou se prononcent depuis un an en faveur du Front Polisario.

Le tour d'horizon international auquel procéderont *les deux* ministres, commencera, évidemment, par la crise du Sahara et se poursuivra par les affaires d'Iran et d'Afghanistan, la question du *Proche-Orient*, les *problèmes de l'Afrique*, le dialogue euro-arabe qui est figé depuis 1977 et les accords de Camp David, le dialogue Nord-Sud dont la nécessité est mise en évidence par les bouleversements qui se produisent dans le tiers-monde, le « *trilogue* » qui rejoint une idée formulée à l'occasion du quatrième sommet des non-alignés à Alger en 1973, par le président Boumedienne pour qui la coopération euro-arabe-africaine découlait de la géo-politique, enfin, la sécurité en Méditerranée.

Sur le plan bilatéral, la question la plus importante est celle de l'émigration. La commission mixte qui a remis son rapport aux deux ministres se borne à exposer les positions des deux parties qui demeurent fort éloignées. *Tout en se félicitant de la* prorogation pour un an de toutes les cartes de séjour de cinq et dix ans des travailleurs immigrés, les Algériens ne cachent pas que *les projets français* sont pour eux inacceptables.

Ils assurent, en revanche, qu'ils sont d'accord pour organiser la réinsertion de leurs concitoyens, mais à condition que leur retour soit volontaire et se fasse dans le respect des droits acquis et de la dignité humaine. « *La réinsertion*, disent-ils, *est une question de calendrier.* » Ils précisent que la difficulté à laquelle ils se heurtent concerne plus le logement que l'emploi.

Autre problème délicat, celui de la Sécurité sociale. Les Algériens regrettent que la commis*sion mixte consacrée à ce secteur* ne se soit pas réunie, le ministre français des finances s'y étant opposé. Paris doit d'importantes sommes à l'Algérie depuis 1975. En outre, Alger estime qu'il faudrait réviser les barèmes et les taux de remboursements fixés par les autorités françaises et qui sont *jugés trop* élevés pour la Sécurité sociale algérienne. Malgré son importance, ce problème n'est cependant pas aussi vital que le précédent : il faudra bien, cependant, le résoudre.

Les Algériens qui tiennent beaucoup à récupérer les archives établies pendant la période coloniale estiment que, dans ce secteur, le terrain a été bien déblayé et que « *la porte n'est pas fermée* ». Les archives se trouvant à *Aix-en-Provence* pourraient notamment être restituées sous forme de microfilms, mais la question est de savoir qui assumera le financement de l'opération.

Enfin, le travail aurait été particulièrement bien déblayé par les groupes de travail s'intéressant aux questions des personnes, dont les problèmes de nationalité, notamment celle des jeunes Algériens nés en France, aux *activités consulaires* et au rapatriement des fonds français en Algérie, notamment des « pieds-noirs » âgés. La vente des biens de ces derniers ne représentant pas des sommes exorbitantes, l'autorisation de transfert aurait l'avantage d'enlever un motif de protestation aux associations de rapatriés, en résolvant un douloureux problème humanitaire. Du côté français, on se félicite du bon fonctionnement de tous ces groupes de travail et du fait que nombre de sujets jusqu'ici « tabous » ont été abordés avec franchise. « *Ces sujets qui, dans le passé, ont constitué des éléments de crise, peuvent devenir si l'on en discute en vue de les résoudre, des facteurs de rapprochement* », déclare-t-on au Quai d'Orsay. Les Algériens sont du même avis et expriment le vœu qu'une « *volonté politique* » en ce sens se maintienne à Paris.

PAUL BALTA.

Premier fournisseur de l'Algérie, la France n'est plus que son troisième partenaire commercial

De notre correspondant

Alger. — L'important *déséquilibre* de la balance commerciale au profit de la France a constitué en 1975 l'une des causes principales de la dégradation des relations bilatérales. Ce problème se pose aujourd'hui avec moins d'acuité. D'abord, parce que les positions françaises se sont effritées au profit des Etats-Unis et de l'Allemagne fédérale : la France demeure le premier fournisseur d'Alger, mais n'est plus que le troisième partenaire commercial.

« *Année noire* », 1978 a vu les importations algériennes en *provenance* de France atteindre 6,9 milliards de francs contre *8,8 l'année précédente et* 7 en 1976. Seules les ventes de certains produits alimentaires (beurre, céréales notamment), pharmaceutiques et de pièces détachées pour l'automobile ont progressé. La baisse a été particulièrement sensible pour les matériels électriques, mécaniques, textiles, les camions *et* les autobus.

La situation s'est un peu redressée en 1979. Sans atteindre le *niveau de 1977, les ventes françaises* vont sensiblement dépasser celles de 1976. Selon les statistiques douanières françaises, les exportations vers l'Algérie ont atteint, pour les onze premiers mois de 1979, 7,2 milliards de francs, la moyenne mensuelle étant de 661 millions contre 570 *en 1978. Les importations par la* France de produits algériens sont également en hausse : 4,1 milliards de francs — chiffre record — contre 3,2 en 1978 et 3,8 en 1977. Le taux de couverture, du point de vue algérien, approche les 57 % contre 47,3 % au cours de la période équivalente de 1978.

Cette progression est due à l'augmentation des achats d'hydrocarbures : près de 95 % des achats français à l'Algérie en 1979, avec 4,5 millions de tonnes de brut, en onze mois, contre 3,7 *pour la même période en 1978*, et 2,6 milliards de mètres cubes de gaz naturel contre 2,3 l'année précédente. L'impact sur la balance commerciale a été d'autant plus grand que le prix du baril de pétrole algérien est passé de 14,25 dollars, fin 1978, à 26,27 fin 1979, soit une augmentation de 85 %.

Le prochain plan quinquennal

Le rééquilibrage de la balance commerciale est appelé à se poursuivre, et la situation pourrait même s'inverser si les ventes de gaz à G.D.F. continuent à *progresser, pour atteindre 9 mil*liards de mètres cubes en 1984-1985.

S'il se confirme, l'amélioration du climat politique relancerait d'autant mieux les échanges que l'Algérie prépare un plan quinquennal dont les investissements s'élèveraient à 350 milliards de francs. Depuis deux ans, l'Algérie observe une pause pour achever la réalisation des deux plans précédents et rentabiliser l'appareil *de production mis en place. Elle* a donc signé peu de nouveaux contrats d'équipement : 3 milliards de francs en 1979 contre 2,5 milliards en 1978 pour les entreprises françaises.

Des discussions sont en cours avec Alsthom pour la construction *d'une centrale électrique* à Cap-Djinet. De nombreuses firmes françaises s'intéressent aussi à la réalisation des programmes de logements et d'urbanisme, les besoins étant immenses ; des groupements régionaux, comme l'APEBA (Association pour les échanges Bretagne-Pays arabes), ont déjà signé des contrats d'études.

La réorientation du schéma de développement algérien, qui privilégierait durant les prochaines années les infrastructures sociales, les voies de communication, l'agriculture, le développement régional et les petites et moyennes *entreprises, pourrait offrir d'intéressantes* perspectives à l'industrie française.

En revanche, les modifications *apportées à la stratégie pétrolière* et visant à ménager les réserves et à limiter le programme de liquéfaction du gaz, jugé trop peu rentable, au profit du développement de pipe-lines vers l'Europe, via la Tunisie et l'Italie, pourraient être source de difficultés. Au début de 1979, l'Algérie avait choisi le procédé de liquéfaction mis au point par Technip pour l'usine G.N.L. 3 d'Arzew, qui devait produire 15,5 millions de mètres cubes de gaz sous forme *liquéfiée. La France avait accepté* de garantir des crédits, et un accord portant sur 356 millions avait été signé pour financer une première tranche de l'opération, qui est maintenant remise en cause, alors que Technip a déjà lancé la fabrication des échangeurs cryogéniques. Une annula*tion définitive du projet serait* sans doute source d'un important contentieux.

DANIEL JUNQUA.

Sénégal

Étudiants et lycéens en grève organisent une marche au centre de Dakar

De notre correspondant

Dakar. — Alors que le calme paraît être revenu à Ziguinchor (*le Monde* daté 13-14 janvier), l'agitation scolaire a gagné la capitale, où étudiants et écoliers ont annoncé, pour ce vendredi 18 janvier, une marche sur le *centre de la ville*. Dès jeudi matin, tous les établissements secondaires de Dakar se sont mis en grève, entraînant dans leur mouvement plusieurs écoles primaires, dont les élèves se sont répandus dans les principales artères de la ville, bombardant avec des cailloux vitrines et véhi*cules, notamment les autobus de* la municipalité. Dans la journée, les étudiants se sont solidarisés avec les écoliers. Une grève universitaire de soixante-douze heures et une marche sur le centre de Dakar ont été décidées.

Le retour du président Senghor, qui a décidé de prolonger jusqu'à samedi par un *bref séjour* parisien la « *visite de travail* » qu'il vient d'effectuer en Italie, est attendu par ses collaborateurs. Les dirigeants sénégalais ont discrètement prié le président du Sénat, M. Alain Poher, de reporter *sine die* une visite officielle qu'il devait effectuer à Dakar à *compter de dimanche*.

D'autre part, neuf partisans de M. Ahmed Niasse, un « marabout » (chef religieux musulman) de Kaolack, principale localité du bassin arachidien, ont été arrêtés la semaine dernière et déférés au parquet, pour « *faits susceptibles de porter atteinte à l'ordre public* ». Ils sont accusés d'avoir introduit, depuis la Gambie voisine, puis diffusé, un lot de quinze cents « cassettes » reproduisant une conférence de presse donnée par M. Niasse, en septembre dernier, à l'hôtel George-V à Paris. Ce dernier, dont l'audience demeure restreinte, appelle à l'instauration par la force d'une République islamique du Sénégal.

PIERRE BIARNÈS.

● Dans une communiqué diffusé le jeudi 17 janvier à Paris, l'Association des étudiants sénégalais en France proteste contre la « *répression policière brutale et féroce, avec utilisation d'armes à feu* » de la manifestation lycéenne du 11 janvier à Ziguinchor. Le communiqué fait état de quatre morts parmi les élèves, alors que Dakar avait parlé d'un mort et de plusieurs blessés.

PROCHE-ORIENT

LES NÉGOCIATIONS SUR L'AUTONOMIE PALESTINIENNE

L'Égypte et Israël admettent officiellement l'existence de graves désaccords

De notre correspondant

Jérusalem. — Comme l'a fait de son côté le premier ministre *égyptien*, les *dirigeants* israéliens ont clairement laissé entendre, le 17 janvier, après que se fut séparée la commission mixte réunie au Caire depuis le 14, que les négociations sur l'autonomie se soldaient pour le moment par un échec alors qu'il ne reste guère plus de quatre mois avant la fin des pourparlers. C'est la première fois qu'au Caire et à Jérusalem on admet officiellement et aussi ouvertement l'existence de désaccords très profonds.

Le chef de la délégation israélienne aux négociations, M. Yossef Burg, n'a pas caché qu'il *s'agissait d'une « crise »*, tout en affirmant qu'il espérait encore que celle-ci pourrait être surmontée. Au stade actuel du débat, la négociation portait sur l'étendue des pouvoirs de la « *future* » administration palestinienne autonome. Au cours des dernières réunions d'experts au Caire, cette semaine, les deux parties ont présenté chacune un projet détaillé. Les Egyptiens ont rejeté catégoriquement les vues israéliennes, et le gouvernement *de Jérusalem vient de déclarer* qu'il dénonçait en bloc les propositions égyptiennes.

— Pour les Israéliens, le « *conseil administratif* » doit être réduit à onze membres et les fonctions de ces derniers doivent être limitées à un aspect de gestion locale bien défini, tandis que les autorités israéliennes conserveraient leurs moyens de contrôle à propos des questions militaires, des *terres domaniales*, de *la sécurité* et de l'ordre public.

— Pour les Egyptiens, le conseil autonome doit *devenir* un véritable Parlement et toutes les attributions de l'administration militaire israélienne doivent lui être confiées.

Ces divergences sont fonda*mentales et montrent à quel* point les positions égyptienne et israélienne sur le principe même de l'autonomie restent aussi éloignées qu'elles l'étaient au début des discussions immédiatement après la signature du traité de paix. M. Burg a déclaré que le projet égyptien « *replaçait les conversations au moins six mois en arrière* ». Pour sa part, M. Begin a déclaré que la volonté des Egyptiens de donner un pouvoir législatif au conseil administratif était *incompatible* avec les accords de Camp David car cela ferait de l'autonomie la préfiguration d'un Etat palestinien — idée qu'il combat plus que jamais.

L'aveu réciproque de ce profond désaccord suscite l'inquiétude ici car il intervient peu *avant le 26 janvier, date de* la « normalisation » et alors que les Israéliens redoutent à nouveau des pressions américaines.

FRANCIS CORNU.

Brûlante curiosité...

(De notre correspondant.)

Jérusalem. — Dix jours avant la date prévue pour le début de la normalisation, un premier *échange régulier a commencé* le mercredi 16 janvier : conformément à un accord conclu en décembre, les principaux journaux égyptiens ont été mis en vente à Jérusalem, à *Tel Aviv* et à *Haïfa* tandis que, réciproquement, les grands quotidiens israéliens ont été distribués au Caire. En attendant que des liaisons aériennes soient établies, les journaux sont acheminés à travers le Sinaï par la route, ce qui impose un délai de vingt-quatre heures. Malgré *ce retard*, ces premiers arrivages ont connu un grand succès tant en Egypte qu'en Israël. A Jérusalem, les exemplaires d'*Al Ahram* ont été rapidement épuisés.

Dans le secteur arabe de Jérusalem, cette première a été mal accueillie. Au principal point de vente, près de la porte de Damas, des *jeunes Palestiniens ont acheté* l'ensemble des exemplaires de la presse égyptienne et les ont brûlés en signe de protestation contre le traité israélo-égyptien et le projet d'autonomie. Ce geste laisse mal augurer de la possibilité de diffuser les journaux égyptiens en Cisjordanie. — F. C.

A Paris

TENTATIVE D'ASSASSINAT CONTRE UN MILITANT PALESTINIEN

M. Youssef Moubarak, vingt-six ans, l'un des responsables de la Librairie arabe, 2, rue Saint-Victor, à Paris (5e), a été grièvement blessé jeudi 18 janvier, vers 20 heures, boulevard Saint-Germain, par un inconnu qui a tiré pratiquement à bout portant et pris la fuite. Transporté à l'hôpital de la Pitié, M. Moubarak est dans un état grave. Cet attentat est vraisemblablement un règlement de compte à caractère politique, estiment les policiers de la brigade criminelle.

Né le 25 octobre 1953 à Raifoun (Liban), M. Moubarak, alias Nabil, résiderait depuis plusieurs années en France. Il était connu comme militant de la cause palestinienne.

Le 5 janvier 1977, M. Mahmoud Ould Saleh, trente-huit ans, gérant de la Librairie arabe, avait été tué pratiquement dans les mêmes circonstances de plusieurs balles de revolver.

LE CAIRE : UN PAS EN ARRIÈRE...

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Commentant les travaux de la commission, Radio-Le Caire a affirmé que les propositions israéliennes sur l'autonomie palestinienne constituaient un « *pas en arrière* ». Qant au président du conseil égyptien, M. Khalil, il a affirmé qu'aucune partie n'avait *le droit d'interpréter unilatéralement* les accords de Camp David. « *L'Egypte*, a-t-il dit, *est attachée à donner à l'autorité palestinienne toutes les prérogatives que sont celles du gouverneur militaire israélien en Cisjordanie et à Gaza.* »

C'est la première fois que *Le Caire définit aussi clairement* les pouvoirs dont il voudrait voir doter l'éventuelle autorité autonome dans les territoires occupés. Israël refuse pour sa part de lui accorder le contrôle des terres domaniales et des ressources aquifères. « *La normalisation égypto-israélienne ne peut s'établir dans un tel climat* », dit-on dans les milieux proches du pouvoir où l'on parait à la recherche d'une formule permettant, si possible avec l'appui américain, de relancer la négociation sur l'autonomie. — J.-P. P.-H.

ARRESTATION DE QUARANTE-NEUF MILITANTS ET SYNDICALISTES DE GAUCHE EN ÉGYPTE

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Selon un communiqué du parti d'opposition légale du Rassemblement progressiste (nassérien-marxiste), quarante-neuf *militants et syndicalistes ont* été arrêtés le 15 janvier au Caire et dans diverses autres villes égyptiennes, et ont été conduits au pénitencier de Tourah, dans la banlieue cairote.

Dix de ces détenus sont membres du Rassemblement progressiste, les autres appartenant à divers courants d'opposition marxistes non regroupés au sein d'un mouvement autorisé. Aucune personnalité connue ne figure parmi les personnes interpellées.

On *ignore encore ce dont sont* accusés les militants arrêtés, la presse officieuse étant pour le moment muette sur cette affaire, qui, note-t-on, survient, selon un jeu de bascule fréquent sur la scène politique égyptienne, quelques jours après l'arrestation à Alexandrie (*le Monde* du 16 janvier) *de soixante-dix extrémistes* islamiques (et non pas dix, comme une erreur de transmission nous l'a fait écrire), membres de l'organisation clandestine Al-Djihad (la guerre sainte), soupçonnée d'avoir déposé des bombes au début de ce mois dans deux églises alexandrines. — J.-P. P.-H



EUROPE

Portugal

Le gouvernement de M. Sa Carneiro se prononce en faveur du renforcement de la défense du monde occidental

De notre correspondant

Lisbonne. — Après trois jours de débats, le Parlement portugais a refusé les motions de censure contre le gouvernement présidé par M. Sa Carneiro, déposées, l'une par le P.S., l'autre par le P.C. La motion socialiste a recueilli 120 voix, celles du P.S., du P.C., du M.D.P. (Mouvement démocratique portugais) et de l'U.D.P. (Union démocratique populaire, extrême gauche) ; les cent vingt-huit députés des différentes organisations politiques qui constituent l'Alliance démocratique (sociaux - démocrates, centristes, monarchistes et réformateurs) ont évidemment voté contre (1).

Le programme préparé par la majorité de centre-droite issue des dernières élections législatives du 2 décembre 1979 se trouve donc approuvé. Cependant, le premier ministre entend obtenir davantage qu'une décision parlementaire « par la négative », et faire approuver par sa majorité une motion de confiance, ce vendredi 18.

Bien que le résultat final fût peu douteux, les discussions se sont déroulées dans un climat très polémique. Accusé par l'opposition de vouloir enfreindre la Constitution, le gouvernement a annoncé son intention de saisir l'assemblée d'un projet de loi permettant un référendum. Il s'est déclaré décidé à modifier la loi électorale et la loi sur les partis politiques, à accélérer la restitution des terres exploitées en régime collectif par des coopératives et par des unités de production, à permettre à nouveau aux capitaux privés de s'investir dans la banque et les assurances.

Mais les deux aspects de la politique gouvernementale les plus longuement discutés ont sans doute été la diplomatie et les nouvelles orientations en matière économique et financière.

Intervenant le premier jour des débats, le vice-premier ministre, chargé des affaires étrangères, M. Freitas do Amaral, chef du Centre démocratique et social et vice-président de l'Union européenne des démocraties chrétiennes, a critiqué la politique suivie par ses prédécesseurs, qui aurait été *« équivoque »*. Considérant l'adhésion du Portugal au Marché commun comme la *« priorité des priorités »*, il s'est proposé de supprimer dans la diplomatie de Lisbonne *« toutes les traces de tiers-mondisme et de non-alignement »* ainsi que *« toutes les réserves à l'égard de nos engagements avec l'alliance atlantique »*. Condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan, prélude, selon lui, d'une *« finlandisation de l'Europe »*, M. Freitas do Amaral a annoncé une prochaine révision des relations politiques, commerciales et culturelles entre le Portugal et l'U.R.S.S. Il s'est prononcé, d'autre part, en faveur de *« tout ce qui pourrait renforcer le dispositif de défense du monde occidental »*.

Quel rôle le président de la République doit-il jouer, désormais, en politique étrangère ? Le ministre a été très explicite. C'est le chef d'Etat qui représente le Portugal à l'étranger. Mais c'est le gouvernement qui doit conduire la politique du pays. Aussi, M. Freitas do Amaral s'est-il insurgé contre la *« diplomatie parallèle »* et les *« émissaires personnels »* de la présidence de la République qui, sous les derniers gouvernements, avaient souvent été utilisés pour résoudre des problèmes délicats, notamment en Afrique et au Proche-Orient.

Tout sera contrôlé, assure le chef de la diplomatie portugaise, à partir du palais des Necessidades, qui vit déjà à l'heure des transformations et des épurations. L'ancien premier ministre, Mme Pintassilgo, risque de ne pas retrouver son poste d'ambassadeur à l'UNESCO (*le Monde* du 18 janvier). L'ambassadeur à Moscou, M. Magalhaes Cruz, rappelé à Lisbonne dès le début des événements d'Afghanistan, sera très probablement remplacé. M. Freitas Cruz, ministre des affaires étrangères du cabinet de Mme Pintassilgo, qui avait déjà reçu l'agrément de Londres, attend à Lisbonne la confirmation, assez problématique, de ses nouvelles fonctions.

Rigueur envers les entreprises publiques

La même « fièvre de changement » paraît saisir le ministère de l'économie et des finances, dont le responsable, M. Cavaco e Silva, annonce qu'il sera *« exigeant et rigoureux »* à l'encontre des entreprises publiques, qui enregistreraient des déficits alarmants. Lors de la cérémonie d'investiture du nouveau gouvernement, le président Eanes avait mis l'accent sur l'évolution favorable de l'économie portugaise au cours des dernières années. Le déficit de la balance des transactions courantes à la fin de l'année 1979 ne représentait-il pas le quart de celui enregistré en décembre 1977 ? Les exportations n'avaient-elles pas augmenté à un rythme très nettement supérieur à celui des importations ? Les émigrés ne manifestaient-ils pas leur confiance en envoyant à Lisbonne davantage d'argent ? Les touristes n'avaient-ils pas à nouveau envahi les plages du pays ?

Pour M. Cavaco e Silva, tous ces facteurs ne constituent qu'une *« faible consolation »*. *« Durant l'année dernière*, a-t-il souligné, *la production ne s'est accrue que de 2,5 %. La consommation privée est restée au même niveau. L'investissement a baissé de 1 %. Le chômage s'est aggravé. L'inflation a atteint les 24 %. Les salaires réels ont baissé. Les inégalités dans la distribution des revenus se sont accentuées. La satisfaction des besoins sociaux de la population n'a pas progressé. »*

Les perspectives pour 1980 ne sont pas plus favorables, puisque, d'après les calculs du ministre *« les coûts d'importation du pétrole doubleront par rapport à l'année précédente. Le rythme d'exportation du commerce international sera réduit de moitié. Les conditions d'accès aux marchés financiers deviendront beaucoup plus difficiles, en raison notamment de l'aggravation des déficits avec l'extérieur des principaux pays membres de l'O.C.D.E. et de la crise en Iran »*.

JOSÉ REBELO.

(1) La motion de censure présentée par le P.C. n'a obtenu, quant à elle, que 48 voix — celles des communistes, des trois parlementaires du M.D.P. et du représentant de l'U.D.P. Les socialistes se sont abstenus.

Islande

De l'utilité de tirer au sort le nom du candidat premier ministre

De notre correspondant

Reykjavik. — Lorsque l'Alliance du peuple a désigné M. Svavar Gestsson pour engager des consultations en vue de former un gouvernement, les milieux politiques islandais se sont interrogés sur les raisons d'un tel choix. Le président du parti, M. Ludvik Josepsson, d'abord pressenti, ayant refusé, on savait que ce ne pourrait être que M. Gestsson, ancien ministre du commerce, ou M. Ragnar Arnalds, ancien ministre de l'éducation et président du groupe parlementaire. M. Gestsson, trente-cinq ans, semblait plus jeune, mais son autorité grandissante et le fait qu'il a dirigé le quotidien du parti *Thjodviljinn* étaient des atouts non négligeables.

Interrogations, interprétations, suppputations ont suivi le choix de M. Gestsson. On y voyait immanquablement une étape décisive dans la lutte de tendances qui divise l'Alliance du peuple. Un quotidien l'imaginait déjà président du parti dans quelques mois. Un autre voyait là une victoire des « durs » contre les « mous ».

La vérité a été connue deux jours plus tard. Les deux candidats au poste de formateur ayant obtenu chacun autant de voix, il fut tout simplement procédé à un tirage au sort. Choisir un candidat premier ministre par tirage au sort, n'est-ce pas la forme la plus élevée de démocratie ? De toutes les formes de sélection par la naissance, l'argent, le mérite, la sélection par le sort n'est-elle pas la plus juste ?

M. Gestsson a très peu de chances de devenir premier ministre. Deux personnalités ont essayé avant lui de dénouer la crise, et un autre ou plusieurs essayeront vraisemblablement après lui. Car, là encore, la démocratie islandaise est imbattable. Ne pouvant tirer au sort entre les chefs des partis pour savoir lequel dirigera le pays durant la législature, elle donne une chance à chacun, à tour de rôle.

GÉRARD LEMARQUIS.

Irlande du Nord

L'EXPLOSION D'UNE BOMBE DANS UN TRAIN FAIT TROIS MORTS ET CINQ BLESSÉS

Belfast *(A.F.P., A.P., Reuter)*. — Trois personnes ont été tuées, et cinq autres blessées, par l'explosion d'une bombe jeudi soir dans un train de banlieue à Belfast. L'armée et les pompiers ont dégagé les voyageurs du convoi, bloqué dans un tunnel à la suite de la déflagration. Deux autres bombes ont pu être repérées et désamorcées à temps dans d'autres trains de banlieue. Par mesure de sécurité, tous les mouvements ferroviaires ont été arrêtés jeudi soir dans l'ensemble de l'Ulster.

La police a annoncé que deux des trois victimes de l'attentat appartenaient à l'IRA, et transportaient probablement l'engin. L'organisation séparatiste n'a pas revendiqué la responsabilité de l'opération ni publié de mise au point. Mais les autorités indiquent d'autre part qu'un grand nombre d'autres explosifs (bombes, mines anti-personnel, et même un énorme engin fait de trois bouteilles de gaz renfermant chacune 50 kilogrammes de dynamite et reliées à un détonateur installé de l'autre côté de la frontière inter-irlandaise) ont pu être désamorcés dans la journée de jeudi, ce qui semble indiquer que l'IRA accentue son offensive.

Belgique

LA CRISE SE PROLONGE ET S'AGGRAVE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Le gouvernement ne connaîtra son sort qu'au début de la semaine prochaine. D'ici là, les partis cherchent une formule de replâtrage, à partir des positions suivantes :

— Les socialistes et sociaux-chrétiens francophones veulent, d'une part, empêcher les sociaux-chrétiens flamands de gagner encore du terrain, notamment à Bruxelles, et, d'autre part, ôter au Front des francophones la possibilité de jouer les victimes. Ils l'ont éliminé et réclament à présent ce que le F.D.F. demandait : des garanties formelles pour le futur statut de Bruxelles ;

— Les Flamands, socialistes et sociaux-chrétiens, répliquent en exigeant des assurances écrites pour la minorité néerlandophone de la capitale.

Entre francophones et Flamands, le fossé s'élargit encore. Les sociaux-chrétiens francophones ont décidé de ne plus participer aux travaux du Parlement, estimant que le gouvernement est inconstitutionnel, tant que les ministres F.D.F. n'ont pas été remplacés. M. Martens doit se présenter devant la Chambre le 18 janvier. — P. de V.

● ERRATUM. — C'est par erreur que « le front francophone » était cité dans le titre de nos éditions du 18 janvier. Il convenait de lire *« le front des francophones »*, s'agissant du parti politique bruxellois.

Allemagne fédérale

Me BORKER, AVOCAT FRANÇAIS S'EST VU REFUSER LE DROIT DE PLAIDER AU PROCÈS DE COLOGNE

Me Jules Borker, de nationalité française, et qui est l'un des avocats de la partie civile dans le procès de Lischka et de deux autres anciens nazis, s'est vu notifier par le président de la cour de Cologne, où se déroule le procès, qu'il ne pourrait pas plaider. Ce refus est fondé sur le fait que la convention européenne autorisant les avocats des pays membres à exercer leur profession dans l'un quelconque des pays de la Communauté n'a pas encore été ratifiée.

Me Borker conteste le bien-fondé de cette décision, d'autant plus que des avocats ouest-allemands plaident en France sans la moindre restriction et y voit une volonté discriminatoire résultant de son appartenance au parti communiste. Il a saisi le conseil de l'ordre des avocats, qui est lui-même intervenu auprès du ministère de la justice. Me Borker a été informé, jeudi 17 janvier, que le ministère français des affaires étrangères et la chancellerie s'apprêtaient à intervenir auprès des autorités ouest-allemandes pour leur demander de revenir sur cette interdiction de plaidoirie. — *(A.F.P.)*

Grèce

LE COMMANDANT DES FORCES ANTI-ÉMEUTES EST ASSASSINÉ A ATHÈNES

Athènes (A.F.P.). — M. Pandelio Petrou, commandant des forces anti-émeutes de la police d'Athènes, a été assassiné mercredi 16 janvier au cours d'un attentat. Cette action a fait une deuxième victime, M. Stamoulis, conducteur de la voiture.

Les auteurs de l'attentat, deux inconnus qui ont aussitôt disparu en voiture, ont abandonné sur les lieux des tracts de l'« Organisation révolutionnaire du 17 novembre » revendiquant l'assassinat.

Yougoslavie

LA MALADIE DU MARÉCHAL TITO
Inquiétudes sur l'« après-titisme »

(Suite de la première page.)

Un représentant officiel a pu seulement nous affirmer que M. Bakaritch ne se trouvait pas jeudi soir à Ljubljana, mais il a ajouté : *« Il est normal dans les circonstances présentes que des déplacements aient lieu entre Belgrade et la capitale slovène. Tito est malade. Pourquoi ses amis n'iraient-ils pas lui rendre visite ? »*

Beaucoup plus net en revanche est le démenti apporté ici dans les sphères informées à la nouvelle selon laquelle un groupe de jeunes gens auraient manifesté mardi à Zagreb contre l'action soviétique en Afghanistan aux cris de : *« Aujourd'hui en Afghanistan, demain chez nous. »*

Toutes ces rumeurs et ces chuchotements, ces semi-démentis et ces demi-confidences font régner une atmosphère de plus en plus étrange dans la capitale yougoslave. Dans le souci de ne pas préoccuper davantage la population, les autorités souhaitent modifier le moins possible les apparences extérieures. Dans les magasins, les haut-parleurs diffusent la même musique légère qu'en temps normal. Jeudi soir la télévision a passé un film comique. Mais ce vendredi matin *Politika*, le journal à grand tirage de la capitale, ne donne plus comme les jours précédents une appréciation optimiste de la situation. Il titre simplement sur deux colonnes à la une : *« Communiqué sur l'état de santé du président Tito »*. Cette sobriété dans le ton est sans doute la meilleure façon d'éviter des interprétations susceptibles à tout moment d'être révisées.

MANUEL LUCBERT.

La Roumanie va renforcer ses capacités de défense

La Roumanie va renforcer ses capacités de défense, a annoncé, jeudi 17 janvier, M. Ceausescu.

Dans une allocution prononcée devant le conseil du Front de l'unité socialiste diffusée par la radio roumaine, captée à Vienne, le chef de l'Etat roumain a dit que *« la situation internationale n'avait jamais été aussi tendue depuis la deuxième guerre mondiale »*, et que, pour garantir *« son indépendance nationale et sa souveraineté, la Roumanie allait moderniser son armée et renforcer ses capacités de défense »*.

Le chef de l'Etat roumain n'a fait aucune allusion directe aux événements d'Afghanistan mais a rappelé qu'il était opposé à *« toute aventure militaire »*.

Le président Ceausescu a lancé un appel aux peuples et aux dirigeants du monde pour qu'ils *« refusent la politique des aventures militaires et du retour à la guerre froide »*.

Pas de Soviétiques à la frontière yougoslave

D'autre part, l'agence officielle bulgare (B.T.A.) a démenti les *« allégations »* de certains journaux occidentaux selon lesquelles deux divisions mécanisées soviétiques auraient été massées à la frontière bulgaro - yougoslave. B.T.A. affirme qu'aucune troupe soviétique ne stationne en territoire bulgare et que *« pas même un soldat bulgare ou soviétique n'a été envoyé dans la région frontalière avec la Yougoslavie »*. — *(A.F.P.)*

« L'Alternative », une revue qui donne la parole à ceux qui en sont privés

Une équipe entièrement bénévole, animée par l'éditeur François Maspero, a créé une revue indépendante, *L'Alternative* (pour les droits et les libertés démocratiques en Europe de l'Est) (1). Son ambition est de donner la parole à ceux qui luttent dans cette région du monde pour les libertés (individuelles et collectives) et contre la répression. Elle entend leur offrir aussi un lieu de dialogue et de confrontation, de fournir à l'opinion publique occidentale une information détaillée, elle pense qu'à l'Ouest, *« les forces socialistes, les courants progressistes, le mouvement ouvrier, les formations de gauche et d'extrême gauche »*, s'ils veulent rendre leur projet crédible, ne doivent plus ignorer les questions fondamentales qui se posent à ceux qui à l'Est luttent pour les libertés démocratiques.

La deuxième livraison de cette revue bimestrielle est une réussite : elle intéresse le profane et constitue une source de renseignements pour le spécialiste. Le dossier *Prague après le procès* (2) est passionnant. Un envoyé spécial est allé à Prague, au mois de décembre, interroger des signataires de la Charte 77 et du VONS (Comité pour la défense des personnes injustement poursuivies, affiliée à la Ligue internationale des droits de l'homme). Le poète Jan Vladislav, Rudolf Slansky (le fils du secrétaire général du P.C.T., pendu en 1952 après un procès préfabriqué), le journaliste Lubos Dobrovsky, l'écrivain Zbynek Hejda et l'historien Karel Bartosek parlent franchement. On trouve dans ces cinq entretiens l'atmosphère d'effervescence intellectuelle qui règne à Prague ; les discussions profondes sur la nature des actions à entreprendre et qui reflètent la polémique entre le dramaturge Vaclav Havel et le romancier Ludvik Vaculik : le premier exigeant le courage et l'héroïsme civique comme des actes exemplaires, le second reprochant à ceux qui prônent cette attitude de couper la Charte et le VONS de la population ; le recueil rend compte de la variété des visions politiques tout en marquant l'accord général pour garder à la Charte son caractère de rassemblement et de lieu de dialogue, bref, de tolérance réciproque.

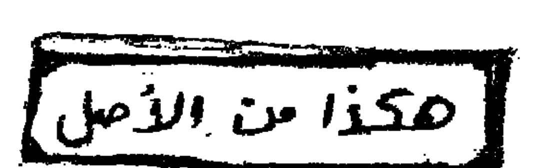
Le numéro de janvier - février comprend aussi des articles sur les questions nationales en U.R.S.S. (Ukrainiens et Tatars de Crimée), les musulmans bulgares, de nombreux documents sur l'indignation en Hongrie après les procès de Prague, un texte de Rudolf Bahro sur les conditions du changement, un rapport du groupe polonais « Expérience et avenir », un témoignage sur la vie ouvrière dans la Dobroudja (sud-est de la Roumanie), un article de la psychanalyste Elisabeth Roudinesco sur la portée et les limites du symposium international sur l'inconscient qui s'est tenu récemment à Tbilissi.

Parmi les autres textes et documents, relevons un article *Les livres faits à la maison* du philosophe tchèque Milan Simecka. Son *Rétablissement de l'ordre* (qui vient d'être publié par les éditions Maspero) avait été écrit en 1976. Cette remarquable analyse a été pour beaucoup dans la fondation de la Charte 77. Enfin, la revue ouvre ses pages aux divers comités de solidarités de l'Est et de l'Ouest, et au courrier des lecteurs. — A.M.B.

(1) Editions Maspero, 1, place Paul-Painlevé, 75005 Paris ; le numéro : 15 F ; abonnement annuel : 70 F en France.

(2) Les droits d'auteur « Des minutes du procès des 22 et 23 octobre 1979 », parus dans *Cahiers libres*, no 361 des Editions Maspero, enrichies de quelques cas défendus par le VONS, seront versés au VONS.





DIPLOMATIE

LA VISITE DE M. OHIRA EN AUSTRALIE ET EN NOUVELLE-ZÉLANDE

Tokyo souhaite donner une dimension politique à la coopération des États d'Asie et du Pacifique

De notre correspondant

Tokyo. — Le premier ministre, M. Ohira, effectue depuis le 15 janvier un voyage dans le Pacifique, qui le mène en Australie et en Nouvelle-Zélande avec une escale au retour en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La signification de cette visite réside moins dans les résultats attendus sur le plan des relations bilatérales du Japon avec ces pays que dans les perspectives à long terme qu'elle laisse entrevoir : la création d'une zone Asie-Pacifique qui pourrait jouer, avant la fin de ce siècle, un rôle analogue, sur le plan économique, à celui du Bassin méditerranéen dans l'histoire de l'Occident.

La crise de l'énergie et l'ombre de l'intervention soviétique en Afghanistan — qui souligne le renforcement, plus à l'Est, de la presence militaire russe dans le Pacifique — forment la toile de fond aux entretiens que M. Ohira aura avec ses homologues australien et néo-zélandais, et dont les grands thèmes seront économiques et stratégiques.

Lorsque, il y a tout juste un an, le premier ministre nippon, à peine nommé, relançait l'idée d'une communauté pan-Pacifique, on pensa que M. Ohira, surnommé par la presse « M. Ah-Heu » — en raison de son indécision apparente — n'avait émis là qu'une idée en l'air. La zone Asie-Pacifique qui avait déjà trouvé son avocat en 1967 en la personne de M. Miki, alors ministre des affaires étrangères, semblait une panacée régulièrement reprise par les politiciens. Or non seulement au cours de l'année écoulée s'est constitué un groupe d'études sur le Pacifique, dont le président fut, jusqu'à sa nomination à la tête de la diplomatie nippone, l'économiste M. Okita, mais encore les problèmes de l'énergie, le ralentissement de la croissance mondiale et les questions de sécurité remettent au premier plan de l'intérêt des Japonais cette région. Le Pacifique dispose de ressources naturelles abondantes, il continue de connaître une expansion soutenue et certaines îles occupent des positions stratégiques de première importance.

Longtemps, les Japonais conçurent cette zone Asie-Pacifique en termes essentiellement commerciaux, c'est-à-dire en vue de la création d'une aire de libre-échange englobant les pays baignés par le Pacifique. Aujourd'hui il s'agit bien plutôt de viser une coordination des politiques et une coopération plus large mais souple — sans prendre la forme d'une organisation comme la C.E.E. par exemple — dans une perspective de complémentarité des économies : aux ressources naturelles des uns (pays du Pacifique, Asie du Sud-Est et éventuellement Amérique latine) se conjuguent les technologies et les capitaux des Etats-Unis, du Canada et du Japon.

Le « siècle du Pacifique »

Selon M. Tokuyama, directeur de l'Institut de recherches Nomura, un des avocats du projet auquel il vient de consacrer un livre, *le Siècle du Pacifique*, et qui serait, selon certains, l'ispirateur de la politique de M. Ohira : « *Il ne s'agit pas de penser la communauté Pacifique dans la perspective d'un développement régional mais, au contraire, de la considérer comme une aire capable d'influencer l'ensemble de l'économie mondiale en jouant, en quelque sorte, un rôle de locomotive.* »

Comparée aux autres parties du monde, la communauté Pacifique a maintenu un rythme de croissance supérieur : à eux seuls, la Chine, la Californie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Corée du Sud et Taiwan représentent plus de la moitié du P.N.B. et de la richesse mondiale. Le phénomène se manifeste notamment dans la croissance du commerce : représentant 40 % du commerce mondial en 1974, le bassin Pacifique en assurera, à lui seul, plus de la moitié en 1985 (estimations de *Perspectives 1985*, ouvrage collectif publié en 1978 à Tokyo). Annuellement, selon la même source, le commerce dans la région augmente de 30 %. A cela s'ajoute enfin que le bassin Pacifique est l'une des régions où le réseau des communications tend à devenir l'un des plus denses tant sur le plan des transports aériens et maritimes que dans le domaine des télécommunications : autant d'évolutions qui abolissent les distances séparant les riverains du Pacifique.

Ce sont ces possibilités — dont la France, apparemment toujours à la recherche d'une politique asiatique, semble loin d'être en position de tirer partie — et les modalités pour organiser une région dont les complémentarités paraissent évidentes, que discutera M. Ohira à Canberra et à Wellington. « *Au départ*, souligne M. Tokuyama, *il s'agit surtout d'essayer de penser ensemble, de créer des structures de réflexions permettant de donner naissance à des initiatives.* » En fait, le grand problème des Japonais, sensibles sans doute, plus que tout autre, aux potentialités de la zone Pacifique, est de ne pas apparaître comme les promoteurs de l'opération, pour éviter de tomber sous le coup des critiques les accusant de vouloir faire revivre la sphère de co-prospérité de la grande Asie de la fin des années 30. C'est pourquoi ils cherchent plutôt à susciter des initiatives chez leurs partenaires. La coordination avec l'Asie du Sud-Est, en fait déjà dans la mouvance nippone, étant acquise, il faut surtout stimuler d'autres coopérations. Les Australiens et les Néo-Zélandais sont d'autant plus réceptifs, qu'ils souhaitent un accroissement des investissements et de la présence nippone dans leur pays.

Les Américains ne sont pas en reste et paraissent de plus en plus désireux de faire avancer un projet de communauté Pacifique qui permettrait d'approfondir leur présence dans la zone.

La prudence affichée des Japonais ne doit pas cacher que si cette communauté du Pacifique se réalise, elle conduira immanquablement à renforcer les mécanismes de dépendances des pays « pauvres » par rapport à ceux qui détiendront non seulement le capital mais aussi la technologie, en l'occurrence les Etats-Unis et, peut-être, surtout le Japon. A cette communauté du Pacifique, les Japonais pensent qu'il est impossible de ne pas adjoindre un jour la Chine « *dont le poids, tant dans quelques années, sur le plan économique que stratégique, ne peut être ignoré* », souligne M. Tokuyama.

La réalisation d'une zone Pacifique ne peut en fait manquer d'avoir une dimension stratégique qui, cependant, est pour l'instant laissée dans l'ombre. Vu de Tokyo, il paraît clair que pour contrer une influence soviétique descendant vers le sud (Indochine et Afghanistan notamment) on doit envisager une coordination des politiques de défense. On ne peut manquer d'établir un rapprochement économique de la zone Paci- émises en matière de développement économique de la Zone pacifique et la participation ce printemps, pour la première fois, des forces d'auto-défense nippones aux manœuvres conjointes (des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande) dans le Pacifique (RIMPAC).

A la mi-janvier, M. Brown, secrétaire américain à la défense, au cours d'une escale entre Pékin et Washington, a clairement demandé aux Japonais d'accroître leurs dépenses militaires. Quelques jours auparavant, M. Lester Wolff, président du sous-comité pour l'Asie et le Pacifique de la Chambre des représentants, soulignait à Tokyo la nécessité pour le Japon de participer à « un fonds commun de défense du Pacifique ».

Les Japonais sont certes d'une extrême prudence pour tout ce qui concerne les questions de défense. Le général Kurusu n'en forces d'autodéfense nippones estime pas moins que, les Américains ne pouvant être partout, le Japon, pour sa propre sécurité — notamment la libre circulation en mer, — pourrait être appelé dans l'avenir à combler certaines lacunes de la défense américaine dans le Pacifique.

PHILIPPE PONS.

AU COURS DE SON VOYAGE DANS LE PACIFIQUE SUD

M. Stirn a mis en garde la Papouasie-Nouvelle-Guinée contre toute ingérence en Nouvelle-Calédonie

De notre correspondant

Sydney. — **Le secrétaire d'Etat français aux affaires étrangères a mis en garde, jeudi 17 janvier, lors d'une conférence de presse à Sydney, le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée contre toute ingérence dans les affaires des territoires français du Pacifique, et, particulièrement, de la Nouvelle-Calédonie. M. Stirn, qui achève une visite dans plusieurs Etats du Pacifique sud, s'est efforcé d'expliquer aux gouvernements de la région la politique française dans ses dépendances et à l'égard des mouvements indépendantistes. Il affirme que cette politique a été déformée et mal comprise.**

Ses entretiens — parmi lesquels figure une rencontre avec le ministre australien des affaires étrangères, M. Peacock, — ont aussi porté sur d'autres sujets, dont le resserrement des relations politiques, financières, commerciales et culturelles avec l'Australie et le reste du Pacifique. A ce propos, M. Stirn a annoncé que la France allait nommer trois nouveaux ambassadeurs dans la région, à Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et aux Nouvelles-Hébrides, après leur accession à l'indépendance cette année.

Il a en outre dit que le ministre de l'industrie allait bientôt se rendre en Australie dans le but de développer des relations commerciales plus étroites et de tenter de trouver une solution aux problèmes qui opposent Canberra et la C.E.E. Abordant la question nucléaire, le secrétaire d'Etat a déclaré que la France souhaitait obtenir de l'uranium australien et espérait participer au développement d'une usine d'enrichissement dans ce pays ; mais, a-t-il ajouté, la France n'a pas l'intention de signer de traité de non-prolifération. « *Il y a de l'uranium ailleurs* », a-t-il dit. Le problème de la Nouvelle-Calédonie est un sujet controversé dans le Pacifique sud, en particulier parmi les pays nouvellement indépendants de la région. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a accordé son soutien aux mouvements d'indépendance mélanésiens de cette île riche en nickel. Au cours de sa rencontre, à Port-Moresby, avec M. Ebia Olewale, ancien ministre des affaires étrangères et vice-premier ministre, M. Stirn a mis en garde le gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée contre toute ingérence en Nouvelle-Calédonie. Une telle ingérence pourrait avoir comme conséquence l'intervention d'autres puissances, probablement extérieures à la région. La France riposterait, a-t-il prévenu, et considérerait comme nulle et non avenue toute recommandation émanant du Comité de décolonisation des Nations unies.

M. Stirn a toutefois estimé que la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme les autres archipels, commençait à mieux comprendre la position française, qui est d'accorder l'indépendance quand elle est réclamée par une majorité des électeurs, dans n'importe quel territoire.

Pendant son périple, M. Stirn a par ailleurs renouvelé le traité franco-tongien, signé sous Napoléon-III, et discuté des conditions dans lesquelles la France pourrait apporter une assistance culturelle et économique pour aider les pays de la région. En tant que dernière puissance coloniale dans le Pacifique, la France se trouve engagée dans une importante campagne de coopération et d'explication auprès des Etats locaux.

M. Stirn a enfin réaffirmé que la France allait poursuivre ses expériences nucléaires dans le Pacifique, insistant sur le fait qu'il n'y avait pas de danger et que toutes les précautions étaient prises.

MICHAEL SOUTHERN.





Marie-Madeleine



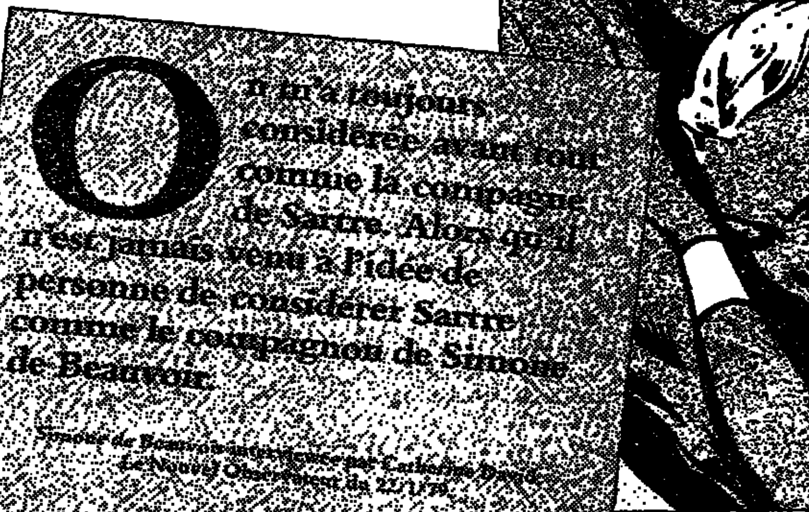
Marie-Thérèse Levasseur



Jenny Marx



Nadia Staline

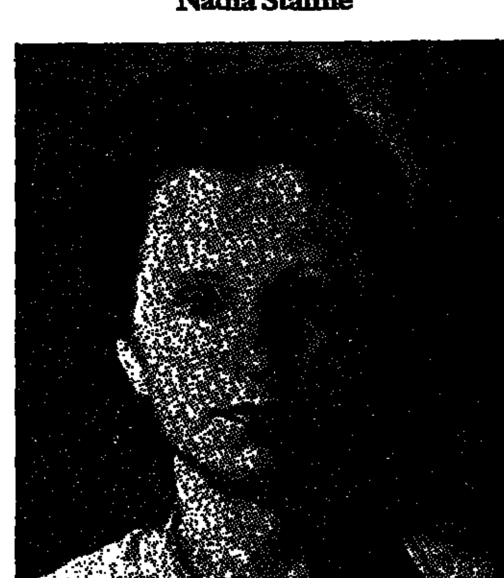




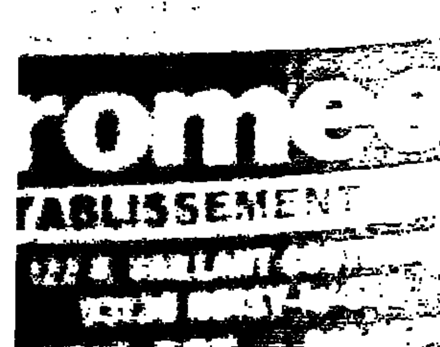
Jane



Eva Braun



Gala Dali



L'INTERVENTION SOVIÉTIQUE

Près de Kaboul

DES COMBATS ONT OPPOSÉ LES SOVIÉTIQUES A DES UNITÉS DE L'ARMÉE AFGHANE

Alors que les journalistes américains étaient consignés à l'hôtel Intercontinental de Kaboul, en attendant d'être expulsés d'Afghanistan, des combats se sont déroulés — selon les agences de presse occidentales, — jeudi 17 janvier, non loin de l'aéroport de la capitale entre troupes soviétiques et unités de l'armée afghane. Selon des informations non confirmées, les affrontements auraient eu lieu également près du fort Bala-Hissar dominant Kaboul et qui avait été le théâtre d'une mutinerie des forces afghanes au cours de l'été 1979.

L'agence Tass a toutefois démenti l'existence d'« *affrontement armé dans la région de l'aéroport entre le contingent des troupes soviétiques et l'armée afghane* ».

Le Conseil de la révolution afghane a justifié sa décision d'expulser les journalistes américains, explique Tass, parce que « ces étranges correspondants », envoyés en Afghanistan pour « se répandre en inventions et en insinuations plus stupides les unes que les autres », s'étaient rendus coupables d'« une grossière ingérence dans les affaires intérieures du pays ».

Le porte-parole de la Maison Blanche, M. Holding Carter a déclaré, jeudi, que les troupes soviétiques semblaient rencontrer les plus grandes difficultés à réduire la résistance des nationalistes afghans dans la région de Kandahar et du nord-est du pays, où, selon lui, des renforts sont amenés quotidiennement. Les résistants afghans affirment, d'autre part, avoir tué « deux cent quatre-vingts Soviétiques et alliés » au cours des deux derniers jours et détruit plusieurs chars. Selon les services de renseignement américains, les Soviétiques auraient commencé à envoyer des troupes régulières en Afghanistan pour remplacer les réservistes s'y trouvant en majorité jusqu'à présent.

L'aide américaine au Pakistan

Au Pakistan, dans une interview accordée à plusieurs journalistes américains et publiée par le « Washington Post », vendredi 18 janvier, le général Zia Ul Haq a déclaré que l'aide de 400 millions de dollars que le gouvernement américain propose à Islamabad ne représente que des « broutilles ». « Si ce chiffre se confirmait, a dit le chef de l'Etat, il serait terriblement décourageant. Le Pakistan n'achètera pas sa sécurité pour 400 millions de dollars ». Il a besoin, a-t-il ajouté, d'avions modernes, de missiles sol-air, d'armes antichars et de matériel de communications. Le président a également appelé les Etats-Unis à transformer les accords de défense qu'ils ont signés avec son pays en 1959 en « traité d'amitié » pouvant garantir la liberté et l'intégrité du Pakistan, mais il s'est montré opposé à l'envoi des troupes américaines et à l'installation de bases dans son pays, qui ne pourraient que l'entraîner à « une confrontation militaire avec l'U.R.S.S. ». « Il serait puéril de ma part, a dit le général Zia Ul Haq, d'attendre des Américains et des Chinois qu'ils viennent se battre pour la liberté du Pakistan. Celui-ci devra se battre seul ». Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua, devait arriver, ce vendredi, à Islamabad. Il est prévu dans son programme qu'il se rendra à la frontière pakistano-afghane.

● ***Exposition du musée de Leningrad annulé aux Etats-Unis.*** — Les Etats-Unis ont annulé, le 17 janvier, l'exposition du musée de l'Ermitage de Leningrad, qui devait se tenir pendant deux ans dans cinq grandes villes américaines. Le président Carter a demandé en revanche au syndicat des dockers américains de mettre fin au boycottage des navires soviétiques. — *(A.F.P.)*

La perplexité américaine

(Suite de la première page.)

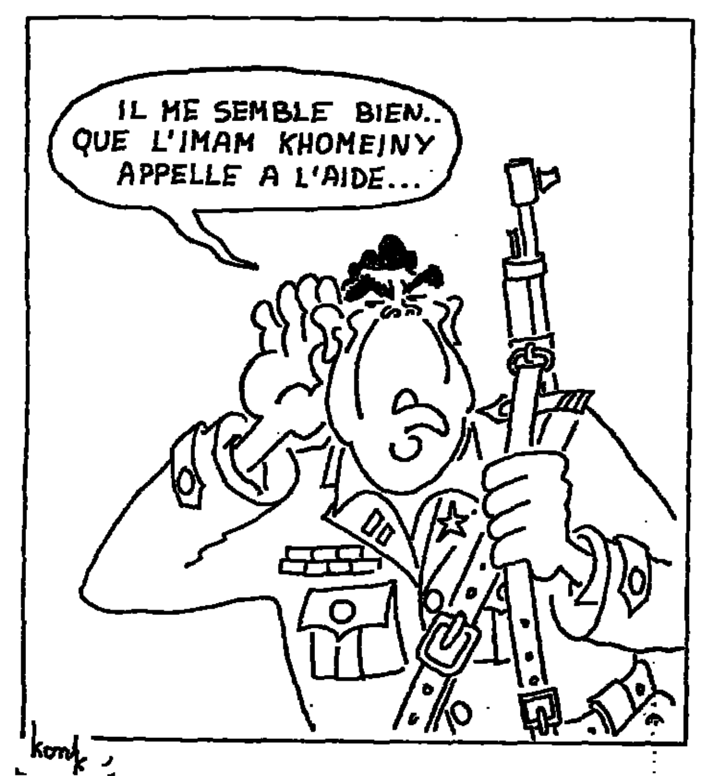
La pire des choses, a dit en substance jeudi M. Hodding Carter, porte-parole du département d'Etat, serait de ne rien faire et de reprendre le cours normal des relations avec Moscou. C'est ce qui s'est passé après les interventions en Hongrie et en Tchécoslovaquie, et ce « message » ne doit pas être répété.

Jusqu'où et comment les sanctions pourront-elles être maintenues face aux fortes pressions qui se manifesteront dans quelques mois, de la part tant des fermiers et industriels américains que des alliés pour les annuler ? Personne n'est encore en mesure de répondre à cette question, d'autant plus que le but final officiellement recherché — le retrait de l'Afghanistan — est trop ambitieux pour être crédible. En attendant, toutefois, on ne cache plus guère ici que le vigoureux sursaut américain est la source d'une tension avec les alliés.

Sans doute se garde-t-on ici de critiquer directement la France, la République fédérale, le Japon et les autres pays réticents devant l'imposition de sanctions à l'U.R.S.S. ; on se garde même de le leur demander officiellement : « *La dernière chose que nous souhaitons est de créer une crise pour tester la résolution des alliés* », a dit M. Hodding Carter dans une réunion d'information spécialement destinée à la presse étrangère. « *Mais la réponse à l'agression soviétique ne doit pas être limitée aux États-Unis. Tous les pays qui se réclament des idées d'indépendance et de non-alignement sont concernés. Les Etats-Unis, eux, ont de quoi défendre leurs intérêts et ne seront pas perdants à long terme.* » Et, après avoir admis la « *validité* » des arguments en faveur du maintien des Jeux olympiques de Moscou et des courants commerciaux, le porte-parole a conclu : « *Sans doute les sanctions impliquent des sacrifices, donc des problèmes à court terme. Mais les conséquences à long terme d'une absence de réaction seraient tout simplement catastrophiques.* »

MICHEL TATU.

M. Bani Sadr : «l'U.R.S.S. veut la division de l'Iran dans le but d'avoir accès à l'océan Indien»



(Dessin de KONK.)

Téhéran *(A.F.P., A.P.)*. — M. Abolhassan Bani Sadr, ministre iranien de l'économie et des finances et candidat à la présidence de la République, a déclaré que « *les Soviétiques voulaient intervenir en Iran, comme ils l'avaient fait en Afghanistan, dans le but d'avoir accès à l'océan Indien* ».

L'Union soviétique « *veut la division de l'Iran plutôt que son unité afin de s'emparer de ses régions périphériques* », a-t-il dit au cours d'un discours électoral à Abadan, dans la province pétrolière du Khouzistan, au sud-ouest de l'Iran.

Il a demandé aux ouvriers du pétrole qui assistaient au meeting de « *s'unir pour combattre l'influence de l'impérialisme* ». « *Ce n'est plus le moment d'attendre et d'être témoin des agressions de l'U.R.S.S. en Afghanistan et des Etats-Unis dans le monde* », a-t-il conclu.

D'autre part, à l'issue des grandes manifestations de jeudi pour célébrer le double anniversaire de la mort du Prophète et du martyre de l'imam Hussein, les représentants du clergé chiite ont présenté à la foule, qui a manifesté son approbation, une résolution condamnant l'intervention soviétique en Afghanistan et réclamant une plus grande sévérité des tribunaux islamiques.

La résolution affirme notamment : « *La nation iranienne en lutte dirigée par l'imam Khomeiny, tout en se préparant à la lutte contre les Etats-Unis, est également opposée au colonialisme impie, et n'est prête en aucune circonstance à perdre son indépendance et sa liberté. Elle dénonce l'intervention militaire soviétique en Afghanistan, et souhaite le succès aux « frères combattants afghans* »

Répondant à son message

M. GISCARD D'ESTAING DEMANDE A M. BREJNEV UN SUPPLÉMENT D'EXPLICATIONS

M. Giscard d'Estaing a répondu mardi 15 janvier au message que lui avait adressé M. Brejnev le 28 décembre pour expliquer l'intervention soviétique en Afghanistan, a annoncé jeudi 17 janvier la présidence de la République.

Bien que l'on se refuse officiellement à toute précision, il semble que M. Giscard d'Estaing déclare, d'une part, que les explications de M. Brejnev ne le satisfont pas (ce que le gouvernement avait déjà *fait* savoir dans la déclaration commune de l'Europe des Neuf (*le Monde* du 17 janvier), et, d'autre part, qu'il lui propose de poursuivre le dialogue. Le président de la République voudrait en particulier que M. Brejnev précise dans quelles conditions il retirera ses forces d'Afghanistan. Il suggérerait aussi une « procédure d'explication ». Au débu tde la crise l'envoi d'un émissaire français avait été envisagé puis écarté.

Les relations franco-soviétiques resteront en tout cas « *en l'état* », dit-on dans les milieux informés. La France ne prendra aucune initiative pour les modifier. Elle ne s'associera pas à des sanctions et juge « *dérisoire* », en regard de l'enjeu, le boycottage des Jeux olympiques.

Une question va cependant se poser. La périodicité des sommest franco-soviétiques devait amener cette année M. Brejnev à Paris. La date définitive n'était pas arrêtée, mais fin avril-début mai était la période envisagée. M. Gromyko devait venir également à Paris un mois plus tôt préparer ce sommet. Les deux visites auront-elles lieu ? — M. D.

MOUVEMENT DE FLOTTES

Le Pentagone a confirmé l'entrée, jeudi 17 janvier, en mer de Chine de cinq navires de guerre de la flotte soviétique d'Extrême-Orient, dont un croiseur lance-missiles. Les experts de la marine américaine se demandent si ce groupe naval fera ensuite route vers l'océan Indien où la marine soviétique maintient une force de vingt-cinq bâtiments de guerre depuis les événements d'Iran et d'Afghanistan. De leur côté, les Etats-Unis font croiser actuellement en océan Indien et en mer d'Oman une flotte de vingt-cinq navires réunie autour de trois porte-avions (le Nimitz, le Kitty-Hawk et le Midway) qui peuvent mettre en œuvre deux cents appareils d'intervention.

Pour maintenir le niveau des forces occidentales en Méditerranée, le gouvernement britannique a annoncé, jeudi 17 janvier, qu'il dépêcherait, notamment, trois frégates lance-missiles en Méditerranée.

Pour sa part, la France n'a, à ce jour, envoyé aucun renfort naval en océan Indien depuis les événements dans cette région du monde.

Quand les journalistes «effraient» les policiers...

De notre envoyé spécial

Kaboul. — Mercredi, 19 heures. Deux policiers afghans, larges casquettes, uniformes verts, brodequins, pénètrent dans le hall de l'hôtel Intercontinental, devenu, depuis la chute d'Amin, le quartier général de la presse internationale. Accompagné d'un policier en civil, petite moustache, imperméable bleu, ils se dirigent vers la réception et demandent la liste et la nationalité des journalistes présents dans l'hôtel. On la leur refuse, arguant de la difficulté de distinguer « *un journaliste d'un homme d'affaires* ».

L'un des policiers passe un long coup de téléphone à l'extérieur, puis les trois hommes s'installent dans les profonds fauteuils du hall, sous la surveillance constante des journalistes présents qui, alertés, épient désormais leur moindre geste. Au fil des conversations, on apprend que, la veille, deux Afghans auraient demandé deux chambres, histoire d'être dans la place, mais se les auraient vu refuser. Enroulés dans de grandes couvertures, ils n'ont pas quitté les lieux, qu'ils surveillent sans relâche, retranchés sur un canapé, face à la réception.

On apprend aussi que les trois policiers ont réclamé la liste des journalistes... américains. On évoque aussitôt la mesure d'expulsion qui vient de frapper les représentants de la presse américaine en Iran. On apprend enfin que, quelques instants plus tôt, une équipe de la télévision allemande, qui voulait se rendre en ville, a été d'abord refoulée puis n'a pu quitter l'hôtel qu'une fois prouvée sa nationalité.

Vers 8 heures, un membre de la direction de l'hôtel entre dans le bar et prie les détenteurs de passeports américains de se présenter dans le hall. Là, juste en face du tambour de la porte d'entrée, les policiers se sont installés à une table.

Du côté des journalistes, c'est le branle-bas de combat. Déboule tout à coup dans le hall l'impressionnante armada des cinq équipes de télévision présentes dans les lieux. Interloqués, les policiers voient fondre sur eux un arsenal sophistiqué, dernier cri de la technologie audio-visuelle. D'abord comme cloués sur leurs chaises par ces dizaines d'objectifs braqués sur eux, ces dizaines de perches tendues sur leurs têtes, ces dizaines de micros brandis sous leurs nez, ils tentent de faire front, de reprendre en main une situation dont le contrôle leur a manifestement échappé. Venus demander des comptes, ils se retrouvent à présent dans l'inconfortable position d'avoir à justifier leur propre présence. Un journaliste américain esquisse même un début d'interview. Le policier en civil semble trouver l'initiative d'un goût douteux et manifeste un certain agacement qui devient rapidement une irritation certaine.

Eblouis par les projecteurs qui les aveuglent, les policiers, tels des hiboux épinglés par les phares d'une auto, clignent des yeux et, pris de panique, battent précipitamment en retraite devant cette meute acharnée qui les noie sous un déluge de lumière et les porte littéralement jusqu'au bureau du directeur, où ils se réfugient.

Comme une croix sous le nez du vampire

Dès qu'apparaît un uniforme, la scène se répète et l'on verra ainsi un policier, quel'on avait voulu protéger de la lumière des projecteurs en le recouvrant d'une couverture, se débattre pitoyablement sous celle-ci, pareil à un campeur dont les piquets viennent de lâcher, et, conscient du ridicule de la situation, la rejeter brutalement dans un sursaut d'amour-propre et se précipiter furieusement sur les caméras qui l'encerclaient en tentant vainement de masquer leurs objectifs de sa main. Furieux, il devra, lui aussi, battre piteusement en retraite.

Pendant ce temps, les « otages » s'organisent dans le bureau du directeur, où des boissons chaudes leur sont apportées. A la caisse, on s'active à préparer en toute hâte les notes de certains clients, dont le point commun est, semble-t-il, d'être de nationalité américaine.

Vers 21 h. 30, trois membres de l'ambassade américaine, alertés par leurs compatriotes, pénètrent dans l'hôtel et sont introduits dans le bureau du directeur. Ils en ressortent vingt minutes plus tard. « *Lumière ! Moteur !* » Conférence de presse improvisée. Perplexes, les diplomates avouent de pas avoir très bien saisi les motifs de l'intervention des policiers afghans. « *Ils avaient l'ordre de regarder les passeports américains, mais ils ne savaient pas exactement ce qu'ils devaient faire.* »

On apprend qu'un journaliste américain s'était effectivement vu réclamer son passeport contre un reçu et avec l'assurance qu'il lui serait restitué le lendemain. Il avait refusé.

Avant de quitter l'hôtel, l'un des diplomates confie, rassurant : « *Nous reparlerons de tout ça demain. S'il y a quelque chose de sérieux, nous aviserons. En attendant, laissez sortir les policiers. Ils sont prêts à partir mais votre présence les effraie...* »

On met bas caméras et micros, on range les appareils photos et les magnétophones. Un journaliste américain tire la leçon des événements : « *Cette nuit, je dors avec un projecteur au pied de mon lit. Au moindre bruit, je l'allume. La lumière semble avoir sur eux le même effet qu'une croix brandie sous le nez d'un vampire.* »

Jeudi matin, on apprend que les autorités afghanes ont décidé d'expulser les journalistes américains dans l'après-midi. Il leur est interdit de quitter l'hôtel. Des policiers contrôlent les passeports.

PATRICK FRANCÈS.

M. Schmidt maintient le principe de ses voyages en R.D.A. et en U.R.S.S.

De notre correspondant

Bonn. — Quelle est la différence entre une véritable politique de détente et une détente illusoire ? C'est la question qui a occupé le Bundestag pendant toute la journée du jeudi 17 janvier sans que les députés ouest-allemands parviennent à une réponse claire.

La polémique était inévitable : 1980 est une année électorale. Derrière la fumée des batailles oratoires, il était cependant difficile de voir ce qui sépare le gouvernement et l'opposition chrétienne-démocrate face au défi soviétique en Afghanistan et au régime iranien, même si les uns et les autres ont fait de leur mieux pour faire apparaître des divergences. Le président de la C.D.U., M. Kohl, a d'ailleurs fait allusion à la possibilité d'une action commune avec le gouvernement. Un peu plus tard, le ministre libéral des affaires étrangères, M. Genscher, devait se montrer tout aussi conciliant. Enfin, le candidat de l'opposition à la chancellerie, M. Strauss, a surpris l'Assemblée en proposant très franchement au gouvernement sa coopération pour renforcer l'alliance atlantique, développer la politique énergétique de la R.F.A. et envisager les sacrifices inévitables qui seront demandés aux citoyens. Le chancelier Schmidt a immédiatement accepté cette offre, et proposé pour le 24 janvier une rencontre avec les chefs de l'opposition.

La déclaration gouvernementale présentée par M. Schmidt s'appuie sur un principe fondamental, qui reste indiscuté en R.F.A. Les Etats-Unis, a souligné le chef du gouvernement, sont « *irremplaçables* » pour la sécurité de la République fédérale, et la solidarité à l'égard de l'allié d'outre-Atlantique doit être respectée même au prix de sacrifices économiques. Quant à l'Afghanistan, le chancelier a reconnu que l'invasion soviétique comportait des dangers pour l'Europe.

M. Schmidt s'est surtout efforcé d'apaiser les inquiétudes en présentant l'affaire afghane comme une défaite de l'Union soviétique dans le tiers-monde. Selon lui, le moment est venu d'exploiter le revirement spectaculaire qui s'est produit à l'Assemblée générale de l'ONU en démontrant à tous les pays en voie de développement que seuls les Occidentaux sont prêts à les aider de façon efficace et désintéressée.

Pour M. Schmidt, il faut donc réagir aux entreprises soviétiques sans nervosité ni provocation. Une politique des « grands mots » ne correspondrait pas au style de la République fédérale. En outre, il ne saurait être question de mettre en cause l'acquis des dix dernières années : contacts intensifiés entre les deux Allemagnes et sécurité de Berlin notamment. Le chancelier, manifestement, n'entend pas renoncer aux rencontres prévues avec M. Honecker et M. Brejnev.

Cet exposé optimiste a été ainsi résumé par le président du parti chrétien-démocrate : « *Il n'y a qu'à continuer la politique gouvernementale et tout ira bien...* » M. Kohl a donc dénoncé la stratégie d'expansion des Soviétiques, et a demandé pourquoi personne ne protestait aujourd'hui dans la rue contre l'invasion de l'Afghanistan. Pourquoi, a-t-il ajouté, ne voit-on pas se manifester les « *tribunaux internationaux* » qui étaient tellement prêts, autrefois, à condamner les Etats-Unis ? Mais il n'a pas été en mesure de définir en quoi la politique de détente « *réaliste* » prônée par la C.D.U.-C.S.U. se distinguerait de celle du gouvernement. Quant à M. Franz-Josef Strauss, s'il a dénoncé lui aussi les « *fausses prémisses* » de la politique de détente pratiquée depuis dix ans, il a ajouté que c'était l'Occident dans son ensemble qui avait méconnu la « *stratégie globale du pouvoir* » du Kremlin. Mais le rival de M. Schmidt s'est élevé lui aussi contre tout retour à la guerre froide.

JEAN WETZ.

ASIE

Séoul accepte la proposition de Pyongyang de reprendre le dialogue

De notre correspondant

Tokyo. — Le président Choi a annoncé, ce vendredi 18 janvier, que la Corée du Sud était disposée à accepter la proposition faite la semaine dernière par Pyongyang en vue d'une reprise du dialogue entre les deux pays. Il a *précisé notamment* que son gouvernement étudiait « positivement » les termes de cette proposition à *laquelle il serait* donné une réponse dans quelques jours. La déclaration du nouveau président sud-coréen tend à indiquer que le dialogue entre Séoul et Pyongyang, commencé en 1972 et interrompu un an plus tard, pourrait être repris dans un avenir assez proche.

Le 12 janvier, Pyongyang annonçait que le premier ministre nord-coréen, M. Li Jong-ok, avait adressé une lettre à son homologue du Sud, M. Shin Hyon-hwak, proposant une « *rencontre directe pour un large échange de vues* ». « *Nous pouvons choisir Panmunjom, Pyongyang ou Séoul comme lieu de rencontre et nous n'avons aucune objection à ce que celle-ci ait lieu dans un pays tiers* », précisait le texte transmis à Panmunjom. Danc d'autres lettres, envoyées en même temps à plusieurs personnalités sud-coréennes, (notamment M. Kim Jong-pil, président du parti républicain, M. Kim Young-sam, président du nouveau parti démocrate d'opposition, et M. Kim Dae-jung) les autorités de Pyongyang se déclaraient d'accord pour entamer des pourparlers à un haut niveau avec le Sud.

Ce point marque une évolution de leur position : jusqu'à présent la Corée du Nord avait insisté sur la nécessité d'un dialogue au sein d'un congrès national réunissant les différentes forces politiques des deux pays. Une proposition que rejetait systématiquement Séoul, insistant sur la nécessité d'un dialogue au niveau des gouvernements. Le dernier échange de propositions entre les deux pays date de janvier dernier.

La nouvelle flexibilité de Pyongyang n'est pas sans rapport avec l'évolution politique de ces derniers mois dans la partie méridionale de la péninsule. Elle intervient surtout peu de temps après que M. Deng Xiaoping ait émis le souhait, à l'occasion de la visite à Pékin de M. Brown, secrétaire américain à la défense, d'une amélioration des relations entre la Corée du Nord et les Etats-Unis, question qui, selon la presse japonaise, aurait été évoquée au cours des entretiens entre M. Brown et ses interlocuteurs chinois.

PHILIPPE PONS.

EN AFGHANISTAN

« L'HUMANITÉ » FAIT ÉTAT DE PRÈS DE TROIS MILLE SIGNATURES D'INTELLECTUELS APPUYANT LA POSITION DU P.C.F.

L'Humanité du vendredi 18 janvier indique que l'appel à soutenir la position du P.C.F. sur l'intervention soviétique en Afghanistan, lancé le 15 janvier en direction des intellectuels, a recueilli *près de trois mille signatures*. Le quotidien communiste précise également que « *des milliers de lettres, appels téléphoniques et démarches de soutien continuent d'affluer dans les sièges des fédérations communistes, au comité central du P.C.F. et à* l'Humanité ».

Le quotidien du P.C.F. fait état des adhésions recueillies ces derniers jours par le parti et conclut : « *Autant de faits qui réduisent à bien peu de choses les allégations des médias sur le prétendu malaise qui sévirait au P.C.F. Tout montre au contraire, le large soutien dont il bénéficie.* »

D'autre part, l'écrivain Gilles Perrault a fait la déclaration suivante au *Quotidien de Paris* : « *Devant l'absence d'éléments d'appréciation personnelle, j'ai tendance à faire confiance à mon parti. Ce qui n'est pas pareil à propos des événements de Tchécoslovaquie, où j'étais contre l'intervention soviétique à Prague et je persiste plus que jamais dans cette attitude. Inversement, l'intervention de la Tanzanie en Ouganda, celles des Cubains en Angola et celle du Vietnam au Cambodge de Pol Pot me paraissent dictées par la nécessité de mettre un terme à des situations humainement intolérables.* »

LES REMOUS AU SEIN DE LA C.G.T.

Le malaise s'accroît

(Suite de la première page.)

Le quarantième congrès de la C.G.T., à Grenoble, avait pourtant semblé faire souffler dans la vieille maison un vent démocratique capable de secouer les attaches nées des similitudes d'objectifs et de doctrine et renforcées par la double appartenance cégétiste et communiste de la grande majorité des dirigeants.

Aspiration sincère chez les uns, ce désir d'évolution, chez d'autres, représentait la volonté de remédier à la situation créée par l'échec de la gauche aux élections législatives de 1978 et à l'affaiblissement de l'audience de la C.G.T. dans de nombreuses entreprises.

Cependant, l'ouverture voulue par M. Séguy et ses fidèles était combattue, dans la confédération, par certains des éléments traditionalistes. Elle le fut encore davantage par les stratèges de la place du Colonel-Fabien, comme allait le mettre en lumière, le vingt-deuxième congrès du P.C.F. intensifiant une tactique depuis longtemps amorcée, des « commandos » communistes firent irruption sur le terrain syndical, dans le drame de la sidérurgie ou ailleurs. Le P.C.F. faisait figure d'une « sixième centrale », fixant les revendications, se flattant des succès éventuels, accusant des syndicats réformistes en cas d'échec. Dans cette volontaire confusion des genres, la C.G.T. était mobilisée pour soutenir la campagne du P.C.F. contre l'élargissement de l'Europe, et, en même temps, s'accentuait la guérilla menée contre la C.F.D.T. avec l'appui « logistique » des colonnes de *l'Humanité*.

Lors de la session de son conseil national, en novembre, le P.C.F. allait mettre davantage encore les points sur les i. Cependant si les discours de MM. Marchais et Colpin ne faisaient, en somme, qu'éclairer plus crûment leurs principes sur l'attelage C.G.T.-P.C.F., celui de M. Séguy a aggravé le malaise ressenti à la base.

Sans doute faut-il ne pas sous-estimer les périls et les mérites de la position ambivalente du secrétaire général de la grande centrale. Car s'il exaltait la suprématie du P.C.F. dans la défense des travailleurs, il s'efforçait, en même temps, de « *faire passer* » la ligne du quarantième congrès de la C.G.T., « *contre les réactions d'étroitesse et de traditionalisme paralysant* ». M. Séguy appelait les communistes militants dans les entreprises à participer activement à la mise en œuvre des décisions de ce congrès et aussi à faire en sorte que la C.G.T. renforce ses positions à l'occasion des élections prud'homales. En contre-partie, peut-on dire, suivait un appel aux militants chrétiens et une justification de l'accord unitaire avec la C.F.D.T. — vite taxée d'un virage à droite résultant de son « recentrage ».

M. Maire, qui, depuis l'automne, accusait le parti communiste de faire obstacle au développement de l'action syndicale, trouva alors un écho dans les rangs de la C.G.T. MM. Pierre Carassus et Pierre Feuilly, membres de la commission exécutive — et d'autre part militants socialistes, — dénoncèrent à leur tour le P.C.F., qui « *démolissait la C.F.D.T. et limitait l'accord conclu entre les deux confédérations en septembre 1979* ».

L'exaspération de certains monta encore d'un cran lorsque le P.C.F., organisant les protestations contre les « euro-missiles », voulut entraîner la C.G.T. dans les manifestations. Le principe en était approuvé rue La Fayette, au siège de la centrale, mais plusieurs membres du bureau confédéral dénoncèrent les méthodes du parti et les coupures pratiquées par *l'Humanité* dans le communiqué publié par la C.G.T. à ce propos. Le « coup de Kaboul » a fait déborder la coupe et agi comme un révélateur.

Cette fois, trois militants communistes, Mme Christiane Gilles et M. J.-L. Moynot, tous deux secrétaire confédéraux, et M. Gévaudan (finances) figuraient parmi les onze abstentions (dont la moitié du bureau) et les cinq voix contre, refusant, le 8 janvier, d'approuver la position de la commission exécutive, qui rasemble une centaine de membres.

Il est vrai que la proportion est faible et que ces quelques divergences sont normales en bonne démocratie, ainsi que l'a fait observer M. Séguy. Et lorsque, à son dernier congrès, à Brest, la majorité confédérale n'a atteint que 60 % environ, nul ne s'en est offusqué. Mais il est vrai aussi que la règle de l'unanimité est si fortement ancrée dans le fonctionnement de la C.G.T. que les défaillances enregistrées sont singulièrement significatives...

JOANINE ROY.

L'UGICT condamne la déclaration faite au « Monde » par Mme Parent

Le bureau de l'UGICT (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens - C.G.T.) vient de condamner en termes très vifs la déclaration qu'a faite dans *le Monde* daté 13-14 janvier 1980 Mme Jeanine Parent, membre de la commission exécutive de l'UGICT et de celle de la C.G.T. :

« *La déclaration de Mme Parent, faite en se référant abusivement à une responsabilité syndicale, s'inscrit dans un processus qui — par une immixtion directe et publique dans l'activité d'un parti politique — porte atteinte à l'indépendance syndicale,* déclare l'UGICT. *Une telle attitude ne peut que dénaturer notre activité syndicale et créer des tensions susceptibles d'affaiblir les efforts nécessaires à la riposte qu'exige l'accélération de la politique d'austérité.*

» *L'UGICT comme la C.G.T. déterminent leur position en fonction des réalités analysées par référence aux orientations décidées par les congrès. Elles rejettent toutes les tentatives qui voudraient fixer les positions par seule référence à l'attitude de tel ou tel parti. En s'engageant dans cette voie, Jeanine Parent se situe sur une position partisane, qu'elle tente de masquer en faisant l'amalgame des positions de la C.G.T. et du P.C.F.* » (1).

« Des travailleurs regrettent que la C.G.T. n'ait pas pris nettement position »

« *L'UGICT ne répond pas aux arguments que j'ai avancés lorsque* le Monde *m'a interrogée,* répond Mme Parent. *Compte tenu de l'intervention de Georges Marchais et des prises de position du P.C.F., il est vrai que la commission exécutive de la C.G.T. a réaffirmé des positions sensiblement différentes, et je n'ai aucunement fait l'amalgame entre les deux organisations.*

» *Néanmoins, il est incontestable que la position du P.C.F. constitue une donnée nouvelle et qu'on peut légitimement s'interroger sur les difficultés que cela va créer au sein de la C.G.T., qui avait réaffirmé à son quarantième congrès son attachement à l'union de la gauche.*

» *La C.G.T. ne s'est jamais refusée de porter des appréciations sur les positions des partis de gauche et a toujours réaffirmé son droit de critique sans considérer qu'il s'agissait d'une immixtion directe dans l'activité d'un parti politique.*

» *Si on peut évoquer l'interférence de ce problème sur l'efficacité des luttes des travailleurs français, il faut également se demander si ces difficultés viendront plus de critiques qui prennent en compte l'opinion de la grande majorité des travailleurs que de celles que j'ai faites, regrettant que la C.G.T. ne prenne pas plus nettement position sur l'affaire de l'Afghanistan.* »

Les personnels pénitentiaires réclament le retrait des troupes soviétiques

Le bureau de la Fédération nationale des personnels pénitentiaires-justice C.G.T., le 17 janvier, après un vote à Bulletin secret, « *condamne l'intervention des troupes soviétiques et réclame leur retrait du territoire afghan. Il mandate expressément ses délégués au comité confédéral national et autres instances dirigeantes de l'Union générale des fédérations de fonctionnaires pour se prononcer dans ce sens.* »

Cette organisation, dans un passé récent, et notamment lorsque M. Aimé Pastre en était le secrétaire général, a critiqué, à diverses reprises, l'influence exercée par le P.C.F. sur la C.G.T.

Dune façon générale, beaucoup de militants sont partagés entre leur désir de protester contre la présence de l'armée rouge en Afghanistan et leur attachement à leur centrale.

Un bon nombre d'unions et de fédérations ont estimé devoir réunir leur commission exécutive pour fixer à leur tour leur attitude.

L'approbation est la règle traditionnelle. Toutefois, elle n'est pas toujours prononcée à l'unanimité.

Dans d'autres cas, les militants expriment certaines considérations qui restreignent leur « oui » discipliné. Ainsi, à Epinal (nous signale notre correspondant), l'union C.G.T. des Vosges a, le 16 janvier, examiné la situation internationale « *marquée par la présence de troupes soviétiques en Afghanistan* ». A l'unanimité elle a approuvé « *pleinement l'analyse faite par la commission exécutive confédérale* ». Toutefois, elle a réaffirmé son attachement « *au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un pays* ». Elle a dénoncé « *tout recours à la force* » dans les rapports entre les Etats.

Bien que ces termes figurent dans le texte confédéral, les militants vosgiens, en les reprenant dans leur communiqué, ont voulu montrer, après de longues délibérations, que, pour eux, ces prindérants » généraux qui constidérants » généraux que constitue le texte voté par l'organisme central.

(1) La commission exécutive de l'U.G.I.C.T. a adopté la déclaration de la commission exécutive C.G.T. à l'unanimité contre 1 voix et 3 abstentions sur environ 45 voix.

● PRECISION. — Notre collaborateur Alain Guichard, président de l'Association des journalistes parlementaires, n'a pas signé l'appel du P.C.F. en faveur de sa politique afghane, comme pourrait le faire croire la liste des signataires publiée par *l'Humanité* dans son numéro du 15 janvier. Il s'agit d'une homonymie.

A TRAVERS LE MONDE

Costa-Rica

● FIN DE LA GREVE DANS LES BANANERAIES. — La grève dans les bananeraies de la Standard Fruit, dans la région atlantique de Costa-Rica, commencée le 21 décembre, s'est terminée, le jeudi 17 janvier, par la signature d'un accord entre les protestataires et les représentants patronaux. La compagnie a notamment accepté, dans cet accord, que la durée maximale quotidienne du travail soit fixée à sept heures, comme le demandaient les grévistes. Le mouvement, qui a touché près de vingt mille ouvriers agricoles, paralysant presque toute la production de bananes du pays, a coûté plus de 6 millions de dollars.

Cuba

● SOUS-MARIN SOVIETIQUE DANS LES CARAIBES. — Un sous-marin d'attaque, de fabrication soviétique, battant pavillon cubain, a été repéré dans l'océan Atlantique faisant route vers les Caraïbes, a-t-on appris, le jeudi 17 janvier, à Washington, de source militaire. — *(A.F.P.)*

● UN GRAVE INCIDENT A EU LIEU DEVANT L'AMBASSADE DU VENEZUELA, à La Havane, le mercredi 16 janvier. Quatre Cubains, qui tentaient de se réfugier dans l'enceinte diplomatique, ont subi le feu de la police. Il y a eu un mort et deux blessés. Plusieurs incidents de ce genre avaient déjà assombri les relations entre Caracas et La Havane ces derniers mois. Le Venezuela entend, en effet, faire respecter strictement sa position favorable au droit d'asile. Cuba assure que les réfugiés sont des criminels de droit commun. — *(A.F.P.)*

Éthiopie

● L'ETHIOPIE ET LE YEMEN DU SUD ont signé jeudi 17 janvier à Addis-Abeba un protocole d'accord portant sur une coopération militaire.

Philippines

● LE MINISTRE DE L'INFORMATION RELEVÉ DE SES FONCTIONS. — M. Francisco Tatad, ministre de l'information et protégé de longue date du président Marcos, a été relevé de ses fonctions, le jeudi 17 janvier. Selon le chef de l'Etat, M. Tatad avait interdit dans sa circonscription — alors que la campagne électorale bat son plein pour les élections du 30 janvier — la diffusion d'un discours du président Marcos dans lequel celui-ci formulait des accusations de corruption et d'inefficacité à son encontre. — *(Reuter.)*

Tunisie

● DEUX SYNDICALISTES TUNISIENS GRACIÉS. — MM. Mohamed Triky et Ali Chaabane, de la région de Sfax, condamnés chacun à deux ans de prison après les émeutes du 26 janvier 1978, *ont été graciés par le président* Bourguiba à l'occasion de la fête du 18 janvier marquant l'anniversaire du déclenchement, en 1953, de la lutte armée pour l'indépendance. — *(Corresp.)*

Selon « l'Unité »

LE P.C.F. PRONE UN « SOCIALISME AUX COULEURS DE L'U.R.S.S. »

Dans un article intitulé « Un *socialisme aux couleurs de* l'U.R.S.S. », Guy Perrimond, rédacteur en chef de *l'Unité*, l'hebdomadaire du P.S., écrit notamment dans le numéro publié vendredi 18 janvier : « *(...) La logique qui a conduit le P.C.F. à se retrouver, en politique étrangère, sur les mêmes positions que l'U.R.S.S. est le résultat d'une longue évolution.*

Dans ce même numéro, l'accord réalisé à l'Assemblée des Communautés européennes, à Strasbourg, entre les socialistes et le P.C.I. lors du débat sur l'intervention soviétique en Afghanistan, est ainsi commenté : « *Ce rapprochement qui peut donner lieu à de nouvelles initiatives comunes dans le proche avenir illustre le propos tenu dimanche dernier par François Mitterrand sur les convergences entre certains objectifs de l'eurocommunisme et ceux du socalisme démocratique.* »

L'Unité souligne l' « *isolement total du P.C.F.* » dans cette affaire.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article de Maurice Delarue sur la visite de M. Warren Christopher *(le Monde du 18 janvier)*, il fallait lire, à propos des mesures à prendre dans l'affaire des otages de Téhéran : « *Le gouvernement français ne veut pas en perdre le contrôle* » (et non « *ne veut pas en prendre le contrôle* »).





Le Monde

politique

M. Noir (R.P.R.) : l'alternance est réalisable dans la majorité

Le R.P.R., qui depuis les élections européennes du 10 juin 1979 ne s'est pas manifesté de façon très active, a décidé de relancer son action militante dans la perspective de l'élection présidentielle du printemps de 1981.

M. Michel Noir, secrétaire national à l'animation, a présenté, jeudi 17 janvier, le programme des manifestations du mouvement. Les fédérations sont appelées à développer l'animation interne, à provoquer des réunions notamment sur les problèmes économiques et sociaux, à resserrer leurs liens avec les organisations socio-professionnelles, à rechercher des candidats nouveaux pour les élections cantonales et législatives et à développer la propagande en faveur du R.P.R. Une campagne d'information va être lancée avec l'apposition d'une affiche.

Le R.P.R. va d'autre part organiser dans chaque région un congrès auquel participeront tous les élus du mouvement aux différents échelons.

M. Michel Noir a indiqué qu'il s'agissait *« de montrer que l'alternance est réalisable dans la majorité, et qu'à l'intérieur de celle-ci, une autre politique est possible »*. Il a toutefois précisé que *« le corps de propositions que dégagera le R.P.R. ne constituera pas le programme du candidat à l'élection présidentielle que soutiendra le R.P.R. »*, et il a ajouté : *« la plate-forme du candidat gaulliste en 1981, c'est lui-même qui la présentera »*.

Le calendrier des réunions régionales dont chacune aura un thème dominant est le suivant : 2 mars, Besançon (économies régionales et Europe) ; 8 mars, Nantes (le Grand-Ouest) ; 9 mars, Lille (restructuration industrielle) ; 15 mars, Strasbourg (Europe) ; 16 mars, Paris (politique extérieure) ; 22 mars, Toulouse ; 23 mars, Lyon ; 29 mars, Limoges ; 30 mars, Brest ; 12 avril, Montpellier ; 13 avril, Caen ; 26 avril, Bordeaux ; 27 avril, Ruffec ; 30 avril, Pointe-à-Pitre ; 3 mai, Fort-de-France ; 4 mai, Cayenne ; 10 mai, Beauvais ; 11 mai, Aurillac ; 7 juin, Avignon ; 8 juin, Nancy ; et 14 juin, Ajaccio.

Enfin, M. Michel Noir a indiqué que le nombre des adhérents du R.P.R. après une forte poussée en 1978, s'était légèrement tassé et était demeuré *« à peu près étale au cours de 1979 »*. Il a précisé que le R.P.R. comptait 673 000 adhérents à la fin de 1979.

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT MM. LABBÉ (R.P.R.) ET CHINAUD (U.D.F.)

M. Giscard d'Estaing devait recevoir, ce vendredi 18 janvier, MM. Labbé et Chinaud, présidents, respectivement, des groupes R.P.R. et U.D.F. de l'Assemblée nationale.

Cet entretien est le premier d'une série au cours de laquelle le chef de l'Etat discutera avec les présidents de groupes et de commissions parlementaires, des conditions dans lesquelles ils envisagent la prochaine session du Parlement.

M. GRANDVAL ET LES « CAMÉLÉONS »

A propos de la mission de contact avec les mouvements gaullistes que M. Jacques Chirac avait confiée à M. Jean Charbonnel, nous avions rappelé dans le Monde *du 8 janvier que le maire de Brive avait essuyé les refus de deux groupuscules, l'Union démocratique du travail et et l'Union gaulliste pour la démocratie que préside M. Grandval et nous avions ajouté :* « Cependant certains adhérents de ces deux formations extrêmes ont approuvé personnellement la démarche de M. Charbonnel. »

M. Grandval nous a écrit pour nous mettre « au défi de trouver parmi nos adhérents un seul d'entre eux qui ait « approuvé personellement » la démarche de M. Charbonnel. » *Il ajoutait :* « Les caméléons ne sont pas dans nos rangs ! »

Nous sommes en mesure d'indiquer à M. Grandval qu'après son refus de rencontrer M. Charbonnel (le Monde *du 4 octobre 1979), plusieurs adhérents de son mouvement ont écrit au maire de Brive pour regretter cette atitude.*

De plus, un certain nombre de personnes disant être membres de l'Union gaulliste pour la démocratie ont donné leur adhésion à la Fédération des républicains de progrès que présidait M. Charbonnel. Ces adhésions ont été enregistrées dans l'Aisne, le Tarn, la Drôme, le Nord, les Hauts-de-Seine et à Paris.

Nous tenons les noms de ces « caméléons » à la disposition de M. Grandval. — A. P.

La préparation du congrès du C.D.S.

M. BERNARD STASI EST PRÊT A BRIGUER LA PRÉSIDENCE SI M. JEAN LECANUET SE RETIRE

M. Jean Lecanuet, président du C.D.S., a déclaré, jeudi 17 janvier à Starsbourg, à l'issue d'un déjeuner de presse : *« On peut imaginer qu'il y ait un nouveau président du C.D.S., et je suis prêt à laisser la place à une nouvelle génération politique. »*

Il ne s'est pas prononcé sur son éventuelle candidature à sa propre succession devant le congrès qui réunira, du 22 au 24 février, à Stasbourg, deux mille cinq cents délégués du Centre des démocrates-sociaux. S'il était candidat et réélu, M. Lecanuet continuerait d'assumer conjointement la présidence du C.D.S. et celle de l'U.D.F.

Ce cumul n'a pas l'agrément de ceux des responsables du C.D.S. qui souhaitent démarquer davantage leur formation de l'U.D.F., et qui ont mis à plusieurs reprises M. Lecanuet en garde contre le risque pour le C.D.S. de se « noyer » au sein de l'U.D.F. C'est le cas de M. Bernard Stasi, actuel vice-président et porte-parole du Centre des démocrates-sociaux, qui n'exclut pas de présenter sa candidature à la succession de M. Lecanuet. *« Si Jean Lecanuet, comme on me l'a dit, se retire, je suis prêt à répondre à la confiance qui me sera manifestée »*, a-t-il dit jeudi.

● ERRATUM. — A propos de l'article de M. Georges Fillioud sur les diamants de Bokassa (*le Monde* du 18 janvier), il fallait lire au début : *« De nouvelles accusations contre les militaires et les « barbouzes » (et non les « barbares ») français lors du déménagement des archives de Bokassa à Berengo. »*

● *L'Union démocratique du travail*, que préside M. Jacques Debû-Bridel, a réuni, jeudi 17 janvier, son comité directeur pour réaffirmer que *« les divisions déplorables qui déchirent l'opposition ne sauraient, en aucune façon, justifier un ralliement à la politique réactionnaire d'oppression sociale et de soumission à l'hégémonie des Etats-Unis pratiquée par la majorité »*. En conséquences l'U.D.T. *« condamne sans réserve la défection de Jean Charbonnel »* qui a été nommé délégué général du R.P.R. chargé de la participation.

● *A l'U.D.F.*, les députés et les sénateurs ont constitué un groupe de travail chargé d'étudier une proposition de loi sur le patrimoine des responsables politiques. *« Des garde-fous doivent priver les hommes politiques de toute tentation et permettre aux journalistes d'avoir accès à l'information qu'ils sont en droit de posséder autrement que par des moyens aléatoires ou inquisitoriaux »*, précise, à ce sujet, le bulletin de l'U.D.F.

Le Sénat adopte enfin le budget

Le Sénat a définitivement adopté, jeudi 17 janvier, dans les mêmes termes que l'Assemblée nationale, par 151 voix contre 100 (P.C., P.S., rad. g.) et 35 abstentions (R.P.R.), la loi de finances pour 1980. Cette loi, qui prévoit près de 525 milliards de dépenses et un déficit de 31 milliards, est fondée, a rappelé le rapporteur général M. BLIN (Un. centr., Ardennes), sur une hypothèse de croissance de 2,5 %. Aussitôt après la proclamation de ces résultats, M. ALAIN POHER a déclaré close la session extraordinaire ouverte le 27 décembre. Le scrutin public à la tribune a été précédé d'une brève explication de vote, les sénateurs de la majorité restant silencieux, et d'une allocution du premier ministre.

M. LE PORS (Hauts-de-Seine), porte-parole du groupe communiste, a provoqué plusieurs mouvements de séance et de vives protestations à droite et au centre en dénonçant les menaces que fait peser l'installation en Europe de missiles américains. Fréquemment interrompu, l'orateur du P.C., s'adressant au premier ministre, s'est exclamé : *« Vous craignez les réactions d'un peuple qui refuse de se laisser enfermer dans les filets européens et atlantiques (...). Vous tentez de réaliser contre le parti communiste le consensus de la haine. »*

M. BERANGER (rad. g., Yvelines) a critiqué l' *« imbroglio juridique »* provoqué à l'Assemblée nationale et souligné combien la décision du Conseil constitutionnel relative à l'usage de l'article 49 alinéa 3 va renforcer le pouvoir de l'exécutif et lui permettre d'exercer son « autoritarisme ». *« Comme en décembre*, a-t-il conclu, *mes amis et moi refuserons de voter cette loi de finances qui ne contribuera en rien au soutien de l'économie et n'a même pas le mérite de la clarté. La médiocrité du rythme de l'investissement productif et la mauvaise orientation de l'épargne continueront d'entraver toute relance. Nous ne pourrons que nous prononcer contre ce texte. »*

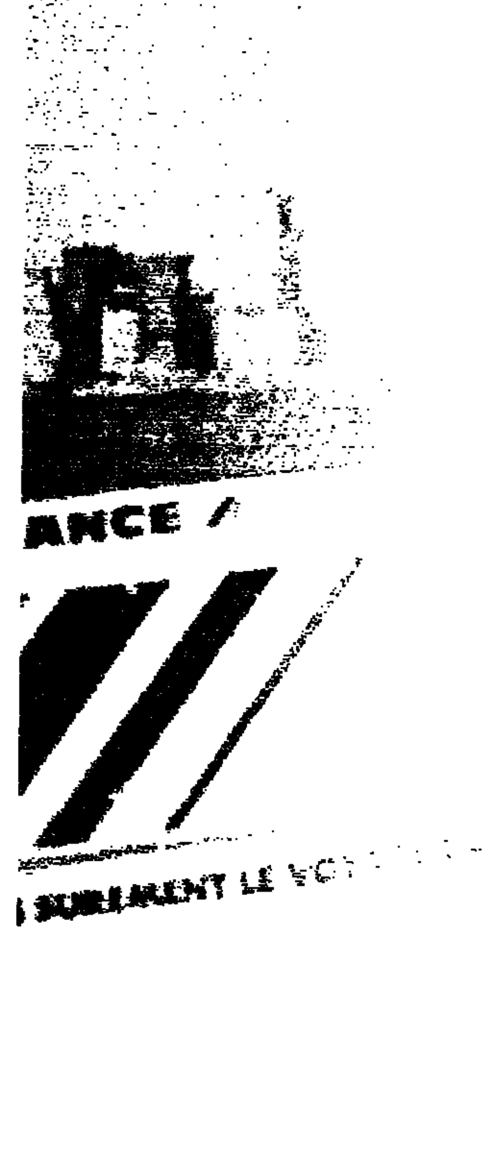


M. BARRE : le peuple français est vigilant pour sa liberté

Répondant à ces deux orateurs, M. RAYMOND BARRE a d'abord justifié, comme il l'avait fait devant l'Assemblée nationale, le refus du gouvernement d'engager « au fond » un nouveau débat budgétaire. *« Il s'agit essentiellement*, a-t-il répété, *d'une affaire de procédure. »* Puis, s'écartant, déclare-t-il lui-même, de *« ce qui était l'objet de la discussion »*, le premier ministre cite la déclaration de M. Le Pors, qui l'a accusé d' « enserrer le peuple dans les filets de l'Alliance atlantique et dans les filets de l'Europe ». « *Le peuple français*, répond M. Barre, *est un peuple qui est vigilant pour sa liberté. Le peuple français est un peuple qui est fidèle à ses alliances, car si nous ne participons pas à l'organisation intégrée militaire de l'OTAN, nous n'avons jamais à aucun moment renoncé à l'Alliance. Enfin, le peuple français est convaincu, et il l'a montré, de la nécessité de sauvegarder la politique de détente en Europe et dans le monde. Il n'y a d'autre alternative à cette politique que la guerre froide. Encore faut-il que des gestes positifs viennent montrer que l'attachement à la détente n'est pas un attachement unilatéral. Enfin le peuple français est conscient de la nécessité d'une Europe organisée, car il sait que c'est par la recherche constante, en dépit des difficultés de l'unification de l'Europe, qu'il pourra sauvegarder les valeurs de la liberté et de la démocratie au service de la paix. »* — A. G.

le

Le Sénat



ANCE /

SURLEMENT LE VO

Les élus communistes de Paris dénoncent l'« incohérence » du groupe socialiste

Invités, jeudi 17 janvier, de l'Association de la presse municipale, M. Henri Meillat, président du groupe communiste du Conseil de Paris, et les membres de ce groupe, ont mis en cause l'attitude des élus socialistes de la capitale.

M. Meillat a notamment souligné que *« même avec un langage de gauche, puisque le CERES domine les socialistes parisiens, le visage de droite du P.S. se reflète sur le terrain municipal »*. Il a dénoncé l'*« incohérence de la politique du groupe socialiste »*, et le refus du P.S. de s'associer aux propositions du P.C. lors de la récente discussion budgétaire. Sur ce point, Mme Christiane Schwartzbard, secrétaire du groupe communiste, a indiqué que dix-sept des quarante propositions du P.C. avaient été acceptées par le maire de Paris, les socialistes votant contre, *« ce qui montre*, a-t-elle précisé, *que le P.S. ne prend pas en compte les revendications de la population »*.

Mme Schwartzbard a rappelé que depuis 1978 les communistes ont constaté que le groupe socialiste *« n'a pas de la situation parisienne la même analyse que le groupe communiste »* et qu'il *« n'en tire pas les mêmes conséquences ni la même démarche »*.

M. Meillat a relevé des *« convergences »* entre les socialistes parisiens et le maire. *« A preuve*, a-t-il dit, *le fait que M. Georges Sarre ait organisé la rencontre entre MM. Mitterrand et Chirac à l'Hôtel de Ville. »* (*Le Monde* des 23 et 24 novembre 1979.)

Les membres du groupe communiste ont également souligné que M. Jacques Chirac conduit à Paris *« une politique de déclin »*, M. Claude Voguet insistant sur le retard pris par le programme de construction de logements sociaux, annoncé par le maire. M. Meillat a rappelé que les élus communistes sont favorables à l'élection simultanée de conseils d'arrondissement et du Conseil de Paris.

Interrogé sur l'*« affaire Fiszbin »*, M. Meillat a répondu que cette affaire n'est pas de la compétence du bureau du groupe.

Deux élections cantonales sont annulées

● FRANCONVILLE (Val-d'Oise)

(De notre correspondante.)

Pontoise. — Le Conseil d'Etat a annulé les élections de mars 1979 dans le canton de Franconville (Val-d'Oise). M. Francis Delattre (U.D.F.-P.R.) avait été déclaré élu avec 5 265 voix, soit trois voix d'avance seulement sur Mme Annie Brunet (P.C.), maire de Franconville, qui avait déposé un recours auprès du tribunal administratif de Versailles.

La décision d'annuler cette élection est d'autant plus importante que la présidence du conseil général du Val-d'Oise n'était échue à M. Pierre Salvi, U.D.F.-C.D.S., président sortant, que grâce au vote favorable du conseiller général de Cergy, M. Jensen (M.R.G.). La nouvelle élection dans le canton de Franconville peut donc remettre en cause l'équilibre des forces au conseil général.

En mars 1979, le P.R. et le R.P.R. s'étaient affrontés à plusieurs reprises. M. Jean-Pierre Delalande, député R.P.R. de la circonscription, avait dénoncé à l'époque *« l'attitude partisane du parti républicain »*, alors que la majorité était menacée dans le département.

M. Jacques Durand, secrétaire fédéral du R.P.R., a annoncé jeudi 17 janvier, que son parti *« fera tout pour assurer la victoire de la majorité »*. Pourtant, le R.P.R. ne tient pas M. Delattre *« pour le meilleur candidat ni même pour un bon candidat »*. Le comité départemental du R.P.R. se réunira le 30 janvier pour décider s'il présente un candidat au premier tour.

La fédération du P.S. a l'intention de présenter au premier tour un candidat qui n'a pas encore été désigné. Certains proposent de faire appel à une personnalité d'envergure nationale, d'autres préfèrent présenter un militant connu au niveau local.

● CUSSET (Allier)

Le Conseil d'Etat a confirmé, mercredi 16 janvier, l'annulation décidée le 5 juin dernier par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand de l'élection de M. René Bardet (P.C.) comme conseiller général du canton de Cusset (Allier).

Comme l'avait estimé le tribunal administratif (*le Monde* du 7 juin), le Conseil d'Etat a considéré que l'organisation et le fonctionnement d'une exposition à Cusset, dont M. Bardet est l'un des adjoints au maire, sur l'alimentation en eau de cette commune, pendant la campagne électorale, y compris pendant le déroulement du scrutin, avaient constitué une manœuvre *« de nature à affecter la sincérité du scrutin »*, *« eu égard au faible écart existant entre le nombre des suffrages obtenus par les candidats »*.

Au second tour des élections cantonales de mars 1979, M. Gabriel Péronnet (radical), député, conseiller général sortant, avait été battu avec 4 512 voix contre 4 647 à M. Bardet.

● *Le groupe interparlementaire d'études des problèmes du désarmement*, présidé par M. Paul Duraffour, député (app. soc.), a décidé, après avoir pris contact avec de nombreux parlementaires des pays membres de l'ONU, d'accélérer la mise en place de l'Union parlementaire mondiale pour le désarmement.

Dans la Vienne

HUIT COMMUNES RETOURNENT A LEUR INDÉPENDANCE

(De notre correspondant.)

Poitiers. — Conséquence directe de l'éclatement du Grand-Mirebeau, issu de la fusion de huit communes de la Vienne, effective depuis le 1er janvier 1973, les électeurs d'Amberre, de Cherves, de Cuhon, de Maisonneuve, de Massognes, de Mirebeau, de Varennes et de Vouzailles sont appelés à élire, dimanche 19 janvier, de nouveaux conseils municipaux.

A la suite de la fusion qui avait été décidée par le préfet, M. Lucien Vochel, après les délibérations des conseils municipaux, mais sans que les populations aient été consultées, M. Jean Raffarin (U.D.F.), ancien député, ancien secrétaire d'Etat de M. Pierre Mendès France, avait été élu maire du Grand-Mirebeau, devenu alors l'une des communes les plus étendues de France, avec une superficie de 12 250 hectares (pour une population de près de cinq mille habitants).

Le 1er novembre 1978, cent soixante-treize électeurs de Cuhon, sur deux cent trente-sept inscrits, avaient signé une pétition réclamant le retour de leur commune à l'indépendance. Les autres communes avaient, par la suite, émis de semblables avis. Le conseil municipal du Grand-Mirebeau avait voté, le 20 novembre 1978, un vœu pour le divorce de six communes sur sept (*la septième* l'avait approuvé quelques jours plus tard). Le 1er novembre dernier, le conseil général s'était déclaré favorable à son tour à l'indépendance des huit communes, et le préfet a signé la dissolution du Grand-Mirebeau le 28 novembre, à compter du 31 décembre 1979. — B. H.

ANCIENS COMBATTANTS

Siégeant à Strasbourg

UNE FONDATION DE DROIT LOCAL RÉPARTIRA LES INDEMNITÉS PRÉVUES POUR LES « MALGRÉ NOUS ».

Les dédommagements prévus par le gouvernement ouest-allemand au profit des anciens enrôlés de force alsaciens et lorrains (les « Malgré nous ») dans l'armée allemande durant la dernière guerre mondiale seront versés aux autorités françaises par tranches successives. Rappelons que les crédits inscrits par le gouvernement de Bonn à cet effet, pour 1980, atteignent 250 millions de deutschemarks.

Dans la longue enquête consacrée à ce sujet par *le Nouvel Alsacien*, quotidien strasbourgeois, publiée la semaine dernière, M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat à la famille et à la santé, chargé par le président Giscard d'Estaing de régler ce contentieux franco-allemand, précise qu'une fondation de droit local, qui aura son siège à Strasbourg, sera chargée de répartir les fonds versés par les autorités allemandes. Précisons que ces indemnités ne sont pas destinées aux seuls survivants mais également aux familles de disparus.

L'ancien ministre des anciens combattants, M. André Bord, député R.P.R. de Strasbourg, regrette, quant à lui, l'« échelonnement des versements annoncé » et attend de voir « le chancelier ouest-allemand et le Bundestag mettre leurs intentions en application ».

Selon l'association des « Malgré nous », quarante mille des cent trente mille enrôlés de force alsaciens et lorrains sont tombés ou ont disparu sur le front et trente mille ont été grièvement blessés. *L'association* estime que sur les quatre-vingt-dix mille qui sont revenus du front, soixante mille sont encore en vie.

APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DE CORSE

Une nouvelle journée « île morte » sera organisée

Le « collectif » des quarante-quatre organisations politiques et socio-professionnelles mis en place au lendemain des événements d'Ajaccio a décidé d'organiser, le mardi 22 janvier, une nouvelle journée « île morte ». La manifestation des transporteurs routiers n'a donné lieu, le jeudi 17 janvier, à aucun incident.

D'autre part, un groupe de « femmes corses nationalistes » a envahi, ce même jeudi, les couloirs de la station de radio R.T.L., rue Bayard à Paris, pour exiger la lecture d'un communiqué à l'antenne appelant à la « libération de tous les Corses emprisonnés ».

Devant le conseil général de la Corse-du-Sud réuni à Ajaccio, le jeudi matin 17 janvier, M. Jean-Paul de Rocca Serra, son président, député et maire R.P.R. de Porto-Vecchio, a déclaré : *« Nous devons les uns et les autres tout mettre en œuvre pour que cela ne se reproduise jamais. Il faut dominer les passions, apaiser les esprits. Cela demande une vigilance, mais aussi une compréhension d'autant plus grande que l'âme corse, à la sensibilité si profonde, porte encore les séquelles d'un lointain et tragique passé. Cela suppose que chacun renonce à la violence ! Que chacun accepte les règles de la démocratie, de la loi républicaine, que l'Etat protège les personnes et distribue une justice égale pour tous. »*

Après cette déclaration et celle de M. Claude Vieillescazes, préfet de région, qualifiées par eux de *« surréalistes »*, les représentants du mouvement des radicaux de gauche et du parti socialiste ont déposé des motions contre la politique du gouvernement.

M. Nicolas Alfonsi, conseiller général et maire (M.R.G.) de Piana, a notamment constaté qu'*« une fraction importante de l'opinion ne trouvait pas à travers les mécanismes de représentation actuelle les moyens de s'exprimer dans les assemblées élues et d'exercer les responsabilités publiques »*.

La préfecture de région a rappelé les mots du président de *la République lors de son voyage* en Corse, début juin 1978 : *« L'Etat démocratique ne connaît dans la préparation des décisions qui s'appliquent à une fraction du territoire que les élus du suffrage universel. »* A cet égard, le M.R.G. a renouvelé sa proposition d'une élection au suffrage universel et à la proportionnelle du conseil régional, dont le nombre de membres vient d'être porté de quatorze à seize.

De son côté, le conseil municipal de Corte, que préside M. Michel Pierucci (P.R.), a souhaité, dans une motion votée, le jeudi 17 janvier, la dissolution de la section corse du service d'action civique (SAC). Il a demandé l'*« inculpation de ses membres pour association de malfaiteurs et destruction d'édifices par explosif »*. *Le conseil a, enfin, exprimé sa solidarité à son maire, « victime à quatre reprises des agissements criminels perpétrés par le commandant Bertolini »*.

L'Assemblée européenne refuse un débat d'urgence

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne a refusé, le jeudi 17 janvier au matin, de débattre d'urgence de la situation en Corse. Une proposition dans ce sens lui était soumise par un groupe de parlementaires conduits par M. Coppieters, élu de la Volksunie, parti régionaliste flamand. Des élus socialistes (dont M. Van Miert, président du parti socialiste flamand) et chrétiens-démocrates flamands, les parlementaires radicaux et d'extrême gauche italiens, des Irlandais, figurent parmi les signataires de ce projet de résolution.

Les auteurs, *« préoccupés par la grande inquiétude du peuple corse (...) et par la crise économique profonde de l'île et l'éloignement tragique de toute une génération de jeunes Corses (...), invitent le Conseil et la Commission à exprimer au gouvernement de la République française son inquiétude au sujet de la situation dramatique du peuple corse sur le plan économique et humain, invite la Commission à élaborer (...) un rapport sur les problèmes particuliers concernant la situation sociale de la Corse »*. Ils demandent enfin au Conseil et à la Commission de mettre en œuvre *« une politique plus efficace qui tienne compte de particularismes régionaux »*.

Mme Scrivener (France, groupe libéral), parlant contre l'urgence, a *estimé que la proposition était irrecevable*, car, a-t-elle fait valoir, *« il s'agit là d'une question de politique intérieure qui ne regarde en rien le Parlement européen »*. M. Arndt (R.F.A., socialiste) a estimé, au contraire, que c'était là un thème dont l'Assemblée pouvait se saisir. *Le projet de résolution a été renvoyé* en commission. — Ph. L.

« LE FIGARO » : une propension naturelle à se mêler de ce qui ne la regarde pas.

« Cette initiative de pure ingérence dans les affaires françaises... prouve que l'Assemblée a et aura — une propension naturelle à se mêler de ce qui ne la regarde pas. Elle prouve, aussi, que ses « élus » seront constamment sollicités de faire pièce aux gouvernements nationaux.

» C'est à ce prix, seulement, que le nouveau « Parlement » peut trouver une éventuelle identité politique. On l'a vu, hier, avec le rejet du budget européen ; on le vérifie aujourd'hui avec l'évocation de la Corse, on en aura inévitablement confirmation dans un avenir proche (à propos des industries d'armement ou de la Défense.

» Cela était à prévoir et cela se précise. »

XAVIER MARCHETTI.

« LA LETTRE DE LA NATION » : n'importe quoi à propos de n'importe quoi.

Dans *la Lettre de la Nation* du 18 janvier, Pierre Charpy écrit : *« Il s'est trouvé à l'Assemblée de Strasbourg une majorité pour décider de soumettre à la commission politique de ladite Assemblée le problème corse. Et tout le monde est content qu'il n'y ait pas eu discussion d'urgence « sur le sentiment profond d'aliénation culturelle et humaine chez les Corses ».*

» C'est assez difficile de se faire une idée sur cette Assemblée. A première vue, c'est une suite de gags plus ou moins drôles qui méritent à la présidente de l'Assemblée une place d'honneur dans la succession, très enviée, des Marx Brothers. Mais, dans un deuxième temps, on peut se demander si ces débats ubuesques ne font pas un certain dégât. Dire n'importe quoi à propos de n'importe quoi contribue à la déstabilisation d'une opinion déjà désorientée par les événements eux-mêmes. »

Vingt et un députés

Voici les députés de l'Assemblée européenne de Strasbourg qui ont demandé une discussion d'urgence sur la situation en Corse :

MM. Coppieters (Belgique), parti flamand Volksunie ; Pannella (Italie), radical ; De Goede (Pays-Bas), Démocratie 66 ; Lynge (Danemark), parti groenlandais Siumut ; Van Minnen (Pays-Bas), Parti du travail, socialiste ; Kavanagh (Irlande), travailliste ; Blaney (Irlande), indépendant ; Mme Castellina (Italie), député du Sud-Tyrol ; Mme Macciocchi (Italie), parti radical ; M. Vernimmen (Belgique), parti socialiste belge flamand ; Mme Dekker (Pays-Bas), Démocratie 66 ; MM. Van Miert (Belgique), président du parti socialiste belge flamand ; Capanna (Italie), démocratie prolétarienne ; Linde (R.F.A.), socialiste ; Wettig (R.F.A.), socialiste ; Mme Weber (R.F.A.), socialiste ; MM. Colla (Belgique), parti socialiste belge flamand ; Schwencke (R. F. A.), socialiste ; Hume (Grande-Bretagne), travailliste de l'Ulster ; Dieter Schinzel (R.F.A.), socialiste ; Verroken (Belgique), parti populaire européen.

[M. Coppieters a, le 17 janvier dans la soirée, expliqué son initiative au cours d'une *conférence de presse*. Il a, à cette occasion, comparé la Corse d'aujourd'hui à l'Algérie d'autrefois « avec sa légion étrangère, ses barbouzes, ses provocateurs, ses colons, ses agitateurs d'extrême *droite* ».

Le parlementaire belge a, d'autre part, précisé que plusieurs députés français lui avaient exprimé leur « *sympathie* » et que, notamment, M. Emmanuel Maffre-Baugé, élu sur la liste du P.C.F., avait exprimé sa solidarité avec la résolution sans aller toutefois jusqu'à la signer.]

● ERRATUM. — Un mastic s'est glissé dans notre dernière édition datée 17 janvier dans l'article « La justice face aux bandes armées ». Il fallait lire que *« quatre-vingt-quatorze nationalistes corses sont actuellement emprisonnés, vingt-deux inculpés et laissés en liberté* [et non cinquante] *et une vingtaine en fuite »*.

UN MEETING A LA MUTUALITÉ

« Les barbouzes existent, j'en porte témoignage »

Entrée libre ? Pas vraiment. 10 F : un « impôt » de solidarité. La moindre des choses. Le Comité de soutien aux patriotes emprisonnés, réunit, le 17 janvier dans la soirée, à la Mutualité, les Corses de Paris. Malgré la grève, malgré le froid, *ils sont environ un millier.*

En haut du grand escalier, couchée sur un long parchemin, la liste des « patriotes emprisonnés » : *une bonne centaine.* Tout à l'heure, un orateur précisera : *« Un détenu politique pour mille habitants : c'est pire qu'au Chili... »*

Une minute de silence pour « tous » les morts d'Ajaccio avant que ne commence à la tribune le fastidieux défilé des orateurs venus exprimer les diverses « sensibilités » de la gauche et de l'extrême gauche. Presque les mêmes mots pour exiger presque les mêmes choses, pour dénoncer presque les mêmes personnes.

Au nom de la Ligue communiste révolutionnaire, M. Alain Krivine, constate que *« les événements de Corse rappellent ceux d'Algérie ; le colonialisme français suit partout la même politique »*. Un représentant de l'Association des Canaques en France apporte aux insulaires le *« soutien total »* du lointain peuple de Nouvelle-Calédonie...

Vient le tour du P. S. U. Mme Huguette Bouchardeau, sa secrétaire nationale, s'inquiète de *« savoir ce que l'on fait en notre nom en Corse »* et reconnaît aux insulaires *« la liberté de choisir leur destin politique »*. Sans autres précisions. *« En tant que corse »*, l'amiral Antoine Sanguinetti exprime *« le besoin irrépressible de ses compatriotes de mettre leur nez dans leurs affaires. »* En passant, une adresse au ministre de l'intérieur : *« Les barbouzes existent, moi, j'en porte témoignage. »*

Une pause. Le président de séance annonce que trente femmes nationalistes occupent, depuis 19 heures, la station de radio R.T.L. : l'auditoire se *déchaîne. Puis, il se met à lire* des messages de solidarité expédiés des quatre coins de France et d'Europe ; il y en a trop ; *l'auditoire se fatigue.*

Reprise des auditions. Sénateur socialiste de la Seine-Saint-Denis, M. Marcel Debarge *évoque sa récente mission à* Ajaccio. Il révèle que les « pensionnaires » de l'Hôtel Fesch avaient pris conscience des problèmes de la Corse. Ils le lui ont dit. Quant au représentant du comité central du parti communiste, il a bien du mal à se faire entendre. Sitôt qu'il parle d'*« état de siège »*, de *« dispositif policier »*, on lui rétorque : *« Afghanistan, Kaboul »*. Pour obtenir le calme, il devra évoquer *in fine* les heures sombres du nazisme, le sacrifice de Danielle Casanova et d'autres militants communistes.

Les « partis français » en ont suffisamment dit. Au nom du « collectif » des organisations insulaires, Me Lucien Felli constate que *« la Corse réunit les conditions d'un nationalisme moderne »*. Que cachent ces mots ? Il ajoute un mystère : *« L'île a un destin sur lequel nous n'avons pas encore tout dit. »*

JACQUES DE BARRIN.

Le Monde

société

« L'USAGE DES DROGUES S'EST INSTALLÉ A L'ÉTAT ENDÉMIQUE »

délare M. Daniel Hoeffel

« L'usage des drogues s'est à présent installé à l'état endémique en France et la situation dépassé, dans de nombreux départements , ce que l'on a tendance à croire », a déclaré, le jeudi 17 janvier, M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat à l'action sociale, en présentant la fondation *« toxicomanie et prévention jeunesse »*, créée, sur l'initiative de Mme Jacques Chaban-Delmas, au sein de la Fondation de France (1).

Recours bénévoles, pluralisme des structures, éducation et formation : autant de raisons, d'après M. Hoeffel, de soutenir l'action de ce nouvel organisme qui, dans un premier temps, prendra en charge les stages des professionnels de divers secteurs : *« Un jour, le langage de la peur et de la répression ne sera plus la seule réponse aux questions posées »*, a déclaré M. Hoeffeli qu, a rappelé que M. Jacques Barrot, ministre de la santé, avait demandé l'application rapide des propositions formulées par une commission interministérielle.

Sur le terrain, les divergences s'accentuent, semble-t-il, sur les moyens à utiliser pour informer les jeunes de ces problèmes : ainsi dans le Val-de-Marne, la polémique opposant notamment le parti communiste aux enseignants qui avaient distribué, le mardi 18 décembre, un tract d'information sur la drogue (*le Monde* du 27 décembre) continue. Les responsables du S.G.E.N. - C.F.D.T. du Val-de-Marne ont, en effet, décidé, en signe de solidarité, une distribution, dans d'autres établissements, du tract litigieux. Ils déclarent dans un communiqué : *« ...La nature et l'ampleur de la campagne diffamatoire actuelle au-delà du strict problème de la drogue vise à permettre des interdictions professionnelles pour délit d'opinion. »* Ainsi le jeudi 10 janvier, quelques enseignants ont distribué ce tract devant la cité scolaire Adolphe-Chérioux à Vitry. D'autres actions sont prévues ces prochains jours.

L'Humanité du mercredi 16 janvier a réagi à ces initiatives : *« La dangereuse irresponsabilité des uns et la volontaire passivité des autres forment une complicité réelle dont les victimes se recrutent, hélas ! parmi les jeunes. C'est une situation inacceptable qu'ont dénoncée à leur tour les professeurs de la cellule communiste Adolphe-Chérioux après la diffusion du tract signé par la section du SGEN-C.F.D.T. »*

La Fédération du parti socialiste et le Mouvement de la jeunesse socialiste du Val-de-Marne s'élèvent *« contre la campagne de presse de la droite qui attaque, une fois de plus l'école publique, et s'étonnent des positions prises par le P.C.F. en ce domaine. »*

(1) 40, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 563-66-66.

RECONNAISSANCE DE L'OBJECTION DE CONSCIENCE EN ESPAGNE ?

(De notre correspondant.)

Madrid. — Le conseil des ministres a adopté un projet de loi réglementant l'objection de conscience. Le texte, de l'aveu de ses auteurs, s'inspire de l'exemple de pays voisins, comme la France, pour établir dans quelles conditions les jeunes Espagnols pourraient être exemptés du service militaire. Selon le projet, une telle exemption sera accordée *« aux personnes opposées à l'emploi des armes pour des raisons de conscience fondées sur de profondes convictions religieuses ou éthiques »*.

Un service social remplacera le service militaire. Il consistera surtout en travaux de défense du milieu naturel et du milieu rural tels que la prévention et le combat des incendies de forêts ainsi que l'entretien des montagnes. Sa durée sera supérieure à celle du service militaire. Une commission nationale examinera les dossiers des candidats. — C. V.

Le casino Ruhl va être exploité par une nouvelle société

De notre correspondant régional

Nice. — Le casino Ruhl de Nice, fermé depuis le 9 novembre 1979 pour une dette au Trésor de près de 100 millions de francs, devrait rouvrir au début de février — sans doute le 2 — grâce à la création d'une nouvelle société d'exploitation qui se substituera aux dirigeants actuels de la Société de créations et d'exploitations touristiques (SOCRET), dont le P.-D.G. est M. Jean-Dominique Fratoni.

Ainsi que prévu (*le Monde* du 20 décembre 1979), les sept actionnaires de cette nouvelle société, la Société niçoise d'exploitation de casinos (S.N.E.C.) sont des notables niçois *« au-dessus de tout soupçon »*. Il s'agit de MM. Michel Gonzales, inspecteur général honoraire de la police, ancien directeur de la police des jeux au ministère de l'intérieur, Jules Gulgue et Louis Rizzo, bouchers, Henri Cauvin et Marcel Béraud, restaurateurs, ainsi que M. René Livieri, architecte. La S.N.E.C. dont les statuts et les déclarations de souscription ont été enregistrés devant M[e] Georges Jardillier, notaire à Nice, a été constituée au capital de 1 200 000 F entièrement versés.

Aux termes d'une convention passée avec la SOCRET, elle prendra en gérance libre toutes les activités de l'établissement (jeux, restaurant, cabaret). Le ministre de l'intérieur a d'ores et déjà donné le feu vert à cette solution et accordera vraisemblablement, dans des délais accélérés, l'autorisation d'exploitation des jeux à la nouvelle société.

Le conseil municipal de Nice tiendra de son côté une séance extraordinaire le 31 janvier pour approuver le cahier des charges liant la ville à la S.N.E.C. — G. P.

FAITS ET JUGEMENTS

Au musée Grévin

M. MARCHAIS VICTIME D'UN ENLÈVEMENT

Le mannequin en cire de M. Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste français, a été enlevé jeudi 17 janvier, à 15 h. 30, par un groupe de jeunes gens appartenant au « groupe d'intervention nationaliste » qui a fait irruption au musée Grévin, boulevard Montmartre à Paris. Les « kidnappeurs », au nombre d'une vingtaine, le visage dissimulé par un foulard, ont pénétré dans le célèbre musée aux cris de « *communistes assassins* ! » Après avoir neutralisé les employés, ils se sont emparés de la statue de M. Marchais, grandeur nature. Debout, il regardait un « face-à-face » télévisé opposant MM. Mitterrand et Barre. Au-dessus de cette reconstitution, MM. James Callaghan, Hua Guofeng, Jimmy Carter et Leonid Brejnev suivent de chez eux le débat. M. Brejnev n'a pas été inquiété.

Un « groupe d'intervention nationaliste » a revendiqué cette action en déclarant à l'Agence France-Presse *« avoir débarrassé le musée Grévin de son plus sinistre personnage »*. *« Nous trouvons scandaleux*, a déclaré le correspondant anonyme, *que le domestique de Brejnev côtoie des femmes et des hommes qui ont aimé et servi leur pays avec fidélité. Au moment où l'impérialisme soviétique assassine le peuple afghan et colonise tout un pays, il est insultant pour toutes les victimes du communisme de voir Marchais figurer en bonne place dans un musée français. Sa place est ailleurs. Nous nous chargeons de l'y mettre. »*

Imbroglio juridique dans l'affaire des propriétés de Bokassa.

L'affaire qui oppose l'ex-empereur Bokassa à M. Bernard Tapie, l'homme d'affaires français qui affirme avoir acheté les propriétés en France du souverain déchu, sera à nouveau examinée le 23 janvier par la première chambre civile du tribunal de Paris que préside Mme Simone Rozès. Bokassa avait saisi la justice française pour demander l'annulation de cette vente, considérant que les propriétés acquises par M. Tapie pour 12 540 000 F ont été estimées très en dessous de leur valeur (*le Monde* daté 25-26 novembre 1979).

Mercredi 16 janvier, la bataille juridique ouverte par l'ex-empereur a été marquée par un nouvel épisode devant la première chambre civile. Mme Rozès a fait état d'un télex, suivi d'une lettre, de Bokassa lui indiquant qu'il déssaisissait du dossier M[e] Yvan Assouline, qui avait assigné M. Tapie en son nom. Le renvoi de l'affaire doit permettre au nouveau défenseur choisi par l'ex-empereur, M[e] Léon Boissier-Palun, de se substituer à M[e] Assouline.

Ses défenseurs ont indiqué que Bokassa souhaitait se désister de l'instance introduite en son nom à Paris. La même affaire est, en effet, entre les mains de la justice ivoirienne, qui doit se prononcer le 21 février (*le Monde* du 5 janvier). L'avocat de M. Tapie, M[e] Luc Gramblat, souhaite, au contraire, que le différend soit tranché par le tribunal de Paris.

Les défenseurs de l'ex-empereur expliquent qu'une clause de l'acte de vente signé à Abidjan le 22 octobre 1979 rend la justice ivoirienne compétente en cas de différend. A cela M[e] Gramblat fait observer que l'ex-empereur, qui a demandé l'annulation de l'acte, demande par là même l'annulation de cette clause. Il fait aussi valoir que Bokassa a d'abord saisi la justice française avant d'assigner M. Tapie devant les tribunaux ivoiriens.

● *Les suites judiciaires des obsèques de Pierre Goldman.* — M. Serge Sanchez, vingt ans, l'un des six jeunes gens interpellés le 27 septembre 1979 devant le cimetière du Père-Lachaise, à Paris, (*le Monde* du 2 octobre) après les obsèques de Pierre Goldman, a comparu le jeudi 17 janvier devant la vingt-quatrième chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Il était accusé d'avoir jeté des pavés sur les forces de l'ordre. M. Sanchez, dont le procès avait été retardé pour raisons médicales, a expliqué qu'il s'était trouvé par hasard au milieu des manifestants, et qu'il avait ramassé une pierre dans un réflexe de défense devant la charge des C.R.S. Le tribunal doit statuer le 31 janvier.

● *M. François Pain, cinéaste*, écroué depuis le 28 septembre (*le Monde* du 29 septembre 1979) après avoir été identifiée sur une photo qui le montre tenant en main un sac dérobé dans la vitrine du magasin Lancel place de l'Opéra, à Paris, lors des incidents du 23 mars, a été inculpé de recel, jeudi 17 janvier, par M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction à Paris. Il était jusqu'alors inculpé seulement d'infraction à l'article 314 du code pénal (dit loi « anti-casseurs »). M. Pain a toujours affirmé non seulement que ce sac lui avait été lancé par hasard, mais qu'il l'avait immédiatement relancé dans le magasin (*le Monde* daté 7-8 octobre 1979 et 11 janvier 1980).

JUSTICE

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA COOPÉRATION PÉNALE

Le projet d'espace judiciaire européen est approuvé par les partenaires de la France

L'espace répressif européen franchira un nouveau pas au mois de mai prochain à Rome si les Neuf signent, comme ils en ont l'intention, une nouvelle convention de coopération pénale proposée par la France. Née des déclarations de M. Giscard d'Estaing sur « l'espace judiciaire communautaire », cette convention existe pour l'instant à l'état de document de travail. Une réunion d'experts doit avoir lieu au début février à Rome pour la mettre définitivement au point. Deux autres réunions auront lieu en mars et en avril.

Venant après la convention de Strasbourg signée le 27 janvier 1977 par les pays membres du Conseil de l'Europe et celle de Dublin, signée par les Neuf le 4 décembre dernier, mais non ratifiée, la future convention ne sera pas, à la différence des deux précédentes, un accord anti-terroriste. Il s'agit d'une convention plus générale qui obligera, sauf pour les délits politiques, les Etats à extrader les auteurs d'infractions punissables de plus d'un an d'emprisonnement ou, à défaut, à engager des poursuites contre eux.

En vertu de ce texte, la France pourrait en particulier être contrainte de juger des membres de l'IRA ou de l'ETA lorsque l'Espagne aura rejoint les Neuf. Le risque d'« exportation » du terrorisme que cela comporte explique les réserves que provoque ce projet, d'origine française mais profondément remanié depuis au Quai d'Orsay et, semble-t-il, à l'Elysée. Elles pourraient conduire la France à proposer de nouvelles modifications et à inciter le Parlement à s'opposer à sa ratification.

Malgré la tentation de voir dans ce projet un nouveau pas dans la voie tracée par la convention de Dublin (*le Monde* du 5 décembre 1979), les deux textes ne doivent pas être confondus. A Dublin les Neuf ont adopté une convention anti-terroriste qui contraint les Etats signataires, sous réserve de l'approbation de leur Parlement, à livrer les auteurs d'infractions qui, ne pouvant plus être considérées comme politiques, justifient l'extradition de leurs auteurs.

La convention de Dublin met pratiquement fin au droit d'asile. Le texte qui sera signé à Rome n'aura pas une conséquence aussi brutale puisqu'il prévoit que les Etats contractants auront la *« faculté »* de refuser l'extradition en cas d'infraction politique. En cas de doute sur la nature politique d'une infraction et sur l'interprétation qu'il convient de donner aux deux conventions, les tribunaux pourront, s'ils le souhaitent, se référer à la convention de Rome — le texte le plus favorable — et refuser l'extradition.

L'accord de Dublin ne vise que les actes de terrorisme. Le projet de convention en discussion, lui, est une convention générale de coopération pénale qui prévoit l'extradition pour tous les faits punissables d'au moins un an de prison ou pour les personnes ayant déjà fait l'objet d'une condamnation d'au moins quatre mois. Elle vise aussi les infractions fiscales, douanières et les contraventions à la législation des changes.

Autre différence : la convention de Dublin n'est pas à proprement parler une convention d'extradition, car elle ne produit d'effet qu'entre les Etats déjà liés entre eux par un accord bilatéral d'extradition ou qu'entre des Etats dont la loi interne — comme la loi française du 10 mars 1927 — supplée l'absence d'un tel accord. L'Irlande, par exemple, qui n'a pas de loi interne de ce genre et n'est pas liée à la France par une convention bilatérale d'extradition, n'est aux termes de l'accord de Dublin, pas tenue d'extrader des autonomistes corses. La France, en vertu de la loi de 1927 complétée par l'accord de Dublin est, en revanche, dans l'obligation de lui livrer les membres de l'IRA.

Contrairement à la convention de Dublin, le texte en discussion sera une convention complète d'extradition liant, sur la base d'obligations identiques et réciproques, les neuf pays de la Communauté.

L'une des innovations essentielles du texte en discussion — encore que les conventions de La Haye et de Montréal sur les détournements d'avions prévoient une telle obligation — est de contraindre l'Etat qui refuse d'extrader l'auteur d'une infraction pénale à le poursuivre devant les tribunaux. L'article 4 du projet indique que cet Etat doit soumettre l'affaire à ses autorités compétentes *« pour l'exercice de l'action pénale »*.

L'expression *« exercice de l'action pénale »* a été choisie pour éluder une divergence née de l'obligation de poursuivre prévue par cet article 4, obligation que la France, en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, interprète comme un devoir de transmettre le dossier au parquet (qui peut classer l'affaire). D'autres pays, en revanche, au nom de la légalité des poursuites, considèrent qu'il s'agit de l'obligation d'entamer une procédure judiciaire. Ce point de désaccord n'a pas encore été surmonté.

Un accord sur la peine de mort

Un Etat est dans l'obligation de poursuivre, dit encore l'article 4, lorsque les faits sont punissables dans les deux pays. Il suffit, en outre, que ces faits constituent *« un acte grave de violence contre la vie, l'intégrité corporelle ou la liberté des personnes »*. Autrement dit — cette énumération étant aussi vague que possible — l'obligation de poursuivre vaut pour un très grand nombre de cas, y compris, dit un autre alinéa, pour les infractions politiques.

La France semble avoir d'ores et déjà obtenu satisfaction sur la question de la peine de mort. Les pays d'Europe où elle a été abolie refusent d'extrader vers la France les criminels passibles de cette peine. Pour obtenir l'extradition le gouvernement français devrait désormais, aux termes du projet de convention, donner des *« assurances (...) que la peine capitale ne sera pas exécutée »*, ce qui contraindait d'avance le président de la République à user de son droit de grâce et serait anticonstitutionnel.

Une parade a été trouvée par le gouvernement français qui semble satisfaire ses partenaires. Au moment de la signature de la convention, en mai, à Rome, le ministre de la justice précisera dans une déclaration interprétative qu'aux yeux du gouvernement français les *« assurances »* réclamées par ses partenaires sont constituées par *« l'ensemble des éléments juridiques, statistiques et de procédure »* qui permettent de prévoir que la peine de mort ne sera pas appliquée. Par exemple, il suffira à la France de prouver que les criminels extradés ces dernières années ne sont jamais montés sur l'échafaud pour obtenir l'extradition.

Le renoncement de ses partenaires s'explique par le fait que la France, malgré ses réserves, a finalement signé la convention de Dublin pour débloquer son propre projet, actuellement en discussion.

BERTRAND LE GENDRE.

FAITS DIVERS

● *Déraillement entre Marseille et Lyon.* — Le déraillement d'un train de marchandises, le jeudi 17 janvier, au sud de la gare de Bédarrides (Vaucluse), a provoqué l'interruption du trafic sur les deux voies de la ligne Marseille-Lyon, pour au moins vingt-quatre heures. La circulation des trains est détournée par la rive droite du Rhône. Les cheminots C.G.T. eit C.F.D.T. d'Avignon ont mis en cause la présence d'un seul agent de conduite dans la cabine du train de marchandises. *« Grâce à un concours de circonstances favorables*, notent-ils, *les agents de la gare ont pu stopper un train de voyageurs, à 300 mètres du point de déraillement. »*

Le Régin's n'est pas un club privé

Le tribunal de Paris vient de rendre une décision dont les noctambules pourront tirer argument pour forcer l'entrée des clubs nocturnes dont on leur refuse l'accès. Le célèbre Régin's de la rue de Ponthieu, l'un des établissements les plus fermés de la capitale, n'est pas un club privé. Ainsi en ont décidé, le 17 janvier, les magistrats de la première chambre civile.

L'affaire, qui agitait le Tout-Paris nocturne, opposait deux locomotives de la *Jet-Set*, la chanteuse Régine, animatrice du cabaret qui porte son nom, et Mme Dewi Soekarno, ancien mannequin et veuve de l'ex-président indonésien.

L'interprète de « la Grande Zoa » avait cru bon d'interdire l'entrée du club à l'ex-cover-girl sous prétexte que, dans la nuit du 17 au 18 décembre 197, celle-ci avait souffleté Béatrice Chatelier, l'une des anciennes épouses d'Eddie Barclay. La chanteuse reprochait aussi à l'ex-première dame indonésienne d'avoir tardé à lui régler une note de 868 francs.

Le jugement dénie au Régin's le caractère de club privé et souligne que ce cabaret est une société commerciale exploitant un débit de boisson. Titulaire d'une licence de quatrième catégorie, l'établissement est tenu de servir ses clients pourvu que ceux-ci paient leur consommation. Seuls peuvent être évincés les mineurs, les clients en état d'ivresse manifeste ou ceux dont le comportement *« trouble la clientèle »*. La gifle reçue par l'ex-Mme Barclay n'est qu'une tempête dans un verre de champagne estime en substance le tribunal. La preuve, c'est que Mme Soekarno a, après ces péripéties, été réinvitée au Régin's, qui lui a même envoyé une nouvelle carte de membre, réservée aux *happy few*.

L'ex-première dame indonésienne a obtenu 1 F de dommages-intérêts. Le tribunal l'a, toutefois, déboutée de son action contre Régine, à qui elle réclamait 10 000 francs, en estimant que celle-ci n'était pas la propriétaire du club mais simplement son animatrice.

La première radioscopie d'un hôpital français

Les audits au C.H.U. Henri-Mondor de Créteil ouvrent la voie à une rationalisation de l'activité des équipes soignantes

Les taux de croissance excessifs des dépenses de l'assurance-maladie (+ 21 % en 1979 contre + 11,80 % pour le produit intérieur brut) mettent en danger le plus précieux des dispositifs de protection sociale.

Un changement des attitudes et des mentalités s'impose à cet égard, afin que soient sauvegardés la qualité et les services rendus par le *système de santé, sans que puissent être* utilisées à mauvais escient les ressources dont il bénéficie. Les instructions gouvernementales de juillet dernier concernant les « enveloppes globales » ou les « taux maximaux de croissance » à ne pas dépasser ont été souvent mal reçues ou mal comprises, tant par les membres des professions médicales que par les dirigeants hostitaliers, qui craignent les uns une altération des principes fondamentaux de liberté des soins et les autres l'introduction de contraintes budgétaire conduisant les établissements hospitaliers à des restrictions incompatibles avec leur survie.

Ces derniers, qui absorbant à eux seuls plus de la moitié du budget total de l'assurance-maladie, et dont les dépenses ont augmenté en moyenne de 19,5 % l'an durant ces dix dernières années, se sentent tout particulièrement visés, et les échos de ces inquiétudes, voire de ces révoltes, dominent les assises nationales de l'hospitalisation publique réunies à Paris *jusqu'à la fin de la semaine.*

De multiples expériences montrent cependant qu'il est possible de freiner l'augmentation des dépenses sans nuire à l'efficacité des soins, à condition que le corps médical collabore étroitement avec les responsables de l'ad*ministration, à condition aussi qu'une réflexion* et une étude comparative et prévisionnelle communes fournissent des bases rationnelles pour un meilleur usage des techniques diagnostiques et thérapeutiques actuelles et, en général, pour le bien-fondé du recours à l'outil exceptionnel qu'est l'hôpital moderne.

Dans son discours inaugural aux assises hospitalières, M. Barrot a souligné le prix qu'il attachait au dévelopement « des techniques d'évaluation de soins par les médecins eux-mêmes », « développement, a-t-il indiqué, qui devra marquer l'année 1980 ».

Ces techniques d'évaluation, ou audits, sont déjà largement utilisées depuis les années 70 *dans les pays anglo-saxons, où elles ont fait* leurs preuves. Les résultats prometteurs des toutes premières expériences françaises en la matière incitent à penser qu'elles seront bénéfiques non seulement pour la rationalisation des dépenses, des hospitalisations et des actes médicaux, mais aussi pour les consommateurs de soins qui pâtissent au premier chef d'hospitalisations inutiles ou trop longues, de thérapeutiques désordonnées ou d'investigations superflues.

L'expérience profondément novatrice menée depuis un an à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil et dont le bilan vient d'être dressé, sous l'égide de son comité consultatif médical et en collaboration avec la direction du plan de l'Assistance publique de Paris est, à ce titre, particulièrement instructive.

Évaluer l'efficacité des soins

Les quatre premières actions d'évaluation de l'*efficience* des soins prodigués à l'hôpital Henri-Mondor de Créteil ont été lancées, en septembre 1978, sous la direction du professeur Rapin, président du comité consultatif médical, en collaboration avec la direction du plan de l'Assistance publique de Paris (professeur Dominique Jolly, docteur Jean-François Lacronique). Leur bilan, très positif, vient de faire l'objet d'un rapport qui a été remis, cette semaine, à M. Gabriel Pallez, directeur général de l'Assistance publique.

L'objectif de cette expérience, plus que la prise en charge des problèmes spécifiques, urgents ou graves, était essentiellement de vérifier la valeur même de ce *concept d'audit* (ou évaluation de la qualité des soins), lequel est actuellement généralisé, par voie législative, aux Etats-Unis, aux Pays-Bas, au Canada, et de familiariser les équipes concernées avec sa méthodologie.

La mise en place d'une organisation nouvelle, permettant aux membres des équipes soignantes de mieux connaître les résultats de leur activité, est le substrat non d'un quelconque « contrôle » contraignant ou punitif, mais de mécanismes de régulation relevant de l'autodiscipline et postulant donc le plein accord de tous les participants sur les normes fixées et les informations obtenues.

En janvier 1979, un groupe de travail a donc été constitué, composé de médecins, chirurgiens, biologistes et administrateurs, afin de proposer les thèmes et la méthodologie de cette première expérience, facilitée par le fait que l'Assistance publique a accordé à sa mise en œuvre deux postes budgétaires de personnels, et le plein appui de ses équipes.

En décembre dernier, les résultats des actions d'évaluation entreprises ont pu être présentés au comité consultatif, à propos des quatre thèmes choisis, à savoir l'emploi de certains antibiotiques (les tétracyclines), le bien-fondé des radiographies du thorax conduites au lit du malade, l'immuno-électrophorèse du sang, et les complications infectieuses *des cathéters (sondes) veineuses.* provoquées par les cathéters (sondes) veineux.

Il s'agissait de comparer l'activité réelle du centre hospitalier, considéré dans les quatre domaines choisis à une activité de référence, à un schéma considéré comme idéal, avec le plein accord de tous les médecins concernés. Lorsque des écarts existent entre ces *« schémas d'activité idéale »* et les conduites réelles de soins, une action doit être menée, visant à entraîner une modification des comportements et donc une amélioration des résultats, et cela au titre d'un véritable *« service »* rendu au personnel soignant.

Il s'agit en quelque sorte « d'améliorer les performances des praticiens par un auto-apprentissage, grâce à l'indication de résultats qu'ils ignoraient jusqu'alors ».

En regard d'un idéal

Cet objectif a été largement obtenu pour un meilleur emploi de ces antibiotiques puissants que *sont les tétracyclines, dont* les indications sont limitées, dont l'emploi n'est pas sans inconvénients, et dont il semblait *a priori* que la consommation était excessive au regard des indications réelles.

Une liste de ces indications a été dressée en janvier 1979, liste approuvée par tous les médecins-chefs de service ou non de l'hôpital Henri-Mondor.

Les quantités de tétracyclines délivrées ont été relevées service par service, en mars 1977, puis en mars 1979, et la totalité des dossiers de malades examinés par un médecin pour contrôler le bien-fondé de la prescription.

De même, tous les dossiers des malades hospitalisés à Henri-Mondor depuis son ouverture et qui relevaient de telles prescriptions ont été examinés, afin de voir s'ils avaient bien bénéficié des *tétracyclines indiquées dans* leur cas.

Les résultats de cette action sont probants : alors que les quantités de tétracyclines administrées aux malades étaient de 287 unités en 1977, elles sont tombées à 6 unités en mars 1979.

La pharmacie centrale, qui avait délivré aux services 3 776 unités de tétracycline en 1977 n'en a plus livré que 979 unités en mars 1979. Soit encore une discordance évidente relevée par l'enquête, entre la fourniture de ces antibiotiques, et leur utilisation (1). Discordance qui fait l'objet de mesures administratives de contrôle qui s'imposent.

Un seul malade avait eu une prescription en mars 1979, pour un indication non conforme au consensus médical

Cette évaluation sera suivie d'une surveillance régulière, s'exerçant notamment au niveau de la pharmacie centrale. On devine son utilité si l'on sait (2) que les médicaments représentent, dans le budget de l'A.P. de Paris, le tiers des dépenses médicales et que vingt médicaments (dont nombre d'antibiotiques) absorbent, à eux seuls, la moitié de toutes les dépenses de pharmacie.

L'étude entreprise sur la prescription d'immuno-électrophorèse du sérum était motivée par l'observation que cet examen, qui est long, très coûteux, et d'indication exceptionnelle, tend à devenir un examen de routine alors qu'il n'est réellement justifié que *dans des cas précis et rares* (il met en évidence des anomalies des immunoglobulines dans le sérum de certains malades).

Après que le groupe d'étude eût précisé ces indications, le bilan a montré que, sur quatre mois, pour l'ensemble des services concernés la moitié des demandes d'immuno-électrophorèse étaient encore injustifiées. Il semble que dans ce cas la transmission de l'information n'ait pas été satisfaisante, et notamment qu'elle n'ait pas atteint les prescriptions que sont les internes et les chefs de clinique. Des mesures ont été prises et une nouvelle évaluation sera conduite en 1980.

Une autre enquête est en cours à propos des radiographies du thorax pratiquées au lit du malade. Cet examen dont le temps *d'exécution est dix fois supérieur* à celui d'un cliché en radio centrale, et qui immobilise un personnel et un matériel important est particulièrement coûteux, pour des résultats médiocres; on en pratique cependant soixante-dix par jour à Henri-Mondor, et leur bien-fondé est systématiquement passé au crible. Les premières indications fournies par cette étude montrent que l'une des causes de ces abus tient à des difficultés de brancardages vers le service central de radiologie.

Enfin, une dernière étude avait pour objet d'attirer l'attention sur la fréquence des accidents infectieux graves (septicémies) observées après le placement prolongé de sondes intraveineuses longues.

Les recommandations diffusées *sur les indications précises* d'usage de ces cathéters ont eu un effet spectaculaire entraînant la disparition quasi-immédiate et quasi complète de ces complications...

Vers une généralisation

Le succès de ces études, l'intérêt qu'elles suscitent tant dans le corps médical hospitalier que chez les responsables de l'administration incitent naturellement leurs auteurs à les développer pour l'avenir.

Des protocoles ont d'ores et déjà été établis concernant des thèmes aussi fondamentaux que : anti isuqal'eu 'qseutua

● *Les critères d'utilisation des antibiotiques*, dont, on le sait, le galvaudage ou le recours mal appropriés à l'affection en cause est à la fois source de gaspillages *financiers considérables et d'apparition* de souches batériennes résistantes posant de très difficiles problèmes thérapeutiques.

● *La fréquence et durée des hospitalisations des malades atteint d'hépatite virale aiguë.* — Il apparaît, en effet, qeu le nombre des hospitalisations pour hépatite virale est très élevé, alors qu'il s'agit d'une *« maladie fréquente, bénigne dans la grande majorité des cas, et ne nécessitant aucune intervention thérapeutique dans les formes non compliquées ».*

Tous les dossiers des patients hospitalisés pour hépatite virale sot en cours de dépouillement, aux fins de comparer les critères de leur hospitalisation avec ceux établis grâce au consensus des spécialistes.

● *Les dosages d'enzymes cardiaques*, systématiquement demandés lors de toute suspicion d'atteinte cardiaque chez un malade, alors que les indications *de ces dosages sont relativement* limitées.

● *Le bien-fondé des hospitalisations chez les hypertendus.* Les bilans cliniques approfondis et réguliers qu'il est nécessaire de conduire chez les hypertendus n'exigent nullement une hospitalisation. Le groupe de travail a défini la nature des investigations qu'il importe de pratiquer, et précisé les circonstances exceptionnelles justifiant l'hospitalisation (insuffisance rénale, défaillance viscérale ou organique, insuffisance cardiaque significative). L'audit en cours portera sur tous ces critères, par l'étude rétrospective de tous les *dossiers d'hypertendus hospitalisés* et des examens prescrits.

● *Les indications thérapeutiques de l'albumine humaine.* Les Américains viennent encore d'alerter les milieux médicaux à propos *« de l'utilisation désordonnée, excessive et non justifiée »* de l'albumine humaine, qui est obtenue par fractionnement du plasma sanguin provenant de donneurs bénévoles.

Le groupe d'Henri-Mondor souligne que les indications de cette administration sont exceptionnelles, car l'albumine n'a qu'une action passagère et n'apporte pas les autres protéines que donne la perfusion de plasma complet. Un bilan des motifs de cet usage est donc en cours.

● *Un audit a été engagé, enfin, dans le cadre de la stratégie des urgences.* Il s'agit, pour commencer, de l'évaluation des radiographies à blanc de l'abdomen et de leur justification.

Toutes ces études sont actuellement lancées (elles ont commencé le 9 janvier 1980) et leurs résultats seront connus dans quelques mois

Toutes concernent des problèmes cliniques, relevant de comportement médicaux en fonction de données scientifiques établies. Or le bon usage des moyens technologiques qu'offre l'hôpital dépend aussi, outre les comportements médicaux, des structures, des routines ou des concepts d'ordre administratif. Les attentes scandaleuses aux consultations externes, les lenteurs dans les transports de certains patients, ou dans l'organisation des examens *durant leur séjour*, relèvent, cette fois, de l'administration, et l'on peut attendre beaucoup des audits qui viennent d'être entrepris sur ces thèmes et dont on peut espérer qu'ils connaîtront une large diffusion.

L'extrême spécialisation actuelle, l'apparition de techniques nouvelles hautement efficaces mais complexes, a conduit à la constitution d'équipes impliquant le partage par tous les médecins d'une responsabilités collective.

La nature multidisciplinaire des audits entrepris, le fait qu'ils ont résulté d'un large consensus de spécialistes relevant de services et de disciplines très divers sanctionne cette évolution vers un concept nouveau de responsabilité collective et solidaire impliquant pour le plus grand bénéfice des patients, l'adhésion à des normes idéales d'excellence et de bien-fondé des démarches diag*nostiques et thérapeutiques.*

L'objectif des expériences en cours à l'hôpital Henri-Mondor est donc, très explicitement, la garantie de la qualité des soins. Comme le précisent leurs auteurs, l'économie dans les moyens utilisés, la lutte contre gaspillage, les fautes professionnelles ou les abus n'en sont que les retombées positives, d'ordre éthique ou économique.

L'importance de ces retombées est néanmoins fondamentale et il est permis de souhaiter que les bilans du travail de pionniers accompli à Créteil par le corps médical lui-même, fassent l'objet d'une diffusion nationale, peut-*être par le canal du haut comité* médical de la Sécurité sociale, afin que ces expériences, qui vont très certainement s'élargir à présent à tous les centres hospitalo-universitaires, profitent à l'ensemble de la communauté des médecins et des patients, pour le plus grand bénéfice des uns et des autres, pour le plus grand bénéfice aussi de la rationalisation budgétaire qui s'impose à présent pour la sauvegarde de tous les systèmes de santé occidentaux.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) 0,6 % des tétracyclines livrées aux services ont été administrés aux malades.

(2) Par le rapport que vient de publier le CERC (*Centre d'étud*) des revenus et des coûts), *le Coût de l'hospitalisation*, nº 3 : *les Moyens dy système hospitalier public*, nº 50, troisième trimestre 1979, 3, boulevard Latour-Maubourg, 75007 Paris.

L'Assistance publique de Paris : un rôle pilote pour l'économie sanitaire

Avec ses trente-huit établissements comportant 37 000 lits, un personnel de 70 000 employés dont 8 000 médecins, un chiffre annuel de 3 millions de consultants et de 580 000 malades hospitalisés, un budget général de 7 milliards de francs, l'Assistance publique de Paris constitue l'un des groupes hospitaliers mondiaux les plus importants et compte à elle seule plus du tiers de tous les lits des centres hospitaliers régionaux.

L'effort qu'elle a conduit en matière de rationalisation budgétaire *est particulièrement frappant.* Il se traduit notamment par une réduction accélérée des *durées moyennes de séjour* (réduction atteignant 4 % en 1979) et par une augmentation budgétaire limitée, toujours pour 1979, à 14,5 %, soit nettement moins que la moyenne nationale.

M. Gabriel Pallez, son directeur général, attribue ces résultats favorables à une modification d'attitude d'un corps médical ouvert à présent aux concepts de bon emploi de l'outil irremplaçable et coûteux qu'est l'hôpital universitaire.

Sur l'initiative des présidents des comités consultatifs des hôpitaux, des groupes de travail *se mettent en place aux fins* d'étudier tant le bien-fondé d'un certain nombre d'hopitalisations dans diverses disciplines (en gastro-entéro'ogie, par exemple) que le devenir des malades traités en services de réanimation, ou les motifs exacts d'hospitalisation dans les services dits d'« aigus », à technologie lourde, des personnes âgées.

Etant donné la portée sociale des enquêtes portant sur les raisons de l'encombrement considérable de tous les hôpitaux (psychiatriques ou autres) par les organismes de sécurité soixante-cinq ans, il paraîtrait hautement souhaitable que ces enquêtes soient subventionnées par les organismes de Sécurité sociale. L'offensive que ces *derniers mènent à l'heure* actuelle contre ces hospitalisations n'aura, en effet, de portée réelle que si elle permet d'en déterminer les raisons exactes, lesquelles relèvent à l'évidence et très largement de carences sociales et d'erreurs politiques.

L'audit que va engager le corps médical de l'hôpital de la Salpêtrière apportera pour sa part un certain nombre d'éclaircissements d'ordre clinique sur cette situation.

Le professeur Yves Grosgogeat, président du comité médical consultatif de l'A.P. de Paris, diffusera prochainement auprès des trente-huit établissements hospitaliers de l'Assistance publique et de toutes leurs commissions médicales le bilan de l'expérience première de l'hôpital Henri-Mondor, et les documents concernant la méthodologie de ce type d'action.

Les réserves très vives qu'émettait à ce sujet le corps médical hospitalier il y a six mois à peine se sont, en effet, transformées en un intérêt évident et tout prête à penser, estime le professeur Grosgogeat, que des évaluations des types les plus divers vont à présent se développer.

Elles constitueront les fonde*ments* mêmes de ce que M. Pallez appelle les *« profils médico-hospitaliers »*. — Dr. E.-L.

La production par manipulations génétiques de l'interféron pourrait ouvrir une ère nouvelle dans le traitement des cancers et des maladies virales

Une équipe scientifique travaillant en Suisse, au sein d'une entreprise internationale, vient d'annoncer qu'elle est parvenue à produire en laboratoire une protéine antivirale, l'interféron, à partir des techniques des manipulations génétiques. Si elle se confirmait, cette découverte pourrait être la solution au problème majeur que constituait la production industrielle de l'interféron

Linterféron, découvert en 1957 par le Britannique Isaacs et le Suisse Lindemann est une protéine d'origine cellulaire synthétisée par l'organisme humain lorsqu'il est soumis à une agression virale. S'opposant à la multiplication des virus en modifiant certaines propriétés des cellules, l'interféron devait susciter, dans les années qui suivirent sa découverte, de multiples travaux, montrant, notamment, son efficacité remarcable sur certaines tumeurs malignes. Malheureusement, on devait rapidement se heurter à la question essentielle de sa production. Les tentatives pour stimuler la synthèse endogène (qui reste, dans les conditions physiologiques, à un niveau *infime*), *restèrent sans succès*, à cause de mécanismes internes de *régulation cellulaire et la production in vitro* à partir de globules blancs humains restait limitée, dans le monde, à quelques laboratoires spécialisés.

La récente information concernant la mise au point par le docteur Charles Weissmann, à l'Institut de biologie moléculaire de l'université de Zurich, d'une production d'interféron à partir de *techniques de manipulations* génétiques, apportera peut-être la solution du problème. L'équipe suisse du docteur Weissmann, en collaboration avec une équipe finlandaise (professeur K. Cantell), a, en effet, annoncé avoir obtenu l'expression, chez la bactérie escherischia coli, du gène de l'interféron à partir de globules blancs humains. *« La partie la plus importante du travail a été réalisée,* nous a précisé Robert *Cawthorn, président-directeur* général de Biogen S.A.

Selon les responsables de Biogen S.A. *« les applications chez l'homme ne sauraient être envisagées avant un an ».*

Si la découverte se confirme, et si l'équipe suisse ne rencontre pas de difficultés majeures dans la purification et la production industrielle de cette substance, elle devrait ouvrir une ère nouvelle de la thérapie antivirale et anticannéreuse, et le marché impliqué se chiffre en milliards de dollars.

MÉDECINE

M. JACQUES BARROT ANNONCE UNE RÉFORME DU SYSTÈME D'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

M. Jacques Barrot, ministre de la santé et de la sécurité sociale, a annoncé jeudi 17 janvier, à l'occasion de la réception de la presse pour la nouvelle année et en présence de MM. Daniel Hoeffel et Jean Farge, secrétaires d'Etat, la prochaine publication d'un projet de réforme globale de l'aide sociale à l'enfance. Cette réforme, qui permettra de mieux coordonner les différentes actions en faveur des enfants en danger, sera associée à une campagne d'information du public et tentera notamment, par des mesures destinées aux familles, de maintenir l'enfant dans son environnement affectif habituel.

D'autre part, la stratégie de redressement de la Sécurité sociale annoncée le 25 juillet, sera poursuivie et, a précisé le ministre, « *il n'y aura rien d'oublié. Toutes ses mesures seront mises en œuvre.* » M. Barrot s'est en outre félicité du début de prise de conscience des considérations économiques en ce domaine par le public et les personnels de santé.

La distribution des soins, a aussi indiqué le ministre, devra être équilibrée entre les différents secteurs. Quatre groupes de travail étudieront la situation nouvelle créée par une démographie médicale galopante, la formation continue du personnel de santé et des médecins, la responsabilité médicale et la distribution des soins.

Enfin, M. Barrot a insisté sur la nécessité de développer une importante et réelle politique de prévention, « *de maintien en forme* » qui devra être l'action prioritaire des années 80.

OPÉRATION SOUS ACUPUNCTURE A VALENCE

Une patiente a subi, jeudi 17 janvier, l'ablation d'un adénome du sein (petite tumeur bénigne) au centre hospitalier de Valence (Drôme), sous analgésie conduite par acupuncture.

[Dès 1972, des équipes marseillaises (docteur G. Gastaud) conduisaient des interventions chirurgicales sous acupuncture, et notamment des ernies inguinales, des kystes du poignet, et une intervention large pour cancer du sein. Les praticiens chinois utilisent très largement l'hypnoanalgésie obtenue par acupuncture lors d'interventions chirurgicales les plus diverses. Il semble qu'en Chine ce procédé soit efficace dans 5 à 10 % des cas environ.

Les limites des indications de l'analgésie acupuncturale opératoire et le caractère peu fiable de ses résultats expliquent que le professeur P. Huguenard, dans l'analyse exhaustive qu'il a publiée en 1975 (1) sur les expériences tant internationales que françaises puisse conclure au « peu d'intérêt de cette méthode », remarquable surtout « par la vogue qu'elle a suscitée et les incongruités qu'elle a fait publier ». — Dr E. L.]

(1) *Annales de l'anesthésiologie française*, XVI, 6, octobre 1975 : « Démythification de l'anesthésie acupuncturale », par P. Huguenard.

● *Le personnel du CIRM (Centre d'information sur la régulation des naissances, la maternité et la vie sexuelle)*, 29, boulevard Raspail, à Paris, ayant été informé que son association serait dissoute à la fin du mois d'avril 1980 et considérant qu'il en résultera de graves préjudices pour l'information du public, a décidé un mouvement de grève tournante à compter du jeudi 17 janvier. Une permanence est néanmoins assurée. Le CIRM a été créé en 1976 par le ministère de la santé et de la Sécurité sociale sous la forme d'une asociation loi de 1901.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	174 F	298 F	422 F	545 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	300 F	550 F	800 F	1 050 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	203 F	355 F	508 F	660 F
II. — SUISSE - TUNISIE	250 F	450 F	650 F	850 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

DÉFENSE

Le gouvernement envisage de proposer aux députés un débat sur les nouvelles armes nucléaires

Sur les instances du chef de l'Etat, le gouvernement proposera à l'Assemblée nationale un débat, à la session de printemps, sur la défense, qui devrait être l'occasion de connaître le choix des responsables français pour les prochains types d'armes nucléaires nouvelles. Ce débat aurait lieu à la fin de mai ou au début de juin, indépendamment du traditionnel débat de fin d'année sur le budget.

C'est, du reste, une volonté du président de la République que puissent être organisés, au Parlement, des débats d'idées sur des thèmes politiques importants — comme la défense — en des circonstances autres que les seules discussions budgétaires où les préoccupations des élus nationaux sont plus limitées au court terme.

Déjà, l'an dernier, les députés, puis les sénateurs, avaient eu la possibilité de disserter des principes de la politique de défense, au début d'octobre, lors des débats sur l'exécution de la loi de programmation militaire 1977-1982, avant d'examiner plus spécialement, un mois plus tard, le projet de budget militaire pour 1980. Lors de ce dernier débat, au début de novembre 1979, au Palais-Bourbon, le ministre de la défense s'était contenté de répondre aux questions particulières des députés sur les engagements financiers pour 1980, l'essentiel des réflexions sur la sécurité ayant été épuisé avec le débat sur la loi de programmation militaire.

Pour 1980, les discussions, dont le gouvernement pourrait prendre l'initiative, tireront probablement leur intérêt du fait que les conseils de défense, présidés par le chef de l'Etat, auront avant avril prochain défini les systèmes d'armes nucléaires — stratégiques et tactiques — qui doivent remplacer l'arsenal existant. De même, la situation internationale actuelle et ses conséquences ne manqueront pas d'alimenter les réflexions des parlementaires dans leurs commentaires sur les orientations techniques et le choix des matériels retenus par le gouvernement.

Les dossiers, en cours d'examen final dans les états-majors, concernent, principalement, les armements nucléaires de l'an 2000 qui succéderont aux missiles balistiques du plateau d'Albion, en Haute-Provence, et aux missiles tactiques Pluton, restant entendu que de nouveaux modèles de sous-marins nucléaires lance-engins prendront la relève des bâtiments aujourd'hui en service.

Analogue au SS-20

Dans le domaine des armes stratégiques, l'attention des experts français se porte sur la définition d'un missile mobile, monté sur une rampe de lancement à roues, qui s'inspirerait de ce que les Soviétiques ont déjà réalisé avec leur batterie SS-20. La conception de ce nouveau missile mobile tirerait parti de l'expérience déjà acquise avec les expérimentations actuelles de missiles à têtes multiples, dont un exemplaire devrait être essayé en vraie grandeur à la fin de 1980 pour que le système, en son intégralité, soit déclaré opérationnel vers 1985 à bord du sous-marin *l'Inflexible*.

Le missile mobile est l'une des solutions retenues avec, en concurrence, celle d'un missile de croisière subsonique qui n'offre pas les mêmes avantages.

A propos des armes tactiques de l'an 2000, il s'agit de donner un successeur au Pluton, avec la mise au point d'un missile Super-Pluton aux performances accrues grâce au progrès réalisé dans la miniaturisation et le durcissement — c'est-à-dire la résistance des armes aux effets adverses de contre-mesures, — des charges nucléaires. La suite à donner en ce domaine devrait inciter le gouvernement à préciser davantage la place et le rôle de l'arme nucléaire tactique dans la panoplie française de dissuasion.

En particulier, les avis divergent sur l'intérêt pour la France de se doter d'armes nucléaires neutroniques, plus communément appelées armes à radiations renforcées ou encore bombes à neutrons. La raison d'être de ce dispositif tactique est, par sa souplesse d'emploi, de créer un échelon supplémentaire dans la gamme des ripostes possibles contre une attaque adverse de forces classiques qui submergeraient les défenses françaises. Au début de l'année, le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, interrogé sur la place éventuelle de la bombe à neutrons dans la panoplie française, s'est contenté d'indiquer que, si elle décidait aujourd'hui de s'en équiper, l'armée française pourrait disposer de ses premières armes neutroniques opérationnelles dans un délai de deux à cinq ans. — J. I.

M. HERNU (P.S.) : les théories de la dissuasion nucléaire sont-elles abandonnées ?

M. Charles Hernu, député socialiste du Rhône et maire de Villeurbanne, chargé des problèmes militaires au parti socialiste, a posé la question, dans une déclaration remise jeudi 17 janvier à la presse, de savoir « *qui décide réellement de la politique de défense et, donc, des armements en France* ».

« *J'ai été le premier il y a un an*, explique M. Hernu, *à attirer l'attention sur le thème de la bombe à neutrons. Il m'a été affirmé que, si les ingénieurs réfléchissaient sur sa mise au point, il n'était pas question, pour l'instant, d'en doter les armées françaises. Des propos récents de M. Bourges tendent à démontrer que le gouvernement n'aurait pas abandonné l'idée de doter la France de cette arme.* »

« *Les théories de la dissuasion nucléaire sont-elles, oui ou non, définitivement abandonnées ou doivent-elles l'être dans un proche avenir ?* », interroge M. Hernu, qui ajoute en conclusion : « *Si l'on veut infléchir la politique de défense de la France dans le sens d'une participation accrue aux efforts d'une Alliance atlantique nouvelle manière, il faut se justifier et le dire clairement. Il faut que la représentation nationale en débatte et, pour le moins, qu'elle en soit avertie autrement que par la presse.* »

SCIENCES

● *L'Union soviétique a lancé un satellite de télécommunications de type Molnia-I* qui a été placé sur une orbite de 40 830 kilomètres d'apogée et de 478 kilomètres de périgée, inclinée à 62,8 degrés sur l'équateur. Le satellite doit étoffer le réseau soviétique de télécommunication.

ÉDUCATION

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Le SGEN-C.F.D.T. dénonce quatre cas d'« interdictions professionnelles »

La France, et, singulièrement, l'éducation nationale, connaîtraient-elles des cas d'« interdictions professionnelles » ? Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) l'affirme, s'appuyant sur quatre exemples : Mme Colette Meynard, institutrice au collège Courbet de Pierrefitte (Seine-Saint-Denis), suspendue pour avoir été inculpée d'association de malfaiteurs « sur la base d'un voyage au Liban avec deux militants corses arrêtés depuis lors » ; M. Jean-Louis Mallot, professeur stagiaire au lycée d'enseignement professionnel Chérioux de Vitry (Val-de-Marne), « refusé définitivement » à un certificat d'aptitude, alors qu'il avait bénéficié de bons rapports d'inspection pédagogique ; M. Rodriguez, agent stagiaire au lycée Darius-Milhaud au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne), licencié, lui aussi, pour absences « justifiées médicalement » et « manque d'initiative » ; Mme Christiane Henriot, surveillante d'externat au collège Saussure à Paris, suspendue dès son inculpation à la suite des obsèques de Pierre Goldman (« le Monde » du 20 octobre 1979).

Le SGEN s'est rallié aussi à la défense de M. Jean-Luc Lelong, soutenu par le Syndicat de la magistrature, le Syndicat national des journalistes, l'Ecole émancipée (tendance de la FEN) et des personnalités telles que MM. François Châtelet, Félix Guattari, Pierre Halbwachs, Jean-Paul Sartre et le dessinateur Cabu. L'histoire de M. Jean-Luc Lelong, maître-auxiliaire, que le rectorat refuse d'employer, mérite quelques détails.

La lettre anonyme

M. Jean-Luc Lelong, maître auxiliaire ou surveillant pendant cinq années, n'a toujours pas retrouvé d'emploi. Pourtant, l'an dernier, alors qu'il enseignait le français au lycée technique de Béthune, il avait obtenu une bonne appréciation sur son travail. Si son cas n'est pas isolé (les maîtres auxiliaires seraient encore quelque cinq à six mille au chômage), il devient tout à fait étrange lorsqu'on connaît la raison invoquée par l'administration : « (...) *Les incidents* [qu'il a] *suscités au collège de Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais) en mars 1979* ». Incidents ? M. Lelong n'a jamais exercé dans cet établissement. La lettre du rectorat fait allusion à une altercation qu'avait eue M. Lelong avec le principal du collège de Calonne-Ricouart, M. Lalicki, qui l'avait invité à s'expliquer sur un événement d'ordre privé : il lui reprochait de se prêter aux confidences de sa femme, enseignante dans le même lycée que M. Lelong. Au cours de la rencontre, le ton avait monté.

Les choses auraient pu en rester là. Dans les jours qui suivent, une lettre arrive au rectorat de Lille. Anonyme. Elle accuse M. Lalicki de carences professionnelles et évoque, au détour d'une phrase, sans autre précision, « *l'amant de sa femme* ». Le rectorat demande alors un rapport confidentiel au proviseur du lycée où enseigne M. Lelong. Le proviseur mentionne l'« *attitude protectrice* » de son professeur de français envers Mme Lalicki. Quelques jours plus tard, dans un rapport officiel celui-là, il lui attribuera une bonne note administrative (16 au lieu de 14 les années précédentes) et l'appréciation « *a donné satisfaction* ». Qu'importe, la machine de guerre contre M. Lelong est en marche. La lettre anonyme se retrouve dans son dossier et, à la fin de l'année scolaire, il est prévenu, sans avoir eu communication de son dossier, qu'il n'aura pas d'emploi à la rentrée de septembre.

La communication de son dossier, il l'obtiendra, quelques jours plus tard, en présence de deux de ses collègues du lycée et d'un responsable du syndicat SGEN-C.F.D.T. Il découvre qu'y figure une ancienne correspondance au sujet d'une convocation relative à une infraction au code de la route.

A la rentrée, des comités de soutien se mettent en place en faveur de M. Jean-Luc Lelong, à Amiens, Béthune et Paris ; une pétition recueille deux mille signatures. M. Lelong dépose un recours auprès du tribunal administratif de Lille, le 31 octobre. Il demande sa réintégration. Un membre du cabinet de M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, en visite à Béthune le 13 novembre, l'assure qu'il aura la possibilité de photocopier les pièces de son dossier. Le recteur la lui refuse à deux reprises, en dépit de la loi du 17 juillet 1978 sur la « *liberté d'accès aux documents administratifs* », la première fois sous le prétexte que « *seuls peuvent être communiqués les documents de caractère non nominatif* », puis sous le motif que la « *procédure en cours au tribunal administratif* » empêche une telle communication. L'avocat de M. Lelong n'a toujours pas eu de réponse, pour sa part, à la demande de transmission du dossier.

M. Lelong est militant syndical. Il a appartenu aux Amis de la Terre. Il est encore animateur à Arras, du comité antinucléaire, du comité Larzac, du comité anti-répression (ex-comité Goldman). Il est ami de Jacques Papinski, qui eut des démêlés, en 1975, avec l'inspection. Il détient la carte numéro 170 182 de « Citoyen du monde ». C'est beaucoup, ajouté à une lettre anonyme.

CHARLES VIAL.

Dans l'académie d'Aix-Marseille

GRÈVE DANS UNE CINQUANTAINE D'ÉTABLISSEMENTS TECHNIQUES

Marseille. — Les personnels de cinquante établissements d'enseignement professionnel de l'académie d'Aix-Marseille étaient en grève, le jeudi 17 janvier, à l'appel du Syndicat national de l'enseignement technique et professionnel (S.N.E.T.P.-C.G.T.), du Syndicat national de l'enseignement technique (SNET-AA-FEN) et du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) soutenus par la fédération départementale des parents d'élèves Cornec et de l'Association des parents indépendants du lycée d'enseignement professionnel (CEP) Camille-Jullian de Marseille. Le mouvement a été suivi, selon ses organisateurs, par 70 % des personnels.

Ils protestaient notamment contre les décisions prononcées par le recteur d'académie, M. Yves Durand, à l'encontre de cinq professeurs titulaires du LEP Camille-Jullian. Ces enseignants ont été mis en établissement de la ville. — J. C.

M. NOËL MALVACHE EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES

Le conseil de la jeune université de Valenciennes — elle a été créée le 28 décembre 1978 par transformation du centre universitaire en université — a élu président M. Noël Malvache, professeur d'automatique à l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de sciences. Il succède à M. Edouard Bridoux qui, depuis quelques mois (*le Monde* du 18 juillet 1978), est chargé de mission au cabinet de Mme Alice Saunier-Seïté, ministre des universités.

[Né le 6 février 1943 à Wattrelos (Nord), M. Malvache est ingénieur de l'Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest à Angers, docteur-ingénieur de l'université de Lille et docteur ès sciences physiques. Il fut, en 1971, l'un des promoteurs d'un enseignement de second cycle universitaire par alternance : les étudiants travaillant cinq mois par an en entreprise. L'expérience a été interrompue l'année dernière.

Dans le domaine de la formation permanente, M. Malvache est responsable de l'enseignement d'automatique du Centre national des arts et métiers à Valenciennes. Il dirige aussi le Laboratoire d'automatisme industriel et humain de Valenciennes, où une équipe de vingt-cinq chercheurs se consacrent à l'amélioration des conditions de travail.]

● *Depuis le lundi 14 janvier, les étudiants des départements de chimie et mesures chimiques* de l'Institut universitaire de technologie (I.U.T.) de Rouen sont en grève. Mardi, leurs camarades des carrières juridiques se sont joints à ce mouvement, suivi à 90 %.

Les grévistes réclament notamment l'équivalence entre le diplôme universitaire de technologie (D.U.T.) et le DEUG, la reconnaissance nationale des D.U.T. dans les conventions collectives.

هكذا من الأصل

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Cuba et Mme Grégorio Ortega Suarez ont offert jeudi soir une réception à l'occasion du vingt et unième anniversaire de la révolution cubaine.

— L'ambassadeur d'Autriche et Mme Otto Eiselsberg ont offert jeudi soir une réception à l'occasion de la remise d'une décoration à M. Robert de Billy, ambassadeur de l'ordre souverain de Malte en Autriche

Naissances

— Jean, Onnig ALECIAN et Dominique, née Martin, sont heureux d'annoncer la naissance de la petite sœur de Daphné et Fanny,

Evelyne,

le 16 janvier 1980.

73, boulevard Brune, 75014 Paris.

— Anne-Marie, Philippe et Léonore de BOISGISSON ont la joie d'annoncer la naissance de

Laurent,

le 12 janvier 1980.

10 bis, rue Lanjallay,
76420 Bihorel-les-Rouen.

Fiançailles

— M. Jean-Pierre PASQUIER et Mme, née Anne Boursier-Mougenot,

Les docteurs Maurice HODARA et Denise Hodara, née Bernet,

sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants.

Valentine et Marc.

Paris.

Mariages

— M. et Mme André LEPRETTE ont la joie d'annoncer le mariage de leur fille

Rosine
avec
M. Michel HOMERVILLE

célébré à Versailles le 5 janvier 1980 dans la plus stricte intimité.

Décès

ROBERT VILLERS

Nous apprenons la mort de notre confrère

Robert VILLERS,
ancien directeur de la rédaction de « France-Soir »,

décédé jeudi 17 janvier, à l'âge de cinquante-huit ans.

[Né le 23 juin 1921 à Paris, Robert Wichner — sous le nom de Robert Villers — commence sa carrière en 1944 comme rédacteur à « Lyon libre » et devient l'année suivante correspondant de l'agence France-Presse à Washington et à New-York jusqu'en 1947. Passé au service étranger de « l'Intransigeant » en 1948, on le retrouve à « France-Soir ». Chef du service étranger en 1951, il accède au poste de rédacteur en chef en 1962 avant d'être nommé rédacteur en chef-directeur de la rédaction du journal en 1968, poste qu'il occupe jusqu'à décembre 1972. Il collabore ensuite à « Combat », à « Sport-Magazine » et au « Matin de Paris » avant de devenir « free-lance » pour plusieurs journaux étrangers, suisses et américains.

Robert Villers aura été avant tout un des animateurs de « France-Soir » pendant la meilleure époque du quotidien de la rue Réaumur. Passionné d'information, il se donnait à fond à son métier avec une fougue qui heurtait parfois ceux qui ne la partageaient pas au même point. Il fut un des « piliers » de « l'équipe Lazareff » et quitta le journal peu après la mort de celui-ci.]

— Ses amis, sa famille, ses frère et sœurs, ses enfants, Catherine, Dominique, Caroline, Thierry, Sylvie, Hervé, et son épouse, ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre BAUDARD,
administrateur de sociétés,
ancien maire de Courseulles,
ancien conseiller général du Calvados,
ancien président du parti radical du Calvados,

survenu dans sa cinquante-neuvième année le 16 janvier 1980.

L'inhumation aura lieu le samedi 19 janvier, à 14 h. 30, au cimetière de Courseulles-sur-Mer.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14470 Courseulles-sur-Mer.
45, avenue Montaigne, Paris (8e).

— Lyon.

Mme Sauveur Bismuth,
M. Yves Bismuth,
Mme Danièle Bismuth,
Les familles Bismuth, Tanguy, Sitbon, Cohen, Luisada, parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Sauveur BISMUTH,
avocat au barreau de Lyon,

survenu le 5 janvier 1980.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le jeudi 17 janvier 1980.

— Mme Georges Bloch,
Mme Aline Bloch,
M. et Mme Jacques Bloch, François, Caroline et Antoine,
M. et Mme Pierre Bloch, Sophie, Olivier, Hélène et Philippe,
M. et Mme Etienne Hanau,

ont l'immense tristesse de faire part de la disparition, le 14 janvier 1980, de

M. Georges BLOCH,
chevalier de la Légion d'honneur,
président
de la Fondation Elie-Cohen,
vice-président honoraire
de la communauté israélite
de Strasbourg.

Les obsèques ont eu lieu le 16 janvier, à Strasbourg.

7, rue de Franqueville, Paris (16e).
19, avenue du Général-Leclerc, Paris (14e).
10, rue La Fayette, Paris (9e).

— Le conseil d'administration de la Fondation Elie-Cohen a le douloureux regret de faire part du décès de son président,

M. Georges BLOCH,

chevalier de la Légion d'honneur, inhumé à Strasbourg, et tient à rappeler son inlassable dévouement à l'esprit et aux buts de la Fondation.

Paris, le 14 janvier 1980.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Sever BLOCH,

survenu à Nice.

De la part de Mme Pauline Beral, sa sœur.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 janvier, à 11 heures, au cimetière de Pantin-Parisien.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue de la Paix, 75002 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Jean COLLART,

professeur honoraire à la Sorbonne, à l'âge de soixante et onze ans, survenu le 9 janvier 1980, à son domicile, 8, impasse de Pénavet à Joué-lès-Tours.

— La comtesse Louis d'Estienne-d'Orves, née Anne-Marie de Sevin de Quincy,

Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur d'annoncer le décès du

Comte Louis d'ESTIENNE d'ORVES
chef d'escadron (E.R.),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Paris, le 17 janvier 1980, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le mardi 22 janvier, à 15 h. 30, en l'église de Verrières-le-Buisson (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, rue Jacob, 75006 Paris.

— Le président, les membres du conseil d'administration de la Banque nationale de Paris et les collaborateurs de la banque, ont le profond regret de faire part du décès de

M. Charles FARNIER,
commandeur
de la Légion d'honneur,
sous-gouverneur honoraire
de la Banque de France,
président honoraire
du Comptoir national d'escompte
de Paris.

Les obsèques ont été célébrées le 17 janvier 1980, dans la plus stricte intimité.

[Né en 1894, Charles Farnier entra à l'inspection des finances en 1919. Directeur du cabinet du ministre des finances en 1926, puis du Mouvement général des fonds (actuellement le Trésor) en 1929, il fut sous-gouverneur de la Banque de France de 1930 à 1934.

En 1935, il devint vice-président-directeur général du Comptoir national d'escompte de Paris, l'une des quatre grandes banques de dépôt, qui a été fusionnée en 1967 avec la B.N.C.I. pour devenir la B.N.P. La nationalisation de ces banques, en 1945, le laissa en place. En 1959, Charles Farnier devint président du Comptoir, jusqu'à son départ à la retraite en 1964.]

— Mme Michel Guilleret,
Frank, Stéphane et Frédérique Guilleret,
Le général et Mme Robert Guilleret,
Mme Francine Zolotoukine,
M. et Mme Philippe Guilleret et leurs enfants,
M. et Mme Christian Guilleret et leur fille,
Les familles Guiroy, Bourroux, Dumay, Zolotoukine, Cochet, leurs enfants et tous ses amis,

ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Michel GUILLERET,
représentant
de l'Union de transports aériens
pour le Zaïre,
chevalier
dans l'ordre national du Mérite,

leur mari, père, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, survenue subitement dans sa quarante-sixième année, le 15 janvier 1980, à Kinshasa (Zaïre).

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 21 janvier, à 10 h. 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc à Versailles.

L'inhumation se fera dans l'intimité.

37, rue Albert-Joly, 78000 Versailles.

— André et Maryvonne Leprette, ses parents,
Dominique Leprette,
Rosine et Michel Homerville-Leprette,
Laurent, Christine, Thomas Leprette,
ses sœurs, frères et beau-frère,

ont la douleur d'annoncer que

Marion LEPRETTE

les a quittés le 16 janvier 1980, foudroyée à vingt-cinq ans par la maladie.

Le service religieux aura lieu le 19 janvier 1980, à 9 h. 45, en l'église réformée de Versailles, 3, rue Hoche.

— Quimper, Rennes, Paris, Compiègne, Laval, Nantes.

Sa femme et sa famille ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Maurice NICOLAS,
trente-cinq ans,
professeur agrégé,

dont les obsèques ont eu lieu le samedi 12 janvier, à Rostrenen (Côtes-du-Nord).

— M. et Mme Pierre Laureillard,
Mme Augustin Laché,
Mme Henri Robert,
Leur famille et sa fidèle gouvernante, Mme Francisca Wasko,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis PELISSIER,
née Félicie Castella,
agrégée de l'Université,

survenu le 13 janvier 1980, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Ses obsèques ont lieu à Roquefort-de-Sault (Aude).

Une messe à son intention réunira ses amis, le samedi 2 février, à 11 h., en la chapelle des Capucins, 44, rue Molitor.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean-Marie-Gabriel RIGALDIES,
ingénieur civil des mines,

survenu le 15 janvier 1980, dans sa soixante-douzième année.

De la part de :
Mme Jean-Marie Gabriel Rigaldiès,
M. et Mme Jacques Rigaldiès,
M. et Mme Bernard Rigaldiès,
M. et Mme Pierre Rigaldiès,
M. et Mme Mariano Marcos.

Les obsèques religieuses ont eu lieu le 17 janvier 1980.

Villefranche-de-Rouergue, Poissy, L'Etrat (Saint-Etienne), Rodez, Tarbes.

— Mme Henri Rougeaux, son épouse,
M. et Mme Patrick Terroir et leurs enfants,
M. et Mme Michel Rougeaux, ses enfants et petits-enfants,
Mme André Cornefert, sa tante,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri ROUGEAUX,
administrateur des postes
et télécommunications,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite,

survenu le 17 janvier, à Paris (14e), dans sa cinquante-neuvième année.

Le service religieux en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, place Gerbert, Paris (15e), sera célébré le lundi 21 janvier, à 8 h. 30.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sèvres (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

14, rue des Favorites, Paris (15e).

Remerciements

— Les familles Paccard, Ricœur, Monnet, Haselman, profondément touchées par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Michel PACCARD,

remercient très sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et leurs envois de fleurs, se sont associées à leur douleur.

Mme André Cornefert, sa tante.

Anniversaires

— Le 18 janvier 1973, décédait

Yvonne BESSE,
veuve Ladet.

Pour cet anniversaire, ayez une pensée pour elle.

— Ce jour, 18 janvier 1980, cinquième anniversaire de la mort de

Georges GOVY,
écrivain,

une pensée amicale est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

Communications diverses

— On nous prie d'annoncer la promotion au grade de chevalier de l'ordre national du Mérite, de M. Michel CHAPOUTOT, sur proposition de M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie.

INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Moquettes moins tristes

La moquette est le revêtement textile le plus couramment utilisé aujourd'hui. La quasi-totalité des appartements neufs en sont pourvus par les promoteurs, le plus souvent dans des qualités de moyen ou de bas de gamme. Ce qui incite certaines personnes à acquérir une autre moquette plus à leur goût.

Les nouvelles moquettes synthétiques ont une surface à velours de plus en plus fin, au toucher très doux et à l'aspect soyeux. Cette fabrication dite « à fines jauges » (ou même à super fines jauges 1/16) est particulièrement solide. Parmi les productions à velours les plus fins : « Superbo » de Louis de Poortere et des moquettes de D.L.W.-France, Udirev et Vorwerk Textil.

Les effets, très désagréables, de l'électricité statique provoquée par le frottement des semelles sur un tapis synthétique sont désormais pratiquement éliminés. Les nouvelles moquettes sont fabriquées avec des fibres, mises au point par Du Pont de Nemours (Antron III) et Rhône-Poulenc, dont les propriétés antistatiques sont permanentes. L'entretien est également rendu plus facile par l'application sur les tapis (lors de leur fabrication) de produits chimiques anti-salissure à base fluorée.

Tasaco, pour sa moquette « Transréal », utilise ainsi le traitement Scotchgard de 3M, tandis que Balsan et D.L.W.-France, entre autres, appliquent le nouveau protège-tapis Téflon de Du Pont de Nemours.

Côté décor, les gammes de couleurs s'élargissent vers des tons pastels. Si les « naturels » sont toujours présents (de l'écru au brun), les nouvelles moquettes adoptent des coloris très « décoration », en particulier des roses (pêche, vieux rose, saumon), du mauve, du vert pâle et du gris perle, telles « Veraza » de Louis de Poortere, « Montorgueil » de Sommer, « Ariane » de Tapisilt et la moquette de laine « Solo » de France-Tapis. Quant à Balsan, c'est un choix de cinquante-quatre couleurs qu'il propose pour sa moquette en polyamide « Harmonie 54 ». Cette palette, due à la styliste Marie-Pierre Boitard, comprend six ambiances, au sein de chacune desquelles neuf couleurs se déclinent, permettant de réaliser une décoration cohérente des sols de toute la maison.

Les moquettes à dessins, à l'inverse des unies qui s'adaptent à tous les intérieurs par la diversité des coloris, ont une présence décorative qui oblige à les choisir en priorité. C'est en pure laine que sont fabriquées les moquettes créées par des stylistes et décorateurs : les grands motifs géométriques imbriqués de Didier Aaron (Sallandrouze), les fines rayures d'Alberto Pinto (Catry-Tapis), les quadrillages et pointillés du bureau de style Camaïeu (Filpo).

Charles Jourdan, renommé pour ses chaussures, se lance dans la décoration en présentant sa première collection de moquettes, fabriquées par Heuga. Ses dessins évoquent l'espace par des variations optiques de lignes droites ou en diagonale.

Retour de la carpette

Un peu éclipsées, ces dernières années, par le développement de la moquette, les carpettes connaissent un regain d'intérêt. Elles peuvent animer un sol « moqueté » d'uni ou, dans les nouvelles très grandes dimensions qui apparaissent, recouvrir un parquet ou un carrelage. Les décors de ces carpettes sont presque exclusivement des reproductions de dessins d'Orient ; les perfectionnements des tissages mécaniques permettent d'obtenir des colorations très fines reflétant assez fidèlement les originaux.

La collection « Serab » de Tapisilt, en laine et soie artificielle, comprend quatre copies de tapis persans. Les dessins d'Orient « Baktiar », de France-Tapis, ornent des tapis existant en trois tailles dont l'une de 2,50 × 3,50 mètres. « Muskabad », de L. de Poortere, reproduit un tapis provenant d'une collection particulière.

JANY AUJAME.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 18 janvier 1980 :

DES DECRETS

● Portant création de la réserve naturelle des gorges de l'Ardèche (Ardèche et Gard) ;

● Relatif à l'exercice de fonctions de documentation et d'information par certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation.

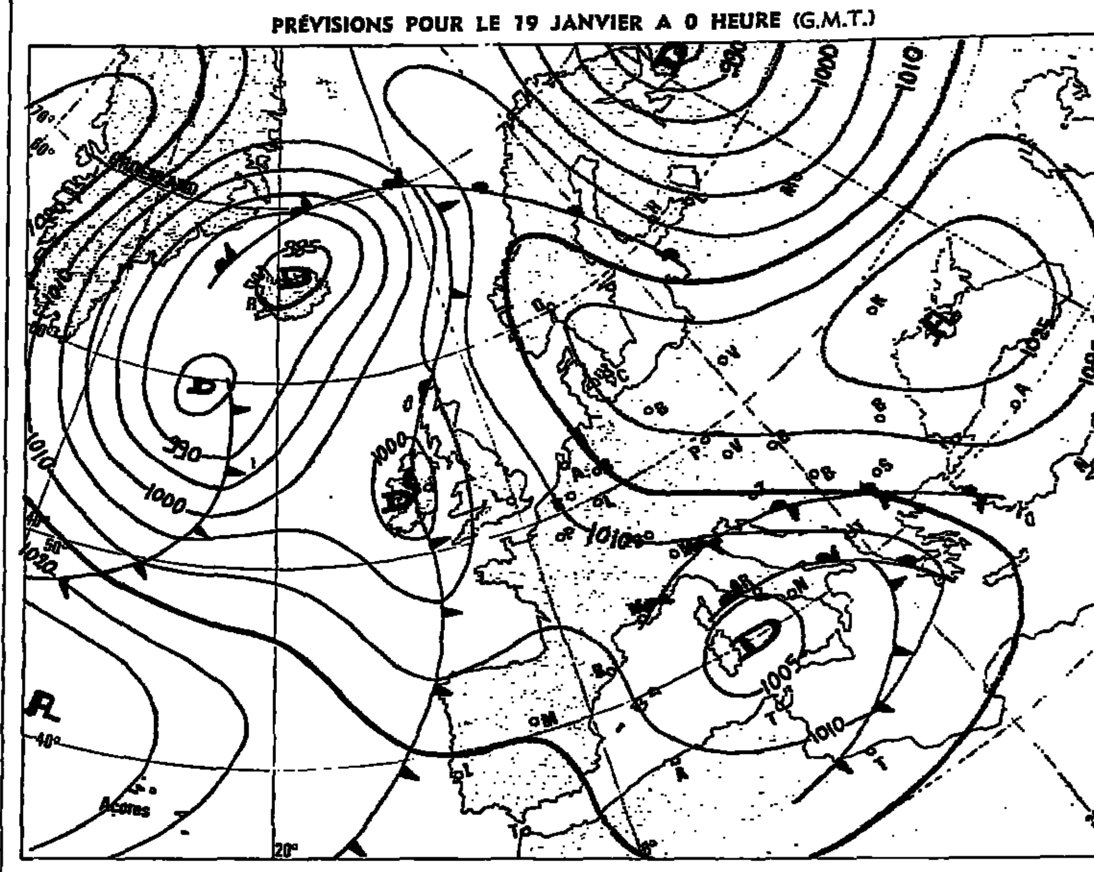
● Relatif aux attributions du secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

UN ARRETE

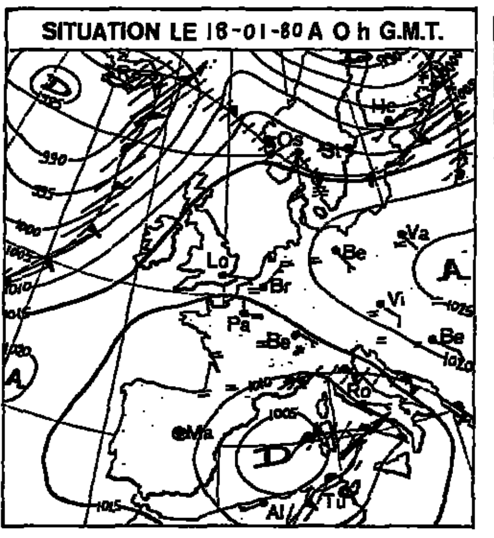
● Relatif au tarif de la taxe de protection sanitaire et d'organisation des marchés des viandes pour 1980.

MÉTÉOROLOGIE

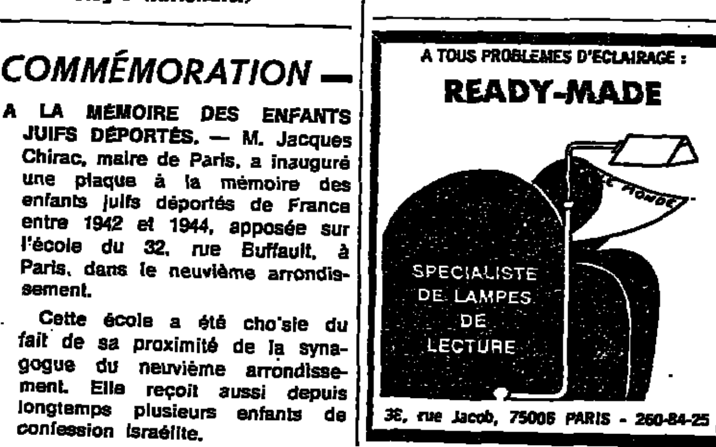
PRÉVISIONS POUR LE 19 JANVIER A 0 HEURE (G.M.T.)



SITUATION LE 18-01-80 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 19-1-80 DÉBUT DE MATINÉE



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 18 janvier à 0 heure et le samedi 19 janvier à 24 heures :

A l'approche d'un front froid venant de l'Atlantique, le champ de pressions s'affaiblira sur l'Europe occidentale. Ce front froid, précédé d'un adoucissement temporaire, atteindra la Bretagne au cours de la journée, puis nos régions de l'Ouest et du Sud-Ouest le soir.

SAMEDI. — Temps encore froid le matin sur la plus grande partie de la France, avec des gelées, qui n'épargneront guère que le littoral méditerranéen. Des brouillards givrants sont à craindre sur l'Aquitaine, le Poitou, le Bassin parisien et la Flandre. Il neigera par moments sur les Alpes, tandis que des pluies parfois orageuses auront lieu de la Provence à la Corse, mais une aggravation plus importante se développera sur nos régions voisines de l'Atlantique et de la Manche occidentale, où des pluies, précédées de neige ou de verglas concerneront principalement la Bretagne au cours de la journée.

Le vendredi 18 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 012,1 millibars, soit 759,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 13 et 6 degrés ; Biarritz, 4 et 0 ; Bordeaux, 1 et —4 ; Brest, 6 et 2 ; Caen, —1 et —5 ; Cherbourg, 1 et —2 ; Clermont-Ferrand, —3 et —7 ; Dijon, 0 et —6 ; Grenoble, 0 et —1 ; Lille, —1 et —8 ; Lyon, —1 et —4 ; Marseille, 10 et 7 ; Nancy, 1 et —6 ; Nantes, 0 et —3 ; Nice, 11 et 7 ; Paris-Le Bourget, 0 et —6 ; Pau, —1 et —1 ; Perpignan, 6 et 2 ; Rennes, 0 et —1 ; Strasbourg, 0 et —5 ; Tours, 0 et —4 ; Toulouse, 1 et —3 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Alger, 16 et 7 degrés ; Amsterdam, 0 et —6 ; Athènes, 16 et 10 ; Berlin, —5 et —8 ; Bonn, 1 et —9 ; Bruxelles, —2 et —9 ; Le Caire, 24 et 9 ; Iles Canaries, 20 et 15 ; Copenhague, 0 et —1 ; Genève, —3 et —4 ; Lisbonne, 12 et 5 ; Londres, 5 et 1 ; Madrid, 8 et —3 ; Moscou, —12 et —18 ; Nairobi, 28 et 9 ; New-York, 4 et 10 ; Palma-de-Majorque, 11 et 8 ; Rome, 12 et 8 ; Stockholm, 0 et —5 ; Téhéran, 2 et —1.

PROBABILITES POUR DIMANCHE

Le temps moins froid, mais nuageux et souvent pluvieux, gagnera au cours de la journée les régions de la Normandie à l'ouest du Massif Central et aux Pyrénées, en étant précédé de neige ou de verglas. Sur l'Est, le Nord et le Nord-Est, le temps froid, brumeux, avec de fortes gelées et des brouillards givrants, persistera. Sur le sud-est de la France, il fera doux avec un ciel souvent nuageux.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 17 janvier, dans les principales stations françaises telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes ; le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 117, 380 ; Arêches-Beaufort : 80, 230 ; Bellecombe-Crest-Voland : 100, 150 ; Bourg-Saint-Maurice-Les Arcs : 100, 165 ; Les Carroz-d'Arâches : 80, 180 ; Chamonix : 55, 550 ; Chamrousse : 100, 150 ; La Chapelle-d'Abondance : 70, 160 ; Châtel : 60, 140 ; La Clusaz : 80, 240 ; Combloux : 100, 210 ; Les Contamines-Montjoie : 60, 280 ; Cordon : 70, 160 ; Courchevel : 70, 250 ; Les Deux-Alpes : 165, 425 ; Flaine : 95, 400 ; Flumet-Praz-sur-Arly : 90, 125 ; Les Gets : 100, 180 ; Le Grand-Bornand : 50, 200 ; Les Houches : 40, 160 ; Megève : 75, 180 ; Les Menuires : 74, 275 ; Méribel : 120, 260 ; Morzine-Avoriaz : 60, 250 ; La Plagne : 155, 350 ; Pralognan-La Vanoise : 110, 140 ; Saint-François-Longchamp : 50, 200 ; Saint-Gervais-Le Bettex : 40, 160 ; Saint-Pierre-de-Chartreuse : 70, 140 ; Samoëns : 35, 240 ; Thollon-Les Mémises : 60, 150 ; Val-Cenis : 100, 230 ; Val-d'Isère : 150, 230 ; Valloire : 70, 200 ; Villard-de-Lans : 90, 150 ; Valmorel : 120, 200.

ALPES DU SUD

Beuil-Les Launes : 80, 100 ; La Colmiane-Valdeblore : 80, 100 ; La Foux-d'Allos : 75, 155 ; Isola 2000 : 150, 180 ; Montgenèvre : 110, 140 ; Orcières-Merlette : 50, 150 ; Les Orres : 60, 150 ; Pra-Loup : 30, 150 ; Risoul 1850 : 100, 150 ; Le Sauze-Super-Sauze : 40, 150 ; Serre-Chevalier : 50, 110 ; Superdévoluy : 70, 200 ; Valberg : 80, 100 ; Vars : 60, 200.

PYRENEES

Les Agudes : 40, 100 ; Les Angles : 50, 80 ; Ax-les-Thermes : 40, 130 ; Cauterets-Lys : 200, 250 ; Font-Romeu : 50, 60 ; Gourette-Les Eaux-Bonnes : 30, 210 ; Saint-Lary-Soulan : 65, 95.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 80, 120 ; Super-Besse : 100, 120 ; Super-Lioran : 100, 110.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 60, 160 ; Les Rousses : 80, 160.

VOSGES

La Bresse : 60, 110 ; Gérardmer : 35, 70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 80, 100.

LES STATIONS ETRANGERES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 19 JANVIER

« Carnavalet », 15 h., 23, rue de Sévigné (Mme Lemarchand).

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine (Mme Meyniel).

« Souvenir de Sainte-Hélène », 15 h., cour d'honneur des Invalides (Mme Zujovic).

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h. 30, hall gauche, côté parc (Mme Hulot).

« L'art carolingien en France », 16 h. 30, 62, rue Saint-Antoine (Mme Meyniel).

« Monet et ses amis », 15 h., 2, rue Louis-Boilly (Arcus).

« L'Opéra », 14 h. 30, devant l'entrée (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Musée et atelier Antoine-Bourdelle », 15 h., 16, rue Antoine-Bourdelle (Mme Ferrand).

« Le Sénat et le Palais du Luxembourg », 15 h., 10, rue de Tournon (Mme Hager).

« Hôtel Jacquemart-André », 15 h., 158, boulevard Haussmann (Mme Hauller).

« La maison de Balzac », 15 h., 47, rue Raynouard (Histoire et Archéologie).

« Les salles égyptiennes du Louvre », 15 h., métro Louvre (Tempus).

« Les hôtels de l'île Saint-Louis », 15 h., rue Saint-Louis-en-l'Ile (Le Vieux-Paris).

« Monet et son temps », 11 h., entrée du musée du Jeu de paume (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

14 h. 45, théâtre Tristan-Bernard, 64, rue du Rocher, M. J. Choffel : « Les trois femmes du roi Philippe » ; M. J.-L. Galabrun : « Le déficit de la Sécurité sociale » ; M. L. Hamon : « L'élection présidentielle américaine dans le monde » (Club du Faubourg).

15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Pierre Nelson : « Les stratégies de la vision ».

15 h., amphithéâtre Bachelard, Sorbonne, 1, rue Victor-Cousin, professeur Raymond Lautié : « Caries, angines, amygdalites, cavumite, sinusite et rhinite » (Université populaire de Paris).

15 h. 30, centre Valeyre, 24, rue Rochechouart : « L'aquariophilie : une science peut-être... une passion sûrement » (Association des jeunes amis de la science).

15 h., librairie Aryana, 25, rue des Grands-Augustins : « Eckankar présente ses enseignements ».

20 h. 30, 199 bis, rue Saint-Martin, M. Frédéric Lionel : « Le symbolisme occulte du Graal » (Ordre rosicrucien).

19 h., Bourse du travail de Montreuil : « Les immigrés racontés par les immigrés » (Association culturelle de regroupement Antillais-Africains).

21 h., salle l'ADACOP, 46, rue Gabriel-Péri, Cormeilles-en-Parisis : « Soirée avec Italo Calvino » (Plaisir de connaître).

TRANSPORTS

HAUSSE DES TAXIS DE PROVINCE. — La Fédération française des taxis de province, dont le siège est à Lyon, a annoncé l'augmentation de 15 % du prix des courses de taxi, à Lyon depuis le mercredi 16 janvier et à Marseille le samedi 19 janvier.

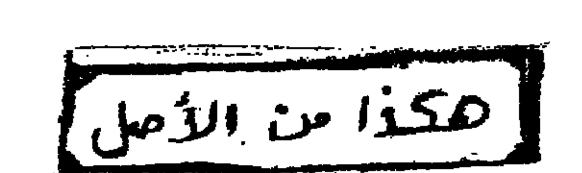
COMMÉMORATION

A LA MÉMOIRE DES ENFANTS JUIFS DÉPORTÉS. — M. Jacques Chirac, maire de Paris, a inauguré une plaque à la mémoire des enfants juifs déportés de France entre 1942 et 1944, apposée sur l'école du 32, rue Buffault, à Paris, dans le neuvième arrondissement.

Cette école a été choisie du fait de sa proximité de la synagogue du neuvième arrondissement. Elle reçoit aussi depuis longtemps plusieurs enfants de confession israélite.







هكذا من الأصل

Le Monde des loisirs et du tourisme

DÉVELOPPEMENT ET PROTECTION DES MASSIFS

Doit-on, peut-on encore construire en montagne ?

FAUT-IL se dépêcher d'acheter en montagne les derniers appartements et les derniers chalets autorisés par des pouvoirs publics entichés de protection de l'environnement ? On peut légitimement se poser la question en entendant les discours concordants des ministres, des maires et des promoteurs.

Les premiers disent à qui veut les entendre que la montagne ne sera plus jamais violée par des Sarcelles-des-Neiges. Le président de la République l'a proclamé le 23 août 1977 à Vallouise (Hautes-Alpes). Vivent les villages où l'on cuisine la soupe aux herbes sauvages !

Les élus, eux, commencent à crier famine parce que leurs projets de création ou d'agrandissement de stations semblent singulièrement ralentis par l'administration. Mille lits bloqués ici, une route interdite là, des remontées mécaniques condamnées : comme s'il était nécessaire de protéger la montagne contre les montagnards qui en vivent !

Quant aux promoteurs, ils se frottent les mains, démontrant aux acheteurs éventuels qu'il est devenu impossible de construire en altitude et que leurs studios et leurs duplex construits ou à construire représentent un placement assuré d'une rentabilité maximum. *« Vous n'avez qu'à signer à cet endroit ! »*

Ces discours électoralistes ou commerciaux ne rendent pas compte des évolutions de la politique d'aménagement de la montagne. Un certain nombre d'événements ont mis fin à la ruée vers l'« or blanc » qui enfiévrait les Alpes jusqu'au début des années 70 : les avalanches meurtrières de l'hiver 1970, la crise économique à partir de 1973, le désir de protéger un environnement et des sites exceptionnels, la nostalgie des villages d'autrefois blottis sous la neige. On a cessé de parler de stations de sports d'hiver « pièges à devises ». On a remisé le plan neige au grenier.

M. Giscard d'Estaing a sanctionné cette évolution dans son fameux discours de Vallouise : *« ... place à la mesure... concilions développement et protection de la montagne... »*. Les textes réglementaires ont suivi : directive du 22 novembre 1977, arrêté d'application du 24 août 1979 ont fixé les règles du jeu.

Désormais, un « comité technique des unités touristiques nouvelles en montagne » connaît tous les projets de construction en haute montagne supérieurs à 3 000 mètres carrés ou à 6 millions de francs de travaux qui ne sont pas en continuité avec l'urbanisation existante et ceux qui sont supérieurs à 4 500 mètres carrés ou à 9 millions de francs en continuité avec cette urbanisation.

La définition de la haute montagne varie en fonction de l'altitude des massifs. Dans les Vosges, elle commence à partir de 800 mètres ; dans le Jura, à partir de 1 100 mètres ; dans les Alpes, à partir de 1 600 mètres ; dans les Pyrénées, à partir de 1 400 mètres ; dans le Massif Central, à partir de 1 200 mètres, et, en Corse, à partir de 1 100 mètres. Le comité délivre, tous les trois mois, des autorisations d'études et, ensuite, des autorisations d'aménagement.

Ce comité rassemble les représentants de sept administrations (intérieur, transports, environnement et cadre de vie, agriculture, jeunesse, sports et loisirs, culture et communication, aménagement du territoire). Sa doctrine est claire : *« En matière d'environnement, nous veillons à ce qu'on n'urbanise plus la haute montagne »*, explique M. Lucien Chabasson, chef du service de l'espace et des sites au ministère de l'environnement et du cadre de vie, qui coordonne les travaux du comité. *« Les projets du Ruitor, en Tarentaise, ou du lac de l'Oule, au-dessus de Saint-Lary (Hautes-Pyrénées), c'est fini. D'ailleurs, on ne nous les présente plus. Nous proposons systématiquement aux élus de construire dans la vallée.*

» Lorsqu'il s'agit d'extension d'urbanisations, nous étudions l'impact du projet sur le site. Celui-ci peut devenir excessif comme dans la vallée de la Guisane (Hautes-Alpes). Les stations en cours de réalisation ne bénéficient d'aucun traitement de faveur comme le prouve le dossier du Mottaret (Savoie), dont nous avons limité l'urbanisation en altitude.

» Nous épaulons les collectivités locales, qui doivent rester maîtresses de leur développement. Ainsi avons-nous invité les communes des Contamines (Haute-Savoie) et de Vars (Hautes-Alpes) à obtenir des conventions de remontées mécaniques plus respectueuses de leurs droits.

» Enfin, nous veillons à la banalisation des lits afin de limiter la prolifération des résidences secondaires et de mieux utiliser les hébergements existants. »

Contre leurs propres tentations

Deux critiques sont avancées à l'encontre de ce dispositif : il laisserait passer les « petits » projets ; il représenterait un mécanisme centralisateur dépouillant les montagnards de leurs responsabilités. M. Jean-Eudes Roullier, directeur de l'urbanisme et des paysages et président du comité, dément l'inefficacité de l'écrémage : *« Notre souci a été d'éviter qu'on puisse « saucissonner » les projets pour les faire passer au travers des mailles. J'estime que tous les projets significatifs entrent dans notre nasse, car il s'agit de protéger les élus contre leurs propres tentations. »*

De son côté, M. Chabasson fait valoir les avantages d'un comité unique. *« Jusqu'en 1977, l'État intervenait en ordre dispersé*, dit-il. *C'était la course à la protection de la nature et les administrations donnaient dans la surenchère. Notre comité fait franchir aux dossiers sept barrages en même temps. Les élus connaissent les règles du jeu, qui sont les mêmes pour tous. Le progrès est sensible. »*

Chaque massif est l'objet de soins appropriés. Dans les Alpes du Nord, on freine systématiquement les constructions, à l'exception des programmes de la Maurienne, encore peu équipée. Les Alpes du Sud devront faire un effort de qualité pour ne pas perpétuer les dégâts urbanistiques et architecturaux déjà commis. Le Jura peut espérer développer l'accueil du ski de fond, mais il ne lui faut pas rêver au ski alpin, qui, pour lui, est un mirage. Les Pyrénées feront l'objet d'un traitement au coup par coup, car aucune formule ne s'y impose *a priori*.

Deux dossiers « réorientés » aident à comprendre les discussions en cours entre les administrations centrales et les élus.

Les Contamines-Montjoie (Haute-Savoie) demandaient la création, dans le bourg, de deux mille lits supplémentaires et l'extension du domaine skiable sur le site de Nant-Borrant (remontées mécaniques, mille places de stationnement, une route d'accès, un laboratoire d'écologie, un foyer de ski de fond, un restaurant). Le comité a repoussé la construction de la route et des parkings, incompatibles avec la sauvegarde de l'environnement, et proposé l'étude d'une remontée mécanique de remplacement.

M. Serge Sautelli, maire (sans étiquette) des Contamines, a trouvé cette réponse dilatoire. *« La protection de la nature, ça peut rapporter, mais ça coûte aussi de l'argent*, affirme-t-il. *Je regrette que le problème ait été vu de façon théorique. Il ne s'agissait pas pour nous de développer seulement le ski alpin. Le ski de fond et la découverte de la nature figuraient à notre programme. Il ne faudrait pas que, sous couvert de défense de l'environnement, on ne construise plus rien. »*

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 16.)

POINT DE VUE

Les pauvres aident les riches...

Le tourisme social est-il un tourisme subventionné ? Les vacances des moins fortunés coûtent-elles les yeux de la tête à la collectivité ? M. Arthur Haulot, secrétaire général du Bureau international du tourisme social (BITS), fait justice de ces affirmations.

DÈS sa fondation en 1963, le BITS a défini le tourisme social comme étant l'« *ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme des couches sociales à revenus modestes, participation qui est rendue possible ou facilitée par des mesures d'un caractère social bien défini* ».

Que signifie cette expression ? Que sont les *« mesures sociales »* auxquelles on se réfère ?

Pour l'essentiel, elles sont d'ordre législatif et financier. A la législation, on doit le temps accordé au tourisme. Au plan financier, on trouve l'intervention du corps social en faveur soit de l'équipement indispensable (aide à la pierre), soit de l'utilisateur (aide à la personne).

Quelles que soient les formes que prenne l'intervention publique et les canaux par lesquels elle passe, elle se traduit fatalement par l'octroi de subsides.

Et, dès lors, aux yeux de certains, le tourisme social devient le tourisme budgétivore, le tourisme assisté, le tourisme subventionné. En opposition, bien entendu, avec un tourisme commercial qui, lui, ne serait ni assisté ni subventionné, et qui, par conséquent, ne coûterait rien à la collectivité.

C'est là une affirmation que nous avons entendue trop souvent, et qu'il nous paraît nécessaire, indispensable même, de corriger.

Quand le touriste « normal » (lisons : nanti) part en voyage, de quoi fait-il usage, de ce qu'il ne paie pas, mais qu'il faut bien que quelqu'un (la communauté tout entière, touristes sociaux compris) finance et entretienne ?

Qui paie les routes, autoroutes comprises, si ce n'est la communauté ?

Qui paie l'infrastructure complète des chemins de fer, de l'aviation civile, des ports de plaisance, des stations de ski, de montagne ou de bord de mer, si ce n'est l'État ?

Qui a financé un peu partout les casinos de jeu, si ce n'est le pouvoir municipal ou national ? Qui paie l'équipement culturel, des musées aux salles de concerts, des ballets aux grands orchestres, des palais de congrès aux salles d'exposition ? Qui, si ce n'est le contribuable, même si son impécuniosité personnelle ne lui permet l'accès à aucun de ces « articles » du tourisme moderne, national et international ?

A-t-on jamais fait le compte du « subside » que reçoit chaque passager aérien, sachant que, dans la plupart des pays d'Europe notamment, les compagnies d'aviation ne « tiennent » que par la grâce des finances publiques ?

A-t-on calculé ce qu'un plaisancier doit à l'intervention publique pour abriter son yacht, gros ou petit ?

A-t-on demandé à la Grèce, à la France, à l'Italie, ce qu'elles accordent de subsides déguisés à leurs amateurs d'art, nationaux ou étrangers ?

Tout cela est logique, nous dira-t-on. Comment faire autrement ? Et ne voyez-vous pas que cette intervention des pouvoirs publics est à la source même d'activités culturelles, éducatives, économiques et financières dont le monde, aujourd'hui, ne saurait se passer ?

Nous en tombons d'accord.

Mais il est logique que la communauté prenne en charge une grande part des loisirs des riches, et trouve à cela pleine justification, est-ce trop demander que ceux qui bénéficient de semblables largesses cessent de considérer avec mépris et hargne les « subventionnés » du tourisme social ? Du participant à la Jet Society au travailleur passant ses vacances au camping des Flots-Bleus, le plus subventionné n'est pas celui qu'on pense.

★ BITS, 5, boulevard de l'Impératrice, Gare centrale, 1000 Bruxelles.

Le Soudan avec la paix revenue

UNE voix éraillée retentit dans le haut-parleur de l'aéroport de Khartoum : *« L'avion de Juba est retardé de vingt-quatre heures »*, nous traduit un homme d'affaires égyptien complaisant. Nous apprendrons ultérieurement que ce matin un des deux aiguilleurs du ciel de l'aéroport n'est pas venu travailler et que l'autre, ayant égaré ses lunettes, était dans l'impossibilité de contrôler le trafic aérien.

Dans un pays grand comme cinq fois la France, peuplé d'à peine vingt millions d'habitants, disposant de 500 km de routes asphaltées, d'un réseau de voies ferrées insuffisant, et d'au plus quatre avions de ligne pour l'ensemble de ses transports intérieurs, se déplacer (et, *a fortiori*, visiter) nécessite une bonne dose de patience. Ce pays a cependant beaucoup à offrir à qui dispose de quelques semaines, est prêt à en utiliser au moins une à obtenir les autorisations et préfère se consacrer à une seule région, n'en déplaise aux quelques routards australiens ou allemands qui, en provenance du Kenya, descendent, sans s'arrêter, le Nil en bateau à aubes.

Le Soudan, ce n'est pas seulement le prolongement de l'Égypte, avec ses mosquées, ses déserts torrides, et son Islam grand teint. C'est aussi la vaste savane africaine, paradis des éléphants, autruches, girafes, où de minuscules chicots granitiques rompent la monotonie de cette immense plaine. Celle-ci couvre la moitié sud du pays. Le Nil, à 4 000 km de son embouchure, s'y perd en de multiples marécages. A 200 km de la frontière ougandaise, Juba aligne à l'ombre des grands arbres de la savane les quelques demeures coloniales construites par les Anglais au début du siècle, et ne sort de sa torpeur qu'au rythme des convois de camions kenyans qui bravent la piste de latérite pour apporter essence et vivres. Cette ville a été promue au rang de capitale de toute la région sud, au terme de la guerre civile qui, pendant dix-sept ans, a opposé l'armée anya-nya des sudistes autonomistes au pouvoir central. Bilan : près d'un million de morts. Le chef du gouvernement régional, Joseph Lagu, n'est autre que l'ancien chef de la rébellion. Les Européens de Juba assurent que, vers l'ouest, la piste de Wau est jalonnée de carcasses de camions calcinés, mais dans la région, à l'est, quelques rares cases en ruine témoignent mal des furieux combats qui ont détruit villages et troupeaux et forcé un nombre important de personnes à se réfugier en Ouganda ou en Ethiopie.

DANIEL PAGET et MARTINE RETIF.

(Lire la suite page 17.)

CONSTRUIRE EN MONTAGNE

(Suite de la page 15.)

La commune de Gex (Ain) souhaitait construire mille cinq cents lits au col de la Faucille. Ce projet note le comité, « *est en contradiction avec les options du schéma d'aménagement du massif du Jura, qui refuse la concentration des populations touristiques* ». Il est proposé de réduire le programme et d'associer les communes voisines afin d'éparpiller les nouveaux hébergements.

M. René André, maire (sans étiquette) de Gex, accepte de réduire le projet à sept cent cinquante lits et d'y associer d'autres communes, mais il se déclare insatisfait. « *Je ne suis pas d'accord avec le comité*, dit-il. *Nous disposions déjà de deux cent cinquante lits à la Faucille. Il s'agissait d'un complément, d'autant plus que nous avions déjà équipé le site en remontées mécaniques, en eau, en électricité et en routes. On y pratique le ski alpin et le ski nordique. Nous faisons preuve de bonne volonté en limitant notre programme.* »

Ont recueilli un avis défavorable, au stade de l'exécution, les demandes des communes de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes) pour le projet d'Auron - Nabinas ; de Saint-Gervais (Haute-Savoie) pour le projet du Bettex ; de Saint-Etienne-Cantales (Cantal) pour l'aménagement des rives de son lac.

Ont reçu le feu vert les communes de Saint-Martin-de-Belleville (Savoie) pour les projets de Reberty (105 000 mètres carrés) et de Val-Thorens (160 000 mètres carrés) ; des Allues (Savoie), pour le projet du Mattoret (3 000 lits) ; de Gavarnie-Barèges (Hautes-Pyrénées) pour un programme de 200 lits.

Il est trop tôt pour mesurer les conséquences de ces procédures et de cette rigueur dans l'équipement de la montagne. Toutefois, on peut démentir la fable d'une rareté prochaine des hébergements en montagne. Il se construirait bon an mal an 20 000 lits touristiques dans les stations de sports d'hiver. Le comité technique en a autorisé, en quatorze mois, 27 000 auxquels il convient d'ajouter les 25 000 autorisés avant la création du comité, à La Plagne (Savoie), à Arc-2000 (Savoie), à Risoul (Hautes-Alpes) et à Orcières (Hautes-Alpes), notamment.

Avec 52 000 lits en portefeuille, la pénurie n'est pas pour demain.

ALAIN FAUJAS.

ENTRETIEN

ON VISE A TORT LE MODÈLE AUTRICHIEN

On a souvent critiqué la politique gouvernementale de développement à outrance des stations de sports d'hiver. M. Rémy Knafou, auteur d'une thèse sur ce sujet (1), fait un bilan nuancé où les inconvénients de cet envahissement de la montagne ne peuvent faire oublier ses retombées économiques.

« *Faut-il condamner les stations de sports d'hiver françaises trop importantes et traumatisantes pour le milieu montagnard ?*

— J'ai tenté, en tant qu'universitaire, de faire leur bilan économique. Certaines stations n'ont rien apporté : par exemple, dans les Alpes du Sud, Isola 2 000 ou Super-Dévoluy implantées dans des zones désertes. Dans les régions encore peuplées, l'apport d'une station fait boule de neige. Le solde est tout à fait positif pour la vallée de la Tarentaise, même si toutes les stations n'ont pas atteint l'équilibre de La Plagne. Les mécomptes financiers du Corbier, des Arcs ou de Flaine ont tout de même permis aux promoteurs d'acquérir une expérience précieuse et exportable en Afrique australe ou dans le Caucase.

» En fait, l'or blanc a surtout existé pour les promoteurs d'opérations immobilières moins tapageuses. Un immeuble à droite, un à gauche, c'est très rentable, mais ça abîme plus les vallées de Chamonix (Haute-Savoie), de la Guisane (Hautes-Alpes) ou Peisey-Nancroix (Savoie) qu'une station moderne.

— *Le président de la République a renversé la vapeur en 1977. La protection de la montagne vous semble-t-elle désormais efficace ?*

— La politique de protection de la montagne se trouve à la remorque des idées à la mode dans les villes. La crise aidant, les promoteurs avaient d'eux-mêmes commencé à concevoir leurs immeubles de façon à les rendre moins voyants et moins urbains. Il n'existe plus que deux sites dans les Alpes du Sud et un seul dans les Alpes du Nord où la construction d'une grande station serait possible.

» Il ne s'agit pas d'une politique très volontaire. Elle arrêtait les gros projets du Ruitor (Savoie), de La Grave (Hautes-Alpes), de Saint-Lary (Hautes-Pyrénées). Elle n'évitait pas les bourgeonnements diffus à Auron (Alpes-Maritimes), Megève (Haute-Savoie) ou Villars-de-Lans (Isère). Le comité des unités touristiques nouvelles est un garde-fou supplémentaire qui met en œuvre une politique de blocage adaptée à un contexte d'austérité.

— *Pourquoi cette politique de blocage ?*

— Il s'agit d'une adaptation aux sensibilités électorales. Les 887 000 voix obtenues par les écologistes aux élections européennes pèsent plus lourd que les désirs des populations montagnardes. Les pouvoirs publics sont fascinés par le modèle touristique autrichien (le paysan-moniteur-hôtelier) qui a réussi parce qu'il y avait encore des hommes dans l'Alpe autrichienne. On voudrait aujourd'hui imposer ce modèle depuis Paris, dans une montagne désertée.

» Il existe une politique de protection de l'environnement. Il n'existe pas de politique de la montagne qui nécessiterait des crédits, une plus grande décentralisation et une modulation des aides et des textes en fonction des handicaps naturels. »

(1) Les stations intégrées de sports d'hiver des Alpes françaises, par Rémy Knafou. Ed. Masson, 120, bd Saint-Germain, Paris (6e). Environ 73 F.

● **La cinquième Semaine mondiale du tourisme et des voyages** aura lieu du 16 au 24 février au palais des Congrès à Paris. 292 exposants occuperont la tour de la porte Maillot : il s'agit notamment de 103 touropérateurs, 55 offices de tourisme, 35 compagnies de transport, 32 chaînes d'hôtel. Une innovation : la zone France sera regroupée sous l'égide de la direction du tourisme. Cette manifestation permettra au vacancier, dont le budget loisirs est rogné par la crise, de préparer ses vacances à meilleur prix. Il pourra comparer les tarifs pratiqués par les différents exposants. D'autre part, elle sera le forum des professionnels du tourisme. 100 000 personnes avaient visité le Salon en 1979, les organisateurs attendent 125 000 personnes.

TRAIN + HOTEL

Une résidence au bout des rails

Lorsqu'un voyageur prend un billet de train pour Nice ou Chamonix, par exemple, il a besoin en même temps d'un hôtel dans ces villes. C'est pourquoi la S.N.C.F. a mis au point voici quatre ans la formule « train + hôtel » gérée par une filiale de la Société nationale « Tourisme S.N.C.F. ».

Le principe en est simple. Les clients de la S.N.C.F. peuvent réserver dans n'importe quelle gare, sur n'importe quel train, pour n'importe quel jour, un billet et une chambre d'hôtel pour des destinations préalablement sélectionnées : il s'agit de Paris, Chamonix, Nice, Cannes, Lyon (à partir du 29 mars) et, à l'étranger, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Munich, Rome, Venise où les clients sont accueillis dans des hôtels de toutes catégories.

D'autre part, la Société propose la formule « Train + résidence ». Les vacanciers peuvent ainsi passer une semaine dans l'un des villages de « Tourisme S.N.C.F. » situés sur la Côte d'Azur, à Sainte-Maxime, à Saint-Aygulf, à Boulouris, à Najac (dans le Rouergue).

Le billet S.N.C.F. est vendu sur la base du prix de la place assise en première classe ou en seconde classe. L'usager doit payer en plus sa couchette, son wagon-lit ou tout autre supplément (Trans-Europe-Express, trains spéciaux, etc.).

Cette formule permet une économie de 40 % sur les prix de l'hôtel et du train. Les usagers peuvent s'inscrire soit dans l'une des deux mille deux cent cinquante gares françaises, soit dans les bureaux de tourisme S.N.C.F. La formule « Train + hôtel » n'est, en revanche, pas proposée dans le circuit traditionnel des agences de voyages.

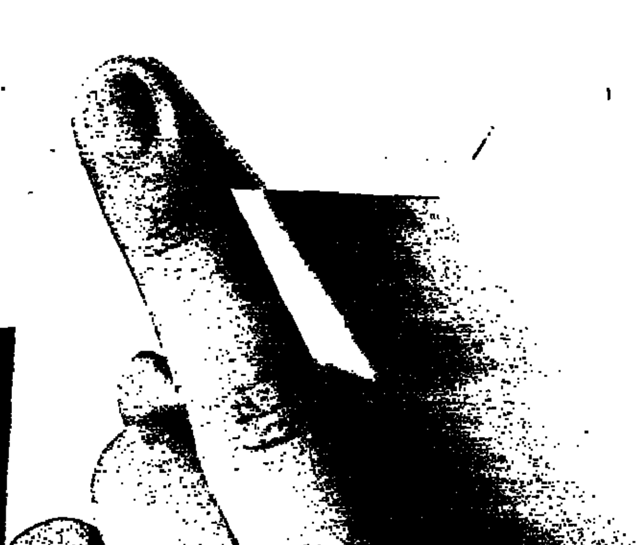
A titre d'exemple, un séjour à Nice comprenant deux nuits dans un hôtel quatre étoiles coûte 539 F pour un voyage en seconde classe, 795 F pour un voyage en première classe. Le billet S.N.C.F. coûte respectivement 514 F en seconde classe, 770 F en première classe. En 1979, « Tourisme S.N.C.F. » a ainsi enregistré deux cent mille nuitées de ce type.

Cette formule, financièrement équilibrée pour ses organisateurs, pourrait connaître un regain de faveur auprès des usagers en raison de l'augmentation du prix de l'essence et de la hausse des tarifs aériens.

M.-C. R.

● **Des Chinois à Paris.** — L'agence Urbapress annonce, dans son bulletin hebdomadaire, que le groupe Chiu de Hongkong vient d'acheter à la Sefricim un hôtel de 150 chambres en cours de construction, rue de Berri à Paris (8e). L'investisseur a confié l'exploitation de l'établissement, qui ouvrira en 1981, à la société chinoise *Mandarin*. Celle-ci possède des hôtels à Hongkong, à Manille, à Djakarta et à Bangkok.

● **Les hôtels Méridiens en hausse.** — La société des hôtels Méridiens annonce, pour 1979, un bénéfice de 10 millions de francs et un bénéfice consolidé de 18 millions de francs. En 1978, ces deux chiffres s'établissaient respectivement à 4,3 millions et 8 millions de francs.



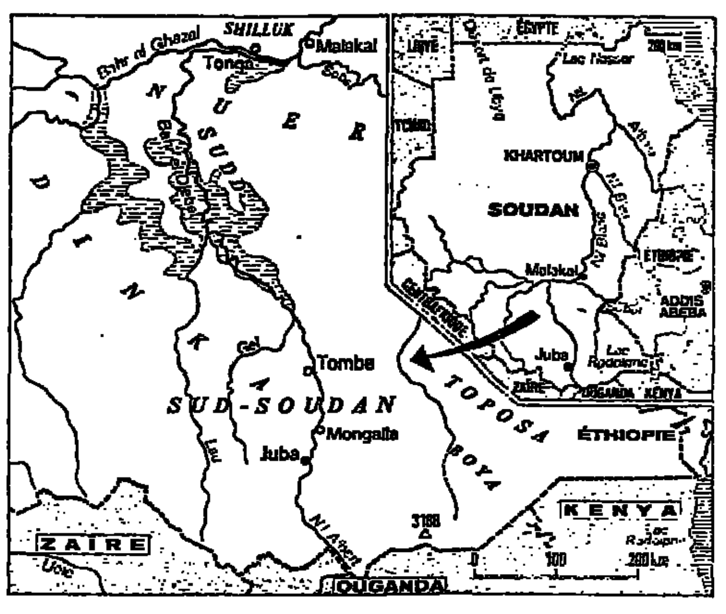
هكذا من الأصل

Le Soudan avec la paix revenue

(Suite de la page 15)

Cela explique sans doute la présence, même dans les régions reculées, de nombreuses garnisons militaires, à qui le touriste doit présenter ses autorisations de circuler.

L'intérêt essentiel du Sud-Soudan réside dans la mosaïque de tribus qui ont préservé leur mode de vie et leurs traditions. L'élevage bovin tient, en général, une place importante dans le mode de subsistance. Cela rend nécessaire, en raison des vols fréquents *de troupeaux*, la *mise sur pied* d'une organisation quasi militaire. On nous a même affirmé que, au Sud-Soudan, le meurtre est la deuxième cause de mortalité.



Un village toposa

Les Dinka, Nuer, Shilluk habitent la vallée du Nil ou celles de ses affluents. Ils constituent des groupes importants, et furent étudiés par des ethnologues. A l'écart des fleuves, il existe un certain nombre d'ethnies plus réduites et mal connues. Parmi elles, les Toposa sont installés dans la savane sèche, non loin de la frontière éthiopienne. Ils profitent de la saison humide, de mai à novembre, pour remplir des greniers grossiers, dont la silhouette sombre émerge à peine des herbes de la savane. En saison sèche, ils poussent devant eux vaches et taureaux, à la recherche d'une eau rare et boueuse, et se nourrissent de lait et de sang prélevé sur le bétail vivant. Belliqueux comme tous leurs voisins, ils ne quittent leurs villages qu'armés de lances, de poignards, de boucliers en peau de vache et de bracelets coupants.

Il est six heures. La termitière toute proche profile sa haute silhouette sur le ciel embrasé. Le soir tombe à Morupus, village toposa. En dix minutes, il fait nuit n o i r e. L'équateur est à moins de mille kilomètres. Toute la *journée*, les hommes, nus, se sont prélassés sous les arbres, en mâchant les tiges de mil pour tromper la faim. Pendant ce temps, les femmes, vêtues d'une seule peau de chèvre nouée autour de la taille, ont écrasé les grains de mil entre deux grosses pierres. Elles ont entretenu un feu allumé en frottant longuement deux morceaux de bois l'un contre l'autre. Elles ont reconstruit une case qui n'a pas résisté à la tourmente de la veille. Sous la conduite des enfants, un troupeau nombreux vient de rentrer. Il est maintenant protégé des pilleurs par une double haie d'épines, et du mauvais sort par un coquillage fiché au bout d'une longue perche de bois. Plusieurs femmes se glissent dans l'enclos pour recueillir dans une calebasse le lait du « repas » du soir. Ne sachant pas traire, elles doivent introduire dans l'enceinte un veau qui se précipite sur sa mère, la tête et amorce la montée du précieux liquide. Il suffit d'enlever le veau, et on peut alors, après plusieurs manœuvres identiques, récupérer un ou deux litres de lait par vache.

Pendant ce temps, un ou deux hommes, armés de lances de plus de 3 mètres, franchissent en silence les deux morceaux de bois qui font office de portail d'entrée du kraal, en poussant devant eux leur taureau favori, dont ils ne tardent pas à chanter les louanges sur un ton plaintif. La bête, au pelage bigarré et aux cornes taillées, *semble peu* sensible à cet éloge qui se renouvelle presque chaque soir. Elle avance d'un pas rapide, poussée par son maître jusqu'à un village proche. Homme et taureau tourneront plusieurs heures autour de la haie d'épines, espérant ainsi s'attirer les faveurs des femmes, sans attendre la cour d'amour de la prochaine pleine lune. Les f e m m e s désignent l'homme par le nom de son taureau. Elles seront épousées en échange d'un troupeau de plus de soixante vaches. C'est le prix du rachat de la force de travail de la mariée.

Nous assisterons à plusieurs mariages, au cours desquels les parents du marié décorés de plumes et peintures, font irruption avec toute leurs armes dans le village de la fiancée et se livrent à un simulacre d'attaque. Vient ensuite un âpre marchandage quant au volume de *la dot, à l'issue duquel la jeune* femme quitte secrètement le village pour rejoindre celui de son futur.

Garder les traditions

L'aspect le plus surprenant du pays toposa est l'absence totale de volonté de progrès, plus encore que les conditions de vie rudimentaires. Contrairement à leurs voisins, les Toposa n'utilisent pas la bouse de vache comme combustible, et cultivent leurs champs de mil sans engrais jusqu'à épuisement du sol. La nourriture se compose uniquement de mil, de lait et de sang, alors que fruits, manioc et maïs poussent en abondance au pays longarim, distant d'à peine 100 kilomètres, sur un sol de même nature.

Comment un tel mode de vie est-il possible, dans une région où les déplacements ne sont pas rendus difficiles par une forêt impénétrable, ou par un désert sans point d'eau ? Les Toposa entretiennent bel et bien des rapports avec les tribus limitrophes, mais les échanges sont presque *uniquement limités aux* armes en métal nécessaires à leur sécurité. Ce conservatisme recouvre la volonté farouche de préserver un équilibre socio-culturel, dont la rupture ne peut qu'entraîner un abandon de leurs traditions ancestrales.

DANIEL PAGET.
MARTINE RETIF.

U.R.S.S.

Les hôtels inabordables

L'ORGANISATION de tourisme soviétique Intourist vient de confirmer une hausse de 20 à 100 % du prix des chambres d'hôtel pour les clients soviétiques et étrangers. En même temps, elle indique que dans « *10 % des établissements* » les prix baisseront. Ces hausses appliquées déjà depuis le début de décembre, portent le tarif à environ 40 roubles, soit 260 F la nuit pour une chambre de confort moyen.

Ce prix s'entend pour un étranger car, par une mesure discriminatoire difficilement explicable, un citoyen soviétique paie pour la même chambre six à dix fois moins selon les villes. L'Intourist justifie ces hausses par une « *amélioration du service* », qu'aucun étranger voyageant en U.R.S.S. n'a encore remarquée et par la construction de nouveaux hôtels plus modernes. Autrement dit, l'Intourist fait payer à tous ses clients l'amortissement de quelques établissements de luxe comme le Kosmos de Moscou, construit par des sociétés occidentales.

Etant donné que la plupart des hôtels soviétiques font payer à leurs clients étrangers une réservation égale au prix d'une nuit parce qu'ils font libérer la chambre un jour avant la date prévue pour être certains qu'elle sera disponible ; une nuit dans une chambre de catégorie dite « de luxe » revient à environ 140 roubles, soit plus de 900 F. Pour comprendre la signification économique d'une telle somme en U.R.S.S., il convient de rappeler que le salaire mensuel moyen des ouvriers et des employés est officiellement de 160 roubles. Les hausses annoncées ne frapperont pas les touristes étrangers qui participeront à des voyages de groupe pendant les Jeux olympiques de l'été.

DANIEL VERNET.

BIBLIOGRAPHIE




Au « pays des Noirs »

« *Quand il eut fait le Soudan, Allah rit* », dit le proverbe. Le Soudan, lui, a retrouvé le sourire après la guerre civile qui a ravagé le sud du pays jusqu'en 1972.

Les voyageurs commencent à emprunter à nouveau les rudes pistes depuis le Nord arabe et musulman jusqu'au Midi noir et animiste ou chrétien. De l'histoire et de la géographie, ils ne se souviennent guère, hormis de Fachoda, où la France fut « *humiliée* », et du Nil encore impétueux.

La collection « Petite Planète » publie un ouvrage qui présente sobrement un pays où le tourisme reste une aventure. Qui sont les Meks ? Qui est le général Gaafar Nimeiri ? Le Soudan deviendra-t-il le grenier du monde arabe ? Où pratiquer la plongée sous-marine en mer Rouge ? Simone Dumoulin, qui a réalisé ce livre, apporte des réponses indispensables aux rares touristes qui prendront la route du « pays des Noirs ».

★ *Soudan*, par Simone Dumoulin. Coll. « Petite Planète », Le Seuil. prix conseillé : 18 F.

Philatélie

N° 1 620

FRANCE : Les « préoblitérés ».

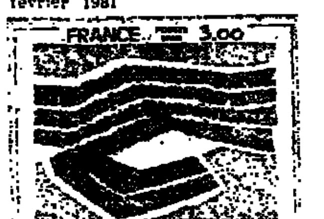
Les quatre timbres de la nouvelle série « préoblitérés » (« le Monde » du 2x décembre) ont été imprimés dans les couleurs suivantes :

0,76 F, bleu ; Angers ;
0,99 F, vert ; Kerjean ;
1,60 F, rouge ; *Pierrefonds* ;
2,65 F, ocre ; Tarascon.

FRANCE : Une œuvre d'Ubac.

Le second timbre de la série dite « création philatélique » de l'année sera dédié à une œuvre de Raoul Ubac.

Explication du sujet tout à fait personnelle : « les trois traits du haut protègent du nord ceux du bas ». Vente générale le 4 février (7°/80). — Retrait prévu pour le 6 février 1981



3,00 F, bleu et beige.
Format 48 × 36,85 mm. Gravé par Jean Pheulpin, d'après Raoul Ubac. Tirage : 6 000 000 d'exemplaires. Taille-douce, Atelier du timbre de Périgueux.

Mis. en vente anticipée :
— Les 2 et 3 février, de 9 h à 18 h, au bureau de poste temporaire ouvert au Musée de la Poste, 34, boul. de Vaugirard, Paris-15°. — Oblitération « P. J. ».
— Le 2 février, de 8 h à 12 h, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de Paris 41, 5, av. de Saxe, Paris-7°. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

Nouvelles brèves

● BENIN. — *Année préolympique, 10 et 50 francs. Dessins d'Alougbin Mouhinou Dine et A. Assouto. Offset, Cartor S.A.*

● COTE-D'IVOIRE. — *Institut Raoul-Follereau d'Adzope, 60 fr. Offset, Cartor S.A. Maquette d'Odette Baillais.*

● ISLANDE. — *Série des « personnages célèbres », 100 kr., Bjarni Porsteinsson ; 120 kr., Pétur Guojohnsen, et 130 kr., Sveinbjörn Sveinbjörnsson.*

● KOWEIT. — *Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, 30 et 80 fils.*

● PAYS-BAS. — « *Entiers postaux* », *deux cartes postales, 45 et 55 cents et une formule pour changement d'adresse, 45 cents.*

● POLYNESIE. — *Rotary Club de Papeete, 1959-1979 (P.A.), 47 fr. Offset, Edila, d'après Deligny.*

MONACO : Timbres courants.

Depuis la dernière augmentation des tarifs postaux les postes monégasques, avec sagesse, ont fait écouler les stocks des anciennes valeurs. Etant arrivé à un stade où les usagers se trouvèrent dans l'obligation de combiner leurs affranchissements par plus de deux timbres l'administration vient de mettre en service cinq figurines postales avec l'actualisation des valeurs.

Ces timbres — en vente depuis le 17 janvier — sont au « type » précédant, c'est-à-dire, à l'effigie du prince :

1,10 F, vert ;
1,30 F, rouge ; 1,80 F, bleu ;
1,60 F, gris ; 2,30 F, violet.

● D'autre part, quatre nouvelles valeurs sont en préparation pour le mois prochain. Elles seront aux « types » monuments :
0,70 F ; 1,10 F ; 1,50 F ; 2,30 F.

● Par ailleurs, les prochains « préos », de quatre timbres, représenteront une branche de marronnier sous l'aspect des quatre saisons. Maquettes de Pierrette Lambert, gravés par Cécile Guillame et Michel Monvoisin.

● Il est également prévu une nouvelle série de « timbres-taxes ». Les sujets représenteront des chevaliers en armure sur des formats triangulaires, quinze timbres par feuille.

ADALBERT VITALYOS.

Plaisirs de la table

Deux adresses pour un dîner

LES Parisiens sont moutonniers. Le monde appelle le monde. Ce n'est pas un quartier du soir... Autant de réflexions mille fois entendues et contre lesquelles je voudrais non point m'inscrire en faux, hélas ! mais mettre le lecteur en garde.

Et l'inviter, par exemple, à faire le — court — voyage de Villemomble.

Par le périphérique et l'autoroute, le no 1 de la rue Marc-Viéville n'est qu'à une vingtaine de minutes du centre et l'on y arrive plus vite, et l'on n'y perd pas un quart d'heure à chercher à stationner, qu'à l'île Saint-Louis, dans le Marais, voire aux Champs-Elysées. Et, à l'arrivée, quel dépaysement que cette salle du *Restaurant du parc* (téléphone 854-16-27) et, surtout, que cette carte de Christiane Fath-Conticini, une cuisinière qui a appris avec Manière et quelques autres grands. Délaissez si vous m'en croyez le menu dégustation (200 F) pour errer à travers une carte automne-hiver « en situation » où tout est alléchant, inventif et de qualité. Certes il y a du modernisme dans l'air mais revu par une femme, c'est-à-dire par la sagesse et le bon sens, et vous conviendrez avec moi que la raie à l'oseille au vinaigre de cerise avant l'agneau grillé au flan d'oignons font un repas parfait, surtout qu'il peut se terminer par un très beau plateau de fromages « spécial Parc ». Les desserts aussi sont chatoyants, mais les seuls petits fours servis avec le café me suffisent. La carte des vins est respectable. Les nombreux clients du déjeuner rentrent, c'est évident chez eux le soir. Mais vous, pourquoi ne pas aller, le soir, découvrir ce *Restaurant du Parc* et la cuisine de Christiane Conticini.

∴

La place Kossuth n'est pas non plus attirante le soir. Et pourtant, combien *le Saintongeais* (dont j'ai salué la naissance voilà une bonne année et qui n'a fait depuis que s'affirmer) est agréable, calme, clair et net aussi la nuit tombée (et de stationnement facile à l'entour, cela compte !). Le patron-cuisinier se demande s'il ne lui faudrait pas, pour attirer le chaland, mignardiser sa cuisine. Que non point ! Donnez-lui tort en allant réclamer sa chaudrée et autres plats solides des Charentes, son foie gras de canard à la façon de Ruffec, ses cagouilles et son jau au sang. Commencez par un pineau des Charentes et terminez par un des bons cognacs de propriétaires (même si, entre, vous sacrifiez à un vin de l'Hermitage 74 remarquable, car il est signé Georges Marin, un homme de métier et d'amitié). Oui, c'est le soir, aux chandelles, qu'il faut aller au *Saintongeais* (62, Faubourg-Montmartre (9e), téléphone 280-39-92, fermé le lundi) et, pour 120-130 francs environ, vous prendrez une bonne leçon de cuisine régionaliste.

LA REYNIÈRE.

MIETTES

● *Préservez-nous de nos amis...* Les « Amis de Curnonsky » (dont beaucoup ne l'ont pas ou peu connu), publient un livre parfaitement insane à son sujet. A propos des « quatre-vingts restaurants du prince » (qui, pour ses quatre-vingts ans, reçurent et mirent en leur salle une plaque commémorative), le livre publie une liste falsifiée, ce qui est proprement un abus de confiance et une malhonnêteté.

● *Félicitons-nous d'une décentralisation* (naturelle) de la chronique gastronomique. F. Wernher, animateur de Lyon-Poche, publie un guide, *les Bonnes Tables 1980*, des bonnes maisons de Lyon, sa région et les départements voisins. C'est bien fait, justement vu, pratique... Un bon guide, enfin !

● *André Daguin et ses amis* du Sud-Ouest iront tout le mois de mars présenter leur cuisine aux gourmets du *Brussels Hilton*.

Hippisme

P. M. U. HIMALAYA

FAUT-IL s'en étonner, quand le franc court plus vite que les chevaux et quand, le temps de tendre la main pour recevoir la monnaie d'un billet, il n'y a plus à en attendre ? Le P.M.U. bat ses records de recettes : 153 510 670 F d'enjeux, dont 113 561 940 F pour le seul pari tiercé, le dimanche 6 janvier. Lors du dimanche correspondant de 1979, les chiffres avaient été respectivement de 125 324 805 F et 113 561 940 F. L'augmentation est de 23,12 % dans le premier cas, de 20,54 % dans le second. Les « pics », comme on dit en statistiques, du prix de l'Arc de Triomphe 1979 (149 800 000 F) et du prix d'Amérique précédent (148 200 000 F) sont devenus des paliers, qui ne fléchissent même plus les dimanches d'attrait moyen. Dans ces conditions, le prix d'Amérique, le 27 janvier, devrait libérer des élans d'envolées himalayennes.

Les courses se portent toujours particulièrement bien aux époques où l'argent a si peu de valeur qu'il est prêt aux aventures ; la longueur des files d'attente aux bureaux de P.M.U. est un baromètre économique presque aussi sûr que le prix de l'once d'or et son rapport au baril de pétrole. A cet égard, pas de doute : l'aiguille incline nettement vers des lendemains de papier froissé.

Les recettes record ne sont cependant pas exemptes de soucis. Si tout va à peu près bien devant le guichet, on perçoit, derrière, des échos de grogne. Les sociétés de courses et les employés du P.M.H. (pari mutuel hippodromes) doivent se retrouver, la semaine prochaine, devant un tribunal au sujet de la convention collective qui les lie. Il était question, voilà quelques jours, d'une grève, le jour du prix d'Amérique. Depuis, l'atmosphère semble s'être un peu détendue.

Les employés qui enregistrent et payent les paris sur les hippodromes dépendent, par roulement, de cinq sociétés de courses. En bonne stratégie syndicale, ils ont, au cours des années, obtenu des avantages de l'un ou l'autre de leurs cinq employeurs et les ont fait ensuite reconnaître par les autres. L'addition de ces avantages aboutit à ce que les paris engagés sur les hippodromes parisiens ne laissent plus aux sociétés qu'une marge d'exploitation de 2 %.

« *A la limite*, disent les sociétés, *on aurait presque intérêt à ne plus accepter de paris... voire de spectateurs, sur les champs de courses et à baser exclusivement notre gestion sur les postes d'enregistrement en ville, ceux du P.M.U. proprement dit.* »

Exemple d'avantages hors du commun : les employés de Vincennes ont obtenu que les deux jours de la semaine où les courses ont lieu à Cagnes soient jours chômés, non jours de repos. Il s'agit du mardi et du vendredi. En leur ajoutant les jours de repos proprement dits et une journée de récupération, un employé peut, sans trop de difficultés, se dégager du jeudi soir au mercredi midi. Par le même processus, en sacrifiant des jours de repos en cours d'année, un préposé peut se libérer trois mois consécutifs, pendant lesquels, bien sûr, il faut le remplacer.

« ...*Mais*, objectent les intéressés, *nous ne connaissons, en dehors des vacances, ni dimanches ni jours de fêtes, et nous sommes pécuniairement responsables de nos éventuelles erreurs. Cela mérite des compensations.* »

Un maître Jacques, rue du Cirque

Une erreur psychologique a probablement avivé le débat.

Paraissant vouloir fonder leur position sur le verdict d'un œil neuf, les sociétés de courses ont demandé à un conseiller théoriquement extérieur d'étudier le dossier et de mener les premières négociations avec les employés. Mais elles ont choisi un homme avec lequel elles ont des liens évidents, une sorte de maître Jacques de la rue du Cirque, qu'on voit apparaître chaque fois que semble souhaitable l'intervention d'un tiers qui ne soit pas tout à fait un tiers. Dès lors, ce qui aurait pu déboucher sur un arbitrage est apparu comme une manœuvre.

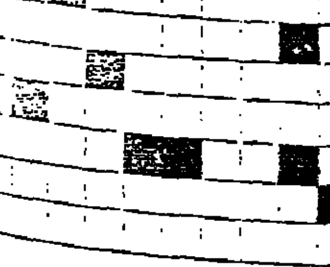
Côté piste, c'était, dimanche, avec le prix de Belgique, la dernière répétition générale avant le prix d'Amérique. Autant dire qu'on avait briqué les jumelles. Elles ont suivi un magnifique spectacle. La vision des jambes bleu ciel d'*Idéal du Gazeau* (il porte des bandages de cette couleur) se dégageant d'abord lentement de la forêt des autres jambes, puis, la résistance de celles-ci ayant cessé, en jaillissant tout de go, dans un élan triomphant, restera mémorable.

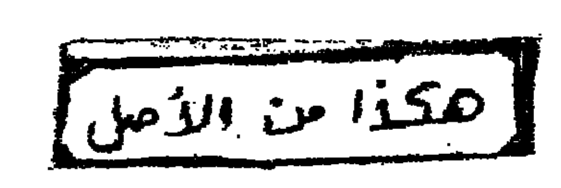
Ce petit *Idéal du Gazeau* est décidément un grand cheval. Le public de Vincennes, plus populaire que tout autre, donc plus foncièrement connaisseur, l'a derechef élu comme tel en lui accordant, tout au long de la ligne droite, les ovations naguère réservées aux *Roquépine, Une de Mai, Tidalium* et autres *Bellino*. Une inquiétude pourtant, dans cette ligne droite : à deux reprises au moins, *Idéal du Gazeau* a dodeliné de la tête et a paru feinter d'un antérieur, comme un cheval au bord de l'épuisement. Son vétérinaire — car un vétérinaire surveille ses courses et son entraînement — assure que telle n'est pas l'explication. Selon lui, c'est au moment où son driver lui rend la main et où, par conséquent, il perd le contact du mors que le cheval, cherchant à le retrouver, esquisserait ces mouvements.

Ceux-ci ne seraient pas renoncement à la lutte, mais recherche d'une aide pour la poursuivre. Voire... Nous ne sommes pas certain que la marge soit aussi grande entre un cheval qui hoche la tête et celui qui la lève derechef pour refuser tout nouvel effort. Mais, cette réserve mise à part, *Idéal du Gazeau* a tout ce qu'il faut pour gagner, la semaine prochaine, le prix d'Amérique.

Derrière lui, et à distance respectable, belles fins de course — mais qui, s'agissant de chevaux en fin de carrière, n'apprennent plus grand-chose — de *Ejakval*, *Grandpré* et surtout, nous a-t-il semblé, de *Gazon*. Est-ce l'approche du printemps qui, déjà, réchauffe les veines de celui-ci ? Par —5 °C, il a une robe de mois d'août, un « poil de souris » comme on dit dans les écuries. Il est vrai que, pour lui, le printemps commence dès le 15 février, début de la saison de monte. Car, depuis deux ans, monsieur, quand il en a fini avec la piste, va s'occuper des dames.

LOUIS DÉNIEL.





Jeux

échecs Nº 848

LE SPRINT DE GELLER

(Championnat de l'U.R.S.S., Minsk, 1979)

Blancs : E. GELLER
Noirs : V. ANIKAEV
Défense sicilienne.
Variante de Scheveningue.

1. é4	ç5	17. f×g6	f×g6
2. Cf3	é6	18. Df2 ! (i)	Cé5 (j)
3. d4	ç×d4	19. Cf3 ! (k)	Cg7 (l)
4. C×d4	Cf6	20. C×é5	Tf8 (m)
5. Cç3	d6	21. Cf7 !	C×h5 (n)
6. Fé2	Fé7	22. Cd5 ! ! (o)	é×d5 (p)
7. 0-0	0-0	23. Ch6+	Rg7 (q)
8. f4	Cç6	24. Df7+ ! ! (r)	T×f7
9. Fé3	a6 (a)	25. T×f7+	Rh8
10. a4 (b)	Fd7 (c)	26. Fd4+	Ff6 (s)
11. Ff3	Ca5	27. T×f6 !	abandon. (t)
12. Dé2	Dç7		
13. g4 ! (d)	Tf-ç8 (é)		
14. g5	Cé8		
15. f5 ! (f)	Cç4 (g)		
16. Fh5 ! (h)	g6		

NOTES

a) Sur 9..., Dç7 la réponse 10. Cb3 ! parait supérieure à 10. Dé1 ; 10. Rh1 ; 10. Cd-b5 et 10. f5.

b) Les suites usuelles sont 10. Dé1 et 10. Rh1.

ç) Ou bien 10..., Dç7 ; 11. Cb3, b6 ; 12. Ff3, Tb8 ; 13. Dé2, Ca5 ! ou encore 10..., Dç7; 11. Cb3, b6 ; 12. g4, d5 ! ; 13. éxd5, Cb4 ! ; (et non 13..., Td8 ; 14. dxç6 !) ; 14. dxé6, Fxé6; 15. f5, Fxb3 ; 16. çxb3, Ta-d8 ; 17. Dç1, Cd3 ; 18. Db1, Dé5 ! (Leov-Stean, 1973).

d) Au lieu de parer d'une manière automatique l'entrée du C-D noir sur la case ç4 par 13. Ta-d1, Cç4 ; 14. Fç1, les Blancs passent immédiatement à l'attaque du flanc-R.

é) En effet, sur 13..., Cç4 suit 14. g5, Cé8 ; 15. Cf5, éxf5 ; 16. Cd5.

f) Il est remarquable que l'offensive des Blancs soit aussi rapide, les Noirs ayant joué jusqu'ici des coups naturels. 15..., é5 serait rapidement puni par 16. Cd5.

g) Le C-D s'installe enfin sur la case-clef de la « défense sicilienne », menaçant aussi bien 16..., Cxb2 que 16..., Cxé3.

h) A nouveau avec gain de temps puisque les Noirs n'ont plus le loisir de jouer 16..., Cxé3 à cause de 17. Fxf7+ !, Rxf7 ; 18. fxé6++.

i) Toujours sans perdre de temps, le grand maître soviétique, sans se soucier des menaces sur b2, é3 et h5, poursuit son attaque de mat.

j) Si 18..., gxh5 ; 19. Df7+, Rh8 ; 20. Dxé7, Cg7 ; 21. Tf7 ou bien 19. Df7+, Rh8 ; 20. g6, hxg6, 21. Fh6, Tg8 ; 22. Tf7, Dç5 ; 23. Df6 etc. Si 18..., Cxé3 ; 19. Df7+, Rh8 ; 20. Fxg6, hxg6 ; 21. Tf3 !, é5 ; 22. Cf5 suivi du mat.

k) Quelle superbe course pour entrer sur f7 !

l) Si 19..., Cxf3+ ; 20. Dxf3 ! et si 19..., gxh5 ; 20. Cxé5.

m) Si 20..., dxé5 ; 21. Df7+ etc. et si 20..., Cxh5 ; 21. Df7+, Rh8 ; 22. Cxg6+, hxg6 ; 23. Dxg6, Cg7 (ou 23..., Fé8 ; 24. Dh6+, Rg8 ; 25. g6) ; 24. Tf7, Ff8 ; 25. Fd4, é5 ; 26. Cd5, éxd4 ; 27. Cf6 ! Les Noirs semblent avoir opéré un regroupement défensif suffisant.

n) Et non 21..., Fé8 ; 22. Ch6+, Rh8 ; 23. Dxf8+, Fxf8 ; 24. Txf8 mat.

o) Sans reprendre leur souffle, les Blancs maintiennent le rythme de leur offensive. Le sacrifice du C-D doit permettre, après sa prise sur d5, de céder la diagonale a1-h8 au Fé3 en réserve jusqu'à présent.

p) Une prise obligatoire, sinon le Fé7 est perdu.

q) Si 23..., Rh8 ; 24. Fd4+, Cg7 ; 25. Fxg7+, Rxg7 ; 26. Dd4+, Ff6 ou Tf6 ; 27. Txf6, Dç5 ; 28. Tf7 mat.

r) Ce sprint de la D met élégamment fin à la partie.

s) Ou 26..., Cf6 ; 27. Txf6 !

t) Car si 27..., Cg7 (27..., Fxf8 ; 28. Fxf6 mat) ; 28. Ta-f1 ! (menaçant 29. Tf8+, Txf8 ; 30. Txf8 mat), Tg8 ; 29. Cf7 mat ou 28..., Ff5 ; 29. éxf5 ou 29. Tf7 Une belle partie du nouveau champion de l'U.R.S.S.

SOLUTION DE L'ETUDE Nº 847
V. BRON, 1965

(Blancs : Rd1, Fb3, Ca5 et g7, Pg6, é2. Noirs : Ré4, Fa3, Ch1 et h8.)

1. Fç2+ !, Rd4 ! (si 1..., Rd5 ; 2. Cb5, C×g6 ; 3. F×g6, Fb4 ; 4. Cf4+ ; si 1..., Rf4 ; 2. Ch5+, Ré3 ; 3. Cç4+ ; si 1..., Ré5; 2. Cç4+, Rf6 ; 3. Ch5+); 2. R×d2 ! ! (et non 2. Cb3 ?, Rç3 ; 3. C×d2, Cf2+ ; 4. Ré1, R×ç2), Fb4+ (si 2..., C×g6 ; 3. Cç6+ !, Rç5 ; 4. F×g6, R×ç6 ; 5. Fé4+) ; 3. Rç1 !, C×g6 ; 4. Cç6+, Ré3 ! ; C×b4, Cf4 ; 6. Cf5+, R×é2 ; 7. Fé4 ! Cf2 ; 8. Cg3+, Ré3 ; 9. Cç2 mat ! !

ETUDE
T. KOK (1938)

BLANCS (8) : Rh1, Tf2, Fa4 et h2, Pb3, d6, é5, f4.
NOIRS (11) : Rb7, Da8, Tb8, Fç8, Pa7, a6, a5, d7, é6, f5, g4.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge Nº 845

ÉLÉMENTAIRE, MON CHER WATSON...

Cette donne a été utilisée par l'Américain Howard Schenken pour *illustrer* un dialogue entre... Sherlock Holmes et le docteur Watson. La démonstration est instructive.

Nord : ♠ R D 10 ♥ A V 4 ♦ R V 4 ♣ R 7 4 3
Ouest : ♠ 6 5 2 ♥ 9 5 3 ♦ 8 6 3 ♣ D V 10 8
Est : ♠ 8 4 ♥ R 10 8 6 2 ♦ 9 7 ♣ A 9 5 2
Sud : ♠ A V 9 7 3 ♥ D 7 ♦ A D 10 5 2 ♣ 6

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	1 SA	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	5 ♦
passe	5 ♥	passe	6 ♠...

Après l'entame de la dame de trèfle, Ouest a rejoué trèfle. *Comment Sud aurait-il dû jouer* pour gagner ce PETIT CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

« Voici, raconte Schenken, le dialogue entre le docteur Watson et Sherlock Holmes :

— Hélas ! Holmes, les cartes sont ensorcelées. Cet après-midi, j'ai joué six piques. Sur l'entame de la dame de trèfle, j'ai fourni un petit du mort, puis j'ai coupé au tour suivant et j'ai battu atout. Ensuite, j'ai coupé un trèfle en espérant que l'as de trèfle tomberait (parce qu'il serait troisième), mais il était quatrième et j'ai dû faire l'impasse à cœur, qui a raté. Quelle malchance !

— Je crois, mon cher Watson, que vous confondez malchance et mal... adresse, car le chelem est sur table si les atouts sont partagés 3-2. Si, au second coup d'atout, tout le monde fournit, *vous couperez encore deux trèfles* avec vos deux atouts restants. Voici l'ordre des levées après la coupe du second trèfle : 10 de pique, dame de pique, trèfle coupé, valet de carreau, trèfle coupé), vous remontez au mort grâce à l'as de cœur (sans impasse), vous tirez le roi de pique pour éliminer le dernier atout adverse et vous faites le reste avec les carreaux. C'est le mort inversé. Elémentaire... »

Cette analyse est cependant incomplète. En effet, il faut ajouter que, si sur le second coup d'atout un adversaire ne fournit pas, il faudra faire tomber immédiatement les quatre atouts adverses, puis, après avoir réalisé les carreaux, le déclarant essaiera l'*impasse à cœur* pour sa douzième levée...

Les noyés de la Tamise

D'après une légende, quarante mille bridgeurs anglais se sont noyés dans la Tamise pour n'avoir pas battu atout. Mais il y a des cas où la meilleure façon de se suicider serait de jouer atout.

Nord : ♠ R D 9 5 4 ♥ A 8 2 ♦ A D 6 ♣ 10 9
Ouest : ♠ V ♥ --- ♦ R 9 7 4 3 ♣ A D V 8 5 4 2
Est : ♠ 8 7 6 3 ♥ R D V 3 ♦ V 10 ♣ R 7 6
Sud : ♠ A 10 2 ♥ 10 9 7 6 5 4 ♦ 8 5 2 ♣ 3

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
—	—	passe	passe
4 ♣	contre	passe	4 ♥
passe	passe	contre	passe...

Ouest ayant entamé l'as de trèfle et continué avec la dame de trèfle (pour le 6 et le 7 d'Est), Sud a coupé et a aussitôt joué le 2 de carreau pour le 3 et la dame (sur laquelle Est a fourni le valet de carreau second). *Comment Manhardt, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères :

L'ouverture de « quatre trèfles » indiquait en principe un barrage avec une couleur huitième ou neuvième. Mais il n'était pas impossible, en troisième position, d'avoir sept cartes seulement avec quatre ou cinq carreaux à côté.

Le contre de « 4 trèfles » était optionnel et indiquait au moins trois levées défensives.

PHILIPPE BRUGNON.

dames Nº 111

THÈME DU COUP D'ARRÊT

Match PAYS-BAS-ISRAEL, juillet 1979

Blancs : J.V.D. WAL (Pays-Bas)
Noirs : *A. GENDLERMAN (Israël)*
Ouverture : BARTELING
Réplique : FRANÇAISE

1. 33-28	17-21	17. 40-34	13-19
2. 39-33	11-17 (a)	18. 24×13	8×19
3. 44-39	7-11 (b)	19. 39-33	2-8
4. 31-26 (c)	19-23	20. 35-30	10-14
5. 28×19	14×23	21. 45-40	8-13
6. 32-28 ! (d)	23×32	22. 40-35	12-18
7. 37×28	20-24	23. 33-29 ! (g)	17-21 (h)
8. 41-37	10-14	24. 26×17	11×22
9. 50-44	1-7	25. 30-24 ! !	19×50 (i)
10. 46-41	5-10	26. 38-32 ! ! (j)	50×28 (k)
11. 36-31	21-27 ! ! (e)	27. 42-38 ! (l)	23×34
12. 31×22	18×27	28. 38-32	27×38
13. 28-23	13-18	29. 43×1 !	Aband.
14. 34-30 ! (f)	18×29		
15. 30×19	14×23		
16. 33×24	9-13		

NOTES

a) Dans la variante Raichenbach (champion du monde en 1933, à l'âge de dix-huit ans), on joue 2. ... (21-26) ; 3. 31-27 (18-23 !), coup dynamique avec occupation du centre (case 23 pour les Noirs) et pression immédiate sur l'aile gauche adverse. A noter qu'après 31-27 au troisième temps, (11-17) est une petite faute positionnelle, les Blancs libérant aussitôt leur aile gauche par le quatre pour quatre 4. 27-22 (18×27) ; 5. 32×21 (16×27) ; 6. 37-31 (26×37) ; 7. 42×11, etc.

Suite de la variante Raichenbach après le troisième temps : 4. 28×19 (14×23) 5. 33-28 (9-14 ! [un débat particulièrement agressif du fait de cette farouche volonté de demeurer maître du centre] ; 6. 28×19 (14×23 !) ; 7. 44-39 (10-14 !) [en vue de la défense de la case 23] ; 8. 39-33 (11-17 !) [menace d'enchaîner l'aile gauche par le trèfle après (17-21) : les pions noirs à 16, 21 et 26 forment le trèfle] ; 9. 27-21 [s'oppose *à la formation du trèfle ; mais cet* effort de libération des cinq pions 27, 32, 37, 41 et 46 (une partie de l'aile gauche) ne réduit pas le désavantage positionnel des Blancs] (16 × 27) ; 10. 32 × 21 (17-22 !) [contraint les Blancs à isoler le pion à 21 en le portant à 16 et renforce la maîtrise du centre]; 11. 21-16* (5-10) ; 12. 50-44 (14-19) ; 13. 44-39 (10-14) ; 14. 37-31 (26×37) ; 15. 42×31 [41×32 est également jouable] (6-11), etc., avantage aux Noirs en raison, parmi d'autres faiblesses chez les Blancs, de la présence de ce pion 16, passif à la bande et coupé de son camp. Le principe de la solidarité de tous ses pions les uns par rapport aux autres, entre autres multiples principes, ne doit jamais être perdu de vue. A ce propos, dans son traité *l'Art de jouer aux dames*, R. Cantalupo soulignait, en 1954, qu'« Il faut s'efforcer de faire, de la masse des pions qu'on dirige, une sorte de corps à corps vivant capable d'avancer, de feindre, de reculer, d'enlacer, d'imposer le corps à corps ou de le rompre... ».

b) Le jeu progresse, évolue et, dans les tendances modernes, la variante Raichenbach, très intéressante sur le plan de la théorie et par les enseignements qu'on peut en tirer, est quelque peu délaissée.

c) Ce début de partie ne présente aucun point commun avec les marches retenues, après l'ouverture Barteling et la réplique Française, dans des parties étudiées dans de précédentes chroniques, et elles-mêmes différentes les unes des autres dès la phase initiale (Van Tilborg - Clerc, *le Monde* du 24 septembre 1977, A.C. Goedhart - J.V.D. Wal, *le Monde* du 1er avril 1978, docteur E.P. Bronstring - F. Drost, *le Monde* du 21 juillet 1979, *G. Post - Sallabery, le Monde* du 4 août 1979). Ce n'est là qu'une petite illustration de la richesse du jeu et de ses inépuisables variantes principales, variantes secondaires, sous-variantes, ramifications. Bref, le dédale vertigineux sur damier capricieux.

d) Meilleur que 32-27, du fait de la présence d'un pion blanc à 26.

e) Très opportune installation d'un pion taquin à 27, interdisant trois continuations :

e1) 13. 34-29 ? (27-32 !) et si :
1) 14. 29×20 (15×24) ; 15. 38×27 (17-21) ; 16. 26×17 (12×23), N+1.
2) 14. 38×27 (17-21 !), etc. N+1.

e2) 13. 34-30 ? (27-32 !) et si :
1) 14. 30×19 (13×24) ; 15. 38×27 (17-21), etc. N+1.
2) 14. 38×27 (17-21 !) 15. 30×19 (13×24) ; 16. 26×17 (12×23), N+1.

e3) 13. 41-36 ? (27-32) ; 14. 38×27 (17-21), etc. N+1.

f) Prudemment, les Blancs ne maintiennent par un avant-poste (case 23) et placent, à leur tour, un pion taquin (pion à 24).

g) Tentant deux fautes qui *seraient sanctionnées par un coup de* dame décisif, joli par son mécanisme, d'une complexité moyenne toutefois, mais rarement placé en partie.

h) 23. ... (17-22 ?) eût été également perdant : 24. 30-24 (19×50), etc., comme dans le texte.

i) Des milliers de combinaisons procèdent d'un envoi à dame, caractérisé, *dans cet exemple*, par un sacrifice relativement massif.

j) La pointe de la combinaison : deux prises simultanées s'offrent aux Noirs. Le mécanisme est une application du thème du coup d'arrêt, le parcours de la dame noire étant limité par une butée constituée par un pion noir.

k) Si (23×34) d'abord, résultat final identique.

l) Mise à profit d'un temps de repos.

PROBLÈME
J. CHAZE
Deuxième au concours F.F.J.D. 1978

Les Blancs jouent et gagnent en quinze temps.

● SOLUTION COMPLETE : 19-14, contraignant les Noirs à une prise forcée (9×20*) 15×35 (23×32) 44-39 (34×43) 49-27 (4-9*) [le premier d'une *série* de sept coups forcés] 35-30 [ce pion à 35 va devoir parcourir deux droits de longueur identique : les perpendiculaires] (9-13*) 30-24 (13-18*) 24-19 (17-21*) 27×16 (18-22*) 19-14 (22-28*) 14-10 (28-33*) 10-5 [la seule] (33-39 a) 5-28 (39-43) 28-37, etc., + où que dament les Noirs [motif final classique obtenu par composition après (17-21*)].

a) (33-38) 5-37 [31-26 *est également gagnant*] (38-43) 37-48 (43-49) 31-27, +.

● LE « DAMIER PARISIEN » : club ouvert tous les jours, sauf le dimanche, et fréquenté par la majorité des joueurs le samedi à partir de 15 heures. Pour damistes de tous niveaux de force : parties amicales, parties d'entraînement avec ou sans pendule, parties de compétition, dont le championnat de Paris (plusieurs séries). Adresse : salle calme et agréable du Café du Musée, 10, rue du Louvre (1er).

JEAN CHAZE.

● ERRATUM. — Le problème donné dans la chronique nº 110 n'est pas la miniature de G. Post classée première au Concours international de la F.F.J.D 1978, mais le problème de G. Beudin inséré dans la chronique nº 109.

Pour réparer cette substitution nous donnons ci-dessous la position des pions dans cette miniature et en rappelons la solution :

— *Pions noirs :* cases 6, 10, 13, 17, 18, 26 et 30 ;

— *Pions blancs :* cases 24, 29, 32, 35, 37, 38 et 44.

Solution : 37 — 31 ! (26 × 28) 29 — 23 (18 × 20) 35 × 4 (28 — 32 *) 4 × 11 (32 × 43 *) 44 — 39 !! (6 × 17) 39 × 48 (17 — 22) 48 — 43, *etc.*, + par opposition.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

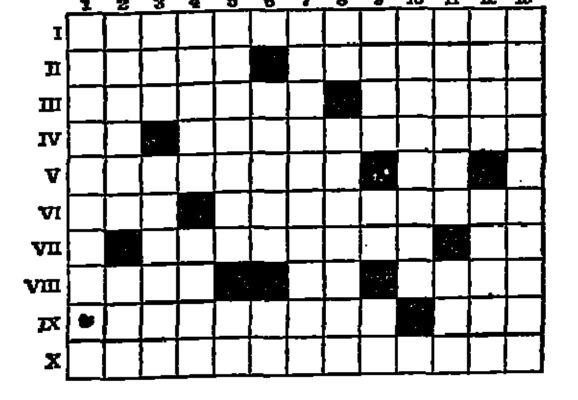
Nº 76

Horizontalement

I. Causa la gaffe de Pandore. — II. Quelques chances ; Couvert. — III. Infréquentable ; Refuse tout service. — IV. Démonstratif ; Ce que les petites ailes sont aux éclaireuses. — V. En parasol ; En tous. — VI. Coller à demi ; Sert la nouvelle cuisine. — VII. A pu tromper ; Fin de verbe. — VIII. L'arme du citoyen ; Conjonction ; Cuit. — IX. Ramène le poisson ; N'admet pas. — X. Ouvrent la bouche mais coupent la parole.

Verticalement

1. Généralement sucrée, parfois amère. — 2. Fait gonfler ; En coupable. — 3. Géné ; Jadis candidat. — 4. Marche, plutôt ; Hein, quand c'est correctement écrit. — 5. Pour tous les jours ; Note. — 6. Caillou ; Préposition. — 7. Grossiers personnages. — 8. Appris ; Porte la chlorophylle. — 9. Une terrasse lui convient ; En mettre ; Pronom de bas en haut. — 10. Volontiers sous terre. — 11. Demi-frontière ; Fille de la reine. — 12. Appartement de fonction ; Délai. — Est-ce parce qu'elle sont au bout qu'elles sont à bout ?



SOLUTION DU Nº 75

Horizontalement

I. Aubervilliers. — II. Précatre ; Ndeu. — III. Psaume ; A fleur. — IV. Rut ; Alarmante. — V. Olivier ; Iles. — VI. Petit ; Ri ; Sert. — VII. Ut ; Cobras. — VIII. Indécise ; MM. — IX. Eue ; Querellée. — X. Resserrements.

Verticalement

1. Approprier. — 2. Ursule ; Nue. — 3. Béatitudes. 4. Ecu ; Vite. — 5. Ramatt ; Cqe. — 6. Viele ; Ciur. — 7. Ir ; Arroser. — 8. Lear ; Ibère. — 9. FMI ; EM. — 10. Inlassable. — 11. Edentés ; Ln. — 12. Reuter ; Met. — 13. Surestimés.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

Nº 76

Horizontalement

1. ABHIOSTU. — 2. ADINORST (+ 2). — 3. CEHORSZ. — 4. AEIPRSU (+ 3). — 5. ABEILMU (+ 1). — 6. EIILLST. — 7. AADEGIU. — 8. DEEEGLN. — 9. ACEEHPR (+ 3). — 10. EEOPSSU (+ 3). — 11. AAEPRST (+ 6). — 12. AEIMNSTU (+ 2). — 13. AAEISST (+ 1). — 14. ABCHORT (+ 1). — 15. CDEIORV (+ 1). — 16. ADEHNRY.

Verticalement

17. CEHIOPS (+ 1). — 18. ADEINPR (+ 3). — 19. AACCLTU. — 20. EEEHLLNS. — 21. EEIRSTU (+ 2). — 22. ACENOTV. — 23. EEIMNOZ. — 24. AEORSSTU (+ 5). — 25. AACELSU (+ 1). — 26. AEIMNOPT. — 27. AEGGIORT (+ 1). — 28. ACEMNRUU. — 29. AEEEPRTU.

* Jeu déposé.

SOLUTION DU Nº 75

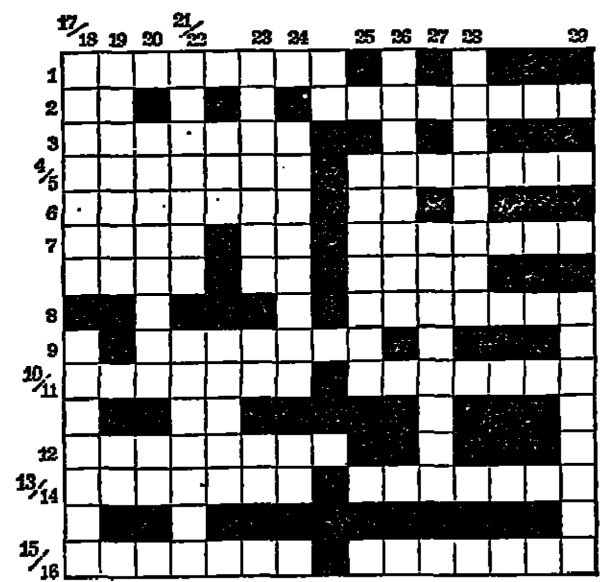
Horizontalement

1. MAMMOUTH. — 2. CLABAUD. — 3. SERPOLET (PETROLES, PROTELES). — 4. DRAWBACKS. — 5. ALLIACEE. — 6. UVEITES. — 7. RACOONS. — 8. ABOYONS. — 9. ILLYRIEN. — 10. VEINULES. — 11. ASINIEN. — 12 ETHMOIDE. — 13. TEQUILAS (QUALITES). — 14. ENOSTOSE.

Verticalement

15. MUSTANG. — 16. VALENTIN (LEVANTIN, NIVELANT). — 17. MERZLOTA. — 18. DYNAMOS. — 19. OPOPANAX. — 20. TIEDEUR (EDITEUR, ERUDITE, ETUDIER, REDUITE). — 21. TREVIRONS (VITRERONS). — 22. WHIPCORDS. — 23. ONIRIQUE (IRONIQUE). — 24. BRASEROS (BROSSERA, RESORBAS). — 25. ODYSSEE. — 26. CYANOSE.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



Le Monde

culture

CINÉMA

« Le Mariage de Maria Braun »

(Suite de la première page.)

Cependant, c'est toujours à Hermann quelle pense. Hermann auquel elle rend régulièrement visite dans sa prison et qu'elle tient au courant de son irrésistible ascension.

Volonté de puissance, fidélité (à dire vrai plus intellectuelle que sentimentale) à un homme, sensualité, ambiguïté : superbement interprétée par Hanna Schygulla, Maria est une femme qu'on n'oublie pas. L'habileté de Fassbinder est d'avoir fait de cette figure symbolique une véritable héroïne. Les rapports de Maria avec sa mère, avec une amie d'enfance, avec ses amants, sont d'une parfaite justesse de ton. Et sa métamorphose physique et morale, cette dureté et ce cynisme qui s'emparaient d'elle quand elle croit proche l'heure du triomphe ne la rendent que plus fascinante.

A ce moment du film, qu'est devenue Maria, qu'est devenue l'Allemagne ? En quelques images dérisoires et cruelles, Fassbinder répond à la question : une créature vêtue de toilettes tapageuses, mais qui a perdu son âme ; une « gagneuse » à qui sa fortune a tourné la tête (« Je vis dans un pays qui s'appelle la folie ») et que la catastrophe menace. Libéré de son amant, plus riche qu'elle n'a jamais rêvé de l'être, et dans les bras de son Hermann enfin retrouvé, Maria peut être fière de sa réussite. Et elle l'est en effet... Mais, tandis qu'un speaker célèbre à la radio la gloire de l'Allemagne, elle commet une stupide imprudence... En Allemagne, comme ailleurs, conclut Fassbinder, tout peut finir par une grande explosion.

Ce film témoigne d'une maturité nouvelle dans l'œuvre du cinéaste. Finis les exercices de styles et les récits enlevés à la diable. Fassbinder reste fidèle à son penchant pour le baroque, les atmosphères pesantes, les éclairages contrastes, à ce qu'on pourrait appeler son expressionnisme munichois. Mais il a renoncé au maniérisme, à la virtuosité gratuite, qui caractérisaient « Despair » ou « le Roti de Satan ». Mélodrame à double fond, solidement mis en scène, « le Mariage de Maria Braun » est, sans doute, à ce jour, le meilleur film de l'auteur.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

La fin des Rencontres d'Annecy

Les prochaines Rencontres internationales du cinéma d'animation (RICA) sont annulées, faute de crédits. Elles auraient dû avoir lieu à Annecy dans les premiers jours du printemps 1980 comme chaque année paire, en alternance avec les JICA (Journées internationales du cinéma d'animation) avec lesquelles il ne faut pas les confondre.

Si les JICA ont plus de vingt ans d'existence et les moyens de vivre avec l'aide de subventions nationales, les RICA, elles, n'existaient que depuis 1974 — créées à l'initiative de responsables du ciné-club d'Annecy — et vivaient jusque-là de peu : d'une petite subvention de la municipalité (10 000 F), de recettes des entrées, de fonds du ciné-club surtout et du propre argent des animateurs. Pour cette année, rien de tout cela ne suffit. Le ciné-club et les animateurs ne peuvent plus assumer le manque à combler, quelque chose comme 50 000 F. La municipalité *ne veut pas* augmenter sa subvention au-delà de 13 000 F.

Contrairement aux JICA, qui tous les ans présentent des films nouveaux en compétition, les RICA étaient un festival de rétrospective de films de pionniers de l'animation et de la recherche, inédits, et d'images des auteurs vivants. On a pu y voir notamment des films extraits des années 20, l'œuvre d'Emile Cohl, des frères Fleischer, d'Alexieïeff, de Lenica, de Dunning... Elles étaient aussi l'occasion pour de jeunes cinéastes de montrer leur travail sans passer par une sélection. Bref, elles complétaient les JICA et renforçaient le projet de faire d'Annecy la capitale incontestée du cinéma d'animation avec, en plus des Journées, cette idée, semble-t-il abandonnée, d'y installer un musée comme il n'y en a nulle part ailleurs en Europe de l'Ouest. Un musée qui pourrait abriter archives, dessins, maquettes, objets, marionnettes... tout ce qui se fabrique patiemment pour réaliser le *cinéma*, image par image, et aider à sa connaissance. — G. B.

« ANIKI BOBO », de Manuel de Oliveira

Le rire des enfants

Aniki bobo *ne va pas rester longtemps à Paris et ne passe que trois jours par semaine. Mais par chance, il est programmé le samedi et le dimanche ; il n'y aura ainsi aucune excuse pour les parents qui n'auront pas emmené leurs enfants, ce week-end, soit à l'Action-République, soit aux Grands-Augustins, les deux salles qui présentent actuellement la rétrospective des œuvres du cinéaste portugais Manuel de Oliveira. On n'a pas beaucoup de films à proposer aux moins de onze ans, et* Aniki bobo, *c'est formidable.*

« Aniki bobo », cela ne veut rien dire, mais quand on est de la bande d'Eduardinho, chaque jeu, chaque aventure est ponctuée de ces deux mots magiques.

La bande d'Eduardinho va à l'école. Le bon élève, celui qui a des lunettes, le chouchou, n'en fait évidemment pas partie. Pour ça, il faut être capable de rêver en classe, de jouer aux gendarmes et aux voleurs dans les rues la nuit, d'être insolent avec le marchand de bonbons.

Eduardinho est un dur, et un play-boy. En tant que capitaine de l'équipe, c'est lui qui courtisera la jolie Teresinha. Mais Carlitos, l'ange, blond, sensible, aime aussi Teresinha, et bravera des dangers inouïs pour la conquérir. Il ira même jusqu'à voler la poupée de ses rêves. Le petit Pompeu a bien cassé sa tirelire par passion pour Carlitos, mais il n'a pas eu assez d'argent.

Dans Aniki bobo, *on voit très peu d'adultes : des figurants, la mère de Carlitos (brèves apparitions), l'instituteur (idem), et puis les deux vrais représentants de l'autorité : le policier qui obsède les enfants et dont ils ont une frousse bleue, et le marchand de bonbons, celui qui détient les trésors et les garde bien. Si les enfants le taquinent, et craignent le gendarme, ce ne sont cependant pas des chenapans. Le vol et la haine sont toujours punis : c'est ce qu'ils vivent.*

Le bonheur, le rire, la grâce, la liberté, sont l'apanage des enfants dans Aniki bobo. *Il y a parfois des scènes si drôles et si poétiques qu'elles rappellent Chaplin. On pense aussi au néo-réalisme italien. Mais le film a été fait avant. Il a été réalisé en 1942.*

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

« TRÈS INSUFFISANT », de Hervé Bérard

Portraits d'adolescentes

Ce premier film d'un jeune homme de vingt ans est un triptyque de la jeunesse moderne. trois portraits d'adolescentes dans leur environnement socio-familial. Claire, élève de terminale, néglige ses études parce qu'elle a des difficultés avec son professeur de philosophie ; Laurence boude ses parents qui l'agacent et s'enferme dans sa chambre, où elle ne fait rien ; Isabelle, qui veut travailler sans être « exploitée », habite dans un foyer de banlieue, flâne avec des loubards, et a une liaison éphémère avec un jeune bourgeois qui, lui, prend ses examens au sérieux.

C'est tout, mais c'est beaucoup, car Hervé Bérard, en s'attachant à des comportements, a saisi ce que ne veulent pas voir ou reconnaître des cinéastes adultes qui ont acquis une bonne réputation commerciale en filmant la jeunesse avec démagogie : une certaine démission volontaire de celle-ci devant les études, le refus d'affronter la vie réelle. Marqué par son expérience personnelle du lycée, Hervée Bérard n'épargne certes pas (les scènes du début) le système des études secondaires et le corps enseignant avec ses faiblesses, ses contradictions. Mais il ne les rend pas seuls responsables, non plus que les parents, du laisser-aller des garçons et des filles arrivant à la majorité.

Sans ignorer les maux d'une société bloquée, il se montre très critique envers les attitudes négatives de sa génération. Tourné avec des interprètes non professionnels qui ne « jouent » pas, n'improvisent pas, qui disent des dialogues écrits avec précision, dans un langage naturel, *Très insuffisant* se place délibérément, par la manière « objective » de filmer, dans la lignée de Maurice Pialat. C'est, en quelque sorte, un complément parisien à *Passe ton bac d'abord*, et la modestie des moyens n'a pas, pour autant, engendré des maladresses de mise en scène. Hervé Bérard a le regard cinématographique, un style bien affirmé et une vision du monde d'aujourd'hui qui refuse la passivité et la lassitude.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

THÉATRE

« HONTE A L'HUMANITÉ », à Gennevilliers

Mythologie-fiction

Avec des ballots de paille et un rideau rouge, sont posés les deux termes du spectacle de Jean-Paul Wenzel, Olivier Perier, Jean-Louis Hourdin : *Honte à l'humanité*. Deux éléments étrangers l'un à l'autre qui s'imbriquent et jouent ensemble comme bleu plus jaune font vert.

Le théâtre prime, c'est normal. Jean-Paul Wenzel, drapé dans le rideau, dit en alexandrins qu'au quatorzième siècle un manant, qui allait chercher des truffes avec son cochon, trouva les écrits d'un Homère imaginaire : en ce temps-là, hommes et animaux forniquant tranquillement donnèrent naissance à la race des Tchounes, humains affublés de queue en tire-bouchon.

A partir de cette mythologie-fiction, les trois auteurs-acteurs laissent aller leur fantaisie en zigzag, empruntent des chemins qu'ils abandonnent aussitôt. La seule continuité du parcours est donnée par la présence d'une grande truie nacrée, frétillante, qui trottine, le groin dans la paille, en bâfrant. Elle est là pour rappeler les origines. Car bientôt les Tchounes arrachent leur queue de cochon, se déguisent en représentants de notre espèce. Ils représentent et dénoncent en même temps les désarrois et les pesanteurs de la France profonde, semble-t-il.

L'ambiguïté vient de ce que les trois comédiens n'interprètent pas des personnages. Ils prennent en charge des histoires qui s'enchaînent sans logique et on ne discerne pas bien leur position. Chacun, l'un après l'autre, mène le jeu et l'infléchit vers son propre tempérament. Pour Olivier Perier, c'est l'émotion rèche, une alternance de candeur tendre, de souffrance inarticulée, animale. Chez Jean-Paul Wenzel, il y a de l'ironie retenue, l'élégance voyouse d'un aristo des pavés, il répond mal aux stéréotypes paysans. Quant à Jean-Louis Hourdin, avec ses grands gestes désordonnés, il paraît à l'étroit dans son corps, tribun des zincs qui se lance dans des discours brouillons.

L'intérêt va en zigzag comme le parcours. On a l'impression d'un matériau de travail à faire, plutôt que d'un produit fini. On est déconcerté, sollicité, mais souvent on patauge. Ce type de rapport avec le public n'est-il pas une impasse ? N'est-il pas un retour aux utopies de 68, à cette volonté de briser la séparation scène-salle ? Or il ne s'agit pas de la briser, mais d'en tenir compte, de la traverser peut-être. Le spectacle à plusieurs reprises y parvient dans ses séquences construites, qui sont belles et rudes. En particulier le finale, le mariage de Jean-Paul Wenzel en habit, avec la truie embarrassée d'un voile blanc, dans une atmosphère de noce de village, petits lampions, chansons grivoises, biture au mousseux, atroce dérision.

COLETTE GODARD.

« UNE DROLE DE VIE », de Brian Clark

Un sculpteur se brise la colonne vertébrale dans un accident de la route. Paralysé du cou à la plante des pieds, il devient une masse amorphe que les infirmières lessivent, retournent, essuient, alimentent, vidangent.

L'auteur britannique Brian Clark nous met devant les yeux, pendant toute une soirée, ce moribond passif, au centre d'une scène de théâtre (après en avoir fait une dramatique télévisée). Et comme cet accidenté a gardé intacts sa tête, ses yeux, sa voix, son cerveau, nous avons le spectacle de son corps inerte sous le drap et de son visage qui dépasse du drap et qui prononce des choses drôles. « *Oui, sujet grave, sujet terrible et angoissant, qui serait insoutenable si, grâce au talent de Brian Clark, la pièce ne baignait dans un climat d'humour, de tendresse, d'humanité, de gaieté presque euphorique par endroits* », écrit Eric Kahane, l'adaptateur français.

Ensuite la pièce, sans perdre sa « *gaieté presque euphorique* », va devenir sociale et philosophique, parce que la tête posée sur l'oreiller va réclamer le droit de faire cesser au plus tôt cette existence diminuée. Le film d'horreur devient alors un « En votre âme et conscience » avec débat entre avocats, médecins, magistrat.

Décor de Pace. Mise en scène de Michel Fagadau. José Maria Flotats interprète la tête parlante, entouré par douze actrices et acteurs qui savent leur métier, Viviane Elbaz, Jacques Castelot, Héléna Bossis, Pierre Vernier...

Que dire ?... *Une drôle de vie* provoque beaucoup de gêne. Le spectateur pense sans cesse aux hommes qui se trouvent dans cet état, sur de vrais lits d'hôpitaux. Pourquoi pas ? Mais avec cela il ne fallait pas faire rire, il ne fallait pas faire du Boulevard et de l'argent.

MICHEL COURNOT.

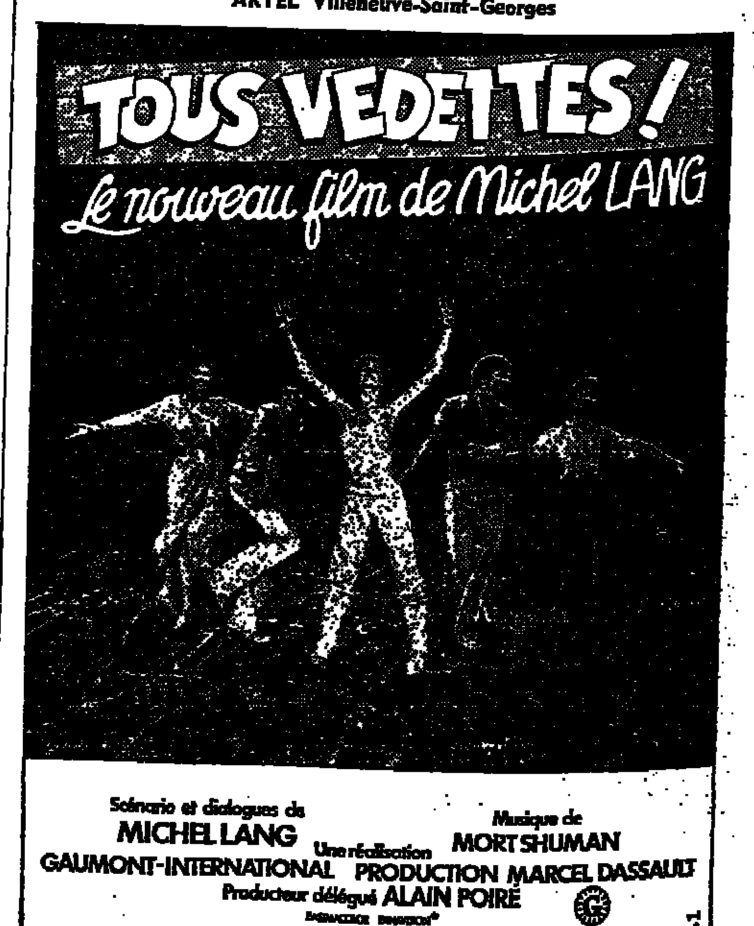
★ Théâtre Antoine, 20 h. 30.

PETITES NOUVELLES

■ **Le Concert Mayol, qui est fermé depuis plusieurs semaines, ouvre ses portes pour un soir le lundi 21 janvier. Sur l'initiative de la Fédération nationale des syndicats du spectacle y est organisé un gala de soutien pour amener le ministère de la culture et de la communication et la Ville de Paris à hâter leur décision en faveur de cet établissement, qui pourrait redevenir un vrai music-hall et abriter une école de variétés.**

■ **M. Jean-Albert Cartier, directeur du Grand Théâtre de Nancy et du Ballet-Théâtre de Nancy, va prochainement occuper les fonctions de conseiller administratif du Théâtre musical de Paris-Châtelet, parallèlement à ses actuelles responsabilités.**

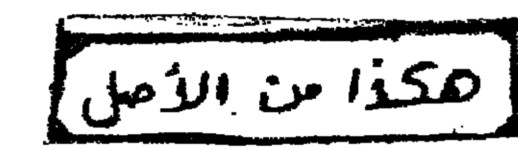












MUSIQUE

« SIEGFRIED » à l'Opéra du Rhin

Contes de fées

La tétralogie montée par le jeune metteur en scène Nicolas Joël grâce à une coproduction entre l'Opéra du Rhin et l'Opéra de Lyon (*le Monde* des 1er février et 5 juin 1979) marche bon train puisque Strasbourg avait la primeur lundi soir du troisième volet, *Siegfried*. Le charme demeure de cette réalisation bon enfant, inscrite dans un décor de rocaille baroque, de dimensions relativement restreintes, qui cependant ne réduit pas l'impact de la musique wagnérienne, même si le fondement mythique est un peu malmené.

C'est spécialement vrai de *Siegfried*, œuvre plus intimiste, familière, parfois proche des contes de fées, avec ses devinettes, ses dragons, son oiseau qui parle, et Nicolas Joël a particulièrement réussi les deux premiers actes qui étaient le point faible de la tétralogie de Chéreau (le prodigieux Mime de Hanz Zednik mis à part bien entendu). Le décorateur Piet Halmen a modéré sa fantaisie, très débridée dans *l'Or du Rhin*. Encore que la forge de Mime soit devenue une maisonnette assez lépreuse avec des couchettes de caserne superposées, un antique lavabo et un fauteuil fourbu dans lequel vient s'affaler l'ours épuisé par Siegfried. Il y a même un vieux vélo, qui d'ailleurs ne servira pas. Mais cette tanière correspond si bien au caractère maniaque, bricoleur et inefficace du forgeron, à la perpétuelle scène de ménage à la fois brutale et plaisante qu'il a avec son pupille, que la musique y tient à l'aise, sauf peut-être le grandiose chant de la forge.

Un Siegfried jeune et physiquement fort vraisemblable pour une fois (Pentti Perksalo) qui exerce ses premières forces sur un Mime à la voix excellente, joliment timbrée quand son rôle ne l'oblige pas à crier ou à gémir, aux gestes vifs et drôles comme ceux d'un enfant ou d'un lapin, charmant souffre-douleur dont on oublie un peu la noire perfidie (Paul Crook). Il anime avec une invention inépuisable toutes ces petites scènes minutieusement dessinées par Wagner et notamment celle des devinettes qui l'oppose à Wotan, le voyageur au grand chapeau, en longue cape de pèlerin de Saint-Jacques auquel Wolfang Probst prête une belle voix un peu faible et une allure débonnaire, déjà presque désabusé comme il le sera au dernier acte, tendant sa lance à Siegfried pour que celui-ci la brise.

Le décor du deuxième acte paraît d'abord étriqué et curieusement dépourvu d'arbres pour les murmures de la forêt. Mais le tronc foudroyé qui sert de repaire à Fafner comme un cratère communiquant avec le centre de la Terre revêt une certaine majesté et Nicolas Joël a fort bien réussi la scène de l'oiseau (avec la voix très lumineuse de Christine Barbaux), une marionnette à tige qui bat des ailes et volette autour du cratère, s'immobilise en un profil frémissant quand il parle à Siegfried. Retour inattendu à la machinerie et à l'imagerie traditionnelles qui tout à coup redonnent vie à cette scène ravissante où trop souvent Siegfried s'épuise à jouer tout seul. Mentionnons aussi le dragon fantastique dont les pattes sont bien près d'étouffer Siegfried et qui en mourant laisse apparaître le visage de ce Fafner à la belle voix caverneuse (Hans Tschammer). L'Alberich de Rudolf Constantin est excellent, surtout dans la scène avec son frère, tous deux suant la haine et tapant des pieds pour se faire peur.

Au dernier acte, scène très impressionnante et superbe entre Erda, vieille femme couleur de terre, au crâne hypertrophié, à la voix grave tout embrumée de songes métaphysiques (Naoko Ihara) et Wotan qui la secoue, la brutalise pour lui arracher ses secrets, mais finit par prendre dans ses bras celle qui fut la mère de Brünnehilde, et un geste très touchant. Puis l'on retrouve le rocher de la Walkyrie dormant sous un étonnant cénotaphe antique et c'est alors l'admirable scène finale, le réveil d'une Brünnehilde gracieuse, très jeune (Eszter Kovacs) à la voix radieuse, au timbre limpide et épanoui malgré quelques notes aiguës pas très justes et une étoffe parfois un peu courte. Elle forme un joli couple avec Pentti Perksalo, dont la voix monocorde a du mal à sortir de sa gangue et n'est pas assez glorieuse pour qu'il soit le Siegfried impatiemment attendu, malgré un bon phrasé et un jeu assez juvénile.

Sans doute cette dernière scène ne se hausse-t-elle pas au niveau mythique, à cette glorification transcendante de l'amour humain qu'atteint la prodigieuse musique wagnérienne, et Nicolas Joël a-t-il quelque mal à changer de registre. Mais cela est dû probablement davantage à la direction d'Ulrich Weder, d'autre part efficace, parlante, illustrant parfaitement la logique du discours mais qui manque vraiment d'ampleur et de grandeur malgré la qualité de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

★ Prochaines représentations les 20 et 23 février au palais de la musique de Strasbourg.

SI OFFENBACH REVENAIT...

*Offenbach au café-théâtre ? L'auteur d'*Orphée aux enfers *n'y aurait sans doute pas cru, mais, à y regarder de près, sa musique, avec son côté bâclé et le charme qui en résulte, regarde davantage du côté du café-concert que de l'opéra comique traditionnel. Nul doute que, quoique centenaire cette année, s'il décidait de revenir, il trait retrouver sa « Bagatelle » au Point-et-Virgule ; comme le spectacle n'est pas long, cela lui permettrait d'aller dîner ensuite, et de flâner un peu dans le Marais.*

Le livret de Bagatelle, *ne se résume pas sans dévoiler les ressorts plus symboliques que réels, mais qui maintiennent un semblant d'intrigue jusqu'au dénouement. Il y est question d'une chanteuse légère (Bagatelle) interrompue dans son tour de chant, de sa femme de chambre qui reçoit son amoureux « chez Madame » — et celui-ci, surpris, va errer pendant toute la pièce à la recherche d'une issue providentielle... Enfin, il y a un soupirant niais qui tente sa chance, et manque de passer par la fenêtre.*

C'est assez pour fournir la matière d'amusants dialogues et d'une partition charmante : tout cela est tendre, vif et bien troussé, on remarque même une qualité d'écriture à laquelle Offenbach ne nous a pas toujours habitués, mais cela tient peut-être aussi au fait que les interprètes, comédiens plus que chanteurs (mais, il faut le préciser, avec une voix tout à fait suffisante), disent le texte en musique au lieu de placer tant bien que mal des mots sous les notes. La mise en scène de Jacques Charby, tout à fait classique, est beaucoup plus vive que ce dont se contentent généralement les amateurs d'opérettes, surtout elle n'est jamais de mauvais goût ; les décors et les costumes, enfin, n'ont pas traîné non plus dans un théâtre lyrique.

A défaut d'orchestre, l'accompagnement au piano fait parfaitement l'affaire : la salle n'est pas grande, et un bon pianiste (quoiqu'il soit souvent un peu « raide ») vaut mieux qu'un petit ensemble tirant à hue et à dia, comme cela se voit souvent.

La consommation - entrée coûte 30 F, cela semblera un peu cher pour du thé servi dans un gobelet, mais pour un vrai spectacle sans prétention comme on n'en voit pas si souvent, c'est encore assez raisonnable.

GÉRARD CONDÉ.

★ Le Point-et-Virgule, 7, rue Sainte - Croix-de-la-Bretonnerie, Paris-4e (tél. : 278-27-03). Tous les soirs à 20 h. 30, sauf dimanche-lundi.

Reprise de « Cosi fan tutte » à l'Opéra

Une fois de plus, devant la reprise de Cosi fan tutte *à l'Opéra, le sentiment d'une œuvre si parfaite et si secrète que les représentations réussies en sont rarissimes, nous accable. Implacable Mozart ! Et la mise en scène géométrique, rigoureuse, pleine d'idées profondes ou charmantes, mais très acérée, de Jean-Pierre Ponnelle ajoute à l'impossibilité : il faudrait qu'elle jaillisse avec la spontanéité de la vie, ce qui tient du miracle qui, on le sait, n'arrive qu'une fois.*

La déception vient aujourd'hui de l'orchestre et du chef, Jesus Lopez-Cobos, une des « révélations » lyriques cependant de ces dernières années ; on ne s'explique pas cette exécution lente, appliquée, sans entrain ni même intensité dramatique (au retour des officiers), le plus souvent dépourvue d'efflorescence mélodique, sinon peut-être lors de la sérénade. La distribution est honorable : Helena Doese, jolie Fiordiligi au visage de biche, est peut-être trop préoccupée par les difficultés techniques pour laisser s'épanouir l'émotion, et la voix d'une couleur un peu mate manque encore de maturité. Jane Berbié reste égale à elle-même dans Dorabella, avec des gestes parfois stéréotypés, et Norma Burrowes a emprunté l'impayable costume de Despina sans retrouver l'abattage et l'autorité de Stratas, sans non plus laisser fuser les généreuses et ironiques roulades qu'on devine par instants dans sa gorge.

Aux côtés des « titulaires », Gabriel Bacquier et Tom Krauss, David Randall fait d'excellents débuts : belle voix à l'italienne, irisée de couleurs diverses selon les registres, le seul peut-être qui témoigne d'humanité. Notons que rarement les changements de décors ont été aussi bruyants, tandis que devant le rideau se poursuivaient récitatifs et airs.

J. L.

★ Prochaines représentations les 19, 22, 25, 29 janvier, 1er et 6 février.

SPECTACLES

théâtres

Nouveaux spectacles

Bouffes - du - Nord (239-34-50), 20 h. 30 : Macbeth.
Centre culturel de Belgique (271-26-16), 20 h. 45 : Hamlet Machine.
Cité internationale (589-67-57), la Resserre, 20 h. 30 : Thyeste.
Maison des Amandiers (797-19-59), 20 h. 45 : l'Oiseau-Tonnerre.
Présent (203-02-55), amphi, 20 h. 30 : le Motif.
TAI-Théâtre d'Essai (274-11-51), 20 h. 45 : Artaud roi ; le Journal d'un fou.
Gennevilliers, Théâtre (793-26-30), 20 h. 45 : Honte à l'humanité.

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. : Récital Edita Gruberova.
Salle Favart (296-12-20), 20 h. : Erwartung ; le Château de Barbe-Bleue.
Comédie - Française (296 - 10 - 20), 20 h. 30 : Simul et singulis.
T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Pezza contre Tchorba.
Petit T. E. P. (797-96-06), 20 h. 30 : Intimité.
Centre Pompidou (278-79-95), 20 h. 30 : Drôles de gens ; Débat sur le patrimoine.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h. 30 : Hommage à Maurice Clavel (l'Ile des chèvres).
Théâtre de la Ville (274-11-24), 18 h. 30 : Mercedes Sosa ; 20 h. 30 : Ensemble intercontemporain, dir. C. Abbado (Webern, Berio).

Les autres salles

Aire libre (322-70-78), 20 h. 30 : Poivre de Cayenne ; la Fleur à la bouche.
Antoine (208-77-71), 20 h. 30 : Une drôle de vie.
Artistic - Athévains (379 - 06 - 18), 20 h. 30 . Jacques Thibault.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : l'Ours ; Ardèle ou la marguerite.
Atelier (606-49-24), 21 h. : Audience ; Vernissage.
Athénée (742-67-27), 21 h. : la Fraîcheur de l'aube.
Bouffes - Parisiens (296 - 60 - 24), 20 h. 45 : Silence, on aime.
Cartoucherie, Théâtre du Soleil (374-24-08), 20 h. : Méphisto. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), 20 h. 30 : Coup de poing sur la pointe du couteau.
Centre d'art celtique (254-97-62), 20 h. 30 : Barzaz Breiz.
Cité internationale (589-67-57), Galerie, 20 h. 30 : le Songe d'une nuit d'été. — Grand Théâtre, 20 h. 30 : Le Parre sifflera trois fois.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : la Cuisine des anges.
Dunois (584-72-00), 18 h. 30 : les Ikons et les Miliques.
Edouard-VII (742-57-49), 21 h. : le Piège.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 30 : l'Ile-Prison ; 22 h. 30 : Apartheid.
Fontaine (874-82-34), 21 h. : les Trois Jeanne.
Forum des Farfadets (585-80-67), 20 h. 30 : Dérive.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 21 h. : Ici, dérisoire.
Gymnase (246-79-79), 20 h. 30 : l'Atelier.
Huchette (326-38-99), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino (322-28-92), 21 h. : la Malade par amour.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : Un roi qu'a des malheurs.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 19 h. : En compagnie d'A. Artaud ; 20 h. 30 : Stratégie pour deux jambons ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Un certain Plume. 20 h. 15 : Albert ; 21 h. 30 : Dog's Dinner.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 30 : Tovaritch.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : les Frères ennemis.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière (742-95-22), 20 h. 30 : Coup de chapeau.
Montparnasse (320-89-90), 20 h. 30 : On a feulé chez M. Sloop ; 22 h. : L'empereur s'appelle Dromadaire.
Musée des monuments français (727-35-74), 20 h. 30 : Une fille à brûler.
Nouveautés (770-52-76), 21 h. : Un clochard dans mon jardin.
Oblique (355-02-94), 20 h. 30 : les Miroirs d'Ostende.
Œuvre (874-42-52), 20 h. 45 : Un habit pour l'hiver.

Vendredi 18 janvier

Orsay (548-38-53), 20 h. 30 : Elle est là.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 45 : Danton et Robespierre.
Palais des glaces, 20 h. 45 : Lionel Rocheman.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 30 : Joyeuses Pâques.
Péniche (205-40-39), 20 h. 30 : Bécassouille.
Plaisance (320-00-05), 20 h. 30 : le Bleu du ciel.
Potinière (261-44-16), 20 h. 30 : le Volcan de la rue Arbat.
Studio des Champs - Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : Les orties, ça s'arrache mieux quand c'est mouillé.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : les Amours de Don Perlimplim.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Bébé de M. Laurent ; 22 h. 30 : Qui n'a pas son minotaure ?
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Arlequin, défenseur du beau sexe.
Théâtre de l'Union (851-25-20), 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Théâtre 347 (526-29-08), 21 h. : la Poube.
Théâtre de la Villa (542-79-56), 20 h. 30 : la Cagnotte.
Variétés (233-09-92), 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 19 h. 45 : le Bel Indifférent ; le Menteur ; 21 h. : Pinter and Co. ; 22 h. 15 : la Revanche de Nana.
Blancs-Manteaux (887-16-76), 20 h. 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h. 30 : Joue-moi un air de tapioca ; 22 h. 20 : Cause à mon c..., ma télé est malade ; 23 h. 15 : Triboulet.
Caf' Conc' (572-71-15), 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 30 : S. Raton, J.-J. Sicurani ; 23 h. : Segelstein.
Café d'Edgar (322-11-02), I, 20 h 30 : Charlotte ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle ; 22 h. 30 : Popeck.
Cafessalon (278-46-42), 21 h. 30 : J. Charby.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h. 30 : L'avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du nord.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Silence de la mer.
Cour des Miracles (548-85-60), 19 h. : Célébration ; 20 h. 30 : Claire ; 21 h. 30 : Confetti en tranches ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.
L'Ecume (542-71-16), 22 h. : Claudius Pupuce.
Le Fanal (233-91-17), 19 h. 45 : F. Brunold ; 21 h. 15 : le Président.
La Grange - au - Soleil (727-43-41), 21 h. : Pinatel.
Mirandière (229-11-13), 19 h. 30 : le Grand Ecart ; 20 h 45 : le Nouveau Locataire ; 22 h. 15 : Flick et Drac.

Petit Casino (278-36-50), I, 21 h. : Racontez - moi votre enfance ; 22 h. 15 : R. Obaldia. — II, 20 h. 30 : Abadi-don ; 22 h. 30 : R. Marino.
Le Point-Virgule (278-67-03), 20 h. 30 : Offenbach, Bagatelle ; 21 h. 30 : J. Danno ; 22 h. 30 : Les Pieds-Nickelés sont épatants.
Sélénite (354-53-14), I, 20 h. 30 : P. Prévost ; 22 h. : Bravo and Son. — II, 21 h. : les Amitiés particulières de Verlaine et Rimbaud.
Soupap (278-57-54), 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : la Plus Forte ; le Défunt.
La Tanière (337-74-39), 20 h. 45 : Mélusine.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h. 20 : Y. Dautin ; 21 h. 30 : les Jumelles.
Théâtre des Quatre - Cents - Coups (329-39-69), 20 h. 30 : D. Kaminka ; 21 h. 30 : Magnifique, magnifique ; 22 h. 30 : On vous écrira.
La Vieille-Grille (707-60-93), 21 h. : la Tournée ; 23 h. : R. Godard, Marguerite, P. Barrault.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h. 45 : Jacques Villeret.
Comédie des Champs - Elysées (359-37-03), 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Forum des Halles (297-53-47), 18 h. 30 : Antoine Tome ; 20 h. 30 : Armande Altai.
Gaîté - Montparnasse (322 - 16 - 18), 20 h. 30 : Jean-Roger Caussimon ;
Interclub 17 (227-68-81), 20 h. 30 : P. Garnier.
Marigny (256-04-41), 21 h. : Thierry Le Luron.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Henri Tachan et J.-C. Montells.
Palais des sports (828-40-90), 20 h. 30 : Dalida.
Porte-Saint-Martin (607-37-53), 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 45 : Les babouches font du rock mou.
Théâtre Marie - Stuart (508-17-80), 18 h. 30 : Contraste.

Les comédies musicales

Mogador (285-28-80), 20 h. 30 : l'Auberge du Cheval-Blanc.
Renaissance (208-18-50), 20 h. 45 : la Perle des Antilles.

Les concerts

Salle Gaveau, 21 h. : Orchestre de chambre P. Kuentz (Bach).
Salle Cortot, 20 h. 45 : M.-C. Porta, soprano ; G. Lutz, piano (Debussy, Duparc, Fauré, Poulenc).
Théâtre des Champs - Elysées, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. et sol. D. Barenboïm (Mozart, Brahms).
Lucernaire, 21 h. : Quatuor Daniel Raquillet (musique contemporaine).
Centre culturel suédois, 20 h. 30 : Groupe des Sept (Cherubini).
Ranelagh, 20 h. 30 : Journée J.-E. Marie.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot (704-24-24), 16 h., Le théâtre de boulevard au cinéma : Mademoiselle Josette, ma femme, d'A. Berthomieu ; 18 h., *Cinéma italien* : les Volets clos, de L. Comencini ; 20 h., Cinéma italien : Seduite et abandonnée, de P. Germi ; 22 h., Les images de la folie : Vol au-dessus d'un nid de coucou, de M. Forman.

Beaubourg (278-35-57), 15 h. et 19 h., Cinéma russe et soviétique (15 h. : le Garçon de restaurant, de J. Protozanov ; 19 h. : le Vent, d'A. Alov et V. Naoumov) ; 17 h., Cinéma iranien : l'Averse, de B. Beyzae ; 21 h. : Sept jours en Perse (deuxième épisode), de J.-M. Leuven (en sa présence).

Les exclusivités

ALLIEN (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

ALORS, HEUREUX ? (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)

AMOUR EN PERDITION (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Hautefeuille, 6e (633-79-38); France-Elysées, 8e (723-71-11). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69)

AIRPORT 80 CONCORDE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) : Français, 9e (770-33-88) ; Miramar, 14e (320-89-52)

AURELIA STEINER (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H sp

LA BANDE DES QUATRE (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Bienver. Montparnasse, 15e (544-25-02) : Magic-Convention, 15e (828-20-64)

LES BRONZÉS FONT DU SKI (Fr.): Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).

BUFFET FROID (Fr) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-*Montparnasse*, 14e (329-90-10) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot 17e (758-24-24).

C'EST ENCORE LOIN L'AMÉRIQUE? (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er *(297-49-70) ; Capri, 2e (508-11-69)* ; Berlitz, 2e (742-60-33); Quintette, 5e (354-35-40) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96): *Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).*

LE CHEMIN PERDU (Fr.) : Forum des Halles, 1er (297-53-74), Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

CLAIR DE FEMME (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

CORPS A CŒUR (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

COURAGE, FUYONS (Fr.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45)

CUL ET CHEMISE (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : ABC, 2e (236-55-54), Berlitz, 2e (742-60-33), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74)

LA DEROBADE (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

DON GIOVANNI (Fr., v. ital.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Impérial, 2e (742-72-52), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36), La Pagode, 7e (705-12-15), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Athéna, 12e (343-07-48).

LA FEMME D'EN FACE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LA FEMME FLIC (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain Village, 5e (633-87-59), Concorde, 8e (359-92-84), Madeleine, 8e (742-03-13), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Wepler, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

FIN D'AUTOMNE (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LE GAGNANT (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) (*) : Studio Cujas, 5e (354-89-22) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) (*) : Cluny-Palace, 5e (354-20-12) : Normandie, *8e (359-41-18) : Caméo,* 9e (246-66-44).

LA GUEULE DE L'AUTRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; *Clichy-Pathé*, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

HAINE (Fr.) (**) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Vendôme, 2e (742-97-52) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; *Quartier Latin,* 5e (326-84-65) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

HAIR (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

I... COMME ICARE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; *Montparnasse-Pathé,* 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) : Cambronne, 15e (734-42-96) : Mayfair, 16e (525-27-06) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24); Wepler, 18e (387-50-70).

LES JOYEUSES COLONIES DE VACANCES (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LAURA, LES OMBRES DE L'ÉTÉ (Fr.) (**) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

LES LARMES TATOUÉES (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99) H. sp.

LA LEGION SAUTE SUR KOLWEZI (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LINUS (Suéd.) (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19)

LA LUNA (It.) (**) (v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47)

MAMAN A CENT ANS (Esp.) (v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; *Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).*

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; (v.o et v.f.) Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e *(606-34-25)*

METEOR (A., v.o) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) : Mistral, 14e (539-52-43) ; *Miramar, 14e (320-89-52)* ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75)

MOLIERE (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) (en matinée).

MOONRAKER (A., v.f.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

NORTHERN LIGHTS (A., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

NOUS ÉTIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Le Seine, 5e (325-95-99), h. sp.

LE PIEGE A CONS (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES PETITES FUGUES (Suis.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE PULL-OVER ROUGE (Fr.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10)

QU'IL EST JOLI GARÇON, L'ASSASSIN DE PAPA (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99)

RENCONTRES AVEC DES HOMMES *REMARQUABLES* (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

RATATAPLAN (It., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37) : Ermitage, 8e (359-15-71).

REGGAE SUNSPLASH (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e *(354-50-91)* ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

RIEN NE VA PLUS (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)

SANS ANESTHESIE (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

SARTRE PAR LUI-MÊME (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), J., S., Mar.

LE SECRET DE LA BANQUISE (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

SIBERIADE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25)

SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), Mer., V., D., L.

LE TAMBOUR (All. v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (561-10-60). — V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76) ; Espace-Gaîté, 14e (320-99-34)

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic, 14e (542-67-42).

TESS (Fr.-Brit., vers. ang.) : Hautefeuille, *6e (633-79-38)* ; Marignan, 8e (359-92-82); Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Broadway, 16e (527-41-16) — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

UN COUPLE PARFAIT (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79)

LE VOYAGE EN DOUCE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40); Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont-Convention, *15e (828-42-27)* ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LES CONTREBANDIERS DU MOONFLEET (A., v.f.) : Denfert, 14e *(354-00-11).*

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) Mer., V., D., Mar

LE CRIME DE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o) : Palace Croix-Nivert, 15e *(374-95-04).*

CYCLONE A LA JAMAIQUE (A., v.o) : Denfert, 14e (354-00-11)

LE DERNIER ROUND (A) : Marais, 4e (278-47-86) ; Panthéon, 5e (354-15-04).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

DUELLISTES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

LES ENCHAINÉES (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic, 14e *(542-67-42)* ; *Parnassiens*, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Madeleine, 8e (742-03-13) ; Nation, 12e (343-04-67).

FANTASIA (A., v.f.) : Lumière, 9e *(246-49-07).*

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60)

LE GENOU DE CLAIRE (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

IF (Ang., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04)

L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56)

LE JOUR SE LÈVE (Fr.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07)

LADY SINGS THE BLUES (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34)

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Rex, 2e *(236-83-93)* ; *Bretagne,* 6e (222-57-97) : Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) : Tourelles, 20e (636-51-98).

LE LOCATAIRE (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LUCKY STARS (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78)

LUDWIG, REQUIEM POUR UN ROI VIERGE (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) sf. L.

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)

MA NUIT CHEZ MAUD (Fr) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46)

MON ONCLE (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44)

MONTY PYTHON, SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12)

ORANGE MECANIQUE (A.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55)

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

PATTI SMITH AND THE DOORS (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34)

LE PARRAIN No 2 (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

SPECIAL PREMIERE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66)

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77)

LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)

LES VALSEUSES (Fr.) (**) ; Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LE VENT DE LA PLAINE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50)

VIOLETTE NOZIERE (Fr.) : André-Bazin, 13e (337-74-39)

WEEK-END (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e *(337-47-57)*

Les films nouveaux

BASTIEN BASTIENNE, film français de Michel Andrieu : *Impérial, 2e (742-72-52). Quintette*, 5e (354-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE SOLEIL EN FACE, film français de Pierre Kast : U G C *Opéra*, 2e (261-50-32), U.G.C Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23), Parnassiens, 14e (329-83-11).

TRES INSUFFISANT, film français de Hervé Bérard : Marais, 4e (278-47-86), la Clef, 5e (337-90-90), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

MAMITO, film français de Christian Lara : Palais des Arts, 3e (272-62-98), la Clef, 5e (337-90-90), Espace-Gaîté, 14e (320-99-34), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26)

GENESE D'UN REPAS, film français de Luc Moullet : Forum des Halles, 1er (297-53-74), la Clef, 5e (337-90-90)

TOUS VEDETTES, film français de Michel Lang : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70), Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Germain-Studio, 5e (354-42-72), Paris, 8e (359-53-99), Balzac, 8e (561-10-60), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (651-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

HEUREUX COMME UN BÉBÉ DANS L'EAU, film français de Marc Henri et Alexandre Wajnberg : la Clef, 5e (337-90-90)

RETROSPECTIVE M. DE OLIVEIRA (voir les festivals).

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN, film allemand de Rainer Werner Fassbinder. (v.o.) : U.G.C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e *(261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44)* ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e *(579-33-00).*

LE REGNE DE NAPLES, film allemand de Werner Schroeter (v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : Pagode, 7e (705-12-15)

***LE MAGICIEN DE LUBLIN**, film* américain de Menahem Golan. (v.o.) : J.-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (296-*80-40) ; Paramount-Bastille,* 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

TETES VIDES CHERCHENT COFFRE PLEIN, film américain de William Friedkin (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Paramount-City, 8e (225-45-76), (v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31), Max-Linder, 9e (770-40-04), U.G.C Gare de Lyon, 12e (343-01-59). Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25)

LIES PAR LE SANG, film américain de Terence Young : (v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54), *U G.C. Opéra,* 2e (261-50-32), Rotonde, 6e (633-08-22), Maxéville, 9e (770-72-86), U G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, *15e (828-20-64), Napoléon, 17e* (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33)

Les festivals

FRED ASTAIRE (v. o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Top Hat.

RETROSPECTIVE MANUEL DE OLIVEIRA (v. o.), Action-République, 11e (805-51-33) : Amour de perdition. — Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : le Passé et le Présent.

MARX BROTHERS (v. o.) : Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.

LES STARS D'HOLLYWOOD (Errol Flynn (v. o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Gentleman Jim.

CALIBRE 38 (v. o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Passage to Marseille.

HITCHCOCK (v. o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : le Coup de grâce.

ALBERT LAMORISSE, *Palace Croix-Nivert*, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge ; Crin-Blanc.

WIM WENDERS (v. o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : Alice *dans les villes.*

Les grandes reprises

AMARCORD (It., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04)

ANNE ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6 (633-10-82)

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-61-34) H.Sp

LES AVENTURES DE ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93) H. Sp.

BAMBI (A., v.f.) : *Grand-Pavois, 15e* (554-46-85)

BARBE NOIRE (A., v.o.) : Denfert, 14e (354-00-11).

LA BETE (Fr.) (**) : Boul'Mich, 5e (354-48-29).

BLUE COLLAR (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

CAP HORN (Fr.) : Styx, 5e (633-08-40) en soirée.

CARL MAY (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) L.

CLEOPATRE (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

SPORTS

AUTOMOBILISME

La neige sur le Rallye de Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Vals-les-Bains (Ardèche). — Il a neigé depuis quelques jours sur l'Ardèche. Les routes que vont emprunter les concurrents du Rallye de Monte-Carlo (19-25 janvier) sont blanches, comme la campagne, comme les toits des villages. Sur les chaussées glissantes où l'on s'aventure en général avec prudence, quelques voitures passent en trombe. De toute évidence, leurs conducteurs s'amusent de la neige et de ses pièges. Rien d'étonnant : l'Ardèche est un haut-lieu du Rallye de Monte-Carlo et la plupart des équipages qui vont y participer y sont passés plusieurs fois.

Le Rallye de Monte-Carlo, comme les autres rallyes de notoriété, se prépare longtemps à l'avance. Au-dessus de Monte-Carlo, dans les montagnes de l'arrière-pays, jusqu'à Gap, Vals-les-Bains et à toucher Grenoble, les riverains ont retrouvé, dès le début de décembre, les habitués du rallye. Pour beaucoup, la durée des reconnaissances de Monte-Carlo varie de une à trois semaines consacrées à l'étude de l'itinéraire et des 2 000 à 5 000 kilomètres parcourus. Ainsi a-t-on pu rencontrer, au hasard des chemins, les équipes officielles de Fiat, Talbot, B.M.W., Volkswagen, Opel, plus bon nombre d'équipages « privés » dont le temps passé en reconnaissances correspond aux moyens financiers dont ils disposent. Mais il y a équipages « privés » et équipages « privés ». Deux des plus célèbres pilotes de rallyes, le Français Bernard Darniche, et le Finlandais Hannu Mikkola, qui sont effectivement engagés par des écuries « privées », n'auront pas grand-chose à envier aux équipes d'usine. Darniche est engagé *par l'importateur Lancia* en France, Mikkola par un concessionnaire Porsche, Almeras, qui voudrait bien rééditer le coup de 1978. Il y a deux ans, Jean-Pierre Nicolas avait en effet remporté dans ces conditions — une Porsche préparée au dernier moment — le Rallye de Monte-Carlo.

A quelques détails près, ils s'y prennent tous de la même manière pour peu qu'ils aient déjà disputé le rallye. Dans les épreuves chronométrées, considérées comme des classiques, donc très connues, un seul passage suffit, pour bien se remettre en mémoire le profil du tronçon et vérifier les notes prises les années précédentes. Car dans les trente-trois épreuves spéciales, sur les 701 kilomètres de course de vitesse du Rallye de Monte-Carlo, il est indispensable de repérer la moindre courbe, le moindre virage, de savoir s'il est possible de passer à fond ou non ici ou là. En somme avoir des yeux au-delà du court horizon, cent mètres parfois, qui emprisonne les équipages derrière leur pare-brise.

Les épreuves spéciales moins connues nécessitent trois passages et beaucoup d'observations. Il s'agit d'abord de visualiser les dix, vingt ou trente kilomètres qu'elles comportent, tout en prenant des notes, de les corriger ensuite et *enfin* de répéter à vitesse de course pour vérifier que rien ne « cloche ». C'est un travail d'équipe et il faut une grande confiance réciproque pour dévaler à fond de train, sur la glace ou la neige, des routes étroites et tourmentées.

Samedi 19 janvier, environ *deux cent cinquante concurrents* prendront le départ du quarante-huitième Rallye de Monte-Carlo. Ils s'élanceront de neuf têtes d'itinéraire : Paris, Lausanne, Francfort, Rome, Leusden (Pays-Bas), Sarragosse, Londres, Wroclaw (Pologne) et Monte-Carlo. La plus nombreuse équipe d'usine est celle de Fiat (Waldegaard, Rohrl, Alen, Andruet, *Mouton, Bettega*), qui court toujours après un succès en Principauté, avec ses 131. Fiat aura fort à faire avec Mikkola (Porsche), Darniche (Lancia), Kullang et Kleint (*Opel Ascona*), *Makinen* (B.M.W. 320), Thérier et Eklund (Volkswagen), Frequelin (Talbot), Vatanen (Ford Escort).

FRANÇOIS JANIN.

D'UN SPORT A L'AUTRE...

TENNIS. — *En Coupe du roi à Moscou l'équipe d'U.R.S.S. a battu l'équipe de France par trois victoires à zéro. Zverev bat Lecomte 5-7, 6-2, 6-4 ; Borissov bat Potier 6-3, 7-6 ; Borissov-Kakulia battent Lecomte-Potier 6-2, 6-4.*

BASKET-BALL. — *En Coupe d'Europe féminine, le Clermont Université Club a battu, le 17 janvier, les Néerlandaises d'Oud Beijerland par 84 à 67.*





RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 18 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 55 **C'est arrivé un jour : Le gentleman pauvre.**
19 h 10 **Une minute pour les femmes :**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les beaux joueurs.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Au théâtre ce soir : « Lucrèce Borgia ».**
De V. Hugo, mise en scène R. Hanin, avec M. Noël, M. Auclair, D. Clair, J.-C. de Goros.
22 h 20 **Expression.**
Magazine de Claudine Wellhoff.
Au sommaire, des reportages sur : L'abbaye de Fontevraud ; la Comédie-Française ; Le patrimoine rural et artisanal en Basse-Normandie ; L'orgue en Alsace.
23 h 35 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : Orient-Express.**
N° 6 - Wanda.
21 h 35 **Apostrophes.**
A quoi servent les philosophes
Avec M. V. Jankélévitch *(le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien)*, Mme B. Barret-Kriegel *(l'Etat et les Esclaves)* et M. F. George *(l'Effet'yau de poêle et Pour un ultime hommage au camarade Staline).*
23 h **Journal.**
23 h 5 **Ciné-club (soirée courts métrages) :**
« Les Mistons ».
Film français de F. Truffaut (1957), avec G. Blain, B. Lafont et les « mistons » nîmois (N.)
Cinq gamins de Nîmes épient l'idylle de la sœur d'un de leurs camarades avec un moniteur de gymnastique, et empoisonnent ses amours par jalousie inconsciente. Débuts dans la mise en scène de François Truffaut, d'après une nouvelle de Maurice Pons. Le tragique de l'existence derrière les jeux de l'enfance. Remarquable.
« Il Biscione ».
Film franco-italien de D. Martiny (1976), avec A. Sufi-Landi, C. Demi, F. Marinco, G. Bonos, D. Ghirardi, L. M. Soldati
Un village isolé du nord de l'Italie s'attend à connaître la célébrité et à recevoir des touristes, après qu'un simple d'esprit eut prétendu avoir découvert un énorme serpent dans les marais

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 **Pour les jeunes.**
18 h 55 **Tribune libre**
La C.F.T.C.
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Histoire de France : Charlemagne, empereur d'Occident.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **V 3 - Le nouveau vendredi.**
Travailler moins pour travailler tous. Un reportage de Steve Walsh
Sur le thème « La semaine de trente-cinq heures » sont invités MM. Velge, P.-D.G. de Bekaert, G. Debunne, secrétaire général du syndicat belge F.G.T.B., W. Martens, premier ministre belge, F. Ceyrac, président du C.N.P.F., M. Bolant, de la C.F.D.T., M. Chavrot, de la C.G.T.
21 h 30 **L'Oiseau lyre.**
De J. Prévert. Réalis. : R. Saint-Pierre.
22 h 25 **Journal.**
22 h 45 **Magazine : Thalassa.**

FRANCE-CULTURE

19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : Les galaxies lointaines.
20 h., Emission médicale : La chirurgie réparatrice.
21 h. 30, Black and blue : Vient de paraître
22 h. 30, Nuits fantastiques : en direct d'Avoriaz

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time (jusqu'à 18 h. 30).
20 h., Les chants de la Terre.
20 h. 20, Concert : « le Tombeau de Couperin » (Ravel), « Tzigane », rhapsodie pour violon et orchestre (Ravel), « l'Apprenti sorcier » (Dukas), « Prélude à l'après-midi d'un faune » (Debussy), « Bacchus et Ariane », deuxième suite (Roussel), par l'Orchestre national de France, dir. *Lorin Maazel*, avec R. Pasquier, violon.
22 h. 15, Ouvert la nuit : Vieilles cires, grands clarinettistes du passé

Samedi 19 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 10 **Télévision régionale.**
12 h 30 **La vie en vert.**
12 h 45 **Jeunes pratiques.**
« Pacte national pour l'emploi : premier bilan. »
13 h **Journal.**
13 h 30 **Le monde de l'accordéon.**
13 h 40 **Au plaisir du samedi.**
13 h. 50, La croisière s'amuse ; 14 h. 40, Avec des idées que savez-vous faire ? 14 h. 50, Un nom en or ; 14 h. 55, La vallée des dinosaures ; 15 h. 20, Rugby : Tournoi des cinq nations, Galles-France ; 16 h. 55, Henri Tachan ; 17 h. 20, Temps X.
18 h 10 **Trente millions d'amis.**
18 h 40 **Magazine auto-moto.**
19 h 10 **Six minutes pour vous défendre.**
Actualité de la consommation.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les beaux joueurs.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Variétés.**
Numéro Un, avec Roger Pierre, L. Voulzy, D. Balavoine, A. Chamfort, Nicoletta, F. Lalanne, « le Splendid » et les Ballets Barry Collins, réalisation A. Flédérick
21 h 35 **Série : « Les quatre cents coups de Virginie ».**
Réal. Bernard Queysanne.
22 h 30 **Télé-foot 1.**
Réalisation : Solange Peter.
23 h 30 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 45 **Journal des sourds et des malentendants.**
12 h **La vérité est au fond de la marmite.**
12 h 30 **Samedi et demi.**
13 h 35 **Monsieur Cinéma.**
14 h 25 **Les moins d'vingt et les autres.**
15 h 10 **Les jeux du stade.**
A 15 h. 25, rugby : Tournoi des cinq nations (Galles-France) ; à 17 h. 5 : Angleterre-Irlande.
17 h 55 **Course autour du monde.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Top club.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Feuilleton : Les dames de la côte.**
N° 5 - « L'Ivresse » (dernier épisode).
Réal. Nina Companeez
22 h 10 **Variétés : Si tu vas à Rio.**
23 h 5 **Documentaire : Le signe du cheval.**
Western rodéo.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 **Les pieds sur terre : Les labours et les travaux d'irrigation.**
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole
15 h 20 **Téléfilm : « Nous n'irons plus aux champs ».**
Réal. P. Cavassilas. Avec V. Garrivier, J. Clève, S. Herbert... (Rediffusion.)
18 h 30 **Pour les jeunes.**
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 55 **Dessin animé.**
Histoire de France : les Vikings.
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Retransmission théâtrale : « les Mains sales ».**
De J.-P. Sartre, mise en scène : D. Gélin, réalis. F. Chatel.
23 h 5 **Journal.**
23 h 25 **Ciné regards.**
Deux cinéastes : Pierre Kast et Manuel de Oliveira.

FRANCE-CULTURE

8 h., Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : le vétérinaire.
9 h. 7, Matinée du monde contemporain.
10 h. 45, Démarches..., avec Georges Perec.
11 h. 2, La musique prend la parole : « 1979-1980, les Maîtres chanteurs », de R. Wagner.
12 h. 5, Le pont des arts :
14 h., Sons à la campagne : Intérieur d'une cuisine bretonne.
14 h. 5, L'affrontement pétrolier : l'équivoque.
16 h. 20, Livre d'or : Quatuor Alban Berg.
17 h. 30, Pour mémoire : Nuits magnétiques (il n'y a pas de quoi fouetter les chats).
19 h. 30, Radio-Canada présente : « Quai n° 1 », de G. Aperghis sur un texte de M.-N. Rio ; soliste : M. Viard.
20 h., Corps à corps, de J. Saunders, adapt. : S. Lombard, avec M. Lonsdale, P. Michael, N. Garcia, F. Bergé
21 h. 30, Musique enregistrée.
21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil.
22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musiques pittoresques.
7 h. 40, Musiciens pour demain : jeunes compositeurs du Conservatoire de Paris
9 h., Samedi : magazine de J.-M. Damian : 10 h. 30, Les rééditions ; 11 h. 30, Musique ancienne ; 12 h., Jazz ; 12 h. 35, Idées... ; 13 h. 30, Haute fidélité ; 15 h., Enquêtes.
16 h., Matinée lyrique : « Parthénope », de Haendel, avec K. Laki, H.-M. Molineri, R. Jacobs, J. York Skinner et la Petite Bande, dir. S. Kuijken.
19 h., Concert-lecture : l'art vocal aux dix-septième et dix-huitième siècles.
20 h. 5, Concours international de guitare.
20 h. 30, Concert : « Dixit Dominus » (Vivaldi), « Symphonie opus 18 n° 1 en mi bémol majeur » (J.-C. Bach), « Lamento Pacis » (T. de Leeuw), par les Chœurs et l'Orchestre de chambre de la Radio hollandaise, dir. E. Bour, avec K. Ostar, soprano ; A. Haenen, soprano ; M. Hill, ténor, et R. Van der Meer, basse
22 h. 30, Ouvert la nuit : La musique se livre, l'Encyclopédie de la musique en Pléiade ; 23 h. 5, Musique extra-européenne ; 1 h., Le dernier concert

Dimanche 20 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 **A Bible ouverte.**
9 h 30 **La source de vie.**
10 h **Présence protestante et le Jour du Seigneur.**
Une émission commune pour l'unité des chrétiens en l'église abbatiale Notre-Dame de Celles, antique sanctuaire chrétien du Poitou. Prédicateurs : Père Libeau et Pasteur Bouneau
12 h **La séquence du spectateur.**
12 h 20 **TF 1-TF 1.**
13 h **Journal.**
13 h 30 **C'est pas sérieux.**
14 h 30 **Les rendez-vous du dimanche, de Michel Drucker**
15 h 30 **Tiercé.**
15 h 40 **Série : L'île fantastique.**
16 h 30 **Sports première.**
Ski alpin ; patinage artistique.
17 h 30 **Dramatique : « Ne coupez pas mes arbres », de W. D. Home.**
Réal. J. Samyn, avec M. Belle et R. Lamoureux.
19 h 25 **Les animaux du monde.**
« Le grand racket des animaux sauvages ».
20 h **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : « les Racines du ciel ».**
Film américain de J. Huston (1958), avec E. Flynn, J. Gréco, T. Howard, E. Albert, O. Welles, P. Lukas, H. Lom. (Rediffusion.)
En 1953, au Tchad, un idéaliste organise une action pour la sauvegarde des éléphants et entraîne quelques personnages cherchant une raison de vivre dans une lutte insensée contre les chasseurs. Adaptation d'un roman symbolique de Romain Gary, où l'inspiration personnelle de John Huston a été gênée par les conceptions du producteur Darryl Zanuck. Quelques belles scènes.
22 h 30 **Concert de musiques françaises.**
par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel : *le Tombeau de Couperin* et *Tzigane*, de Maurice Ravel.
23 h 05 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 30 **Même le dimanche.**
11 h **On we go.**
11 h 15 **Chorus.**
12 h **Concert.**
« Concerto pour deux violons », de Vivaldi ; « Concerto pour deux violoncelles », de Vivaldi, par les Solistes de France, direct. J.-C. Harteman.
12 h 45 **Journal.**
13 h 20 **Série : Wonder woman.**
Les voleurs de bétail.
14 h 10 **Jeu : Des chiffres et des lettres pour les jeunes.**
15 h **Des animaux et des hommes.**
15 h 50 **Majax : Passe-passe.**
16 h 35 **Série : Les brigades du Tigre.**
Les enfants de la Joconde.
17 h 30 **Les Muppets.**
Avec Cheryll Ladd.
18 h **Dessine-moi un mouton.**
18 h 35 **Dessin animé.**
19 h **Stade 2.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Téléfilm : « Duel à Santa Fe » (N° 2).**
D'après la nouvelle de L. l'Amour.
Mines d'or, bêtes sauvages et histoires de famille.
22 h 20 **Il y a vingt ans : Albert Camus.**
De R. Lhermitte.
23 h 25 **Journal.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h **Emissions de l'I.C.E.I. destinée aux travailleurs immigrés.**
Images du Portugal.
10 h 30 **Mosaïque.**
Reportage : Le retour au pays. Variétés : A. Mourao (Portugal), M. Sayar (Turquie), F. Bebey (Afrique noire), le groupe Los Rupay (musique des Andes), le groupe Les Abranis (Algérie)
16 h **Jeu : Tous contre trois.**
Le château des ducs de Bretagne.
17 h **Prélude à l'après-midi.**
Symphonie n° 5, de G. Mahler, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. L. Bernstein.
18 h 20 **Théâtre de toujours : « les Caprices de Marianne ».**
Comédie d'A. de Musset, adapt. : G. Vitaly, avec J. Coue, D. Peron, E. Dechartre, F. Huster, J. Monod, etc.
19 h 45 **Spécial DOM-TOM.**
20 h **Rire et sourire au Comic-Palace : Sim.**
20 h 30 **L'inventaire des campagnes : 3) La tradition de la mémoire.**
Série de Daniel Vigne avec E. Le Roy Ladurie
Que reste-t-il de la famille, de la seigneurie, de la communauté villageoise qui ont constitué la conscience paysanne ?
21 h 25 **Journal.**
21 h 40 **L'invité de FR 3 : Françoise Dolto.**
22 h 35 **Cinéma de minuit (cycle le docteur Mabuse et F. Lang) : « Mabuse, le joueur ».**
Film allemand de F. Lang (1922), avec R. Klein-Rogge, A. Abel, A.E. Nissen, G. Welcker, B. Goetze. (Muet, N. Rediff.)
Sous diverses personnalités, un homme, génie du mal, hypnotiseur dirige une organisation de bandits. Un représentant de la loi et de la justice se dresse contre lui. Feuilleton criminel dans l'ambiance de l'Allemagne préhitlérienne. Création, par Fritz Lang, d'un mythe maléfique qui prit une valeur socio-politique.

FRANCE-CULTURE

7 h. 7, La fenêtre ouverte.
7 h. 15, Horizon, magazine religieux.
7 h. 40, Chasseurs de son.
8 h., Orthodoxie et christianisme oriental.
8 h. 30, Protestantisme.
9 h. 10, Ecoute Israël.
9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h., Messe à la cathédrale de Reims.
11 h., Regards sur la musique : « les Deux Veuves », de Smetana
12 h. 5, Allegro.
12 h. 45, Concert : « les Quatre Saisons », de Vivaldi ; « Concerto da Camera », d'A. Saygun, par l'Orchestre de chambre d'Ankara au Festival estival de Paris.
14 h., Sons à la campagne : La maison s'endort.
14 h. 5, La Comédie-Française présente : « l'Avare », de Goldoni et « Molière ».
16 h. 5, Musique de la Macédoine.
17 h. 30, Rencontre avec..
18 h. 30, Ma non troppo.
19 h. 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h., Albatros : La poésie grecque (le grand tournant)
20 h 40, Atelier de création radiophonique.
23 h., Musique de chambre : Seth Carlin, piano (« Sonate en sol majeur », de Schubert) : Quatuor Bartholdy (« Quatuor n° 11 », de Schubert.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly : « Les Noces de Figaro », ouverture (Mozart), dir. O. Klemperer, « Valse de Faust » (Gounod), dir. F. Fricsay, « Parade du printemps » (Stolz), « Fantaisie hongroise » (Schmitt), dir. J. Schmitt, « Scherzo Tarantella » (Wieniawsky), avec I. Perlman, violon : Œuvres de Stolz, Lehar, Seiter et J. Strauss ; 8 h., « Cantate n° 155 » (J.-S. Bach), dir. H. Rilling
9 h. 5, Vocalises.
11 h., Concert (en direct du Théâtre d'Orsay) : « Sonate en fa dièse mineur », opus 11 (Schumann), « Fantaisies et Paraphrases » sur la « Valse de Faust » et le « Miserere du Trouvère » (Liszt) avec J. Katchstein, piano ; 12 h. 5, Après-concert.
12 h. 35, Opéra-Bouffon : « La Poule noire » (Rosenthal), avec D. Duval ; « Interview » (Komives), avec M. Mesplé et J. Duby, dir. J. Komives.
14 h., La tribune des critiques de disques : « Les Saisons » (Haydn).
17 h., Les grands concerts d'archives : les grandes heures du Festival de Besançon : « Sonates n[os] 40 et 28 » (Mozart), « Sonates n° 2 opus 12 et 10 opus 96 » (Beethoven), avec Cl. Haskil, piano, et A. Grumiaux, violon.
19 h., Musiques chorales : « Litaniae Lauretanae » (Mozart), dir. H. Kegel.
19 h. 35, Jazz vivant : Le New and Old Dream Band de Don Cherry et le Quintette de Beaver Harris.
20 h. 30, Hommage à Alexandre Tcherepnine, par le Quatuor français : « Quatuor n° 2 », opus 40 ; « Huit pièces pour piano », « Duo pour violon et violoncelle », « Haltes », version française d'après Gorodezki, « Deux mélodies » (poème de Tran Van Tung), « Quintette avec piano ».
22 h. 30, Ouvert la nuit : Portrait en petites touches, les grandes œuvres du répertoire de piano : « Concerto n° 5 » (Beethoven), avec E. Fischer, dir. O. Klemperer ; 23 h. 30, Equivalences (émission ouverte aux interprètes aveugles) : Œuvres de Pachelbel, Salvignol-Nisse, Buxtehude et Mendelssohn ; 0 h 5, Rites et traditions populaires.

ENTENDU

« Radioscopie d'Antoine Vitez »

La plupart du temps, Jacques Chancel radioscopie des gens qui ont écrit un livre. Quand il le peut, des stars. Quelquefois des hommes politiques, plus rarement des hommes de théâtre. En invitant jeudi, Antoine Vitez, il faisait coup double. Le rendez-vous avait été pris en décembre, la précision est importante. Il s'adressait alors à l'homme de théâtre. Mais voilà trois jours (le Monde *du 16 janvier) Antoine Vitez, qui n'a jamais tenu secrète son appartenance au P.C.F., n'a pas voulu taire sa décision de le quitter. Aussi Jacques Chancel ne s'est-il pas attardé sur ses confidences à propos du* Faust *qu'il a monté en 1972 et qu'il considère comme* « une œuvre testamentaire ».

*Le sujet pourtant aurait dû lancer l'interviewer sur ses thèmes favoris : la connaissance, la mort, Dieu. Il n'a même pas posé de questions sur les raisons pour lesquelles un marxiste peut s'intéresser à l'*Evangile de Jean *et monter un spectacle qui s'appelait* les Miracles. *Il a rapidement dit son admiration pour les quatre Molière qui se sont joués deux ans. Et Antoine Vitez avait beau parler du* « défi que porte le théâtre à la mort », *il fallait bien en venir au sujet brûlant.*

Jacques Chancel voulait savoir le pourquoi de la rupture : « Etes-vous le meneur d'un nouveau combat ? » « Je ne suis le meneur de rien du tout, *répondait Vitez.* Je suis seul bien sûr à agir, mais ce que j'ai fait là témoigne d'une crise que traverse le parti et qui le traverse... C'est banal. » *Il cherche les mots qui ne trahissent pas la singularité de sa démarche et dit qu'il ne veut pas être sibyllin.*

Au-delà de la « suspicion intolérable » *que provoque chez lui l'appellation de* « parti frère » *quand il s'agit du P.C. soviétique* (« Il n'y a pas de rapport entre un clergé au pouvoir et un parti révolutionnaire qui rassemble vers lui les espoirs de la classe ouvrière »), *au-delà du refus de* « vivre dans un double langage perpétuel », *Antoine Vitez n'accepte plus l'abandon de l'internationalisme :* « De ce mouvement me vient une part de mon être intime, *dit-il.* J'ai été élevé dans cette idée, variante de l'idée de Pentecôte. Mon père était un anarchiste militant... L'internationalisme est ma boussole, la seule chose qui nous reste en laquelle nous puissions croire... L'action de l'U.R.S.S. est la manœuvre d'un grand empire »... *Il parle de son père, des choses qu'il a faites* « et qui n'ont d'autre but que de le faire revivre, physiquement ».

Mais ce que Jacques Chancel veut savoir, c'est s'il se considère encore communiste ou plus communiste encore. Décidément non, Antoine Vitez ne se pose pas en dissident : « Je suis pur de tout calcul d'intérêt. C'est une chose que je sais. On sait très bien ce qu'on fait, et c'est terrible. »

On est quand même revenu au théâtre : « Le théâtre me permet d'organiser le monde, de le comprendre en le simulant, en le représentant au sens propre. » *Il répète le* Revizor *de Gogol, une satire de la peur et des accommodements.* — C. G.

TRIBUNES ET DÉBATS

VENDREDI 18 JANVIER

— *M. Pierre Juquin*, membre du bureau politique du P.C., répond aux questions des auditeurs, au cours du « Téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 15.

SAMEDI 19 JANVIER

— *Mgr Poupard*, évêque auxiliaire de Paris, recteur de l'Institut catholique, est le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L., à 13 heures.

DIMANCHE 20 JANVIER

— *M. Jiri Pelikan*, député italien (P.S.) à l'Assemblée parlementaire européenne, participe à « l'interview-événement » de R.T.L., à 13 h. 15.

— *M. Mohamed Benyahia*, ministre algérien des affaires étrangères, est l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, à 19 heures.

UNE SEMAINE DE DÉBATS SUR LES MÉDIAS EN EUROPE

L'Union des élèves-ingénieurs de l'Ecole centrale des arts et manufactures organise, du lundi 21 au vendredi 25 janvier, une « semaine européenne » consacrée aux « médias en Europe ». Les débats, auxquels participeront de nombreuses personnalités, porteront sur les médias et la démocratie (lundi), radio-télévision : la fin des frontières (mardi), presse écrite : des créneaux, des angoisses (mercredi), les médias demain (jeudi), les médias et la culture (jeudi soir), une nouvelle culture ou une civilisation différente (vendredi). Rens. : Ecole centrale, Grande-Voie-des-Vignes, 92290 Châtenay-Malabry. Téléph. 661-33-10, poste 165.

LA C.G.T. PROTESTE CONTRE LA RÉPRESSION DES RADIOS LIBRES

M. Jean-Claude Laroze, secrétaire de la C.G.T., proteste, dans un communiqué publié mercredi 16 janvier, contre les inculpations et les condamnations frappant *« les radios qui opposent à la monopolisation de l'information par le pouvoir une expression différente »*. Il précise : *« Quelle que soit l'opinion qu'elle peut porter sur les orientations et sur le contenu des radios « libres », la C.G.T. s'élève avec fermeté contre l'opération de répression qui vise à museler toute liberté d'expression. Elle exige la relaxe de tous ceux qui sont poursuivis pour avoir tenté de s'opposer à la monopolisation de l'information au bénéfice du pouvoir et du patronat. »*

PRESSE

GRÈVE A L'A.F.P. LUNDI

Les journalistes de l'A.F.P., réunis jeudi 17 janvier en assemblée générale au siège et dans les bureaux de province à l'appel de l'intersyndicale (S.N.J., C.G.T., C.F.D.T. et F.O.), ont décidé un arrêt de travail de douze heures sur tous les fils français (Paris, province, économique, photo et hippique), lundi 21 janvier, de 10 heures à 22 heures.

Cet arrêt de travail, proposé par les syndicats S.N.J., C.G.T. et C.F.D.T., a pour objectif de faire aboutir le plan minimum de carrière, la prime de langues ainsi que les revendications spécifiques des journalistes des bureaux de province afin de mettre fin aux discriminations dont sont victimes ces collaborateurs.

Le vote organisé à l'issue de l'assemblée générale a donné les résultats suivants : votants : 254 ; pour : 185 ; contre : 47 ; abstentions, blancs ou nuls : 22.

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi

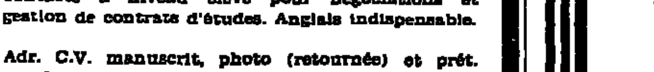
Important groupe électronique
recherche

INGÉNIEURS I/II

Diplômés grande école électronique

motivés par action technico-commerciale et contacts à niveau élevé pour négociations et gestion de contrats d'études. Anglais indispensable.

Adr. C.V. manuscrit, photo (retournée) et prét. n° 40.930 CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris 1er.





emplois internationaux
(et départements d'Outre-Mer)

An international non-governmental organization
wishes to recruit

a MEDICAL DIRECTOR

for its Secretariat in Geneva

Applicants should be medically qualified with a good background, preferably in the field of Cancer.

Experience in management and in international relations is required.

Applicants should be between 35 and 45 years of age.

Languages : Fluent English and a good working knowledge of French is essential. Knowledge of an additional language is an advantage.

Date of engagement will be decided by mutual agreement but will not be before 1981.

Applications with a curriculum vitae (photograph), photocopies of diplomas and degrees and the names of two referees should reach : PUBLICITAS Cipher - N° A 18-115564 - 1211 GENEVE 3, before 1 May 1980.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il a proposés ces deux dernières semaines.

Le Monde du 8 Janvier 1980.

CHEF DU SERVICE QUALITE	réf. VM 4209 L
DIRECTEUR MAINTENANCE ET INGENIERIE	réf. VM 6114 R
INGENIEURS LOGISTIQUE	réf. VM 1242 N
INGENIEUR MECANICIEN	réf. VM 1242 Q
INGENIEUR ELECTRICIEN (Développement commercial)	réf. VM 408 AL
INGENIEUR DEVELOPPEMENT (résine thermoplastique)	réf. VM 5103 BK
EXPERT PRODUITS PETROLIERS	réf. VM 5103 BS
EXPLOITATION INFORMATIQUE	réf. VM 6317
FORMATEUR INFORMATIQUE	réf. VM 6211 C
CHEF DE MARCHÉ (produits industriels de consommation)	réf. VM 4212 Q
JEUNE RESPONSABLE «CREDIT»	réf. VM 1348 A

Le Monde du 15 Janvier 1980

RESPONSABLE ADMINISTRATION COMMERCIALE	réf. VM 1282 C
JURISTE REDACTEUR D'ACTES	réf. VM 1282 D
INGENIEUR COMMERCIAL	réf. VM 6359 A
INGENIEUR ETUDES MECANIQUES	réf. VM 4209 K
INGENIEUR GENERAL DE PRODUCTION	réf VM 630 AM

Pour recevoir informations complémentaires, écrire en précisant la référence choisie à

groupe egor 8 rue de Berri 75008 Paris.

media-system

père dodu

Leader du marché des produits de dinde recherche

UN DIRECTEUR RÉGIONAL DES VENTES

Pour région parisienne :
- Autonomie d'action.
- Participation à l'élaboration de la politique de vente.
- Responsable des objectifs et budgets d'actions.
- Contacts G.M.S. et grossistes.
- Bureau à SAVIGNY-SUR-ORGE. (Logement assuré : Pavillon à Savigny).

Le candidat, connaissant bien la région, et expérimenté dans la distribution et la vente, devra être disponible rapidement.

Ecrire, avec C.V. et photo à :
J.-P. DELAITRE - S.A. Abattoirs de Bellevue
Domaine de Bellevue, 56220 MALANSAC.

Ne dites pas à Bonaparte que nous sommes chez la Boétie... Il nous croit toujours à Castiglione.

Il faut voler de victoire en victoire. Après la rue Bonaparte, la Castiglione. Après la Castiglione, la Boétie.
Un P.C. pour les petites annonces françaises . La fleur au fusil comme les Marie-Louise. La gaîté... et de temps en temps une humeur de grognard.
Merci Roux, Séguéla, Cayzac et Goudard de nous avoir filialisés.

rscg carrières

à Paris 8è : 64 rue la Boëtie - 225.48.35 /36 /37.
à Lyon 2è : 69 rue de la République. (7) 838.06.99.

rscg carrières



emplois régionaux

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche

POUR SA DIRECTION INFORMATIQUE
ANALYSTE-PROGRAMMEUR CONFIRMÉ

- Formation supérieure (Ecole Ingénieur option Informatique ou I.U.T. Informatique).
- Possédant 5 ans d'expérience au cours desquelles il aura acquis une excellente connaissance des langages GAP II - COBOL et des méthodes d'analyse.
- Capable de prendre en charge les applications depuis l'analyse fonctionnelle jusqu'à la mise en exploitation et de s'intégrer rapidement à l'équipe en place.
- Résidence Basse-Normandie.

Adresser lettre de candidature, C.V. et prétentions, sous la référence 3.373, à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS - CEDEX 02, qui transmettra.

Dans le cadre de la mise en place de son plan informatique, la ville de Nantes recrute, selon la procédure contractuelle :

2 INFORMATICIENS CHEFS DE PROJET

Placés sous l'autorité du coordinateur des recherches en matière d'informatique, d'organisation et d'expansion, les candidats désignés pour occuper ces postes auront la responsabilité opérationnelle des relations avec le service « clients » et devront contrôler la conception et coordonner la réalisation des projets qui leur seront confiés.
De tels postes conviendraient à des informaticiens :
- Titulaires d'une maîtrise en informatique appliquée à la gestion des entreprises ou d'un diplôme délivré par une école nationale supérieure d'ingénieurs (E. N. S. M.), I.N.S.A.) ;
- Possédant une bonne pratique de la gestion financière et administrative, acquise dans le secteur public ou privé, ainsi que de la conduite de projets complexes dans ces domaines ;
- Justifiant d'une expérience professionnelle antérieure de 5 années, particulièrement en ce qui concerne la réalisation de systèmes utilisant des techniques base de données et réseaux.

La connaissance du milieu communal constituera un atout pour les candidats.
Les candidatures, accompagnées des curruculum vitae et des prétentions des postulants, sont à adresser à M. le Député-Maire Hôtel de Ville - 44036 NANTES CEDEX. - Elles seront reçues jusqu'au 31-1-1980, dernier délai.

C.E. - R.N.U.R.
rech. Encadrement Juillet-Août pour Centre de vac. familiales 300 personnes. - Bord de mer.
Directeur - Econome
Animateurs (trices)
Adultes et Enfants
Cuisinier et Aides de cuisine.
Ecr. C.E. D.R.D.A. - R.N.U.R., 92500 Rél:et.
78, rue des Bons-Raisins,
92500 RUEIL-MALMAISON.

Médecins clinique privée Poitiers, recherchent
INFIRMIERE ANESTHESISTE.
pas de garde. Ecr HAVAS POITIERS n° 730.097.

IMPORTANTE SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE
recherche
pour mission à l'étranger
contrat à durée déterminée

SENIOR MATERIAL CONTROLLER
minimum 8 ans d'expérience
Anglais indispensable

Envoyer C.V. + photo à :
SODINO CONSEIL,
43, r. Gambetta, 31000 Toulouse.

Le service après-vente d'une Société grosse mécanique région dauphinoise *recherche*

UN JEUNE TECHNICIEN MÉCANIQUE GÉNÉRALE
Niveau B.T.S. ou DUT
Allemand lu, parlé, écrit
Nombreux déplacements
Adresser C.V., photo et prétent.
HAVAS, 1323,
B.P. 297, 38044 GRENOBLE, qui transmettra.

URGENT rech. pour important groupe bancaire
HOMMES
Système DOS ou MVS
Bonne rémunération
déroulement de carrière intéressant
INFORMATICIENS
Connaissant CICS-DL1
ASSEMBLEUR et quelques notions système.
Tél. pour R.-V : 293-62-41, poste 5.

CONSEIL JURIDIQUE
recherche
J.H. pr stage (spécialité fiscale) min. maîtrise droit privé DEA fiscale ou DESS en vue event. collaborat. T 296-58-35/296-59-02.

SOCIETE recherche
INGENIEURS ELECTRONICIENS
3 à 4 ans expérience labo études systèmes capteurs et instruments sysmiques.
INGENIEURS ELECTRONICIENS
3 à 5 ans expérience fiabilité composants, programm. contrôle *qualité. spécifications.*
Postes longue durée pr étranger.
INGENIEURS ELECTRONICIENS
début., diplômés grandes écoles.
A.T.P. ELECTRONIQUE
Etudes alimentaires analogiques.
Envoyer curriculum vitae
SOPRAS 100, bd Voltaire, Paris (11e).

SOCIETE
NORBERT BEYRARD FRANCE
études économiques, financières
Génie industriel
spécialisée dans Assistance technique aux pays en voie de développement
68, rue Pierre-Charron, Paris-8e
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

ayant sérieuse formation statistiques, *pouvant envisager missions à l'étranger.*
Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo.

LABO PHARMACEUTIQUES PONT DE SEVRES rech.

MÉDECIN

ANESTHESISTE - REANIMAT. pour seconder direction médic. Ce poste comporte le développement département réanimation - nutrition parentérale : *suivi expérimentations cliniques.* Formation et soutien techniques attachés cclaux — Contacts hospitaliers — Courrier médical — Rédaction éléments pour information médicale — Anglais lu et parlé — Connaissance statistiques médicales souhaitée. Adressez C.V. sous réf 3.526
PUBLICITE GAUTRON
29, r. Rodier - 75009 PARIS.

Emplois Outre-Mer, étranger : MIGRATIONS
en vente à votre kiosque.

Recherchons
Quartier ETOILE
SOUS-CHEF
SERVICE ADMINISTRATIF
pour poste de responsabilités.
Notions comptabilité souhaitées.
Ecrire indiquant âge, référence, salaire demandé
SEGA 6, r. Arsène-Houssaye, PARIS-8e.

Sté Publicité Champs-Elysées recherche
MULTIPOINTISTE
sachant monter les documents
POUR REMPLACEMENT
DEBUT FEVRIER.
PARFRANCE
4, r. Robert-Estienne. - 723-63-01.

PROGRAMMEURS
ASSEMBLEURS
GIF ETT
45, rue Turbigo
Paris-3e - 274-22-55

SOCIETE DE SERVICES
QUARTIER BOURSE
cherche

AIDE-COMPTABLE
CONFIRME (E)

pour service comptabilité clients, tenue sur ordinateur

- Ayant connaissance pratique des documents informatiques ;
- Capable de justifier les comptes individuels et établir la concordance de la balance avec le grand livre ;
- Bon contact téléphonique avec clientèle ;
- Expérience minimum 5 ans ;
- 5 x 8 - Avantages sociaux.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions à REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, au Service du Personnel.

Jne cple, bd Pereire rech. J.F. ou dame pr garder 1 bébé à temps complet 8 h. 30-19 h. (sf SAM., DIM) et petit mén. Poss. si maman d'am. son bébé. Tél. : 227-02-44 à part. de 11 h.

secrétaires

Recherche
STENO-DACTYLO CONFIRMEE
PARIS-7e LIBRE RAPIDEM.
Tél. : 551-35-59, lundi matin.

représent. offre

Sté Paratextile cherche pour *son secteur fournitures prêt à porter*

JNE REPRÉSENTANT
actif et tenace pour visiter 2e, 9e et 10e arrondiss. de Paris. Clientèle existante à dévelop.
Formation assurée.
Bon salaire de départ.
Envoyer C.V. et photo à
PARITYS
16, rue Vivienne, Paris-2e

proposit. com. capitaux

CHANTIER NAVAL pl. EXP. construct. bois classique ch. capitaux pr invest. stock. Etud. ttes propos. T. : 16 (98) 20-01-04.

CAPITAL DISPONIBLE
pour projets internation. viables 500 000 dollars au minimum.
Excellentes occasions d'investissements aux U.S.A. et ailleurs

Ventura Capital Consultants
15300 Ventura Blvd., Suite 500A
Sherman Oaks, California 91403
U.S.A. (213) 789-0422
Telex : 651355 VENCAP LSA

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

locat.-autos

VEHICULES DE TOURISME
LOCATION DEFIANT
TOUTE CONCURRENCE
504-01-50

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

PEUGEOT 104 coupé ZS 1977 56 000 km. Prem. main. Argus. Tél. : 785-09-89.

Partic. vend **R5** 78, bon état, 42.000 km Prix 16.500 F. Tél. le soir. 19 h : 060-58-01.

12 à 16 C.V.

Conces. GENERAL MOTORS vend Buick Skylark 13 cv 1980 ; Chevrolet Citation 10 cv 1980 ; véhicules de direction peu roulé. Tél. (85) 46-47-67.

+ de 16 C.V.

Cadillac Seville, 1 mois, 3.000 km, bleu métal., ttes opt. URGENT 75.000 F. T. 575-42-37. part. seul.

divers

CONCESSIONNAIRE
B.M.W
63, Bd J. Jaurès
92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.
PRESENTATION et ESSAIS de
TOUTE LA GAMME
NEUVES - DISPONIBLES
Nombreuses OCCASIONS
GARANTIE B.M.W.

l'agenda du Monde

Artisans

ENTREPRISE. Sérieuses références effectue rapidement travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. T. 368-47-84 ou 893-30-02.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83.

Cours

COURS D'ALLEMAND
à Vienne : Autriche.
Cours intensifs dans un cadre moderne, logement compris : 4 semaines FF 3.900 F.
Renseignements : Chantilly Tél 4/457-49-90 ou directement : A-1030 WIEN Untere Viadukt-gasse 43. Tél. 1943/222/72-24-43.

Début de stage 4 février photographie - cuisine - dessin *de mode* - toilisme - sculpture - gravure - anglais, etc.
PARIS AMERICAN ACADEMY
9, r. des Ursulines, 5e. 325-35-09.

COURS PIANO
remarquable tout simplement.
TEL : 327-04-21.

Déménagements

BOYER TRANSPORT
Tous déménagements.
Paris-Province, devis gratuits.
Téléph. : 700-16-26 ou 357-67-67.

Débarras

Alain Giraud achète
Antiquités-Brocantes
déplac. prov., serv. débarras.
Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

Moquette

GROS RABAIS MOQUETTE
dégriffée, laine et *synthétique,* stock 50.000 m2.
TEL : 757-19-19.

Numismatique

Part. rech. pièces de monnaie FRANÇAISE 5 et 10 F ARGT. TEL : 731-22-97 le soir.

Rencontres

Sortez de votre solitude

RÉALISEZ-VOUS
Téléphone : 579-98-22 PSI-REL. 37 *rue Fondary, 75015 Paris.*

Pour rencontrer l'autre...
Documentation discrète gratuite, mieux, venez nous voir de 14 à 20 h sauf mar. & dim.

ENSEMBLE
CONSEIL MATRIMONIAL
5, rue de Pouy 75013 Paris
Tél. 588.28.25

JE FAVORISE des relat. amicales entre H. F. cultivés, équilibrés, sincères. T. : 222-88-38.

Pêche

CAP - VERT
DAKAR
PÊCHE SPORTIVE
AU TOUT GROS
Bateaux parfaitement équipés.
Ecrire LEPINAY
Centre de pêche
Hôtel Méridien, DAKAR.

Restaurant

BECKETT
13, rue Béatrix-Dussane (angle rue de Lourmel) (ancienne rue de la Smala), 75015 PARIS. Téléph. : 575-27-67.
OUVERT TOUS LES JOURS.

Soldes

NOE FOURRURE
1, rue d'HAUTEVILLE,
75010 PARIS.
TEL : 824-76-53.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

SKI AUX 3 VALLÉES
au pied des pistes
HOTEL LE RUITOR
grand confort, formule simple : chambre + petit déjeuner restaurant séparé.
MÉRIBEL MOTTARET
TEL : (79) 08-27-92
Ecrire HOTEL RUITOR
73550 Méribel-Mottaret (France).

PRESQU'ILE DE RHUYS et Golfe Morbihan, choix important belles locations d'été près des ports et des plages. Liste sur demande.
Cabinet BENEAT - CHAUVEL
56370 SARZEAU. T. (97) 41-81-81.

ALPE-D'HUEZ STUDIO 4/5 pers, vac. scol 2.000 F, janv. 1.100 F, mars 1.600 F. Tél. : 050-52-82.

GRÈCE
cet été sur voilier de 17 m., tr. gd cft, windsurf, ski nautique.
HINA
Sté de crois. 2, all. des Cèdres, 92410 Ville-d'Avray. T. 709-53-73.

POUR LE MOIS D'AOUT part. recherche prox. bord du
LOT
Entre CAHORS et FUMEL
maison de 5 pièces principales, tout confort, avec jardin clos + garage si possible.
Ecr. n° 6.160 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

LA LOUVESC Ardèche 1.050 m. Hôtel du Monarque**
Pension 100-145 F net (forfait groupe), séj. pédestre, car organisé. Tél. : 029-22-72.

Le Monde

économie

Le problème de la réduction

Les syndicats ont réagi favorablement à l'initiative du gouvernement, qui vient de charger M. Pierre Giraudet, président d'Air France, d'une mission pour relancer les négociations sur la durée du travail (« le Monde » du 18 janvier). La C.F.D.T., qui a réaffirmé son attachement à une véritable réduction du temps de travail. F.O. — « M. Giraudet, qui connaît bien le problème de la négociation collective, peut faire évoluer les choses dans le bon sens », a déclaré M. Bergeron, — la C.F.T.C., qui estime que « les travailleurs ont déjà beaucoup trop attendu », et la C.G.C., ont exprimé leur approbation.

Pour la C.G.T., M. Séguy s'est déclaré prêt à rencontrer M. Giraudet, mais il a assuré qu'il avait « davantage confiance dans l'action des travailleurs pour relancer les négociations ». « S'il s'agit d'une mission pour soutenir les thèses patronales, a-t-il ajouté, elle est vouée à l'échec. » Dans la lettre du 17 janvier au ministre du travail et de la participation, M. Barre avait assuré : « L'objectif du gouvernement n'est pas de se substituer aux orga-

Le gouvernement cherche à compenser par des réformes sociales ses échecs dans la lutte contre l'inflation et le chômage

Devant l'échec des négociations sur la durée du travail entre le patronat et les centrales ouvrières, M. Barre a décidé d'intervenir rapidement — comme il s'était engagé à le faire en cas de nécessité — mais il a choisi d'agir avec une extrême prudence, et, dans un premier temps, de façon indirecte.

La procédure adoptée par l'hôtel Matignon présente plusieurs avantages pour le gouvernement. La mission de deux mois confiée à M. Pierre Giraudet lui permet d'abord de gagner du temps. En chargeant le patron d'Air France de démêler l'écheveau où les négociations se sont embrouillées, le premier ministre exprime son souci de continuer à privilégier la voie contractuelle, sans brusquer ni le C.N.P.F. ni les syndicats. M. Barre ne veut rien négliger pour essayer de favoriser un accord-cadre en dépit des divergences existantes. Il se refuse, pour l'instant, à imposer un projet de loi. Dans son entourage, on souligne que cette procédure souple a obtenu, au préalable, l'aval de la plupart des organisations concernées. En outre, le choix, comme médiateur, d'une personnalité extérieure aux négociations suspendues évite au premier ministre, au ministre du travail ou à leurs collaborateurs de se retrouver en première ligne face aux principaux intéressés. En demeurant ainsi à l'écart le gouvernement encourt moins le risque de voir les contingences politiques venir compliquer davantage la situation. Ce qui ne l'empêchera pas, néanmoins, de mettre en chantier le projet de loi qu'il déposerait si la mission de M. Giraudet échouait elle aussi.

Dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., Pierre Charpy souligne, pour sa part, que M. Giraudet ne saurait être considéré, contrairement à ce qu'on dit à l'hôtel Matignon, comme une personnalité réellement neutre puisque le président d'Air France est *« un grand commis de l'Etat ». « C'est une mauvaise affaire que de truquer ainsi les choses au départ »*, écrit-il.

Sur ce point, personne ne saurait être dupe, en effet.

Le premier ministre a demandé à l'ancien directeur général de la R.A.T.P. d'étudier, d'une part, *« les modalités d'un aménagement du temps de travail et les possibilités d'une politique de réduction programmée des heures supplémentaires, dans les limites compatibles avec le développement de notre économie et la bonne gestion des entreprises »*, d'autre part, *« les procédures grâce auxquelles les négociations une fois reprises, auront le plus de chances d'aboutir »*.

Une « première »

En la circonstance, M. Barre démontre qu'il a tiré la leçon des difficultés que le gouvernement avait connues et des critiques qu'il avait suscitées, à la fin de 1978, quand — les partenaires sociaux n'ayant pu parvenir à un accord sur la révision du système d'indemnisation du chômage — il avait fallu convoquer le Parlement en session extraordinaire pour obtenir l'adoption, déclarée urgente, du projet de loi relatif aux travailleurs privés d'emploi.

Cette prudence calculée a conduit le chef du gouvernement à innover quelque peu. Ce n'est pas la première fois, certes, qu'on nomme un « chargé de mission » pour tenter de résoudre un problème particulier. Ainsi M. Jean Farge avait-il été chargé d'une étude sur la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi avant d'être nommé secrétaire d'Etat. De même, M. Christian Prieur, ancien directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie, a été chargé, en juillet dernier, de préparer un rapport sur les modalités de développement du travail à temps partiel dans le secteur public.

L'innovation tient au fait que, cette fois, un « chargé de mission » est nommé pour essayer de débloquer une importante négociation intersyndicale.

Dans l'entourage de M. Barre, où l'autosatisfaction ne perd jamais ses droits, on estime qu'il s'agit en l'occurrence d' *« une première dans l'histoire des relations sociales en France »*. Une « première » inspirée des méthodes en usage courant outre-Rhin.

Le premier ministre, qui avait souhaité, à l'automne, obtenir des *« résultats concrets avant la fin de 1979 »*, espère aujourd'hui que la médiation de M. Giraudet permettra une reprise des négociations vers la fin du mois de mars. Afin d'accélérer le processus, M. Barre n'exclut pas de s'entretenir de nouveau avec les représentants des principales organisations syndicales, comme il l'avait fait en septembre et en octobre.

La perspective d'un accord-cadre au niveau national permettrait au chef du gouvernement de se prévaloir d'un tel succès au moment où débuterait la session parlementaire de printemps. M. Barre aurait alors beau jeu d'exalter les vertus du dialogue dans le domaine social devant les députés qui lui reprochent fréquemment — les gaullistes en particulier — de s'y refuser dans le domaine politique.

A l'hôtel Matignon, on déclare, au demeurant, que l'année 1980 comportera des réformes sociales encore plus importantes que celles de 1978 (révision du système d'indemnisation du chômage, extension et élection au suffrage universel des conseils de prud'hommes, modifications du régime de Sécurité sociale).

Dès qu'il aura repris ses fonctions, à la fin janvier, M. Jean Matteoli, ministre du travail et de la participation, sera chargé de mener à terme les projets du gouvernement en matière de « participation », ce thème cher au R.P.R. Le successeur de Robert Boulin pourrait, en même temps, donner des gages politiques au groupe gaulliste de l'Assemblée nationale en liant à l'examen du projet de loi sur l'actionnariat des salariés celui de la proposition (n° 1167) de M. Claude Labbé et de ses amis sur l' *« intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et de la gestion des entreprises »*, et associer leur proposition (n° 714) tendant à la création d'un *« contrôle d'emploi-insertion »* au projet de loi sur la *formation en alternance*.

Comme convenu, l'Assemblée nationale devrait également débattre, une nouvelle fois, des problèmes de la Sécurité sociale à l'occasion de la discussion de la proposition de loi déposée à ce sujet par M. Henry Berger (R.P.R.), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. M. Barre souhaite que ces différents textes soient examinés au cours de la session de printemps.

La motivation politique du chef du gouvernement est évidente. En mettant l'accent sur les réformes sociales, il s'efforce de compenser un peu les effets négatifs de ses échecs contre l'inflation et le chômage. Il répond ainsi à l'une des principales préoccupations de l'Elysée avant l'échéance présidentielle de 1981.

ALAIN ROLLAT.

M. Giraudet : un homme qui a la confiance de l'Élysée

Une nouvelle fois, le gouvernement confie à M. Pierre Giraudet, hors de son domaine de compétence propre, une mission de confiance. Alors qu'il était directeur général de la R.A.T.P., M. Giscard d'Estaing l'avait chargé, au mois d'octobre 1975, d'étudier la revalorisation du travail manuel. Alors qu'il est président d'Air France (depuis novembre 1975), il lui est aujourd'hui demandé de s'interroger sur les moyens de relancer la négociation sur la réduction du temps du travail.

M. Giraudet a la confiance de l'Elysée. Il est en quelque sorte « un homme du président ». Il avait été, le 25 septembre 1975, l'un des quinze chefs d'entreprise *« socialement avancés »* à être reçus à déjeuner par le chef de l'Etat. A diverses reprises, lorsque des rumeurs de remaniement ministériel circulaient, son nom était avancé. On le voyait déjà ministre du travail... Il a toujours démenti l'intention qu'on lui prêtait de quitter Air France.

Chacun s'accorde à penser qu'il a fait du bon travail à la R.A.T.P. Il se considère un peu comme le « père » de la carte orange, mais il n'est pas le seul à revendiquer cette paternité...

A Air France, il dut engager de difficiles négociations avec son personnel navigant au sujet de la conduite à deux ou à trois des Boeing-737 dont il aurait souhaité l'acquisition. Devant l'attitude des pilotes, il dut baisser pavillon et renoncer à l'achat d'appareils américains.

Avec les pouvoirs publics, il mena de longues discussions pour obtenir la signature d'un bon contrat de programme qui, dans la tourmente extérieure, préserve la compétitivité de la compagnie nationale sans la soustraire à ses obligations de service public, dont il a toujours reconnu qu'elles devaient motiver le personnel des entreprises publiques, à défaut d'intéressement aux résultats financiers.

Né en 1919, ingénieur en chef des ponts et chaussées, M. Giraudet a la réputation d'être ouvert au dialogue. Il n'est pas homme pourtant à céder sur l'essentiel pour le plaisir d'aboutir, coûte que coûte, à un consensus. — J.-J. B.



L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

SAINT-EUSTACHE (près) 3e ét. MAISON XVIIe. Charmant 3/4 p. 100 M2 2 bains. Px 880.000 F DORESSAY. 548-43-94

3e arrdt.

MARAIS
Bel hôtel du XVIIIe restauré. Studio au 6 pièces. S.F.P.G.I. (Groupe Suez) Téléph. : 272-53-40/271-72-80.

4e arrdt.

Près PLACE DES VOSGES 79 m2 - séjour + 2 chambres. Belle restauration Equipements luxueux. GARBI. Téléph. : 567-22-88.

S.F.P.G.I. (Groupe Suez) vend PLACE DES VOSGES dans imm. 17e S. - Superbes appartements du 3 au 6 pièces. Gd confort - Parking en ss-sol. Téléph. : 271-72-80/272-53-40.

5e arrdt.

5e arrondiss., à vendre 3-4 Pces tout confort 336-05-90

S.F.P.G.I. (Groupe Suez) vend dans très belle restauration, du STUDIO au 6 PIECES. Téléph. : 271-72-80/325-32-77.

6e arrdt.

LUXEMBOURG, 6, r. Mézières 5 Pces, SAMEDI 12, à 17 h. SUD ORIGINAL 354-95-10

EXCEPTIONNEL SUR JARDIN de l'Av. de l'OBSERVATOIRE Séjour 50 m2, 3 chbres, tt cft, 2 chbres serv., 4e asc. desc. Libre 1982. Prix 1.560.000 F. Visite SAMEDI, de 15 h. à 17 h. 9, av. de l'Observatoire, 6e.

DUPLEX PRÈS LUXEMBOURG 4 P. + 1 petite, 88 m2, 4e étage 3 P., cuis., w.c., 5e ét. 2 P. bns. Px : 850 000 F - Tél. 331-89-46.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF Gd STAND. STUDIOS, 2 Pces - 3 Pces sur place, 11/19 h. - 550-21-26

CHAMBRE DES DÉPUTÉS DUPLEX 5-6 PCES + 2 TERRASSES 220 m2 VUE MERVEILLEUSE Ce jour, de 14 h. 30 à 17 h. 30 276, BD SAINT-GERMAIN EXCLUSIVITE DORESSAY

SOLFÉRINO 200 M2 GRANDE CLASSE S.I.I.F EXCLUSIVITE 550-34-00

LOFT AMÉNAGÉ (Près) CHAMP-DE-MARS 280 M2 POSSIB. PARTIE EN COMMERCIAL EXCLUSIVITE - 550-34-00

Mo BAC Bd RASPAIL, 1er ét. Ouest Bel appt 205 m2 6 P. cft+2 serv. Profess libér. 1.580.000 F. - Tél. 577-96-85

8e arrdt.

A SAISIR immeuble grand standing appt 6 P. princip., 3 s. de bns. Conv. investisseur et profession. 551-68-39 de 9 h. à 13 h.

9e arrdt.

Mo CADET chauff. cent. GD STUDIO, ENTREE kitchen, dche, w.-c., à rénover PRIX INTERESSANT 39, rue RICHER, samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

10e arrdt.

PARTICULIER VEND 12, r. de Lancry, Mo République. Immeuble pierre de taille Côté cour - Calme - 1er étage. 2 pièces - Cuisine - Salle d'eau Entrée - Petit débarras - Cave. Remis à neuf. Pour renseignem. tél. 781-16-18.

14e arrdt.

ALESIA, 5 pces, cft, 130 m2. Imm. 1900, 2e étage + appart serv. 30 m2. PRIX : 980 000 F. Exceptionnel. Téléph. : 735-70-87.

Porte Orléans, S/Montrouge Imm. bourgeois, 14, r. Radiguey Appt 4 p., entrée, cuis., bains, w.-c., 82 m2. Libre, 350.000 F. Mitoyen 45 m2 occupé, 150.000 F. 520-13-57 ou s/place 13 h. 15 h. Samedi, dimanche et lundi.

14e - Près Denfert-Rochereau, 14, r. Cabanis, immeuble récent. STUDIOS 22 m2 et 30 m2 Visite sur place tous les jours, de 14 h. à 18 h., sam. de 11 h. à 13 h. et de 14 h. à 18 h. TEL. : 293-30-80.

Mo Cité-Universitaire Près Parc Montsouris, cité floréale, imm. récent, tout conft, 8e étage, vue dégagée, soleil. SEJOUR + 2 CHAMBRES, entr., cuis., s. de bains, w.-c. PRIX INTERESSANT 18, rue des Orchidées (angle 33, r. A.-Lancon), samedi, dimanche, lundi, 14 h. à 17 h.

15e arrdt.

PLAISANCE dans imm. restauré Très BEAUX 2 P. et DUPLEX DECORES, tout confort A partir de 205.000 F. Visites : samedi, dimanche, 14 à 18 h. 169, rue VERCINGETORIX Tél. 206-15-30

SUFFREN - Près 6 P. Cft + service. Immeuble pierre de taille - 1.550 000 F Etude Brancion - 828-61-85

CHAMP DE MARS PARTICULIER vend bel appart., imm récent séjour + 4 chbr., cuis équipée, 2 bains + cabin. de toilette, 1er étage, soleil, verdure. Sur place, vendredi, samedi, dimanche, de 14 à 17 h. Téléphone 567-76-67 ou 734-18-46.

Mo CAMBRONNE Imm. récent, tout confort, soleil. Liv. double + 3 chbres, entrée, cuis, bains, cab. toil., balcon-terrasse 30 m2, téléph., parking. 15, rue de l'Amiral-Roussin, escalier E, vue dégagée, samedi, dimanche, lundi, de 14 h. à 17 h.

16e arrdt.

SQUARE LAMARTINE (près) SOMPTUEUX DUPLEX DS HOTEL PARTICUL. STYLE XVIIIe SIECLE 7 P. + dépend. DORESSAY. 548-43-94

Mo POMPE bon imm. sur rue 2 PIECES entrée, cuis. - w.-c., salle d'eau, tél. PRIX INTERESSANT, 2e étage 48, bd FLANDRIN, samedi, dim., lundi, 14 h. à 17 h.

17e arrdt.

PLACE BRÉSIL (près) TRES BEL IMM. P. de Taille 5e ET., ASCENS., BALCON ENSOLEILLEMENT EXCEPT. 8 Pces 330 M2 environ + 4 CHAMBRES SERV. IDEAL PROFESS. LIBERALE PRIX 2.495.000 F. Visites samedi, 14 h. à 18 h. 114, AVENUE DE WAGRAM ou 723-91-22.

18e arrdt.

MAIRIE 18e, bon imm Parfait état, gd studio, entrée, cuisine, w.-c. Possib. salle d'eau. Prix : 67.000 F, crédit 80 %. Idéal pour habitation ou location. Voir propriétaire, samedi, lundi, 14 h. 30 à 18 h. 28, rue LETORT-18e.

78 - Yvelines

HERBLAY part. vd 3 p. 70 m2 terr. 25 m ds résid. sej. dble, s. de bns, gde cuis., chbre, plac., cave, park., parc, tennis, pisc., voile. Px 350.000 F Tél. après 18 h. : 962-69-81

VERSAILLES, tr. gd standing S/PARC gd salon, gde salle à manger, 4 chbres, 200 m2, box, park., sam. 14-18 h 7, rue de l'ERMITAGE ou « TAC » 329-33-30

92 Hauts-de-Seine

A vendre appart gd standing 5 pces, 121 m2 + bal. 27 m2, 2 bains, très bien situé, Meudon-la-Forêt. — Tél. : 630-01-20

PARC SCEAUX Réception + s. à manger, 9 chbres. Jardin 387-47-29 ou 630-37-33

COURBEVOIE près gare Pptaire vend 3 p., s. de bns, cuis., 65 m2, 5e ét, Asc. dans imm. ravalé. 320.000 F + box facult. 25.000. Vis. s/pl. sam. 19 11 h. à 16 h., 32, rue Gaultier. Tél. : 514-02-52 après 18 h.

94 Val-de-Marne

VINCENNES Métro Bérault face au bois ds imm. de gde classe, appts spacieux, 4 et 5 pièces, avec loggias et balc. boxes fermés en sous-sol. Sur place : le Saint-Louis, 44/48, av. des Minimes de 14 h. 30 à 18 h. 30, les vendredi, sam., dim. et lundi. 374-94-01 et 227-10-19

SUR BOIS - VINCENNES Urgent, cause décès, particulier vend gd appartem. face au bois, double living, 4 chbres, cuisine équipée, parking, parfait état, Mo à 100 m. Proxim. école et commerçants. Possib. prof. lib. 135 m2. PRIX : 1 500 000 francs. Libre de suite. Tél. : 893-17-30.

ORÉE DU BOIS Luxueux appart. 80 m2, séjour + alcôve + chbre, cuis. entièrem. aménagée, s. de bns, w.c. Vue dir. s. Bois. Tél. 707-57-88.

CACHAN LE SIGNAL DE LA PLAINE quartier neuf dans 7.800 m2 de verdure appartements du 2 au 5 Pièces, entièrement terminés. Livrables immédiatement. Prix fermes et définitifs. Prêts conventionnés. Téléphoner sur place au : 665-07-55 ou 665-04-11 ou au siège au : 387-52-11.

MAISONS-ALFORT proximité Mo, particulier vend : 2 Pièces, cuisine, salle d'eau, cave, appartement ensoleillé. — Prix 125 000 F Tél. : 875-07-70.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY Résidence grand standing, orée forêt, piscine, tennis, magnifique DUPLEX compren. : entrée, vaste liv. avec mezzanine, 2 chambres, 2 bains, cuis., cave, park., jardin d'hiver, exposition plein sud ; prestations très belle qualité. Prix : 540 000 F exonéré des frais d'enregistrement. DEVIQ, tél. : 16 (4) 457-12-02.

Chantilly-Gouvieux
le parc des aigles
LANCEMENT 3e TRANCHE
- 28 mn Paris-Nord
- en forêt de Chantilly
- 3 tennis
- piscine (en cours)
- proche golf et chevaux

APPARTEMENTS et MAISONS sur place (4) 457.32.62 au siège 387.52.11

Province

CHAMONIX. Partic. vend appt 80 m2, 3 p., cuis., 2 s. dche ; vue sur Mont Blanc, bien ensoleillé, 2 balcons, gd garage. Prix intéress. Tél. heures repas. M. FOURNIER (50) 68-00-61.

SKIEZ AU SOLEIL VILLENEUVE SERRE-CHEVALIER Vente et location de studios neufs à Briancon ou station. Prix : de 135.000 F à 207.000 F. VAUBAN IMMOBILIER Briançon. Garantie F.N.A.I.M 8645. Tl (92) 21-04-99- et 24-05-06

COTE D'AZUR VAROISE TOULON - CAP-BRUN « PORT MEJEAN » 18 appartements très haut standing dans parc naturel de 2 ha accès direct à la mer. Renseignements SOMECO - B. P. 594, 83400 HYERES T. (94) 65-38-30 ou sur place, 3018, avenue de la Résistance - 83100 TOULON Téléphone : (94) 41-31-14.

Etranger

Je vends mon APPARTEMENT à GENÈVE 3 km du centre, 7e étage, rive gauche, tranquille, vue impre., décoration neuve et luxueuse. 143 m2. Px envr. 5.500.000 FS. Ecr. sous chiffre A-18-115.008 PUBLICITAS CH 1211 GENEVE ou téléphoner après 18 h. : GENEVE 48-22-80.

appartem. achat

RECH. appts 2 à 4 pces Paris, avec ou sans travaux, préfère rive gauche, près faculté. Ecr. Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.

immeubles

ACHETE imm. de toute import. même avec travx. M. MOHR, 137, bd Koenig, Neuilly-s./Seine.

locaux commerciaux

VENCE (06) Plein centre vieille ville Vends beau local commercial : R.-de-ch. 28 m2 + sous-sol 30 m2 en galerie voûtée. Murs et fonds (tous commerces) 210.000 F. Tél. : (93) 58-20-90.

FG SAINT-HONORE (près rue Royale). 11 p. Conv. Couture-Mode. - Tél. 551-68-39 de 9-13 h.

forêts

LIGNY EN-BARROIS (Meuse, part. vd forêt 16 ha bien située, 50 % feuillus, 50 % jnes plantat. résineuses. 14.000 F l'ha à déb. Téléph. : (29) 89-02-75, le soir.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL-HOUSE recherche appartem. de standing pour DIPLOMATES et CADRES EUROPEENS. Loyers garantis par SOCIETES ou BANQUES Téléph. : 555-84-23 ou 705-52-89.

locations non meublées Offre

Région parisienne

A LOUER F3 tt conf., 80 m2, Mo Gentilly. 1 500 F/mois + ch. Pas de repr. Tél. (73) 92-03-18, week-end et après 18 heures.

SAINT-MANDE, 27, rue Sacrot. 4e ét., splendide dble living + 2 chbres, cuis, salle de bains. Tél. 2 900 F, ch. compr. 100 m2. Samedi, de 11 à 12 heures.

MARNES-LA-COQUETTE Village, charmante villa anc. réception double, 7 chambres, 3 bains, parc 3 000 m2. PRIX : 8 000 F. KATZ, Garches, tél. : 741-33-33.

locations non meublées Demande

Paris

Etudiante sér. cherche chambre indépendante - cft - max. 400 F. Tél. de 9 h. à 19 h. : 222-21-60 sauf mercredi.

Jeune couple ch. 2 pièces, cuis., confort, 15e arr. de préférence. Ecr. no 6.155 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. Tél. 283-57-02.

terrains

Yonne, reg. SENS, beau terrain boisé 10 ha avec bungalow. Prix 250.000 F. — Tél. 666-00-27.

REGION NOGENT-LE-ROI (27) au centre village historique TERRAIN A BATIR 2 700 m2 planté arbres fruitiers, entouré de murs, adossé à petit manoir, à vendre en bloc ou en 2 lots. Téléph. CETAF heure bureau (38) 95-00-24, Après 20 h. : 401-65-65.

viagers

AUTOROUTE CHARTRES, 60 km, LIBRE GDE VILLA 3.500 m2. 160.000 F + 5.000 F. F. CRUZ, 8, r La Boétie. 266-19-00

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL CONSTITUT. DE STES Démarches, Secrétariat, Télex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides. ASPAC : 281.18.18

MONTEZ VOTRE PROPRE ENTREPRISE Nous établirons vos statuts et exécuterons ttes les démarches domiciliation de votre siège social ou location bureau meublé av. téléphone, télex, secrétariat ORGAGESCO, 21, bd St-Martin 75003 PARIS. Tél. : 272-67-30.

3 bis, quai aux Fleurs EXCEPTIONNEL ENTRE NOTRE-DAME ET LE PALAIS DE JUSTICE Pptaire loue directement 5 GRANDS BUREAUX dont 1 boiserie + 4 petits + 2 caves Surface 200 m2 - 6 lignes tél. Bail 3-6-9 - Sans droit au bail 12.000F mensuel Téléphoner : 272-51-51 ou visite par gardienne imm.

SAINT-MAUR proche transports burx de stand. différentes surf. 50 à 250 m2. 330 F H.T. le m2. Cab. BAILLOT. - 883-51-48

Propriétaire loue directement 89, rue de la Faisanderie dans un jardin de 1.600 m2 2.100 m2 de BUREAUX très clairs très bon état, 35 parkings. 723-61-25 poste 21 ou écr. Félix Potin, 1, rue du Boccador, 75008 Paris

fonds de commerce

A VENDRE AFFAIRE PUBLICITAIRE possédant bon support. Clientèle existante. Prix : 220.000 F. A débattre. Téléph. : (38) 62-07-11/62-31-42.

FAUBOURG SAINT-HONORE Une adresse = bon placement. Pr cadeaux, antiquités, timbres, livres, bijoux, armes, monnaies. STAND à céder. T. : 742-51-12.

A VENDRE PAS-DE-PORTE à LAGNY 77400 (Marnes-la-Vallée) TRES BIEN PLACE CENTRE VILLE 1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + appt au 1er étage : 3 pièces, cave, grenier, w.-c., Tél. : 430-19-00 Bail nf, loyer min. 1.000 F/mois.

Région SUD-OUEST, vds grande DISCOTHEQUE « DISCO » 700 m2, parking 1.000 m2, grosse sono J.B.L., équipement lumière et effets spéciaux tr. complet. Equipée pour concert Tél. : M. ALAIN 236-94-06 H.B.

GRENOBLE vend PAPETERIE demi-gros, détail, plein centre ville, présentat. lux. gestion par ordinateur. C.A. 300.000 F environ. Ecr. no T 17589 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

villas

RAMATUELLE A VENDRE VILLA BORDURE PLAGE DE PAMPELONNE, accès direct à la mer, conviendrait pour famille avec enfants ou passionnée de la mer. Grand Séjour, 5 chbres, 3 bains, garage. Conditions paiement si sérieux. Tél. : (7) 837-74-18.

18 km OUEST Hôtel PARTICULIER, fin 18e s. Récept. 60 m2, 6 ch., 3 bains, tout confort. Conviendrait pour 2 familles. Prix : 1.350.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

pavillons

CONFLANS - Pavillon s/243 m2, ss-sol tot., chauff. centr. mazt. garage. R.-ch. : ent., cuis., séj. 29 m2, w.-c. 1er étage : palier, 1 gde chbre, 1 bureau, 2 petites chbres, s. bns. PRIX : 370.000 F. Ct VERMEILLE, 14, av. Carnot, CONFLANS. — Tél. 919-21-27 +.

Pte d'ORLEANS - Gde maison 8 P. 220 m2, sur 450 m2 terrain + chalet 3 PCES avec garage. Prix 1.290.000 F. - Tél.: 735-70-87.

CHELLES CENTRE 15 min. gare Est par le train, dans quartier résidentiel calme. Particulier vend pavillon F5, excel. état - Cuisine aménagée - Séjour - S. de B. - 4 chambres Garage - Jard. - Ch. centr. gaz. Prix 350.000 F Tél. : 020-86-84.

maisons de campagne

Vend gde maison sur 4.000 m2 tt cft s/150 m2, dépend. 81 Cordes, 530.000 F. (63) 56-06-32.

ARDECHE - ALT. 500 m Micro-climat : mimosas et figuiers 30 km station de ski : FERME TYPIQUE DU XVIIIe s. Très belles pierres - Gros œuvre bon état, r.-de-ch. en partie voûtée. 5 pces princ. à l'étage + dépendances, grenier aménageable, bel escalier intérieur, terrasses. Gdes granges sépar. + 2 petits bâtiments indépend. à aménager. 8.000 m2 terrain planté de châtaigniers et arbres fruitiers, source, élect. poss. tél. Vue extraordinaire sur vallée de l'Ardèche et montagne. Prix : 320.000 F.

TERRAIN A BATIR Très belle vue - Eau, électr., boisé, 3.575 m2. Px 80.000 F H.T. Ecrire : CATRY, 42, cours Estienne-d'Orves 13001 Marseille. Tél. : 16 (91) 54-92-93 ce jour, pend. ce w.-end et w.-end suiv. Tél. à l'Hôtel des Marronniers (07) Thueyts : 16 (75) 36-40-16. Demander M. BLANC.

propriétés

SUD LUBERON A 25 km d'Aix-en-Provence Très belle bastide en pierre. De grand caractère. Dans 5 ha - 350 m2 habitables + vastes dépendances. Restauration à prévoir. Prix : 1.200.000 F. Agce du Château, 84120 Pertuis. Tél. : (90) 79-17-33.

هكذا من الأصل

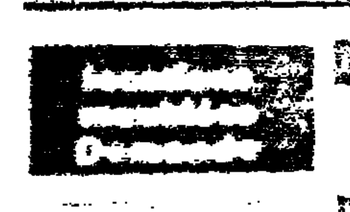
Le

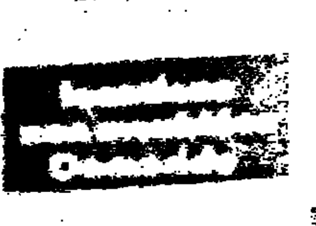
blème de la réduct

r des réformes sociales

tion et le chômage

un homme qui





du temps de travail

nisations professionnelles et syndicales, qui entendent assumer pleinement leurs responsabilités dans le développement du dialogue social » (lire ci-dessous l'article d'Alain Rollat).

Tandis que l'on tente en France de renouer la concertation sur un problème social qui apparaît aussi comme un phénomène de société, *d'autres pays se sont engagés plus radicalement sur la voie de la réduction de la durée du travail.* C'est le cas, en premier, de la Belgique, où, comme le rapporte notre envoyé spécial, la semaine de 36 heures n'est plus seulement une revendication : elle est appliquée dans de grandes entreprises industrielles et commerciales, malgré les réticences du patronat (lire aussi page 30).

« Travailler *moins pour travailler tous*, ou la semaine de 35 heures » : c'est le thème de l'émission « le Nouveau Vendredi », ce vendredi 18 janvier sur FR 3, dans laquelle seront présentées quelques expériences européennes.

Avantages et inconvénients de la « semaine belge »

De notre envoyé spécial

Charleroi. — *Trop vite et trop loin ?* M. Jean Mayeur, directeur du personnel des Ateliers de constructions électriques de Charleroi (ACEC), a un geste fataliste. « *Vous connaissez*, dit-il, *la puissance des syndicats belges* (1). *Si nous n'avions pas accordé la semaine de 36 heures, un nouveau conflit aurait éclaté. Après les trois mois de grève du printemps dernier, l'entreprise ne pouvait pas se le permettre.* » En deux ans, les 7 800 salariés des ACEC — dont 4 500 ouvriers — répartis dans les quatre usines de Charleroi, Liège, Gand et Rusbroeck, auront alors obtenu une réduction de la durée hebdomadaire du travail de trois heures et demie !

Janvier 1979 : l'horaire hebdomadaire est de 39 h. 30. Le cahier de revendications syndical, déposé comme chaque année, réclame les 36 heures « *tout de suite* ». La direction des ACEC refuse. A la mi-mars, la grève est déclenchée. Elle dure quatorze semaines.

A la mi-juin, la direction s'incline presque totalement : la durée hebdomadaire du travail est abaissée de 39 h. 30 à 37 h. 30, non seulement sans perte de salaire, mais encore avec d'autres avantages comme la revalorisation de la prime de fin d'année et le relèvement du salaire horaire. Aujourd'hui, le salaire horaire moyen ouvrier aux ACEC est de 198,5 francs belges (FB), soit 28,6 F (2).

Le conflit coûte 600 millions de francs belges à l'entreprise carolorégienne, dont le chiffre d'affaires est de 12 milliards de francs belges. Aussi, quand les syndicats reviennent à la charge, fin 1979, la direction cède presque immédiatement : la semaine de 36 heures sera effective le 1er janvier 1981, avec un « passage » à 36 h. 30 au 1er mai 1980.

« *Pour cette année*, dit, d'un air désabusé, M. Mayeur, *cette mesure va provoquer une hausse de 5 % de la masse salariale, qui est actuellement de 3 milliards de francs belges. La réduction de la durée du travail obère nos prix de revient, d'où compétitivité moins grande et perte de marchés. La situation des ACEC s'était redressée fin 1978. Nous allons repiquer dans le rouge.* »

Pourtant, la réduction du temps de travail est désormais considérée en Belgique comme un « *phénomène de société irréversible* », même si l'on note une vive résistance de nombreuses P.M.E. à passer au-dessous des 40 heures. Le gouvernement de M. Martens l'a inscrite, avec des mesures d'accompagnement, à son programme de politique économique et sociale et, selon une estimation patronale, 800 000 des 1 400 000 salariés de l'industrie travaillent d'ores et déjà moins de 40 heures par semaine (3).

Mais deux thèses s'affrontent : le patronat estime qu'en temps de crise il ne faut surtout pas accélérer le processus. « *Heureusement que nous sommes là pour freiner le mouvement. Nous comptons bien isoler le cas des ACES* », affirme, avec une conviction apparente, M. Roger Davreux, secrétaire général de Fabrimétal (fédération patronale qui groupe 1 300 entreprises et 300 000 salariés des fabrications métalliques, mécaniques et électriques). « *La productivité et les investissements progressent,* ajoutent MM. Duygardyn et De Buck Van Overstraeten, autres responsables de Fabrimétal, *mais l'emploi n'est pas amélioré pour autant : Philips-Belgique, qui est passé à 38 heures fin 1978, a supprimé, dans le même temps, quelque 700 postes de travail* ».

Les syndicats F.G.T.B. et C.S.C. assurent que c'est au contraire en période de récession qu'il convient d'abaisser la durée du travail, afin de préserver l'emploi. « *Il faut mieux répartir le travail disponible* », souligne M. Georges Staquet. Le secrétaire général de la fédération des métallurgistes F.G.T.B. de Charleroi indique : « *Nous sommes surtout préoccupés, dans cette région, par l'hémorragie de l'emploi dans la sidérurgie : 21 000 travailleurs dans le bassin carolorégion au 1er janvier 1975, 13 313 au 30 septembre 1979. Et 2 500 départs sont encore prévus. Notre région compte 9 % de chômeurs. Nous avons déposé, le 15 janvier, un cahier de revendications pour passer, dans la sidérurgie, des 38 heures aux 36 heures.* » Le syndicaliste ajoute sans sourire : « *Nous avons été agréablement surpris par la rapidité avec laquelle la direction des ACEC vient de céder : le rapport de forces a joué.* »

On dit aussi que Fabrimétal n'a guère soutenu, dans cette affaire, l'un de ses principaux adhérents. En tout cas, les négociations dans la sidérurgie seront suivies de très près : si ce secteur bascule dans ce qu'il convient déjà d'appeler « la semaine belge » (quatre jours et demi de travail, du lundi matin au vendredi midi), c'est tout le monde industriel d'outre-Quiévrain qui risque d'être entraîné.

Les 36 heures, c'est un des paramètres de la région de Charleroi, comme le prix du fuel, déclare M. André Baudson, député socialiste wallon, vice-président de l'Association internationale des parlementaires de langue française et président de l'ADEC (4). *C'est un acquis et un actif social. Nombre d'infrastructures locales ont pu être réalisées grâce à l'accroissement de la productivité, qui a résulté de la réduction de la durée du travail et qui a compensé l'augmentation des coûts de main-d'œuvre. Les syndicats belges sont forts, puissants, mais aussi responsables.* »

Il faut un certain temps pour « trouver » une vendeuse, entre les vastes rayons de ce grand *magasin GB-Inno-BM*, à Auderghem, à la périphérie de Bruxelles. Ce qui frappe, justement, c'est le peu de personnel rencontré dans cette « grande surface » de 8 000 mètres carrés, un jeudi à 4 heures de l'après-midi. « *Conséquence des 36 heures* », maugrée l'un des gérants, M. Georges Roland. « *Ils n'ont qu'à embaucher* », réplique Jacqueline, vendeuse au rayon maroquinerie.

GB-Inno-BM (200 points de vente en Belgique, 28 000 salariés, 87 % de syndiqués) a, « *contraint et forcé* », mis en application la semaine de 36 heures le 1er décembre dernier (38 heures auparavant). Mais quelque 11 000 employés (dont 90 % de femmes) travaillent à mi-temps : cela complique encore la mise en place des nouveaux horaires de service, d'autant que les magasins restent ouverts, comme avant, de 9 heures à 20 heures du lundi au samedi et jusqu'à 21 heures le vendredi.

Deux « pauses-café »

Ainsi, M. Roland a 180 personnes sous ses ordres : 90 font la « semaine belge », 30 travaillent 24 heures par semaine (6 jours de 4 heures) et 60 effectuent 20 heures (5 jours de 4 heures). Le planning, établi pour trois semaines d'affilée par les chefs de rayon et les chefs-caissières, est plus impressionnant que la check-list de Concorde. Aux caisses et à l'essayage (rayon vêtements), par exemple, deux ou trois employées se succèdent par jour au même poste de travail.

Jacqueline, qui fait la semaine de 36 heures et gagne 19 500 FB nets par mois (5), explique : « *Je travaille soit de 8 heures à 17 heures, soit de 11 heures à 20 heures, avec une heure pour déjeuner. Cela pendant quatre jours, qui peuvent aussi comprendre le samedi. Le cinquième jour, je ne travaille que le matin. Avoir un après-midi supplémentaire par semaine me permet de faire des courses, d'aller au cinéma ou de mieux m'occuper de mes deux enfants. Mais cette obligation de travailler le samedi par roulement est gênante.* »

Le personnel du magasin d'Auderghem a aussi droit, pendant la journée de travail, à deux « pauses-café » d'un quart d'heure chacune. Une autre vendeuse, Josiane, a les mêmes horaires que sa collègue, mais, ayant opté pour la semaine de 24 heures, elle n'exerce que trois jours, le lundi, le mercredi et le vendredi. « *Pour des raisons financières*, dit-elle, *je vais redemander à travailler 36 heures.* »

Pour combler cette réduction du temps de travail, la direction du magasin a procédé à des aménagements techniques (prémarquage des prix fait directement par les fournisseurs, livraison des vêtements sur cintres et non plus en vrac, etc.), et elle compte accélérer, grâce à l'électronique, ses méthodes de commandes et d'approvisionnement. *Mais, au siège de G.B.-Inno-BM,* on ne doute plus d'être « *dans l'obligation d'embaucher* » : quelque trois cents personnes au niveau du groupe. « *Pas dans les magasins traditionnels, qui sont déjà en sureffectifs,* dit M. Roger Guelton, adjoint au directeur du personnel, *mais dans les supermarchés et hypermarchés alimentaires.* »

Compte tenu des revendications salariales, auxquelles les syndicats, pressés par la base et... la cherté de la vie en Belgique, n'ont pas mis une sourdine, M. Jean Jacobs, secrétaire général de la société, estime : « *La masse salariale de l'entreprise, qui est de 15 milliards de francs belges, va augmenter de 10 %. Nous espérons qu'un accroissement du volume de nos ventes de 6 % à 7 % permettra d'absorber cette hausse. Sinon, pas de miracle : il faudra relever nos prix.* »

G.B.-Inno-B.M., les ACEC, les banques, les assurances, l'industrie du pétrole : les syndicats F.G.T.B. et C.S.C. n'ont vraiment poussé l'offensive, jusqu'à présent, que dans les entreprises ou des secteurs qui ont les reins solides et la sidérurgie va constituer, à cet égard, un nouveau test. Il est vrai aussi que la concertation n'est pas, en Belgique, un mot vide de sens, même si les négociations tripartites (gouvernement, patronat, syndicat), pour un abaissement général du temps de travail, sont actuellement dans l'impasse. L'Etat a donné aussi l'exemple : trente-huit heures dans la fonction publique. Certes, le gouvernement de M. Martens est quelque peu revenu en arrière, sous la pression patronale, en prônant la semaine de 38 heures alors que, en avril 1979, il avait « *pour objectif général la semaine de 36 heures fin 1981* ». *Mais il a tempéré ce recul* par de fortes aides : une prime à l'embauche, pour les entreprises, de 500 000 FB (en deux ans) pour tout engagement, si 38 heures il y a, d'un chômeur sans travail depuis plus de six mois, ou d'un jeune de moins de vingt-cinq ans. Vingt milliards de FB sont prévus à cet effet.

C'est dire que la réduction réelle de la durée du travail est bien dans l'air du temps, de ce côté-là de la frontière. « *Il faut sentir et voir ce qui se passe au moment voulu,* dit M. Baudson, *et non pas à la lueur des incendies. Il convient maintenant d'organiser mieux l'activité des gens* ». En effet : deux jours et demi de congé par semaine... Beaucoup d'observateurs signalent une recrudescence du « travail au noir... ».

MICHEL CASTAING.

(1) La Fédération générale du travail de Belgique (F.G.T.B.), d'obédience socialiste, et la Confédération des syndicats chrétiens (C.S.C.) comptent respectivement *1 150 000* et 1 300 000 adhérents, soit au total, quelque 70 % de la population active (25 % de syndiqués en France).

(2) 10 francs belges valent 1,44 franc français.

(3) Par exemple, 72 % des travailleurs manuels des fabrications métalliques, soit 169 850 ouvriers, font, depuis le 1er janvier 1980, moins de 40 heures : 98 371 effectuent 39 heures et 71 479 travaillent 38 heures ou moins. Pour cela, deux cent dix accords d'entreprise et cinq *accords régionaux ont été signés.*

(4) Association intercommunale pour l'aménagement du territoire et le développement économique et social des régions de l'est et du sud du Hainaut.

(5) Le salaire brut n'est pas inférieur, en Belgique, à 20 F de l'heure pour l'ouvrier et à 3 500 F par mois pour l'employé.

CE VENDREDI SUR FR 3

« Trente-cinq heures, moins de chômeurs ! »

La semaine de trente-cinq heures, ça fait rêver. Ces trente-cinq heures en moyenne, réparties sur trois cent soixante-cinq jours, on peut y arriver de plusieurs manières. Le « Nouveau Vendredi » en énumère quelques-unes sur FR 3, différentes selon que l'entreprise relève du tertiaire ou du secondaire. Ainsi, la G.M.S., boîte française de constructions familiales, offre-t-elle déjà à ses employés une semaine qui s'achève le vendredi à midi et demi pour reprendre le lundi suivant. Ceux qui le désirent peuvent même prolonger le week-end jusqu'au lundi midi. Et le patron envisage avec sérénité la semaine de quatre jours, de plus en plus répandue aux Etats-Unis. Il s'y retrouve, il le dit : ce long repos hebdomadaire a augmenté de 30 % la productivité de son personnel. Bref, c'est une excellente affaire !

En Belgique, dans la sidérurgie, on voit maintenant assez couramment les « quatre huit » remplacer les « trois huit » classiques : quatre équipes dont une prend une semaine de repos pendant que les trois autres se relayent à la chaîne six jours sur sept pendant trois semaines. C'est dur oui — le samedi, on a eu assez de mal à l'obtenir, on y tient, — c'est dur, mais les ouvriers acceptent ce long tunnel éclairé par la seule trouée des dimanches, en échange des huit jours de congé sur lesquels ils débouchent enfin. Qu'en font-ils ? Ils restent chez eux, ils bricolent et ils se reposent, ils en ont besoin.

Les Allemands, eux, refusent de rentrer crevés en fin de journée ou de nuit, « kaput » comme ils disent, lessivés par les cadences et la peine. Alors, ils s'accordent des pauses cumulables de cinq minutes toutes les heures, plus trois minutes pour besoins personnels.

Travailler moins pour travailler tous, ça paraît logique, non ? Ça l'est, bien sûr. Cependant, du côté patronal, on se fait tirer l'oreille : l'incidence sur le prix de revient risque de compromettre la compétitivité de l'entreprise sur le marché international. A moins — et en Europe les responsables sont de plus en plus sensibles à l'argument — de faire tourner les machines trois cent cinquante jours par an, à l'exemple du Japon, au lieu des deux cent quarante à deux cent soixante-dix jours en moyenne ici.

De toute façon, les Belges ont tenté l'expérience. Elle est concluante : accorder des primes d'embauche aux usines qui sont passées à la semaine de trente-huit heures coûte moins cher à l'Etat que les allocations chômage, voilà le grand mot lâché. A la fin de l'émission, on nous lance quelques chiffres à la figure, pas très reluisants. En Suisse, le taux est de 0,3 %, en Allemagne de 2,9 % et en Angleterre de 5,4 %. Nous arrivons assez loin derrière avec 6,4 %, suivis, il est vrai, par l'Italie et, oui, la Belgique. Alors, la semaine de trente-cinq heures, le mois de trois semaines ou l'année de cent quatre vingt dix-neuf jours, c'est pour bientôt ? Sans aucun doute. Diminuer le temps de travail sans rogner sur les rémunérations, c'est dans le droit fil de toutes les revendications syndicales depuis les premiers congés payés en 1936. La qualité de la vie, ça représente bien autre chose aujourd'hui. La justice sociale aussi.

CLAUDE SARRAUTE.

Les modifications concernant les remboursements des frais de maladie

Vive protestation de la Fédération nationale de la mutualité française

Le décret publié au « Journal officiel » du 17 janvier, annonçant *que, à compter du 1er mai 1980, les assurés devront suporter au moins* « le cinquième » *des frais non remboursés par la Sécurité sociale, par l'interdiction qui est faite aux mutuelles de couvrir à 100 % les tarifs conventionnés, a suscité une vive réaction de la part de la Fédération nationale de la mutualité française (nos dernières éditions du 18 janvier). Son président, M. René Teulade, estime que cette mesure* « inadmissible sur le plan des libertés », *sera* « dépourvue de toute efficacité sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. »

Forte de ses vingt-trois millions d'adhérents et d'ayants droits, la Fédération annonce qu'elle fera tout pour s'opposer à cette mesure qui représente « un premier pas vers l'instauration d'un double secteur de production sociale qui débouchera sur la mise en place d'une médecine de pauvres et d'une médecine de riches. » *Cette assertion s'explique par le fait que seules seront touchées les mutuelles, les sociétés d'assurance complétant le remboursement de la Sécurité sociale au-delà des tarifs* officiels.

« *Inadmissible.* » Les réactions au décret imposant aux assurés la participation d'environ 5 % aux frais de maladie ne se sont donc pas fait attendre. Les arguments de la Fédération nationale de la mutualité française, qui demande l'annulation du décret, sont fondés à plusieurs titres. Le décret, qui met en application ce qu'on appelle le « *ticket modérateur d'ordre public* », a, certes, été prévu par une ordonnance de 1967. Mais il pose néanmoins des problèmes d'ordre juridique et politique. En empêchant les citoyens de s'assurer à 100 %, il porte atteinte à un droit essentiel qui est la liberté individuelle de choisir des formules d'assurance. En outre, la décision de faire supporter une partie des frais de maladie — 5 % en moyenne, 12 % pour les médicaments dits de confort — est contraire aux promesses du gouvernement de ne pas réduire les prestations.

Un problème d'efficacité est également posé. A juste titre la mutualité rappelle que, selon des études de l'inspection des affaires sociales, celui qui est remboursé à 100 % pour les maladies courantes se soigne mieux, va moins à l'hôpital, et, finalement, coûte moins cher à la collectivité.

Problèmes de justice enfin : tel qu'il est rédigé, le décret pénalise et les mutuelles et les catégories défavorisées. En effet, la mutualité, qui joue la règle de la Sécurité sociale, ne complète les remboursements de l'assurance maladie que dans la limite des tarifs conventionnels (en fonction du prix de la consultation ou de la visite fixé par les caisses et les syndicats de médecins) ; en revanche, les sociétés d'assurance complètent le remboursement de la Sécurité sociale, même si le médecin dépasse ses tarifs officiels. Sauf réglementation des compagnies d'assurance — on dit chez M. Barrot qu'elle est envisagée, — les mutuelles seraient lésées et le principe de la libre concurrence à égalité de droit et de charge ne serait pas respecté.

Enfin, le décret risque de pénaliser une autre *catégorie de Français* : ceux qui sont déjà le moins protégés. En *effet*, un certain nombre de cadres bénéficient, *en cas de maladie*, d'allocations supplémentaires et forfaitaires *qui se traduisent par un* remboursement non plus à 100 %, mais parfois à 105 %, 110 % et même davantage ! La mesure décidée par le gouvernement, aussi justifiée soit-elle (souci de faire comprendre le coût de la maladie et de ne pas inciter à la dépense), devrait, sauf correctifs, accroître les inégalités.

J.-P. D.

TIERS-MONDE

LA CONFÉRENCE DE L'ONUDI A NEW-DELHI

Les pays en voie de développement représentent moins de 10 % de la production industrielle mondiale

L'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) tient, du 21 janvier au 8 février, à New-Delhi, sa troisième conférence générale. Créée en 1967 par l'Assemblée de l'ONU, l'ONUDI, qui, de simple prolongement du secrétariat général, doit se transformer cette année en agence spécialisée disposant de ses propres sources de financement, fera à cette occasion le point du processus d'industrialisation du tiers-monde et proposera un programme pour les deux prochaines décennies.

A Lima, en mars 1975, lors de la précédente conférence générale — la première avait eu lieu à Vienne en 1971, — *il avait été convenu de porter la part des pays en développement* dans la production industrielle mondiale de 7 % à l'époque (environ 9 % actuellement) à 25 % en l'an 2000. Dans ce but, des actions spéciales apparaissaient nécessaires. La réciprocité des intérêts entre le Nord et le Sud avait déjà été mise en avant, le développement des pays démunis faisant d'eux des partenaires commerciaux plus rentables pour les nations nanties.

Depuis la réunion du Pérou, cette idée, qui n'est pas d'ailleurs aussi juste qu'elle peut le paraître, a fait son chemin dans les esprits. Dans les faits — marqués entre autres par l'échec du « dialogue Nord-Sud », — aucune transformation réfléchie des mécanismes en vigueur ne s'est ébauchée. Aussi, à La Havane, en décembre dernier, le groupe des « 77 » (1), dont l'unité avait — en raison de la facture pétrolière qui pèse surtout sur les plus défavorisés de ses membres — subi quelques secousse lors de la session de la CNUCED, en mai 1979, à Manille, s'est efforcé de définir une stratégie commune avant New-Delhi.

Dénonçant *« l'absence de volonté politique de la plupart des pays en faveur d'une restructuration de l'économie mondiale »*, les « 77 » ont, dans leur déclaration finale, proposé notamment la création d'un fonds mondial d'encouragement à l'industrie.

Huit propositions

A New-Delhi, l'ONUDI présentera, quant à elle, huit propositions principales, portant notamment sur la création d'une agence internationale de financement (au capital initial de 500 millions de dollars), d'un fonds global pour stimuler les activités industrielles, d'une commission pour le droit international du développement industriel, d'un système d'arbitrage et d'un institut international de technologie industrielle et d'un centre d'examen des brevets. Un objectif serait fixé pour les échanges de produits manufacturés : les exportations des pays en développement devraient couvrir la moitié de leurs importations d'ici à 1990 et la totalité en l'an 2000. Certaines de ces propositions ont déjà été accueillies avec réserve dans les milieux occidentaux, notamment celles relatives à la création d'un fonds global, taxé, entre autres critiques, de faire double emploi avec la Banque mondiale.

Cependant, à Vienne, dans une déclaration récente à l'agence France-Presse, le directeur exécutif de l'ONUDI, M. Abd El Rahman Khane (Algérie), qui fut secrétaire général de l'OPEP, a d'ores et déjà souhaité que la conférence de New-Delhi n'engendre pas *« un sentiment de frustration et d'amertume »* au sein des pays en développement, ce qui *« mettrait en danger toute formule de coopération entre le Nord et le Sud »*. Pour lui, le bilan depuis Lima n'est pas positif, car, en extrapolant les résultats obtenus jusqu'ici, la part des pays en développement dans la production industrielle mondiale n'atteindrait au mieux que 13 % dans vingt ans, sept points en dessous de la cible choisie.

La responsabilité de ce retard industriel du tiers-monde incombe au premier chef, selon M. Khane, aux pays industrialisés, qui n'ont pas tenu leurs promesses financières, dans le domaine notamment de l'aide publique au développement. Il résulte aussi de la crise mondiale, qui n'a pas facilité le redéploiement des activités productives. Pour sortir de l'impasse et éviter que les pays en développement n'adoptent des *« positions radicales »* — ce qui permet d'ailleurs de retrouver une unanimité de façade — le directeur de l'ONUDI a plaidé, lui aussi, en faveur d'un nouveau plan Marshall, une somme de 300 milliards de dollars, étalée sur une dizaine d'années, pourrait, à son avis, être obtenue par « un prélèvement minime » sur « certaines activités spécifiques ».

Alors que le poids des armées se fait de nouveau sentir sur les peuples, s'agit-il une fois encore d'évoquer une réduction des dépenses militaires, qui, selon les dernières statistiques, ont dépassé les 400 milliards de dollars en 1978 (dont 120 milliards pour les seuls achats d'armes). ? En ce domaine, même si la culpabilité est plus ou moins grande, aucun pays n'est innocent, puisque les nations en développement, sous le motif — parfois réel — d'assurer leur sécurité, ont consacré au domaine militaire, toujours en 1976, plus de 90 milliards de dollars (*le Monde* du 17 octobre).

Le sujet est délicat, car il met en jeu le nationalisme le plus enraciné et le mieux entretenu. Aussi doit-on regretter, face à la stratégie des gens de pouvoir et au silence des sans-grade, que des instances, comme la commission Brandt, n'aient pas encore fait entendre leur voix sur le sujet.

La tention actuelle devrait en tout cas amener les responsables à une prise de conscience des besoins profonds de la communauté internationale. Toutefois, les préoccupations à court terme et à espace réduit l'emportent tant à l'Est qu'à l'Ouest, au Nord qu'au Sud, et peut être fait pour sortir les deux tiers de l'humanité de la faim et de la misère. Accorder le prix Nobel de la paix à une religieuse qui lutte contre la détresse en Inde, attribuer celui des sciences économiques à deux professeurs spécialistes du tiers-monde est une chose ; laisser leurs chances aux pays neufs en est une autre.

Ce qui domine plutôt, c'est la méfiance à l'égard des importations en provenance des pays en développement, qualifiées abruptement de « sauvages » dans la mesure où elles froissent le tissu industriel des vieilles nations occidentales ; mais on ne peut à la fois vanter le capitalisme et en refuser les règles. En fait, il faut surtout distinguer entre les exportations des pays-ateliers, où des usines « de complaisance » ont été implantées par des firmes transnationales qui transforment le monde en terrain de chasse, et les ventes, encore faibles, des Etats qui accèdent à l'âge industriel.

Chaque pays doit avoir le choix de son type de développement. Faut-il encore qu'il ait la possibilité de choisir, en toute connaissance des avantages et des inconvénients du modèle industriel occidental. L'exemple de l'Iran et, dans une autre mesure, celui de l'Algérie peuvent conduire à une réflexion sur les erreurs à éviter. La libération des peuples ne passe pas seulement par l'électrification des campagnes.

MICHEL BOYER.

(1) Il rassemble, en fait, aujourd'hui cent dix-neuf pays en développement.

MARCHÉ COMMUN

La Communauté européenne veut conclure rapidement l'accord de coopération avec la Yougoslavie

Bruxelles (Communautés européennes). — La C.E.E. va accélérer ses travaux afin de conclure rapidement les négociations sur l'accord de coopération envisagé avec la Yougoslavie. Telle est la décision prise par les ministres des affaires étrangères de la Communauté, réunis le 15 janvier, à Bruxelles. Les Neuf, soucieux de marquer, dans la période de tension actuelle, l'intérêt particulier qu'ils portent à ce pays, souhaitent adopter le mandat de négociation à confier à la Commission européenne lors de leur prochaine réunion, le 4 février.

Actuellement Belgrade refuse de conclure les pourparlers sur la base de l'offre initiale de la C.E.E. Les Yougoslaves demandent une amélioration des concessions commerciales envisagées par les Neuf pour leurs exportations de produits agricoles (vin et bœuf notamment) et industriels. Alors que la Communauté ne veut accorder de préférences tarifaires que dans la limite du contingent pour une soixantaine de produits manufacturés exportés par la Yougoslavie, Belgrade souhaite que la plupart des cinquante-cinq exportations entrent dans la C.E.E. à des conditions privilégiées et sans restriction quantitative.

Le gouvernement yougoslave désire aussi que son engagement sur les préférences tarifaires à accorder dans le futur à la C.E.E. soit le moins contraignant possible. Outre le volet commercial, l'accord envisagé avec la Yougoslavie prévoit l'aide financière de la C.E.E. pour la réalisation de projets de développement dans ce pays, ainsi que des mesures sociales en faveur des ressortissants yougoslaves travaillant chez les Neuf.

Les Neuf ont par ailleurs décidé d'étendre le système commercial dont bénéficient les pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A.C.P.) à la Rhodésie, le futur Etat du Zimbabwe pouvant demander l'adhésion à la convention de Lomé après son indépendance. Au titre du régime P.T.O.M., la colonie britannique bénéficiera, à compter du 1er mars, du libre accès au marché communautaire pour la totalité des exportations de produits manufacturés. Pour les produits couverts par la politique agricole commune, il lui est consenti les mêmes avantages que ceux accordés aux pays A.C.P., c'est-à-dire un régime privilégié par rapport aux pays tiers, à l'exception toutefois de la viande bovine et du sucre.

La Commission européenne devait décider de son côté, le 16 janvier, d'accorder une aide de 16 millions de francs afin de contribuer au programme de rapatriement et de réinstallation — dont le coût total est estimé à 88 millions de francs — des Rhodésiens réfugiés dans les pays voisins (Zambie, Mozambique, Boswana).

Marcel SCOTTO.



هكذا من الأصل

LA CULTURE, C'EST CE QUI RESTE QUAND ON N'A RIEN OUBLIE.



Exemple de traitement de cultures par épandage de produits phytosanitaires sélectifs qui détruisent les insectes nocifs en respectant la faune utile.

Aujourd'hui plus d'un quart des récoltes mondiales est détruit par des ennemis parfois invisibles : les parasites.

Comme les surfaces cultivables ne sont pas indéfiniment extensibles, nous ne devons pas oublier d'éliminer ceux qui attaquent nos cultures et nous ne devons pas non plus oublier tout ce qui peut en améliorer le rendement.

Chaque année nous mettons au point de nouveaux engrais, de nouveaux insecticides, fongicides, herbicides efficaces et dépourvus de danger pour l'homme et l'environnement. Le but de Rhône-Poulenc est de concentrer ses recherches dans les domaines hautement spécialisés. C'est la seule manière de gagner du terrain sur le plan international.

Actuellement, en phytosanitaire nous occupons une place prépondérante que beaucoup nous envient.

Rhône-Poulenc, un des atouts de la France dans le monde.

RHÔNE-POULENC

RHÔNE-POULENC.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Les conflits sociaux et les hausses des prix rendent difficile « l'expérience » Thatcher

« L'expérience » Thatcher traverse une phase difficile, menacée par l'aggravation et l'extension des conflits sociaux, ainsi que par l'augmentation sensible des prix et des salaires. Ces difficultés se traduisent par une baisse de popularité confirmée par le dernier sondage Gallup, établissant qu'en un mois la marge d'avance des travaillistes sur les conservateurs est passée de quatre à neuf points.

Dans le conflit qui oppose depuis le 2 janvier la direction de la British Steel Corporation aux syndicats, un fait nouveau s'est produit : Sir Kith Joseph et M. Prior, respectivement ministres de l'industrie et de l'emploi, rencontreront probablement, lundi 21 janvier, les leaders des deux plus importants syndicats impliqués dans le conflit. Mme Thatcher a en effet décidé de répondre positivement à l'initiative des syndicats qui avaient demandé à s'entretenir avec elle. Dans sa réponse, elle laisse entendre qu'elle rencontrera elle-même les dirigeants des syndicats, ainsi que la direction de la British Steel Corporation (B.S.C.). Les milieux officiels s'empressent de souligner qu'il s'agit seulement et exclusivement d'un geste de conciliation. Le gouvernement n'envisage pas, dit-on, d'entrer dans le conflit, et en aucune façon il n'envisage de négocier avec les syndicats. La négociation, répète-t-on, reste de la compétence exclusive des parties.

De notre correspondant

Londres. — Les mauvaises nouvelles s'accumulent. Les ouvriers de la sidérurgie ont décidé d'étendre officiellement la grève au secteur privé si aucun accord n'intervenait dans le secteur nationalisé d'ici au 27 janvier. Dans l'immédiat, les syndicats de la sidérurgie demandent aux cheminots et aux camionneurs d'empêcher tout transport d'acier à l'intérieur du pays. Une conférence internationale est, d'autre part, prévue pour le début de la semaine prochaine à Londres, en vue d'organiser en coopération avec les syndicats des autres pays de la C.E.E. le blocage de toutes les importations d'acier. M. Sirs, dirigeant du Syndicat de la sidérurgie, a déclaré que l'attitude du gouvernement avait politisé le conflit. Il a laissé entendre qu'une grève générale était possible si la British Steel Corporation (B.S.C.) mettait à exécution son programme de fermeture de nombreuses aciéries entraînant le licienciement de plus de cinquante mille ouvriers.

D'autre part, la menace d'une grève des travailleurs des eaux et des égouts se confirme. Aucune date n'a été fixée par les syndicats, mais il est acquis que, faute d'obtenir d'ici la fin du mois une augmentation supérieure aux 13,1 % proposés par les employeurs, les trente mille syndiqués arrêteront le travail. Un de leurs dirigeants a évoqué les effets « horribles » d'une grève qui affecterait l'industrie mais aussi les hôpitaux et l'approvisionnement en eau des particuliers. Néanmoins, le gouvernement a pris des dispositions pour faire assurer éventuellement par la troupe le fonctionnement des services essentiels, à commencer par celui des égouts.

La lutte contre l'inflation est affectée par diverses décisions. En premier lieu par l'annonce d'une forte augmentation du prix du gaz et, à un moindre degré, de l'électricité. M. Howell, ministre de l'énergie, a annoncé le mercredi 16 janvier que l'augmentation du prix du gaz dépasserait de 10 % le taux général d'inflation pendant chacune des trois prochaines années. Pratiquement, la hausse sera de l'ordre de 30 % pour le gaz et de 5 % pour l'électricité. Selon les conclusions relativement modérées de la London Business School, même si le taux d'inflation tombait à 15 % l'an prochain et à 10 % l'année suivante, le prix du gaz aurait pratiquement doublé en 1983.

Augmentation massive du gaz

La décision gouvernementale a provoqué de vives réactions aux Communes, y compris chez les conservateurs, anticipant les difficultés qu'ils auront à justifier à leurs électeurs une hausse aussi forte, alors que les industries nationalisées du gaz et de l'électricité ont respectivement fait l'an dernier des bénéfices de 360 millions de livres et 251 millions de livres (3,3 milliards et 2,3 milliards de francs). La politique du gouvernement est d'augmenter délibérément les prix pour assurer une réduction de la consommation et assurer ainsi la conservation de ressources énergétiques déclinantes. En effet, la Grande-Bretagne a des réserves de gaz naturel suffisantes jusqu'à la fin du siècle. D'ici là, la technologie permettra de remplacer le gaz naturel par le gaz produit à partir du charbon, que la Grande-Bretagne possède encore en très grandes quantités. Etant donnée l'augmentation des prix des autres formes d'énergie, les utilisateurs industriels et les particuliers préfèrent le gaz, ce qui provoque une augmentation en flèche de la demande. Le ministre a déclaré qu'il était injuste que les gens se chauffant au charbon, au pétrole ou à l'électricité paient plus cher que les utilisateurs de gaz. Il a constaté que l'augmentation du prix du gaz (+ 17 % en avril et + 10 % en octobre) représentait un fardeau considérable pour les économiquement faibles, mais il a ajouté : « *Toute la nation sera rationnée par les prix... Le pire moyen d'aider les pauvres serait de maintenir des prix bas...* » Au demeurant, des formes d'aide sont prévues qui permettront d'alléger la charge supplémentaire supportée par les utilisateurs les plus défavorisés.

Enfin, la politique anti-inflationniste, déjà compliquée par l'augmentation du prix de l'énergie, est menacée par une nette augmentation des salaires. Les statistiques publiées par le département de l'emploi indiquent que les salaires ont augmenté de 19,2 % en novembre par rapport à novembre 1978. Même en tenant compte de facteurs particuliers comme le rappel de traitement payé aux postiers, la hausse est évaluée à 18 % alors qu'elle n'était que de 17 % le mois précédent.

Les milieux officiels redoutent une escalade des salaires dans le secteur public. Des augmentations sont, en effet, prévisibles après la publication des résultats de l'enquête sur la comparaison des traitements dans les secteurs public et privé. Les infirmiers, les enseignants, les ambulanciers, etc., demanderont une amélioration de leurs traitements. En définitive, l'espoir de ramener à 14 % le taux d'inflation — actuellement à 17,5 % — au cours du dernier trimestre de 1980 paraît de plus en plus fragile.

HENRI PIERRE.

Aux États-Unis

Le président Carter présentera à nouveau un budget en déficit

Washington. — Comme il est de tradition à pareille époque, M. Carter et son équipe mettent la dernière main au projet de loi de finances pour la prochaine année budgétaire, premier des grands textes qui seront déposés sur le bureau du Congrès à la fin du mois. Sans doute le législateur tout comme les circonstances économiques et l'environnement international se chargeront-ils de modifier ce projet, au point que le budget qui sera finalement appliqué à partir du 1er octobre prochain ne lui ressemblera peut-être que d'assez loin. Le texte donne toutefois un aperçu des intentions et de la politique du gouvernement en ce début d'année.

Dans l'attente de l'élection présidentielle de 1980, il n'était pas question d'annoncer des sacrifices dramatiques. M. Carter a renoncé finalement à deux impôts que recommandaient nombre de ses conseillers : une taxe de 5 dollars sur chaque baril de pétrole importé et une autre de 50 cents sur chaque gallon d'essence (un gallon égale 3,8 litres) acheté à la pompe. Cette dernière taxe était pourtant préconisée par de très nombreux experts, compte tenu de la nécessité de réduire la consommation. Actuellement, selon le dernier rapport de l'O.C.D.E., l'automobiliste américain ne paye que 12 cents (55 centimes) d'impôt par gallon d'essence, contre 68 cents pour le Japonais, 110 pour le Français et 154 pour l'Italien.

Les principaux bénéficiaires

Les responsables américains font valoir que le prix de l'essence a déjà augmenté de 35 % en 1979 et que la consommation est déjà en légère baisse (moins 5 % par rapport à 1978). En outre, la hausse des prix du fuel domestique et les températures exceptionnellement clémentes de ce début d'hiver leur donnent l'espoir d'échapper à la pénurie de pétrole redoutée il y a quelques mois encore. Rien d'important n'est donc à prévoir en matière de politique énergétique cette année, à l'exception de l'impôt sur les superprofits pétroliers que le Congrès devrait voter en février. L'Etat fédéral en attend une rentrée de 10 milliards de dollars pour l'année budgétaire à venir.

De notre correspondant

Aucun sacrifice majeur n'est prévu non plus au chapitre des dépenses. Les principaux bénéficiaires des augmentations seront le Pentagone (143 milliards contre 127,4 cette année, sans parler des autorisations de programme qui augmenteront de 4,5 % par an pendant cinq ans), mais aussi les programmes destinés à promouvoir les transports en commun (les crédits passeront de 1,38 milliard de dollars à 2,5 milliards) et l'emploi des jeunes. Dans ce dernier domaine, M. Carter a déjà annoncé le 10 janvier une hausse de 50 % du financement des programmes en cours. Dès l'an prochain, ces crédits passeront de 4 à 5,2 milliards de dollars, pour atteindre 6 milliards en 1982.

Les autres programmes sociaux seront simplement maintenus au niveau actuel : une mesure jugée normale à la Maison Blanche après la baisse de 7 milliards de dollars opérée dans ce secteur il y a un an avec le budget « maigre » de 1980. Mais l'on n'a pas osé toucher à d'autres dépenses encore plus « électorales », telles que l'aide accordée par le gouvernement central aux divers Etats dans le cadre du Federal Revenue Sharing. Bien que les finances locales soient souvent plus saines que celles de l'Etat fédéral, les pressions des gouverneurs ont conduit M. Carter à maintenir ces subsides, qui se monteront à 2,3 milliards de dollars cette année.

Au total, les dépenses se situeront entre 615 et 620 milliards de dollars, contre 550 à 560 milliards pour l'année en cours et 600 à 604 qui étaient estimés en décembre dernier encore dans les premiers calculs pour le budget de 1981. Cette hausse de 15 milliards environ équivaudra au montant du déficit prévu. Là encore, M. Carter a renoncé à l'engagement qu'il avait pris l'an dernier de présenter un « déficit zéro » pour 1981. Les responsables font valoir pour leur défense que le déficit sera de toute manière moindre que celui attendu pour le présent excercice (35 à 40 milliards de dollars), qu'il fallait bien financer l'importante augmentation du budget militaire nécessitée par la situation internationale et, enfin, que la récession qui menace réduira les rentrées fiscales tout en augmentant le coût de l'aide aux sans-emploi.

Les critiques du gouvernement vont beaucoup plus loin dans la même argumentation : selon eux, le déficit se montera à 40 milliards de dollars au moins pour les mêmes raisons. Tout dépendra, il est vrai, de l'ampleur de la récession annoncée par tout le monde depuis des mois, mais qui se fait attendre. La hausse du P.N.B. enregistrée au quatrième trimestre de 1979 (entre 2 et 3 %) donne à penser que les choses iront leur train encore jusqu'au milieu de 1980 au moins. On est beaucoup plus sûr de la persistance de l'inflation, que M. Carter estimerait lui-même à environ 10 % dans son projet de budget.

MICHEL TATU.

En Belgique

L'activité pourrait s'infléchir progressivement

« *Le taux de croissance de l'économie belge pourrait s'infléchir progressivement au cours des prochains mois* », écrit l'O.C.D.E. dans l'étude qu'elle vient de publier sur l'économie belge.

« *En effet, la demande extérieure qui a constitué le stimulant essentiel de la croissance à la fin de 1978 et au cours de 1979 devrait se ralentir sensiblement en 1980. D'autre part, la politique économique, telle qu'elle est définie actuellement, devrait exercer un rôle plutôt restrictif l'année prochaine (...). Le taux de croissance du P.N.B. en volume pourrait alors, selon les prévisions du secrétariat et celles des experts belges, qui sont très proches, passer de 3 % en 1979 à 2,5 % en 1980.*

» *L'inflation devrait s'accélérer l'année prochaine, mais dans des proportions relativement modérées* », poursuit l'O.C.D.E. qui avance un taux d'augmentation des prix de 6,5 % en 1980 contre 4,7 % en 1979.

Après avoir prévu un ralentissement du progrès de la consommation privée (+ 2,5 % en 1980, après + 2,8 % en 1979), l'O.C.D.E. écrit : « *La faiblesse du taux de croissance de la production a entraîné une détérioration rapide de la situation de l'emploi depuis les années 1973-1974. Cette détérioration a été accentuée par le fait que la population d'âge actif s'est accrue durant cette période de 0,6 % par an environ. Afin de limiter la progression du chômage, les autorités ont mis en œuvre une série de mesures temporaires destinées soit à faire embaucher un certain nombre de chômeurs par le secteur public, soit à avancer l'âge de la retraite. Ces mesures qui ont produit leur plein effet durant les années 1987-1978 ont tendu à limiter sensiblement la progression du chômage puisqu'elles ont concerné environ 2 % de la population active. Elles ont également permis de stabiliser le sous-emploi des jeunes. Néanmoins, le taux de chômage a continué à s'accroître très sensiblement au cours des dernières années et il est actuellement voisin de 7,5 % de la population active. Le ralentissement prévisible de la croissance en 1980 devrait entraîner une nouvelle augmentation du chômage, alors que l'efficacité de la politique jusqu'à présent mise en œuvre tend à décroître. Le renforcement éventuel de cette politique, qui repose très largement sur un financement public, entraînerait quant à elle des problèmes, compte tenu de son coût budgétaire.* »

LE TAUX DE CHOMAGE POURRAIT ATTEINDRE 7,7 % DE LA POPULATION ACTIVE

M. H. Robinet, représentant permanent de la Belgique auprès de l'O.C.D.E., conteste, dans une lettre qu'il nous a adressée, les prévisions d'accroissement du chômage en Belgique, dont nous faisions état dans *le Monde* du 9 janvier.

« *Aucun pourcentage d'accroissement probable du chômage en Belgique pour 1980 n'est explicitement mentionné dans un document émanant de l'O.C.D.E. En revanche, les experts de l'Organisation estiment à 7,7 % de la population active le taux probable du chômage pour l'année qui débute. Si l'on compare ce taux à celui de 7,2 %, qui représente la moyenne annuelle de 1979, on obtient un accroissement probable un peu inférieur à 7 %, soit moins de la moitié de ce qu'affirme votre correspondant.* »

[C'est effectivement par erreur que nous avons indiqué un chiffre de 15 % d'augmentation du chômage.]

CONJONCTURE | AFFAIRES | ÉNERGIE

Dix propositions de l'Institut national de la consommation pour améliorer le développement de la concurrence

La décision prise par M. Monory de libérer les marges du *commerce a suscité de vives réactions* de la part des organisations de consommateurs (*le Monde* du 11 janvier). L'Institut de la consommation (I.N.C.) ne veut pas être en reste. Mais, plutôt que de se ranger du côté des contestataires, dont il ne se désolidarise pourtant pas, il propose un programme en dix points, susceptible d'améliorer le développement de la concurrence.

La réalisation des mesures proposées, a indiqué le directeur de l'I.N.C., M. Pierre Fauchon, dépend pour une part de l'influence et de l'action des organisations de consommateurs, lesquelles ont pour le moment rompu avec les pouvoirs publics. L'I.N.C. n'en espère pas moins leur concours pour convaincre les professionnels d'adopter les dix propositions suivantes :

● *Diversifier l'appareil commercial*, en repensant notamment la loi Royer, en revoyant la composition des commissions départementales qui donnent leur avis sur l'implantation des magasins à grande surface, et en y introduisant les représentants des consommateurs à proportion d'un tiers au moins, voire de la moitié ; au moins conviendrait-il de réviser la façon d'appliquer cette *loi en privilégiant l'intérêt des* consommateurs ;

● *Développer les marchés forains*, notamment dans les quartiers périphériques et les villes nouvelles ;

● *Supprimer les exclusivités de vente au stade du détail*, comme cela se pratique pour certains produits (parfum, électroménager, etc.) ;

● *Etablir un rapport annuel sur l'information et la protection du consommateur*, initiative qui devrait revenir à la Direction générale de la concurrence et de la consommation, et qui ferait le point sur l'application des engagements souscrits par les professionnels.

● *Généraliser la pratique de l'affichage du prix à l'unité* dans les points de vente en libre service, comme cela se fait obligatoirement aux Etats-Unis et en Belgique.

● *Autoriser la publicité comparative, élément d'information*, en se livrant à des tests de rapport qualité-prix. Sous certaines conditions, les commerçants pourraient tirer avantage des conquêtes de *50 Millions de consommateurs* (organe de l'I.N.C.) ou de *Que choisir ?* (que diffuse l'Union fédérale des consommateurs).

● *Développer l'étiquetage informatif* afin de compenser l'influence de la publicité télévisée sur les choix des consommateurs.

● *Diffuser l'information administrative* de façon à montrer au public les mécanismes de formation des prix.

● *Rendre automatique pendant deux ans la garantie légale* pour les acquéreurs d'appareils domestiques ménagers ou de loisirs, tels que les téléviseurs ou les chaînes haute-fidélité.

● *Favoriser les règlements des litiges de consommation* en instituant une procédure simple, rapide et peu coûteuse pour traiter les recours des consommateurs en s'inspirant de l'injonction à payer qui permet de recouvrer les petites créances.

Ainsi l'I.N.C. espère-t-il garantir un véritable équilibre dans une situation qui, selon son directeur, « *est caractérisée par la tendance du plus fort à dominer le marché* ». Il lance un appel aux pouvoirs publics, pour qu'ils favorisent la réalisation de ces mesures, et aux associations de *consommateurs pour qu'elles forment* un front commun.

LA BANQUE DE FRANCE PRÉVOIT UN PREMIER SEMESTRE ACTIF

« *Bien que l'incidence des hausses des matières premières pèse sur le climat des affaires, les industriels s'attendent, dans l'ensemble, à un premier semestre de 1980 au moins aussi actif que l'automne dernier* », note la Banque de France dans sa dernière analyse de conjoncture.

« *L'existence de carnets de commandes relativement garnis jointe à des résultats financiers somme toute satisfaisants, en dépit d'un dernier trimestre moins favorable, incite les chefs d'entreprise à une certaine confiance* », ajoute la Banque de France.

LES PROFESSIONS LIBÉRALES MANIFESTERONT LE 31 JANVIER

Les professions libérales (médicales et paramédicales, juridiques et techniques), groupées au sein de l'U.N.A.P.L. (Union nationale des associations des professions libérales), organisent une journée d'action le 31 janvier, qui se traduira, selon les régions, par la fermeture des cabinets, la tenue d'assemblées ou l'organisation de défilés. En outre, elles lanceront, à l'Hôtel de Ville de Paris, une opération « portes ouvertes » du 24 janvier au 2 février qui sera inaugurée par M. Jacques Chirac. L'U.N.A.P.L. *veut exprimer ainsi son mécontentement face « au silence obstiné »* du gouvernement sur le mémorandum que l'U.N.A.P.L. lui a remis le 28 septembre dernier concernant le coût des cotisations d'assurance-maladie, dont le taux va prochainement être relevé ; la taxe professionnelle, qui, selon l'U.N.A.P.L., « *atteint des montants démentiels et désordonnés, et, enfin, la concurrence déloyale* » que font les pouvoirs publics à certaines professions libérales, notamment aux géographes, aux notaires, aux experts comptables ainsi qu'aux agents d'assurances. Les professions libérales représentent cinq cent mille personnes, dont environ cent mille médecins.

● *Les nouveaux membres du C.N.P.F.* — Parmi les trois nouveaux membres nommés au Conseil national du C.N.P.F. (*le Monde* du 18 janvier, page 34) figure M. Jean Barnaud (et non Barnand), président du comité central des armateurs.

● *La production des cigares Havane* a été arrêtée, fin décembre, pour six mois environ, en raison d'une maladie qui touche les plantations de tabac de Cuba. — (*A.F.P.*)

M. Giscard d'Estaing réaffirme l'intérêt que porte la France aux surrégénérateurs

Interrogé par Europe n° 1 sur « *la France et le choix nucléaire* », M. Giscard d'Estaing a fait le point, le 18 janvier, sur l'énergie nucléaire. « *Il n'y a pas, à l'heure actuelle*, a affirmé le président, *d'autres technologies rapidement disponibles, il n'y en aura pas avant vingt ou plutôt même trente ans. De plus, c'est un investissement très rentable, car, avec l'augmentation du prix du pétrole, le kilowatt-heure produit par le nucléaire coûtera aux alentours de 13 à 14 centimes, alors que le kilowatt-heure d'origine pétrolière coûtera de l'ordre de 24 à 25 centimes.* »

Au moment où le P.S. précise qu'il abandonnerait le surrégénérateur s'il arrivait au pouvoir, M. Giscard d'Estaing a justifié la volonté du gouvernement de poursuivre le programme Super-Phénix : « *Si l'uranium du sol français devait finalement être utilisé dans des centrales de type surrégénérateur, nous aurions en France un potentiel d'énergie, une réserve comparable à celle de l'Arabie Saoudite. Donc, la combinaison de nos ressources naturelles en uranium et de la technique des surrégénérateurs — si elle est appelée à connaître un très large développement — nous placerait dans une position de grande sécurité pour ce qui est de notre approvisionnement.* »

M. Giscard d'Estaing a ensuite affirmé que le programme actuel était réalisé aux limites des capacités industrielles de la France. « *Nous avons regardé*, dit-il, *quelles étaient les capacités physiques de nos moyens industriels et nous avons pu porter l'engagement sur les deux années 1979 et 1980 de 10 000 MW — ce qui était prévu — à 12 000 MW, c'est-à-dire le maximum de ce que l'on peut faire actuellement.* »

Après avoir affirmé que les dirigeants européens « *enviaient* » le programme nucléaire français, précisé qu'actuellement une ampoule sur six est déjà « *alimentée par l'électricité nucléaire* », le président a rappelé son attachement à une information large (« *Il faut jouer le plus possible cartes sur table* ») et estimé que, « *au point de vue de la sécurité nous avons atteint un degré tel (...) que le risque peut être considéré comme minime* ». Enfin, M. Giscard d'Estaing, qui souhaite que « *les populations qui vivent autour des centrales en retirent un certain avantage* », a rappelé, comme l'avait annoncé un récent conseil des ministres, que ces populations bénéficieront d'une réduction de tarif « *de l'ordre de 5 centimes par kilowatt* ».

LES SURRÉGÉNÉRATEURS

Un surrégénérateur est un réacteur nucléaire d'un type particulier, qui a la particularité, en fonctionnement, de fabriquer plus de combustible qu'il n'en consomme ; en l'occurrence, il permet, en le transformant en plutonium, d'utiliser l'uranium 238, peu mis en valeur dans les réacteurs nucléaires « classiques », et qui est beaucoup plus abondant dans la nature que l'uranium 235.

La France est actuellement assez nettement en avance sur les autres *pays dans ce domaine* des surrégénérateurs, qui permettent de tirer de cinquante à cent fois plus d'énergie de la *même quantité d'uranium naturel* ; elle construit, en collaboration avec d'autres pays européens, un réacteur de 1 300 mégawatts à Creys-Malville (Ain), Super-Phénix. Celui-ci devrait être mis en service avant la fin de 1983. Des projets de construction de surrégénérateurs de 1 500 mégawatts sont assez avancés ; la décision d'en entreprendre la construction pourrait être prise dans les années qui viennent, les travaux pouvant débuter avant 1985.

D'autres pays sont engagés dans les surrégénérateurs, en particulier l'Union soviétique et le Japon. La Grande-Bretagne, pour sa part, devrait prochainement décider le lancement d'une enquête publique pour la construction d'un surrégénérateur « commercial » d'une taille proche de celle de Super-Phénix.

● *Négociations de firmes gazières ouest-allemandes avec l'U.R.S.S.* — Des firmes ouest-allemandes, dont la filiale de British Petroleum, *négocient* actuellement avec l'U.R.S.S., malgré la crise afghane, la construction d'un gazoduc entre la Sibérie occidentale et l'Europe de l'Ouest, affirme, le 17 janvier, le *Financial Times*

Le gazoduc, long de 4 340 kilomètres, *coûterait 20 milliards de* deutschemarks (46,8 milliards de francs) et pourrait fournir chaque année 50 milliards de mètres *cubes de gaz naturel à l'Europe* de l'Ouest à partir de 1985 ou 1986, d'après le quotidien financier, qui évalue les réserves de gaz de Sibérie occidentale à plus de 7 000 milliards de mètres cubes et peut-être 10 000 milliards (cinq fois les réserves prouvées du plateau continental britannique).

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,0370	4,0405	— 110	— 80	— 150	— 115	— 365	— 285
$ can. ...	3,4778	3,4822	— 95	— 55	— 85	— 42	— 223	— 140
Yen (100).	1,6348	1,6380	+ 44	+ 70	+ 100	+ 135	+ 310	+ 370
DM	2,3405	2,3433	+ 65	+ 89	+ 140	+ 168	+ 425	+ 493
Florin ...	2,1225	2,1255	+ 7	+ 30	+ 20	+ 45	+ 100	+ 160
F.B. (100).	14,3975	14,4170	— 330	— 175	— 665	— 485	—1460	—1030
F.S. (100).	2,5331	2,5370	+ 127	+ 158	+ 280	+ 320	+ 785	+ 895
L. (1 000).	5,0117	5,0195	— 460	— 378	— 768	— 665	—1955	—1730
£	9,1965	9,2082	— 445	— 360	— 790	— 690	—1620	—1400

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	7 15/16	8 5/16	8	8 3/8	8 1/8	8 1/2	8 1/4	8 5/8
$ E.-U. ..	13 9/16	13 15/16	14 11/16	15 1/16	14	14 3/8	14	14 3/8
Florin ...	10 5/8	11 5/8	10 7/8	11 5/8	11	11 3/4	10 7/8	11 5/8
F.B. (100).	13 1/2	15	13 15/16	14 11/16	14 3/16	14 15/16	13 15/16	14 11/16
F.S. (100).	1 3/4	2 1/4	5 1/8	5 1/2	5 1/8	5 1/2	5 7/16	5 13/16
L. (1 000).	15 3/4	18 1/4	18 3/4	22 1/4	19 3/4	22 1/4	19 1/4	21 1/4
£	17 1/4	19 3/4	17	17 7/8	16 15/16	17 11/16	15 7/8	16 5/8
Fr. franç..	11 3/4	12 1/4	12 1/4	12 3/4	12 3/4	13 1/4	13 3/8	13 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

La flotte marchande française compte 441 navires contre 505 il y a cinq ans

Pour MM. Jean Barnaud et Pierre de Demandolx, président et délégué général du comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) qui ont présenté le 16 janvier leur rapport annuel intitulé *Transport maritime, études et statistiques 1979*, *« la conjoncture récente est fortement contrastée »*. En effet *« au plus profond de la crise et aux plus graves déséquilibres, fait suite un état de pseudo-équilibre sur le marché de l'affrètement des marchandises sèches et du pétrole, avec des niveaux de fret majorés incitant ici et là, à une reprise des commandes. D'autre part, le secteur des lignes régulières reste perturbé par les excédents de capacité et les surenchères commerciales »*.

Toutefois, quatre éléments essentiels peuvent être notés :

— Une très forte baisse de la productivité des navires, en particulier les pétroliers, à cause de la désorganisation de la production ;

— La hausse considérable du prix des carburants (doublement entre octobre 1978 et octobre 1979) ce qui a conduit les armements à réduire la vitesse des navires et à étudier de nouveaux types de bateaux ;

— Une demande soutenue pour les transports de denrées alimentaires ou de matières premières énergétiques autres que le pétrole ;

— Mais sur le secteur des lignes dont la mutation technologique est très profonde (conteneurisation), l'accroissement des coûts ne s'est pas répercuté entièrement au niveau des prix.

En 1979, les échanges maritimes de minerai de fer ont repris une progression assez nette (+ 8 %) ainsi que les transports de charbon (+ 10 %), mais ce sont les céréales qui de loin ont constitué le secteur le plus dynamique (+ 15 %).

L'un des signes de l'assainissement (relatif) du marché mondial de l'offre et de la demande de transports maritimes peut être observé dans le nombre et le tonnage des navires désarmés. En juillet 1978, avec un niveau de 57 millions de tonnes désarmées (8 % de la flotte mondiale), on était au plus fort de la surcapacité. Depuis un an et demi, le rythme de remise en service des navires a suivi le redressement des taux de fret, et, fin novembre, les désarmements ne portaient plus que sur 11,7 millions de tonnes de port en lourd.

Toujours le problème des pavillons de complaisance

Pour l'armement français, l'exercice 1979 aura été sensiblement meilleur qu'en 1978 (en dépit des perturbations portuaires pendant six mois dues aux grèves de dockers et de la baisse de valeur du dollar), et l'endettement des compagnies s'est quelque peu atténué. Mais le tonnage de la flotte diminue. Et, ce qui est plus préoccupant encore pour l'emploi des marins et des officiers, c'est la réduction accélérée du nombre des navires (421 en octobre 1979, 411 au 1er janvier 1980, contre 505 le 1er janvier 1975) : un phénomène qui affecte d'ailleurs dans des proportions comparables les marines suédoise, allemande ou néerlandaise, par exemple, dont les armateurs transfèrent une part importante sous des pavillons de complaisance.

Au milieu de 1979, les armateurs français n'avaient plus que dix-sept navires en commande. Pour les neuf premiers mois de 1979 on a enregistré seulement huit entrées de navires dans la flotte (328 000 tonnes) pour trente-six sorties (564 000 tonnes). A ce rythme, on va assister à une rapide perte de substance de la marine marchande et à un vieillissement des navires qui, s'ils ne sont pas enrayés, va rendre totalement chimériques les appels du gouvernement et du président de la République pour développer la vocation et les ressources maritimes de la France.

F. G.

Pas question de créer un service unique de gardes-côtes

indique M. Le Theule

« Il n'est pas question de fusionner la flottille des affaires maritimes avec celle de la direction générale des douanes. Aucun projet de création d'un service garde-côtes unique n'a été retenu », indique M. Joël Le Theule, ministre des transports, dans une réponse à M. Georges Lombard, sénateur (centriste) du Finistère, parue au *Journal officiel* du 15 janvier. *« Le gouvernement, par contre, se préoccupe d'organiser une meilleure coordination de l'emploi des navires des administrations qui concourent aux missions de service public en mer dans le sens souhaité par les commissions parlementaires d'enquête après l'accident de l'Amoco-*Cadiz. *Dans un souci d'économies budgétaires, il convient également d'opérer une rationalisation des commandes des administrations, de la maintenance et de l'entretien des navires. A cet effet, les services de la marine nationale, de la gendarmerie, des douanes et des affaires maritimes se concertent pour mettre au point les modalités concrètes de cette coordination. »*

Dans ce cadre et compte tenu des responsabilités particulières de la marine nationale en haute mer, il est envisagé que le navire hauturier *Sterne* (1), qui doit entrer prochainement en service, soit armé par la marine nationale. Toutefois, pour son emploi, il sera affecté principalement à des missions de surveillance hauturières des pêches, qu'il accomplira sous le contrôle opérationnel des affaires maritimes

Un service de garde-côtes existe par exemple, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Afrique du Sud

(1) Il s'agit d'une vedette de surveillance des pêches et du trafic maritime, apte à lutter aussi contre la pollution par hydrocarbure. Sa vitesse sera de 19 nœuds et sa longueur de 49 mètres. Elle est en construction aux ateliers et chantiers de La Perrière à Lorient.

● *Des bénéfices pour les chemins de fers néerlandais en 1979.* Les chemins de fer néerlandais ont réalisé, en 1979, un bénéfice de quelque 35 millions de florins (environ 73,85 millions de francs français). Ils ont acheminé 22 millions de tonnes de marchandises soit 18 % de plus qu'en 1978. Les recettes tirées du transport des voyageurs ont augmenté d'environ 8 %. — (*A.F.P.*).

● *Nomination à la Société navale chargeurs Delmas-Vieljeux.* — Au cours de sa séance du 17 janvier 1980, le conseil d'administration de la Société navale chargeurs Delmas-Vieljeux a élu M. Patrice Vieljeux, vice-président de la société, aux côtés de M. Francis Fabre, également vice-président. En outre, sur la proposition de M. Tristan Vieljeux, président-directeur général de la société, le conseil a nommé directeur général M. Jean-Noël Pebarthe, précédemment directeur général adjoint.

● *Compagnies aériennes américaines : 300 millions de passagers en 1979.* Les compagnies aériennes américaines ont transporté 300 millions de passagers en 1979, indique l'Association des transporteurs aériens (ATA). Le trafic aérien aux Etats-Unis s'est accru de 12 % par rapport à 1978 malgré un ralentissement au mois de décembre lié à la situation économique et à la hausse des prix du carburant. — (*A.F.P.*).

P.T.T.

Les « autonomes » feront liste commune avec la C.F.D.T.

La Fédération nationale des télécommunications (F.N.T.), qui a récemment entamé un processus de rapprochement avec la fédération C.F.D.T. des P.T.T., fera liste commune avec cette dernière aux élections professionnelles du 12 mars prochain.

En liant son destin à celui de la C.F.D.T., la F.N.T., qui compte cinq mille adhérents, ne voulait pas donner l'impression d'être « mangée » par une organisation qui en rassemble dix fois plus. A cet égard, *« la lettre de M. Edmond Maire en date du 9 octobre dernier a pesé lourdement dans notre décision »*, reconnaît M. Pierre Le Morvan, secrétaire général de la F.N.T. Le secrétaire général de la C.F.T.D. indiquait, en effet, que les nouveaux venus *« pourront exprimer les sensibilités dont ils sont porteurs »*, qu'il n'était pas question de les considérer comme une *« force d'appoint »* et qu'à ses yeux ce rapprochement ne saurait se réduire à une *« simple absorption »*.

Lors de son congrès national, au mois de novembre dernier, la F.N.T. avait retenu le *« principe d'unification »*. Depuis lors, un *« protocole d'unification »* a été rédigé, que les deux syndicats devront soumettre à leurs adhérents lors de congrès extraordinaires qu'ils réuniront au printemps prochain. *« Le résultat des élections professionnelles sera sans influence sur ce processus de rapprochement »*, affirme-t-on de part et d'autre.

Issue d'une association de cadres et de techniciens créée en 1943 après la scission avec la C.G.T., la F.N.T. est née en 1959 du souci de rassembler dans un syndicat autonome le personnel des télécommunications et de souligner ainsi la spécificité de sa tâche. Lorsque la menace se fit jour d'une coupure possible entre les postes et les télécommunications, la fédération ressentit aussitôt le besoin, pour maintenir le cadre unitaire de cette administration, de se rapprocher des grandes centrales syndicales.

La F.N.T. choisit finalement de lier son sort à celui de la C.F.D.T., dont elle partageait assez largement les revendications et les analyses. Comme cette dernière, elle se dit favorable au *« socialisme autogestionnaire »*, préoccupée du *« démantèlement du service public »*. Cette démarche unitaire ne fait pas l'unanimité au sein de la fédération : 53 % des adhérents seulement y ont souscrit au congrès national et deux cents démissions ont déjà été enregistrées. *« Il est regrettable que certaines centrales syndicales pratiquent le débauchage »*, affirme M. Le Morvan, faisant allusion à l'attitude de Force ouvrière.

« Ce rapprochement ne bouleversera pas le climat de division syndicale », admet M. Emile Le Beller, secrétaire général de la fédération C.F.D.T. des P.T.T. *« Mais à tout le moins peut-il développer une dynamique et inciter ceux qui ne militent dans aucune organisation professionnelle à nous rejoindre. »* Dans les P.T.T., le taux de syndicalisation est de l'ordre de 50 %, légèrement inférieur à celui de la S.N.C.F.

La C.F.D.T. ne peut s'empêcher de faire des comptes avant l'échéance du 12 mars prochain. Aux dernières élections professionnelles, il y a trois ans, elle avait recueilli, toutes branches confondues, 19,8 % des suffrages et la F.N.T., 4 %. Elle se plaçait alors au troisième rang derrière la C.G.T. (41,5 %) et F.O. (25,5 %). Son alliance avec la fédération ne devrait pas, sauf imprévu, modifier ce classement. En revanche, assurée du renfort de la F.N.T., la C.F.D.T. compte bien ravir à F.O. la seconde place dans la branche télécommunications.

En s'alliant, la C.F.D.T. et la F.N.T. cherchent à montrer que les P.T.T. forment un tout, que les télécommunications ne se nourriront pas des dépouilles des postes. Elles veulent se donner les moyens de *« relever le défi de la télématique »*. Elles affirment que leur rapprochement ne compromet en rien l'unité d'action avec la C.G.T. *« Une priorité absolue »*, à leurs yeux : la réduction du temps de travail et — avec l'ensemble de la fonction publique — la défense du pouvoir d'achat. — J.-J. B.

● *La grève dans les P.T.T.*, lancée par la C.G.T., la C.F.D.T. et F.O., a été suivie le 17 janvier par 41 % des 13 000 agents parisiens, selon les premières estimations de l'administration. Ce mouvement est motivé, selon les syndicats, *« par les mesures décidées par l'administration entraînant la suppression de la distribution des télégrammes, pneumatiques, avis d'appel et envois exprès dans la capitale le dimanche »*.

ENVIRONNEMENT

QUATRE CENTS MONUMENTS DÉFIGURÉS PAR LES FILS ÉLECTRIQUES

Une liste de quatre cents monuments et sites remarquables, défigurés par des réseaux de fils électriques, a été dressée par les services du ministère de l'environnement et du cadre de vie. C'est ce qu'indique M. Michel d'Ornano en réponse à une question de M. Pierre Lagorce, député (P.S.) de la Gironde (*Journal officiel* du 14 janvier).

Dans les prochaines années ces sites et monuments devront être débarrassés « en priorité » de leurs fils disgracieux. Le ministre rappelle qu'E.D.F. a entrepris depuis 1957 des travaux de dissimulation de ses réseaux sur les monuments d'importance nationale, dans les villes et villages classés et dans les secteurs sauvegardés.

● *L'île se Sein, site classé.* — Par décret du 7 janvier, l'île de Sein et son domaine public maritime ont été classés parmi les sites pittoresques (*Journal officiel* du 16 janvier). Cette mesure implique que toute modification au paysage naturel ou bâti soit soumise à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France du Finistère, qui représente le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

● *Menace de grève des maires de Dordogne.* — Les maires de Dordogne envisagent de faire la « grève de la loi ». Ils reprochent à l'administration de vouloir les contraindre, selon la loi du 15 juillet 1975, à se débarrasser des ordures communales, dès juillet prochain, par « décharges contrôlées », compostage ou broyage. D'autres solutions moins onéreuses pour les finances locales pourraient être trouvées, disent-ils. — (*Corresp.*).

● *Parc de l'Ariège : enquête publique.* — M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, a proposé aux élus ariégeois de soumettre le projet de parc national de l'Ariège à une enquête publique dans le département. La décision définitive sur le projet pourrait alors être prise *« le moment venu »*, après une nouvelle concertation avec les élus au vu des résultats de cette enquête publique et des observations déjà exprimées par les collectivités locales au cours de l'enquête préalable.

Faits et projets

ILE DE FRANCE

● *Rungis et les économies d'énergie.* — Une usine d'incinération d'ordures avec récupération d'énergie, permettant d'économiser chaque année, 8 000 tonnes de pétrole, va être construite dans l'enceinte du marché international de Rungis. Le conseil régional, réuni le 15 décembre, doit voter une subvention de 5,7 millions de francs à la SEMARIS (Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché de Rungis) pour lui permettre d'engager cette opération dès cette année. Cette usine permettra la destruction des cageots et des détritus du marché ainsi que les ordures ménagères des quatre communes voisines (Chevilly-Larue, Rungis, Thiais et Orly). Son coût est évalué à 59 millions de francs dont 19 millions à la charge des communes.

NORD PAS-DE-CALAIS

● *M. Pierre Delmon, réélu président du comité économique et social du Nord-Pas-de-Calais.* — M. Pierre Delmon, président des Charbonnages de France, a été réélu, le 17 janvier, président du Comité économique et social du Nord-Pas-de-Calais (*le Monde* du 18 janvier). Il a obtenu 65 voix sur 81 suffrages). — (*Corresp.*)

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 JANVIER

Repli modéré de l'or
Effritement des valeurs

En baisse générale sur tous les marchés mondiaux, après leur ascension fulgurante du mercredi 16 janvier, les cours de l'or se sont très modérément repliés à la Bourse de Paris : le lingot est revenu de 94 010 F à 90 500 F, contre 85 010 F mardi 15 janvier, la parité étant fixée, à Paris, à 696,74 dollars l'once, par rapport aux 728 dollars coté à Londres. Le napoléon n'a perdu que 3,80 F, à 798,20 F, sa « prime » sur le lingot remontant de 46,92 % à 51,90 %. Ce recul a entraîné celui des mines d'or, qui ont fléchi de 4 % à 10 %, après avoir progressé de 8 % à 16 % la veille.

Les valeurs françaises se sont effritées dans un marché peu actif, l'indice moyen perdant 0,5 % environ, après avoir cédé 0,7 % à l'ouverture.

Quelques hausses ont néanmoins été notées : celle, spectaculaire, d'Esso (10 %), et celles, plus modérées, de Moteurs Leroy-Somer et Majorette sur l'annonce d'une progression satisfaisante des activités.

Ailleurs, repli de Marine Wendel (— 5,7 %), Compagnie bancaire (— 5 %), Imétal et Penarroya (— 4 %). Aux pétroles, mis à part la flambée d'Esso, Elf-Aquitaine s'est redressé et la Française des pétroles a continué de fléchir.

Apparemment, le marché cherche sa voie après la bouffée de hausses de la semaine dernière, d'autant que certains titres ont très vivement progressé, et que les locomotives (Dassault, Matra, C.S.F.) plafonnent à leurs niveaux actuels.

Aux emprunts indexés sur l'or, le 4 1/2 % 1973 a perdu 4 % à 2 000 F, le 7 % 1973 revenant de 7 050 F à 6 960 F.

LONDRES

Ruée sur les mines

Après le calme d'hier, la ruée vers les mines d'or recommence dans le sillage de la montée vertigineuse du lingot provoquant des bonds atteignant jusqu'à 8 dollars parmi des grosses coupures. Ailleurs, l'intérêt se porte sur les secteurs électrique et électronique où Decca progresse sensiblement du fait d'une éventuelle OPA que pourrait lancer Racal, qui cède, par contre, du terrain. Tassement léger des pétrolières et des fonds d'Etat. Les industrielles sont irrégulières.

Or : $825,50.

Or (ouverture) (dollars) 825 50 contre 758

VALEURS	CLOTURE 17/1	COURS 18/1
Beecham	123	127
British Petroleum	364	364
Courtaulds	78	78
*De Beers	10 3/4	11 7/16
Imperial Chemical	376	381
Rio Tinto Zinc Cor.	367	391
Shell	334	332
Vickers	120	120
War Loan 3 1/2 %	33 3/8	33 1/4
*West Driefontein	43	89
*Western Holdings	58	63 1/4

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

LA RUCHE PICARDE. — La cotation des actions de la société a été *suspendue* le 17 janvier, et ce, jusqu'à nouvel avis. La chambre syndicale des agents de change a en effet été saisie d'un nouveau projet d'offre publique concurrente lancée par le groupe Docks du Nord - Les Eccos. L'alliance envisagée entre les Docks de France et la Ruche, dont le conseil d'administration avait approuvé le détail du rapprochement en décembre dernier (« le Monde » du 29 décembre 1979), risque donc d'être remise en cause. Il faudra, pour cela, que l'offre des Docks du Nord soit suffisamment intéressante pour dissuader au moins un membre du conseil de la Ruche picarde, qui détient 55,47 % du capital. Les conditions seront connues la semaine prochaine.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 11 3/4 %

NEW-YORK

Tendance résistante

En dépit de la flambée de l'or *(voir d'autre part)* et de la folle rumeur qui a couru pendant toute la séance avant d'être démentie par le Pentagone — « *L'U.R.S.S. a envahi l'Iran* », — la tendance est demeurée résistante jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a terminé en repli marginal (—1,82 à 863,57).

Le volume des transactions a un peu diminué tout en restant historiquement important, avec 54,17 millions de titres échangés contre 67,70 millions la veille. Sur 1 879 valeurs cotées, 848 ont reculé, 660 ont baissé et 371 sont restées stables.

Il est vrai que les nouvelles concernant la conjoncture intérieure des Etats-Unis sont, pour l'heure, assez satisfaisantes.

VALEURS	COURS 16/1	COURS 17/1
Alcoa	61 7/8	62
A.T.T.	51 3/4	51 7/8
Boeing	80 1/2	81 1/2
Chase Manhattan Bank	39	38 1/4
Du Pont de Nemours	41 3/8	41 1/8
Eastman Kodak	45 3/4	48
Exxon	54 7/8	56 5/8
Ford	33 1/2	33 5/8
General Electric	53 1/2	53 1/2
General Foods	32	31 7/8
General Motors	52 7/8	52 3/4
Goodyear	14 1/4	13 3/4
I.B.M.	70	69 1/4
I.T.T.	27	27 1/8
Kennecott	39 3/4	39 5/8
Mobil Oil	62 7/8	62 3/4
Pfizer	38	38 1/2
Schlumberger	96 3/8	95 7/8
Texaco	30 5/8	31 1/8
U.A.L. Inc.	22 7/8	22 1/2
Union Carbide	45 1/4	44 5/8
U.S. Steel	20 3/4	20 1/4
Westinghouse	22 1/2	22 3/4
Xerox	63 7/8	62 7/8

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	16 janv.	17 janv.
Valeurs françaises	101,9	101,5
Valeurs étrangères	106,6	104,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	105,3	105

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/1	18/1
1 dollar (en yens)	238 70	239 50

BOURSE DE PARIS - 17 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/1	COURS des BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 065	4 048	3 920	4 130
Allemagne (100 DM)	234 330	234 350	227	239
Belgique (100 F)	14 433	14 426	13 600	14 200
Pays-Bas (100 fl.)	212 300	212 600	204	215
Danemark (100 krd)	74 880	75 018	72 600	77 500
Norvège (100 k)	82 280	82 378	79	84
Grande-Bretagne (£ 1)	9 231	9 147	8 900	9 300
Italie (1 000 lires)	5 026	5 019	4 800	4 950
Suisse (100 fr.)	253 720	254 220	246	259
Suède (100 krs)	97 720	97 590	94 500	100
Autriche (100 sch.)	32 540	32 550	31 700	33 800
Espagne (100 pes.)	6 140	6 113	5 750	6 150
Portugal (100 esc.)	8 130	8 115	7 200	8 100
Canada ($ can. 1)	3 479	3 477	3 310	3 540
Japon (100 yens)	1 699	1 692	1 630	1 730

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/1
Or fin (kilo en barre)	93000	90000
Or fin (en lingot)	94010	90500
Pièce française (20 fr.)	802	798 20
Pièce française (10 fr.)	470	480
Pièce suisse (20 fr.)	691	642 50
Union latine (20 fr.)	650	628
Souverain	810 20	768
Pièce de 20 dollars	3200	3122
Pièce de 10 dollars	1640	1601
Pièce de 5 dollars	825 50	903 50
Pièce de 50 pesos	3900	3700 50
Pièce de 10 florins	621	650 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

A B C D E F G

Mme Margaret Thatcher est favorable au transfert des Jeux olympiques

Chaque jour les menaces qui s'accumulent sur les Jeux olympiques de Moscou depuis l'intervention soviétique en Afghanistan se font plus lourdes. L'idée d'un boycottage ou d'un transfert des Jeux dans une autre ville fait son chemin dans les milieux politiques occidentaux tandis que le mouvement sportif, « puissance » *organisatrice, campe sur ses positions en soulignant que les* « Jeux olympiques auront lieu à Moscou ou pas du tout ». *Totefois, la multiplication des prises de positions au cours des dernières heures fait que ce clivage parait moins net.*

Après la résolution des démocrates-chrétiens et des conservateurs au Parlement de Strasbourg le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, a déclaré, jeudi 17 janvier, en réponse à une question de l'opposition travailliste, qu'elle était favorable à une « sanction olympique » de l'U.R.S.S. Elle a proposé un transfert du lieu des prochains Jeux d'été en précisant qu'une telle décision devrait être prise « *en concertation avec les alliés de la Grande-Bretagne* ». Mme Thatcher a précisé que si cette proposition n'était pas retenue, il faudrait envisager d'autres mesures, laissant entendre qu'elle serait alors favorable à un boycottage. Mme Thatcher a toutefois refusé d'indiquer si, en cas de rejet de sa proposition, elle s'opposerait ou non à la visite que doit faire à Moscou le mari de la reine Elizabeth, le prince Philip, en sa qualité de président de la Fédération équestre internationale.

La prise de position du gouvernement des Pays-Bas est moins nette. Le premier ministre, M. Andries Van Agt, a rappelé que son gouvernement refuserait tout soutien financier direct aux sportifs qui participeraient aux Jeux.

Les responsables du Comité international olympique (C.I.O.) multiplient les déclarations pour marquer qu'il est impossible d'annuler ou de transférer les Jeux. Mme Monique Berlioux, directrice du C.I.O., a été catégorique sur ce point jeudi 17 janvier, à Lausanne, rappelant que les comités nationaux qui auront répondu à l'invitation du comité d'organisation d'ici au 13 mai — date limite des inscriptions — pourraient être exclu du mouvement s'ils n'envoyaient pas ensuite de délégation à Moscou.

Aux Etats-Unis, la campagne contre l'organisation des Jeux par Moscou se renforce. Le département d'Etat a demandé à l'Union américaine d'athlétisme amateur (A.A.U.) et à la Fédération de lutte d'annuler les tournées en U.R.S.S. prévues ce mois-ci. De son côté, la confédération syndicale A.F.L.-C.I.O. a pris position en faveur du boycottage ainsi que les membres du club sportif amateur Mohamed-Ali. M. Robert Baukan, représentant républicain d uMaryland, a déposé une résolution réclamant le boycottage ou le transfert des Jeux de Moscou. Après avoir qualifié une telle idée « *de maladroite et d'inopportune* », M. Robert Kane, président du Comité olympique américain, devait se rendre ce vendredi 18 janvier à la Maison Blanche pour en discuter avec les représentants de l'administration.

Les Soviétiques ne semblent pas pour l'instant s'émouvoir outre mesure de ces prises de position. Le représentant à New-York du comité d'organisation des Jeux olympiques de Moscou, M. Youri Kartsev, a déclaré : « *A ma connaissance, le gouvernement américain n'a aucune autorité sur le Comité international olympique. Si le prétexte de l'Afghanistan est évoqué pour boycotter les Jeux, le seul résultat sera de tuer les Jeux olympiques.* »

M. Soong Zhong, secrétaire général du Comité olympique chinois, qui a été réadmis au C.I.O. en novembre, aurait déclaré à un journal japonais, le *Kyodo News*, que la Chine pourrait se joindre à un mouvement de boycottage pour protester contre l'expansionnisme soviétique.

Par crainte de la justice

TROIS JEUNES GENS FONT UNE TENTATIVE DE SUICIDE COLLECTIF

Par peur de la justice, trois jeunes gens ont absorbé des barbituriques et de l'alcool au cours de la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 janvier, dans une petite maison inhabitée de la cité minière de Stiring (Moselle). L'un d'entre eux, Jean-Pierre B., âgé de dix-sept ans et demi, apprenti mineur, est décédé. Les deux autres, Jacques Nau, dix-huit ans, apprenti mineur, et Didier Marlier, dix-neuf ans, peintre, ont été hospitalisés. Ils sont hors de danger. Tous trois habitaient Stiring.

C'est un camarade qui les a découverts inanimés et qui a prévenu la police. Les trois jeunes gens sont soupçonnés d'avoir commis, en Moselle et en Allemagne, plusieurs vols et petits cambriolages. Didier Marlier a déclaré aux enquêteurs : « *Nous avions peur d'être présentés au tribunal et c'est ainsi que nous avons décidé tous les trois de nous donner la mort.* » Ils devaient être traduits en justice dans les semaines à venir.

∴

D'autre part, deux malfaiteurs qui avaient attaqué jeudi après-midi 17 janvier une agence du Crédit agricole du quartier Torcy, à Sedan (Ardennes), et avaient dérobé 23 000 francs, se sont trouvés nez à nez avec les policiers alors qu'ils venaient de quitter l'établissement bancaire. Ils s'enfuyaient à pied, n'ayant pu mettre en marche leur moto. Ils ont alors tiré à plusieurs reprises sur les policiers, blessant l'un d'entre eux, M. Pierre Lepinasse, à un bras. Se voyant cerné, l'un d'entre eux a retourné son arme contre lui et s'est tiré une balle dans la poitrine. Il est mort sur le coup. Son identité n'a pas été révélée. Son complice est parvenu à s'échapper.

● *Mise en liberté de M. Armand Rohart.* — L'ancien maire de Peuplingues (Pas-de-Calais), M. Armand Rohart, soixante ans, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, en 1969, pour le meurtre de sa femme, a bénéficié d'une libération conditionnelle le 29 août dernier, a-t-on appris dans la soirée du 17 janvier.

Le numéro du « Monde » daté 18 janvier 1980 a été tiré à 593 645 exemplaires.

Aux élections professionnelles

PROGRÈS DE LA C.G.T. A RENAULT-BILLANCOURT

La C.G.T. a nettement progressé aux élections de délégués du personnel qui se sont déroulées jeudi 17 janvier à l'usine Renault de Boulogne-Billancourt. Dans le premier collège (ouvriers) elle obtient 69,78 % des suffrages contre 67,36 % en 1979.

Premier collège : inscrits, 17 888 (18 747 en 1979) ; exprimés, 12 834 (12 298 en 1979). Ont obtenu : C.G.T. : 8 956 voix (8 284), soit 69,78 % (67,36 %) ; C.F.D.T. : 1 931 (1 880), soit 15,05 % (15,29 %) ; F.O. : 1 224 (1 407), soit 9,54 % (11,44 %) ; C.F.T.C. : 323 (385), soit 2,52 % (3,13 %) ; C.F.T.-C.S.L. : 403 (342), soit 3,14 % (2,78 %).

L'Assemblée européenne sur la mauvaise pente

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — L'Assemblée européenne ne sort pas grandie de la session qui s'achève ce vendredi 18 janvier. A deux reprises, elle a fait preuve d'un manque de sérieux préoccupant.

Critiquant le déroulement chaotique de certaines des sessions passées, de nombreux parlementaires l'avaient imputé à la dispersion des efforts, au trop grand nombre de dossiers ouverts. Tirant cette leçon, il n'était pas absurde, comme le groupe socialiste en prit l'initiative, de consacrer une journée entière à l'examen de la situation de l'emploi dans la Communauté. Existe-t-il un problème plus actuel ? Comme l'ont rappelé plusieurs orateurs, il relève d'autant plus de la compétence communautaire qu'il est souvent répondu à ceux qui veulent agir sur le plan national qu'il n'est de solution qu'à l'échelle européenne.

Depuis longtemps, la Confédération européenne des syndicats presse les gouvernements d'aborder avec sérieux le dossier de la réduction du temps de travail. Ceux-ci font des promesses puis se dérobent. L'Assemblée avait l'occasion de lui apporter un soutien précieux et peut-être déterminant. Elle a été totalement défaillante. Les quelque cinquante orateurs inscrits ont parlé devant des travées vides.

Cette parodie de débat s'est achevée dans le grotesque : un scrutin marqué par la défaillance des installations de vote électronique, un chahut et des mouvements de couloir de petite envergure. Une résolution qui avait été rejetée au vote électronique a été approuvée un peu plus tard au cours d'un nouveau scrutin.

Mardi, les parlementaires n'avaient pas le temps de participer au débat sur l'emploi parce que, dans une grande excitation, ils complotaient sur l'Afghanistan à la recherche, affirmaient-ils, d'une formule qui aurait fait ressortir que l'Assemblée était quasi unanime à condamner l'invasion soviétique. Peine perdue. Malgré trois jours de tractations, le Parlement est resté divisé et le vote n'a pu intervenir qu'au prix d'entorses au règlement.

En novembre et décembre, le débat sur le budget de la Communauté et les orientations à imprimer à la politique agricole commune, quoi qu'on pense des conclusions auxquelles s'était ralliée finalement la majorité de l'Assemblée, avait été intéressant, constructif et prometteur. On ne saurait en dire autant de la session de janvier.

Ph. L.

LES GRÈVES DANS LES SERVICES PUBLICS

● S.N.C.F. : Retour progressif à la normale.

Une nette tendace à la reprise du travail était enregistrée vendredi matin 18 janvier à la S.N.C.F., mais les répercussions des grèves continuent d'affecter le trafic. Un retour à la normale est prévu pour le dimanche 20 janvier, à 20 heures.

Les trains prévus vendredi 18 janvier

Les indications figurant ci-dessous, communiquées par la S.N.C.F., sont de nature à être modifiées. Se renseigner dans les gares.

GRANDES LIGNES

● Gare Saint-Lazare : trafic normal vers Le Havre et Dieppe ; assuré à 80 % vers Caen et Cherbourg.
● Gare d'Austerlitz : trois trains sur quatre.
● Gare Montparnasse : trois trains sur quatre.
● Autres gares : trafic normal.

BANLIEUE PARISIENNE

● Gare d'Austerlitz : un train sur deux.
● Gare Montparnasse : un train sur deux.
● Gare Saint-Lazare : trafic normal.
● Autres gares : trafic rétabli dans la mesure du possible, compte tenu de divers retards et ennuis techniques provoqués par le froid ou par les séquelles de la grève (signaux fermés, rails en mauvais état, etc.).

● P.T.T. : Débrayages relativement importants jeudi.

Jeudi, d'autre part, quinze mille postiers parisiens avaient été appelés par les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. à cesser le travail pour vingt-quatre heures. Selon le ministère des P.T.T., le mouvement a été suivi par environ 35 % du personnel — chiffre assez important — avec une pointe de 41 % dans la matinée.

هكذا من الأصل